LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

LE TIRE-LIVRES
CHAQUE MOIS

COUPONS DE PARTICIPATION GRATUITS

7 GAGNANTS
120 LIVRES VALANT $712. AU TOTAL

Librairie Garneau
1691 est, Fleury

Vol. LXXII — No 161 | Ciel variable. Maximum 15 **(détail en page 19)** | Montréal, jeudi 17 septembre 1981 | (Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Iles 40 cents) 25 CENTS

Parizeau sera encore sur la sellette du PQ

par Pierre O'Neill

Le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, se retrouve à nouveau sur la sellette, lors de la réunion du conseil national du Parti québécois, les 3 et 4 octobre à Jonquière.

Ces délibérations ont pour objet principal la mise au point des préparatifs du huitième congrès national du parti, qui aura lieu à Montréal du 4 au 7 décembre. Le plan détaillé du déroulement du congrès sera d'ailleurs soumis à l'adoption des quelque 300 présidents de comté et représentants régionaux.

Les discussions porteront donc, en grande partie, sur les principaux thèmes du congrès de décembre, l'accession à l'indépendance; les relations entre le parti et le gouvernement; l'état et le citoyen. Mais il sera également largement question des dossiers brûlants de l'actualité politique aussi bien que des tensions qui menacent depuis quelques semaines l'unité de l'équipe ministérielle.

L'ordre du jour du conseil national de Jonquière prévoit en effet qu'une partie de la journée de samedi devra porter sur le problème des compressions budgétaires. Vivement critiqué par ses collègues dans le rapport du «Comité des onze» et par le premier ministre, M. Parizeau aura une dizaine de minutes pour s'expliquer et reconquérir la confiance des militants péquistes.

Il sera suivi au podium par son collègue dissident, le président du Conseil du Trésor, M. Yves Bérubé. Enfin, les participants pourront entendre le plaidoyer d'un porte-parole du «Comité des onze» dont le rapport dénonçait les orientations et les priorités budgétaires de M. Parizeau.

Le président du parti, M. René Lévesque, et le whip des députés, M. Guy Chevrette, aborderont également les compressions budgétaires, dans leur rapport respectif, à l'ouverture des assises du conseil national.

Enfin, les participants seront invités à débattre une résolution des militants de la région Bas St-Laurent/Gaspésie, et qui demande au conseil des ministres d'apporter une attention particulière à l'élaboration d'une «politique de réalignement de la croissance des dépenses gouvernementales sur la croissance économique du Québec, qui répartisse à chaque groupe de la société des restrictions correspondantes à sa puissance économique évitant ainsi de pénaliser les groupes vivant déjà au seuil de la pauvreté».

En vue de la réunion du conseil national de Jonquière, les comtés et les régions ont fait parvenir au secrétariat du parti une trentaine d'autres résolutions, dont la plus importante prévoit que les statuts du parti devront être amendés pour faire en sorte que le prochain vice-président du parti assume automatiquement la présidence de l'exécutif national.

Ce qui équivaut essentiellement à la notion de secrétaire-général que les militants de Montréal-Centre et Mme Louise Harel avait mise de l'avant. Les résolutions des militants de la base proposent par ailleurs:

- que le code de la route soit amendé pour permettre aux automobilistes de tourner à droite sur une lumière rouge;
- que le ministre délégué à l'Habitation et à la Protection du consommateur, M. Guy Tardif, fasse les pressions qui s'imposent pour que des compensations soient versées aux victimes de l'isolation par l'urée formaldéhyde;
- que le gouvernement procède à une restructuration du système des services sociaux sur le territoire de l'île de Montréal, notamment par son unification et par une juste répartition des populations concernées;
- que l'exécutif national du parti élabore un programme de «festivités populaires» pour marquer le cinquième anniversaire de la prise du pouvoir.

AU SOMMAIRE



La crise de l'habitation

Propriétaires de maisons, futurs acheteurs, constructeurs, tous sont victimes des taux hypothécaires élevés. Dans le cadre de la Semaine de l'habitation, LE DEVOIR consacre trois pages à quelques aspects de la crise et de solutions possibles.
Pages 13, 14 et 15

Éditoriaux

Deux éditoriaux ce matin: Lise Bissonnette examine l'état des relations canado-américaines qui grincent aux entournures; Michel Roy commente la dépêche d'adieu de Gérard Pelletier sur les relations franco-canadiennes. **Page 10**

Normick Perron est convoitée

Dans le but de s'assurer un meilleur approvisionnement en copeaux, la Compagnie d'énergie et de papier MacLaren a annoncé hier son intention de faire l'acquisition de 26.8% des actions de Normick Perron, de La Sarre, en Abitibi.
Page 16

Ottawa veut mais ne sait comment pallier la crise des hypothèques

OTTAWA (Le Devoir - CP) — Le gouvernement ne sait toujours pas combien de Canadiens sont sur des charbons ardents à cause de la flambée des taux hypothécaires, ni comment il pourra leur venir en aide dans le budget qui doit être déposé le mois prochain.

C'est ce qu'a laissé entendre hier le ministre responsable de l'habitation, M. Paul Cosgrove, en sortant de la réunion du cabinet au lac Meach hier.

Le cabinet doit se pencher sur cette question, a-t-il expliqué, et n'aura rien à annoncer avant quelques semaines.

Les membres du cabinet se sont réunis toute la journée pour mettre la dernière main à la stratégie économique du gouvernement pour les prochains mois.

Plusieurs hypothèses d'aide aux détenteurs d'hypothèques ont été envisagées, a déclaré M. Cosgrove, en ajoutant que le gouvernement pourrait annoncer une forme d'aide aux détenteurs d'hypothèques avant le discours du budget, qu'on attend peu après la reprise de la session, le 14 octobre. Ces mesures d'aide entreront en vigueur au moment du discours du budget.

Nous étudions plusieurs projets, a déclaré M. Cosgrove, et d'autres s'ajoutent à nos dossiers.

M. Cosgrove a réitéré son invitation aux banques et aux sociétés prêteuses à faire preuve de patience à l'endroit des détenteurs d'hypothèques, du moins jusqu'au discours du budget.

Le ministre responsable de l'habitation a fait savoir que 280,000 propriétaires devraient renouveler leurs hypothèques d'ici la fin de l'année, 500,000 autres l'an prochain.

Cela ne signifie pas nécessairement que toutes ces personnes sont en difficultés avec leurs créanciers hypothécaires, a souligné M. Cosgrove, et le gouvernement cherche à déterminer combien de ces renouvellements mettront des propriétaires dans des situations difficiles.

Le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a pour sa part annoncé après cette réunion du cabinet que la hausse du prix au détail des produits pétroliers devrait certainement être de moins d'un demi cent le litre d'ici le 1er mars 1982.

Le gouvernement, a-t-il expliqué, se demande toujours s'il lèvera avant le 1er octobre la taxe spéciale qu'il avait imposée sur les produits pétroliers pour compenser la hausse des importations de pétrole après la décision de l'Alberta de réduire sa production.

«La taxe sera sûrement levée avant l'augmentation du prix du pétrole prévue pour le 1er octobre, a-t-il déclaré, ce qui signifiera une augmentation du prix du baril de pétrole de $0.65 plutôt qu'une augmentation de $2.50.

Le prix du litre d'essence augmentera donc très peu d'ici le 1er mars prochain, de moins d'un demi cent, a-t-il déclaré.

C'est le ministre de la Santé et du Sport

Voir page 12: Cabinet



Ce ne sont pas des larmes qu'essuie le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, devant M. Trudeau à la réunion du cabinet hier au cours de laquelle économie et taux d'intérêt avaient été inscrits à l'ordre du jour... mais des sueurs froides. (Photolaser CP)

Les autorités polonaises lancent un sévère ultimatum à Solidarité

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Le Politburo du parti ouvrier unifié (POUP) a adressé hier soir une sorte d'ultimatum aux ouvriers membres de Solidarité qu'on pourrait résumer en ces termes: s'ils veulent participer au processus de renouveau socialiste de la Pologne, il leur appartient de se débarasser de leurs dirigeants qui les entraînent sur la voie de l'opposition politique; et le Politburo avertit Solidarité qu'il utilisera tous les moyens pour empêcher des troubles politiques dans le pays.

Ce communiqué qui constitue la première réaction des dirigeants au congrès du syndicat autogéré la semaine dernière à Gdansk, au cours duquel avait été lancé un appel à des élections libres et une manifestation de soutien à des syndicats libres ailleurs en Europe de l'Est, a été publié après que Jacek Kuron, un des chefs de la dissidence polonaise, eut prôné la formation d'un comité de salut national.

Le Politburo accuse Solidarité de rompre les accords qui ont donné naissance au premier syndicat indépendant du bloc soviétique après la vague de grèves de l'an dernier.

«Les accords ont été rompus unilatéralement et ils ont été remplacés par un programme d'opposition politique qui frappe les intérêts vitaux de la nation polonaise», déclare le communiqué.

«Il existe une tendance à la confrontation qui menace de provoquer une effusion de sang... La situation est devenue dangereuse», ajoute le Politburo.

Les dirigeants du parti semblent éprouver un ressentissement particulier devant la tournure prise par les délibérations du congrès de Gdansk.

«Les espoirs conçus lors du premier congrès ont été détruits», estime le Politburo qui accuse Solidarité de s'occuper de choses qui n'ont rien à voir avec les préoccupations syndicales.

«Il ne s'agit pas de créer un nouveau syndicat autonome, mais il s'agit de mettre en place une organisation politique d'opposition avec l'objectif avoué de changer le système politique», assure le communiqué.

«Notre parti a averti à maintes reprises Solidarité contre les éléments de destruction et d'anarchie qui existent en ses rangs... Pourquoi le congrès a-t-il poursuivi dans cette voie? demande le Politburo qui conclut en disant que l'intérêt de la Pologne indépendante passe par l'a-

Voir page 12: Solidarité

Le droit de grève dans les services publics

Les syndicats ne proposent ni changement ni compromis

par Donald Charette

QUÉBEC (PC) — Les syndicats qui représentent les employés du secteur public ont prévenu le gouvernement hier qu'ils ne tolèreraient pas qu'on touche à leur droit de faire la grève.

Tout à tour, la Fédération des travailleurs du Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec, le Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal, la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers, ont clamé devant la commission parlementaire sur les services essentiels qu'il s'agit là d'un droit sacré et inaliénable, soutenant qu'ils ne feraient pas de compromis sur ce point.

Les organisations syndicales se disent satisfaites du régime actuel et ont donc peu de solutions à proposer. Déjà mardi, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, avait tenu le même discours.

Hier, M. Louis Laberge, président de la FTQ, s'est dit ravi que le gouvernement n'ait pas l'intention de retirer à ses employés le droit de débrayer. Il a prédit un «affrontement majeur» cependant si on s'avisait de «tripoter» le droit de grève et a même cité le pape Jean-Paul II dans son plaidoyer.

M. Laberge a rapidement tourné les réflecteurs vers le gouvernement qui parle de la primauté du droit des citoyens à des services de santé mais qui, à ses dires, met en péril ces services par sa politique de restrictions budgétaires.

«Est-ce que la primauté des droits des citoyens à des services de santé adéquats est plus en danger quand il y a possibilité d'un arrêt de travail à tous les trois ans, qu'il ne l'est pour ceux qui ne sont pas capables d'entrer dans des centres hospitaliers et les centres d'accueil, parce qu'il n'y a pas de places... ne parlons pas de cette primauté quand on coupe jusqu'à l'os», a dit M. Laberge.

Il a invité le gouvernement à regarder du côté du traitement des cadres et du matériel d'hôpital quand il veut réaliser des économies.

Le chef syndical a également fait valoir que les syndiqués sont les mieux placés pour déterminer quels sont les services essentiels à maintenir lors d'un conflit.

La FTQ souhaite la création d'un comité permanent chargé d'établir le niveau de services essentiels à travers le Québec mais il s'opposerait à ce que cet organisme soit doté de pouvoirs judiciaires comme le proposait le Conseil du patronat du Québec.

Le CPQ suggère que cette Régie des services essentiels soit formée de trois juges et qu'elle ait des pouvoirs de sanctions importants.

Même le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, M. Pierre Marois, a émis certaines réserves hier sur l'étendue de pouvoir de cet organisme qui pourrait être mis sur pied. «Le pouvoir judiciaire, c'est un pensez-y bien» a-t-il noté à un certain moment.

Quant au président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin, il a mentionné dès le départ que «nous ne venons pas ici pour négocier le droit de grève et nous ne venons pas, non plus, au banc des accusés».

La CEQ soutient que le recours à la grève constitue un outil de progrès social. De plus, a prétendu M. Gaulin, nous sommes convaincus que l'amélioration des conditions de travail de nos syndiqués contribue à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

À l'instar des autres syndicats, la CEQ estime qu'il appartient aux syndiqués de déterminer quels sont les services essentiels qui doivent être assurés.

Voir page 12: Compromis

Restaurant
Butch Bouchard
— grillades et fruits de mer de grande réputation
— salle de réception
881 de Maisonneuve, Est,
tél.: 527-1221

Nouvelle centrale syndicale

par Louis-Gilles Francoeur

Le Congrès du travail du Canada (CTC) aura désormais un important rival, la Fédération des travailleurs canadiens (FTC), qui espère compter au moins un demi-million de membres d'ici la fin de l'année.

La FTC tiendra d'ailleurs son congrès de fondation les 2, 3 et 4 novembre à Ottawa, et ses premières assises pourraient regrouper l'essentiel des anciennes forces du CTC dans l'industrie de la construction. C'est d'ailleurs la direction des Building Trade canadiens, avec à sa tête M. James R. McKimbley, qui pilote le projet d'une deuxième centrale syndicale canadienne d'envergure.

Ces précisions ont été apportées hier à Montréal par M. Maurice Pouliot, secrétaire général de la succursale québécoise des Building Trade américains et canadiens. M. Pouliot a montré à des journalistes la lettre de créance accordée sur la FTC à son organisme, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, ce qui lui permettra de participer au congrès de fondation de cette autre centrale syndicale canadienne.

Le président canadien des Buil-

Voir page 12: Centrale

La RFA en état de choc

Les terroristes frappent encore

FRANCFORT (AFP) — Vingt-quatre heures après l'attentat contre le général Frederick J. Kroesen, commandant-en-chef des forces terrestres américaines en Europe, les terroristes anti-américains ont de nouveau frappé en posant deux bombes à la base Rhein-Main.

Les deux engins qui ont pu être désamorcés à temps étaient camouflés dans des extincteurs. Selon la police ouest-allemande c'était le train ravitaillant la base qui était visé.

Cette action a porté à onze les tentatives d'attentat contre les forces américaines depuis le début de l'année. Une série noire qui par miracle n'a pas fait jusqu'à présent de mort. Pris en embuscade et attaqué au lance-roquettes, le général Kroesen n'a eu la vie sauve que grâce au blindage de sa voiture. De même c'est par miracle que les bombes posées le 31 août dernier sur la base de Ramstein n'aient pas fait de morts. Une quinzaine de soldats, dont un général, avaient été blessés.

Hier matin, les terroristes s'en sont pris à l'aéroport militaire américain, situé à quelques mètres seulement de l'aérodrome international de Francfort. Les avions militaires américains utilisent les pistes de l'aéroport civil.

Les terroristes avaient bourré deux extincteurs de six kg d'explosifs chacun, munis d'un mécanisme d'horlogerie et les ont déposées à moins d'un kilomètre de l'entrée de la base.

Les bombes à retardement ont été découvertes sur l'unique voie ferrée qui permet d'acheminer du matériel jusqu'à l'intérieur de la base. Les plastiqueurs visaient donc le train de ravitaillement de l'aéroport américain.

De nouveau la principale organisation terroriste, La Fraction Armée rouge (RAF) se retrouve au centre de l'enquête de l'Office criminel fédéral (BKA). Une

Voir page 12: Terroristes

CODORNIU
le MOUSSEUX des princes et le Roi des MOUSSEUX
méthode champenoise



Les autobus de la compagnie Voyageur ont repris la route hier après une grève de près de trois mois. Les 375 chauffeurs de la compagnie, après avoir accepté le projet de contrat de travail, ont négocié un protocole de retour au travail qui a permis la reprise du service. (Photo Jacques Grenier)

Dans un feu, la mousse d'urée-formol dégage une grande quantité de cyanure

par Gilles Provost

Lors d'un incendie, la mousse isolante d'urée-formol (MIUF) libère de grandes quantités de cyanure toxique, a affirmé hier à Montréal Mme Roxane Ménard, porte-parole de l'Organisation des victimes de l'isolation au formaldéhyde (OVIF).

Mme Ménard a fait cette déclaration devant la commission de révision mise sur pied par le gouvernement canadien à la demande de l'industrie de l'isolation pour réévaluer le bien-fondé de l'interdiction de la MIUF, considérée maintenant comme «produit dangereux».

Les commissaires ont semblé surpris par cette déclaration sur les dégagements possibles de cyanure. Mme Ménard leur a alors précisé que ce sont de «vieilles» données scientifiques qui datent déjà de 1978 et qui ont été publiées dans la revue scientifique *«Toxicology and Applied Pharmacology»*, à l'automne 1979.

Poursuivant sur sa lancée, la représentante de l'OVIF a déclaré aux trois commissaires que leur travail est «complètement inutile» puisque les connaissances scientifiques déjà amassées démontrent hors de tout doute l'instabilité de la mousse d'urée-formaldéhyde, ses mauvaises qualités isolantes et les dangers importants qu'elle représente pour la santé publique. «Pourquoi toujours refaire la preuve?»

Enfin, l'OVIF dit avoir réussi à mettre la main sur des documents qui démontrent que les principales compagnies d'urée-formaldéhyde étaient très bien informées des problèmes liés à l'instabilité de leur produit. Ces mêmes documents, dit-elle, démontrent aussi que le produit était beaucoup plus inflammable que prévu. «Les compagnies savaient que leur propre publicité était trompeuse à cet égard», a-t-elle affirmé.

Selon Mme Ménard, ces documents incriminants pour l'industrie de l'isolation étaient accessibles au gouvernement dès 1979, c'est-à-dire près de deux ans avant que la mousse isolante ne soit interdite et que les consommateurs ne soient alertés.

«Il m'apparaît de plus en plus évident que les audiences actuelles ne sont que de la poudre aux yeux pour permettre aux politiciens de gagner du temps», a déclaré Mme Ménard au DEVOIR.

Les données sur les émanations de cyanure d'hydrogène pendant l'incinération de la mousse d'urée-formol ont été publiées pour la première fois par des chercheurs de l'université de Pittsburgh en août 1978 lors d'un congrès de la Society of Toxicology et de l'American Society of Experimental Pharmacology and Therapeutics, à Houston, (USA).

L'équipe du docteur R.C. Anderson avait alors démontré que les gaz libérés lors de l'incinération de l'urée-formaldéhyde sont plus toxiques que ceux produits par l'incinération du bois ou de la mousse de polyuréthane. Ils avaient aussi montré que l'essentiel de l'effet toxique provenait des dégagements de cyanure d'hydrogène qui surviennent lorsque la mousse est chauffée à plus de 300 degrés celsius.

Dans le cas du bois ou même de la mousse de phénol-formaldéhyde, la toxicité (moindre) provenait surtout du monoxyde de carbone en l'absence de tout dégagement de cyanure, avaient-ils démontré. Les auteurs concluaient que la réamination des victimes demande un traitement spécial lorsque la toxicité provient du cyanure. Ils avaient aussi découvert que les gaz produits provoquaient aussi des dommages au coeur.

Selon eux, il fallait étudier tout cela en détail avant que l'utilisation de la mousse d'urée formaldéhyde ne se répande.

Les autres témoignages entendus hier provenaient tous de victimes qui sont venues raconter de tristes histoires assez semblables: après avoir fait isoler leur maison avec cet isolant, leurs enfants ont présenté des symptômes persistants d'irritation pulmonaire, de bronchite, des saignements de nez, etc, ainsi que toutes sortes de complications physiques ou psychologiques. La plupart ont multiplié les consultations médicales et les traitement sans succès mais constataient une amélioration lorsqu'ils quittaient la maison pour une période de quelques jours.

La plupart n'ont associé leurs malaises souvent tragiques avec l'isolation à l'urée formaldéhyde qu'à la suite de l'interdiction du produit, au début de 1981. Plusieurs ont déposé des résultats d'analyses démontrant la contamination de leur résidence par la formaldéhyde ainsi que leurs efforts pour éliminer le danger. Tous ceux qui ont déménagé ailleurs ou qui ont réintégré leur résidence après avoir retiré la mousse rapportaient une nette amélioration de l'état de santé familial.

Les témoignages de ce genre devraient se poursuivre aujourd'hui puisque chaque jour qui passe amène un nouveau contingent de victimes qui désirent se faire entendre.

La semaine prochaine, la commission se déplacera à Hull pour prendre connaissance de la contre-attaque de l'industrie chimique.

Comme il l'avait promis aux anglophones du West Island

Clark demande de voir Lévesque afin de lui parler de la Loi 101

par Pierre O'Neill

Le chef de l'opposition aux Communes, M. Joe Clark, a sollicité une entrevue avec le premier ministre Lévesque pour discuter de la Loi 101.

Dans une lettre personnelle expédiée mardi à M. René Lévesque, le leader national des conservateurs suggère «une rencontre confidentielle» visant une discussion libre sur les «inquiétudes» de certains groupes de citoyens québécois devant les modalités d'application de la Loi 101.

Cette démarche de M. Clark auprès du premier ministre du Québec correspond à la promesse qu'il avait faite dimanche dernier à la synagogue Beth Tikvah devant quelques centaines de membres de la communauté juive du West Island de Montréal. M. Clark avait préparé un texte sur le problème constitutionnel mais la période de questions avait essentiellement porté sur la Loi 101 et les politiques d'affichage français du gouvernement péquiste.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, M. Clark a indiqué qu'il ne cherche pas querelle à M. Lévesque sur les questions linguistiques et qu'il reconnait la pleine compétence du Québec en cette matière. Dans la lettre au premier ministre Lévesque, le chef conservateur souhaite un bref tête-à-tête pour tenter de trouver les moyens de concilier deux objectifs: faire en sorte que l'application de la Loi 101 ne blesse pas inutilement les non-francophones; assurer que le gouvernement québécois puisse remplir pleinement ses responsabilités de gardien «du statut indiscutable du Québec comme foyer des francophones au pays».

La visite du chef conservateur à Montréal visait l'annonce d'une série de nomination en vue de réorganiser le parti au Québec. Il a notamment déclaré que les libéraux ont trahi le Québec, que le climat a changé au Québec et que son parti se sent plus que jamais justifié de parler au nom des Québécois à la Chambre des communes. Les journalistes ont alors rappelé à M. Clark que le principal porte-parole de la communauté juive, dimanche, l'homme d'affaires Allan Singer, a déjà qualifié le gouvernement Lévesque de fasciste et que le président national du PC, M. Peter Blaikie, était au nombre des juristes québécois qui ont contesté avec succès la constitutionnalité de la Loi 101 devant les tribunaux sur l'usage du bilinguisme dans les cours de justice ainsi qu'à l'Assemblée nationale. M. Clark a sèchement répliqué qu'il ne voit rien en cela qui puisse enlever de la crédibilité aux intentions de réorganisation de son parti au Québec.

Selon M. Clark, l'intervention du président du parti, comme juriste, était tout à fait normale à compter du moment où le gouvernement Trudeau refusait de faire clarifier par la Cour suprême la constitutionnalité de cet aspect de la Loi 101. Quant à sa démarche «personnelle» auprès de M. Lévesque, le chef conservateur l'a faite comme «homme public canadien qui ne peut qu'être inquiet devant les craintes légitimes exprimées par les citoyens québécois.»

Non seulement M. Clark est convaincu que ses positions et celle de M. Blaikie sur la langue ne nuiront pas à son parti mais il soutient qu'il y a actuellement un «changement de climat», une nouvelle attitude chez les Québécois, parce que les conservateurs ont lutté contre le projet constitutionnel du premier ministre Trudeau. «Aujourd'hui, pour la première fois de ma vie, il y a identification du PC avec les vrais intérêts des Québécois.»

Au cours de cette conférence de presse, le chef du Parti conservateur a annoncé la nomination de M. Denis Beaudoin aux fonctions de directeur des opérations et de secrétaire général de l'organisation au Québec. M. Beaudoin, un ancien créditiste, sera secondé par sept organisateurs régionaux ainsi que par les responsables des comités juridique, communications, administration et des tournées. Pour la circonstance, M. Clark était accompagné du député de Joliette, M. Roch LaSalle, du président national, M. Peter Blaikie, du président du PC-Québec, M. Marcel Danis et du représentant du Québec auprès du Fonds PC-Canada, M. Claude Dupras.

Dans le cadre de l'opération baptisée «Objectifs '84», le PC se propose de réorganisation ses associations de comtés, d'élaborer une stratégie de pénétration populaire, de lancer une campagne de financement avec la tenue d'un dîner-bénéfice, le 29 novembre à Montréal et d'effectuer par le courrier un envoi massif de lettres pour solliciter des contributions. Enfin, au début de 1982, le PC formera le "Club 500", dont les 500 membres devront débourser chacun $500.

Le NPD-Québec aura une orientation plus socialiste

L'aile québécoise du Nouveau Parti démocratique entend suivre une ligne plus à gauche que celle de la direction nationale et mettre l'accent sur les problèmes économiques.

Annonçant la tenue d'un congrès provincial à la fin de novembre, le président du NPD-Québec, M. Jean-Denis Lavigne, a affirmé hier que le problème culturel et l'affrontement Québec-Ottawa maintenaient au pouvoir le premier ministre Trudeau.

Et inversement, la présence de M. Trudeau à Ottawa sert beaucoup le premier ministre Lévesque: «M. (Claude) Ryan l'a appris à ses dépens aux dernières élections.»

La souveraineté chère au Parti québécois, estime-t-on au NPD-Québec, est impossible dans le système capitaliste actuel. «La vraie indépendance a besoin d'un système de socialisme décentralisé, a affirmé M. Lavigne. Tout le combat pour l'autonomie (provinciale), de 1936 à 1960, alors que le gros méchant était à Ottawa, n'a pas fait progresser l'économie du Québec. On n'a vraiment pas besoin de recommencer cette histoire.»

Il faut donc faire porter le débat sur l'économie car «l'aspect culturel n'a que peu à voir dans la solution du problème», a dit M. Lavigne en voulant minimiser l'effet des divergences entre le chef national Ed Broadbent et l'aile québécoise concernant le rapatriement de la constitution.

Les difficultés économiques du Canada sont dues à «la structure industrielle déficiente, à la faible intervention de l'État et au système du marché de la libre entreprise», estime le NPD-Québec.

L'homme politique a mis l'accent sur trois aspects de cette nouvelle ligne: un socialisme de type démocratique (comme celui du président français Mitterrand) privilégiant la petite et moyenne entreprise, le respect des droits individuels et une intervention de l'État dans le secteur de la production.

«À cela il faut ajouter la quasi absence de contrôle sur l'exportation des capitaux et sur l'importation des biens manufacturés», a déclaré le dirigeant néo-démocrate.

Le coopératisme doit être le moteur de la reprise de contrôle de leur économie par les Canadiens, ce qui permettrait de réduire le chômage, assurer des rentrées d'impôts et, «par voie de conséquence, d'amortir les coûts sociaux du gouvernement».

M. Lavigne a précisé que l'effort principal de l'aile cet automne porterait sur l'organisation, notamment lors d'un colloque de la région métropolitaine, préparatoire au congrès, le 26 septembre.

Le NPD-Québec compte quelque 10,000 membres, a-t-il indiqué, «quand on inclut les syndicats affiliés». Dans ce cas, des syndicats affiliés au CTC ou à la FTQ, suivant la volonté de l'assemblée générale de chacun d'entre eux, versent une partie des cotisations au NPD.

Cela représente environ $0.25 par membre par semaine, a-t-il dit.

Finalement, le NPD-Québec espère étendre le système des dons par des chèques «pré-autorisés» (procurations), mis sur pied l'an dernier. «C'est ce système là qui a mis le PQ au monde», a rappelé M. Lavigne.

Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail

AVIS

SALAIRE MINIMUM EN VIGUEUR AU 1er OCTOBRE 1981

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La semaine normale de travail est de 44 heures.
Les salariés régis par la Loi des normes du travail ont droit aux taux suivants:

a) les salariés de moins de 18 ans ..... 3,54 $
b) les autres salariés ..... 4,00 $

SALARIÉS À POURBOIRE

Les salariés travaillant dans des établissements d'hôtellerie, (hôtel, restaurant, camping, bar, repas à l'extérieur), et qui reçoivent habituellement du pourboire, ont droit aux taux horaires suivants:

a) les salariés de moins de 18 ans ..... 2,95 $
b) les autres salariés ..... 3,28 $

SEMAINE NORMALE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Lorsqu'un salarié est requis de travailler plus de 44 heures en une semaine, il a droit à une majoration de 50 pour cent du salaire horaire habituel.
Cependant, aux fins de calcul des heures supplémentaires, la semaine normale de travail pour certains travailleurs est la suivante:

a) gardien qui fait de la garde d'une propriété pour le compte d'une entreprise de gardiennage ..... 44 heures
b) tout autre gardien ..... 60 heures
c) salarié occupé dans une exploitation forestière ..... 47 heures
d) salarié occupé dans une scierie ..... 47 heures
e) salarié qui travaille dans un endroit isolé ..... 55 heures
f) salarié qui effectue des travaux sur le territoire de la région de la Baie James ..... 55 heures
g) alimentation, dans les régions couvertes par l'Ordonnance no 14 ..... 40 heures

LE DOMESTIQUE

Aux fins du calcul des heures supplémentaires, la semaine normale d'un domestique est de:

a) 44 heures pour le domestique qui ne réside pas chez son employeur. Le salaire minimum est de 4,00 $ pour le salarié de 18 ans et plus et de 3,65 $ pour le salarié de moins de 18 ans.
b) 53 heures pour le domestique qui réside chez son employeur. Le salaire minimum est de 134 $ par semaine.

TRAVAILLEURS AGRICOLES

Le salaire minimum payable au travailleur agricole de moins de 18 ans est de 3,65 $. Pour les travailleurs de plus de 18 ans, le taux horaire est de 4,00 $

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

Les salariés de ce secteur, âgés de 18 ans et plus ou de moins de 18 ans, ont droit aux taux suivants:

a) salarié affecté à la coupe du bois et payé à la pièce ..... 4,26 $
b) cuisinier, aide-cuisinier, garde-feu, salarié à forfait
de moins de 18 ans ..... 3,97 $
de 18 ans et plus ..... 4,00 $
c) autre salarié de 18 ans et plus ..... 4,00 $
d) autre salarié de moins de 18 ans ..... 3,65 $

TRAVAUX PUBLICS

Les salariés de ce secteur ont droit aux taux suivants:

a) cuisinier, aide-cuisinier, gardien
salarié de 18 ans et plus ..... 4,00 $
salarié de moins de 18 ans ..... 3,65 $

Autres salariés de 18 ans et plus ou de moins de 18 ans:

Boutefeu ..... 4,66 $
Conducteur de boutoir avec équipements ..... 4,79 $
Conducteur de boutoir ..... 4,04 $
Charpentier, menuisier ..... 4,92 $
Conducteur de compresseur (tous genres) ..... 4,77 $
Conducteur de bétonnière malaxeur fixe (voirie) ..... 4,69 $
Conducteur de camion ..... 4,44 $
Conducteur de véhicules lourds (tous terrains) ..... 4,61 $
Ferrailleur ..... 4,75 $
Foreur ..... 4,60 $
Mécanicien, 1ière classe ..... 4,84 $
Mécanicien, 2ième classe ..... 4,60 $
Conducteur de niveleuse automatique ..... 4,79 $
Conducteur de pelles mécaniques (tous genres) ..... 4,82 $
Soudeur ..... 4,87 $
Graisseur et huileur ..... 4,14 $
Signaleur de trafic ..... 4,14 $
Manoeuvre et autre salarié ..... 4,14 $

Note: Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au bureau de la Commission des normes du travail le plus près de chez vous.

BUREAUX DE LA COMMISSION

Montréal, C.P. 730, Succursale Desjardins, Mtl H5B 1B8	873-7061
Québec, 210 est, boul. Charest, Québec G1K 3H1	643-4940
Bas St-Laurent–Gaspésie, 235 ave St-Jérôme, Matane G4W 3A7	562-2010
Cantons-de-l'Est, 112, rue Wellington s., Sherbrooke J1H 5C7	565-0441
Chaudière–Rivière-du-Loup, 2 Place Tanguay, Lévis G6V 6X8	833-6194
Côte-Nord, 782, rue Bossé, Hauterive G5C 1L6	589-9931
Mauricie, 140 rue St-Antoine, Trois-Rivières G9A 5N6	374-4661
Lac St-Jean, 65, rue St-Joseph sud, Plaza 3, Alma G8B 1L9	662-3975
Nord-Ouest, 33 ouest, rue Gamble, Rouyn J9X 2R3	762-0867
Outaouais, 717, boul. St-Joseph, Hull J8Y 6M8	771-6259
Saguenay, 50 est, boul. Harvey, Jonquière G7X 8L6	547-6689

vous décrochez ?

Vous perdez tout espoir de n'y rien comprendre, encore moins d'y changer quelque chose...

page 11

HUGO C'EST

De nombreuses réductions pour une "Rentrée" bien "Orchestrée" sur nos livres et disques en librairie

du 29 août au 19 septembre

Librairie Hugo
librairie agréée
Centre commercial Wilderton
2735, Van Horne, Montréal
739-9251 — 739-0512
Service aux collectivités Commandes téléphoniques

LITTÉRATURE GÉNÉRALE ■ LITTÉRATURE JEUNESSE ■ CASSETTES ■ DICTIONNAIRES ■ LITTÉRATURE JEUNESSE ■ NOUVEAUTÉS
■ PSYCHOLOGIE ■ PHILOSOPHIE ■ DISQUES

SUCO
éducation à la solidarité

Beaujolais Nouveau

Le Beaujolais Nouveau arrivera bientôt...

Chaque année, avec les premières neiges, les gastronomes du Québec font un accueil chaleureux à ce vin fruité rappelant étrangement des saveurs de fruits sauvages...

Ce que vous ne savez pas, c'est que vous pouvez dès mainteenant placer votre commande par nos bons offices via les services compétents de la S.A.Q.

Pour tous renseignements, écrivez ou téléphonez à:

Consortium Gilcarvin Inc.
4555 Old Orchard
Montréal, Qué. H4A 3B8
tél.: 484-4418

Les reportages sur les Caisses d'entraide

Une caisse exige $100,000 de TVA et Yolande Lécuyer

par
Bernard Morrier

La Caisse d'entraide économique de Saint-Hyacinthe a intenté hier une poursuite de $100,000, contre Télé-Métropole, le réseau TVA et ses postes affiliés de Québec et Chicoutimi, de même que contre la journaliste Yolande Lécuyer, à la suite d'une série de reportages sur de prétendues difficultés financières, qui avaient été diffusés par TVA les 29 et 31 mai, de même que les 1er, 2 et 3 juin derniers.

Dans la poursuite qui contient une quarantaine d'allégués, la requérante soutient qu'en voulant prétendument tracer un bilan des Caisses d'entraide au cours des 10 dernières années, la journaliste Lécuyer a avancé quantité de faussetés sur certaines difficultés financières, que ses reportages étaient truffés d'exagération, réflexions personnelles, de parti-pris et qu'elle a commis un abus de confiance en se mettant dans une situation de conflit entre son métier de journaliste et sa qualité d'ex-administrateur de la Caisse d'entraide de Longueuil.

Bien que Mlle Lécuyer ait démissionné de ce poste, le 4 mai dernier, soit avant la diffusion des reportages, la poursuite affirme que celle-ci a détourné à son profit des informations privilégiées et que TVA aurait dû savoir ce fait. On soutient aussi qu'il s'agit-là d'un manque de loyauté et de bonne foi, qui a conduit à un traitement déséquilibré du sujet, sans qu'on donne la moindre chance aux Caisses d'entraide de donner leur version dans le cadre même de ces reportages.

La Banque Nationale lourdement sanctionnée

Gain syndical important dans le milieu bancaire

par
Louis-Gilles Francoeur

Le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) a condamné hier la Banque Nationale du Canada à verser $144,000 en fidéis commis dans un fonds destiné à promouvoir la syndicalisation de ses employés en vertu des droits reconnus par le Code canadien du travail.

Ce verdict sans précédent du CCRT est de plus exceptionnellement sévère à l'endroit de la Banque Nationale. Le tribunal canadien n'hésite pas en effet à accréditer en bonne et due forme une succursale de cette banque où les employés n'ont jamais requis un tel droit.

Les 13 employés de la succursale de la rue Maguire, à Québec, avaient été officiellement accrédités le 27 juin 1980. Le 19 septembre suivant, cette succursale était fermée, la banque ayant profité, de l'avis du CCRT, du «vide juridique» créé par deux articles du Code pour réduire à néant leurs droits comme employés et comme syndiqués.

Officiellement, la Banque Nationale a fermé sa succursale de la rue Maguire pour transférer ses activités à son autre établissement de la rue Sheppard, dans le même secteur. Or tous les plans de fusion ou d'intégration de cette succursale, étudiés par la banque au cours des mois précédents, ne parlaient jamais de fermeture mais tout au plus de fusion. Ces réaménagements devaient tout au plus affecter un seul employé.

Lorsqu'il devint évident que les 30 jours de protection consécutifs à l'octroi de l'accréditation furent écoulés, l'employeur a décidé d'en profiter abusivement, note le Conseil. Ces dispositions interdisent à l'employeurs de modifier le régime de relations de travail en place.

Une autre protection semblable allait débuter le jour où le syndicat obtenait le droit d'envoyer à l'employeur son avis officiel de négociation.

Entre les deux périodes de protection, le syndicat s'est retrouvé devant une journée sans protection juridique. L'examen de la preuve déposée devant le CCRT a amené ce tribunal à conclure qu'en voulant utiliser cette technicalité, la banque a violé l'un des principes les plus fondamentaux du Code, celui de la non-ingérence dans les affaires d'un syndicat, en faisant la preuve par une fermeture imprévue de l'inefficacité de la protection syndicale.

Les conclusions du tribunal sont exceptionnellement dures:

«Il faut d'abord remarquer que nous avons ici un cas très exceptionnel de pratiques déloyales. En effet, très peu d'employeurs vont jusqu'à fermer leur entreprise ou une partie de cette dernière pour se débarrasser d'un syndicat. Encore moins d'employeurs calculeront la commission d'une pratique déloyale avec autant de machiavélisme, comme dans ce cas-ci, en synchronisant les gestes illégaux ou leur amorce dans une période de vide juridique, ce qui a donné une apparence de prétexte pour agir. Encore moins de conseillers ou de directeurs de relations industrielles, spécialisés en relations de travail, sanctionneront et élaboreront un tel plan. Nous avons ici un employeur très rusé et très intelligent: jusqu'à la limite, celui-ci a tenté de tirer profit d'un état de fait techniquement légal pour commettre, de façon intentionnelle, la plus illégale des infractions: se débarrasser de toutes les obligations imposées par le Code en portant un coup fatal à l'agent négociateur».

Le CCRT n'a pas l'habitude d'imposer des amendes. Mais la situation, dit-il, est trop grave et les atteintes aux droits des employés trop importants pour ne pas justifier des sanctions exceptionnelles.

Il se refuse dans un premier temps à forcer la banque à rouvrir son ex-succursale de la rue Maguire parce que trois employés ont été intégrés depuis à la rue Sheppard et que les autres ont été reclassés ailleurs. Par contre, il note que le syndicat est désormais «noyé», car ceux de ses membres-fondateurs qui sont passés à la rue Sheppard se retrouvent en minorité.

Le CCRT décide donc d'accréditer officiellement tous les employés de la rue Sheppard, qui n'avaient pas demandé de syndicat, en souhaitant assez clairement que ces mêmes employés tirent avantage de cette protection que leur accorde le tribunal par exception.

Il oblige aussi l'employeur à fournir au syndicat, l'Union internationale des employés de commerce (FTQ), les noms, adresse et numéros de téléphone de tous ses nouveaux membres. Il permet au syndicat de tenir des réunions pendant «les heures de travail sans perte de salaire ou autres avantages pour les employés»; donne accès aux agents syndicaux aux bureaux de l'employeur; lui donne automatiquement le droit d'afficher sur les lieux de travail; ordonne à l'employeur de rembourser le syndicat pour l'organisation de toutes les assemblées et réunions ainsi que pour le tableau d'affichage.

Enfin, il oblige la Banque Nationale à aviser par lettre de son président les nouveaux syndiqués de la création d'un fonds en fidéis commis dans lequel seront versés quelque $144,000, soit l'équivalent pendant trois ans du $48,000 économisé en salaire par la fusion des deux succursales. Cette somme, gérée par le syndicat et la banque, servira à promouvoir les droits des employés à se syndiquer, tels que définis par le Code canadien du travail.

Quand les magiciens échangent leurs trucs

TORONTO (PC) — La magie fascine tous ceux qui sont épris de merveilleux. La preuve en a été faite durant le week-end lors d'un congrès réservé aux magiciens et durant lequel chacun des participants, y compris un moine et un agent de réadaptation, ont échangé les secrets de leur art.

«Je suis assez bon magicien, mais certains m'accusent de tricher et d'obtenir de l'aide d'en Haut», de dire le père Cyprien, un Capucin de Garrison, dans l'État de New York, qui participait au sixième congrès annuel de la Société canadienne des magiciens.

Le père Cyprien, que certains surnomment le «Moine magicien», a fait une tournée en Europe l'an dernier et visitera le Japon le printemps prochain. Ses supérieurs ne s'opposent aucunement à ces représentations. «Ils m'encouragent, car ils estiment que cela représente de bonnes relations publiques pour notre ordre», affirme le moine.

D'autres, tel Darren Dundee, un agent de réadaptation de Detroit, utilisent la magie pour se détendre et se libérer des pressions qu'ils subissent au travail.

«Habituellement, les agents demeurent en moyenne à ce poste six ans. J'y suis depuis 22 ans, grâce à mon passe-temps», dit-il.

Au congrès, les magiciens affirment qu'ils cherchent surtout à étudier et à mettre au point de nouveaux trucs afin de pouvoir continuer à tromper un public qui devient de plus en plus sophistiqué.

Qu'advient-il de votre chèque une fois qu'il est sorti de vos mains?

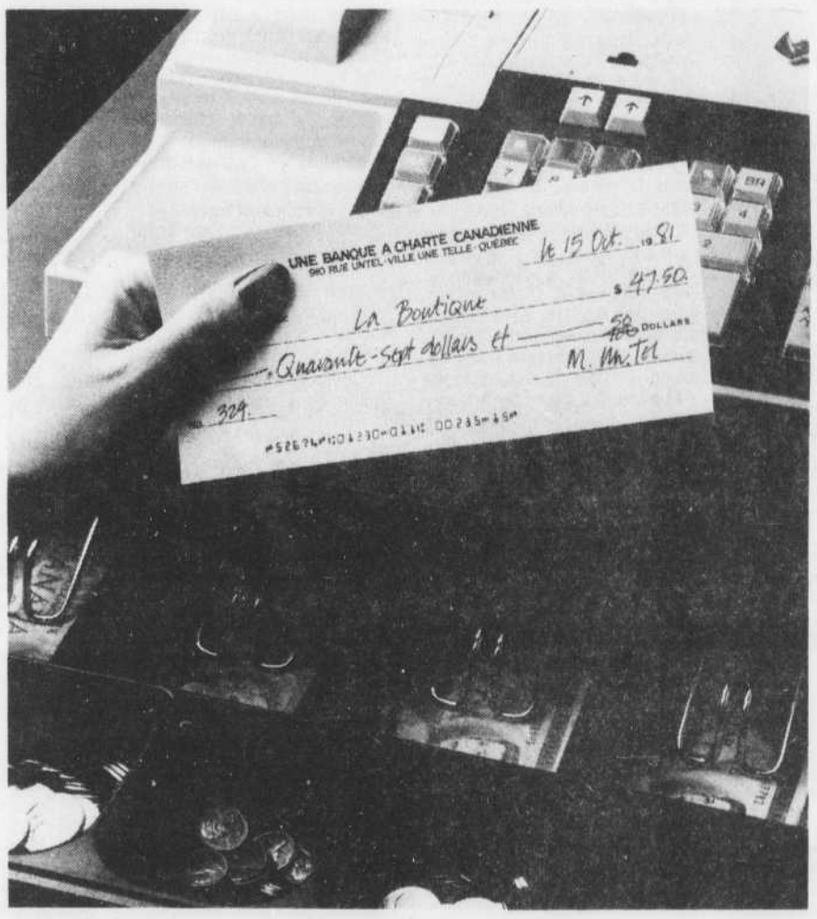
Il n'y a pas au monde de plus avides consommateurs de chèques que les Canadiens. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons mis au point le système de compensation de chèques qui est peut-être le plus efficace au monde.

Combien de chèques signerez-vous aujourd'hui? Ce mois-ci? Cette année?

C'est à peine croyable mais le nombre de chèques qui passeront par les banques à charte canadiennes a plus que doublé durant la dernière décennie. Présentement, plus de 1.5 milliard par année.

La valeur nominale de cette avalanche de papier se chiffre à près de $5.4 mille milliards. Et pourtant, tous et chacun de ces chèques retrouvent rapidement le chemin de votre banque, de votre commerce ou de votre foyer.

Pour en arriver là, nos banques à charte ont mis au point un système de compensation de chèques qui fonctionne efficacement entre leurs quelque 7,400 succursales réparties à travers le pays.



Votre chèque peut parcourir des milliers de kilomètres et passer entre plusieurs mains avant de revenir à votre banque, à votre commerce ou à votre foyer.

Votre chèque est une lettre.

Votre chèque est un écrit ordonnant à votre banque de prendre une certaine somme d'argent de votre compte et de la remettre à une autre personne.

Plus de 30 millions de chèques passent par les banques à charte canadiennes chaque semaine. Les banques doivent combler le vide entre le débit d'un compte et le crédit d'un autre compte. Ceci doit être fait rapidement car lorsqu'une banque encaisse un chèque tiré sur une autre banque, elle doit, habituellement, débourser une somme d'argent contre le chèque. Il est donc normal que la banque prêteuse veuille être remboursée dans le plus bref délai.

C'est pourquoi les banques ont mis sur pied deux systèmes de compensation de chèques. Chaque banque possède son propre système de compensation qui vise à accélérer la compensation des chèques entre ses succursales. Ces systèmes internes de compensation sont à leur tour liés à un second système.

Ce second système relie entre elles les banques et les autres institutions de dépôts afin de permettre l'échange des chèques tirés sur une institution et négociés ou payés par une autre.

Il y a 10 chambres de compensation sises dans les grandes villes à travers le pays. Elles sont en communication constante entre elles et la banque centrale (La Banque du Canada) qui, chaque jour, crédite ou débite les comptes de chacune des banques selon les indications des compensations de la journée.

Les ordinateurs accélèrent le système.

Les banques ont uniformisé le système de paiement grâce à des codes magnétiques imprimés sur les chèques. Dans la plupart des cas, les transactions sont automatisées.

A l'heure actuelle, un chèque tiré sur une banque à Vancouver et déposé à votre banque à Québec sera aussitôt crédité à votre compte. Ceci parce que le montant du chèque peut être porté au compte du client de Vancouver la journée même. On ne peut, règle générale, en dire autant des banques à l'extérieur du pays.

Durant ce cycle de vingt-quatre heures, le chèque lui-même sera manipulé par près de 15 personnes et trois services de messageries. Il sera traité par deux ordinateurs et parcourra quelque 3,840 km à bord d'un avion. Même s'il est perdu ou égaré, il est possible de le retracer.

Comment lire un chèque.

Si vous regardez au bas de votre chèque, vous y verrez une série de chiffres propres aux ordinateurs. Les *cinq* premiers chiffres indiquent le code de votre succursale. Les *trois* chiffres suivants sont le code de votre banque. Puis s'inscrit votre numéro de compte. Ajoutez le montant de votre chèque et ce sont les seuls renseignements requis par l'ordinateur. Ce montant apparaîtra sur la droite du chèque lorsque l'opérateur aura transformé ce que vous avez écrit à la main en chiffres qu'un ordinateur peut lire. (Certains chèques portent aussi un numéro de folio sur le coin extrême gauche). Tous les soirs, chaque succursale emballe ses chèques, les place à bord des fourgons de messageries en route vers les centres d'informatique régionaux. Travaillant tout au long de la nuit, les employés de ces centres trient les chèques afin de les acheminer vers les banques et les succursales sur lesquelles ils ont été tirés. Des ordinateurs mettent les comptes à jour.

S'ensuivent des échanges à travers le pays. Chaque jour, 20 tonnes de chèques et autres données quittent les banques à charte par le biais des services de messageries.

Tôt chaque matin, les centres d'informatique à travers le pays préparent des paquets qui à leur tour seront livrés, bien avant 10 heures le matin, aux succursales de chacune des banques. Dès que les paquets arrivent, les employés de la banque vérifient et classent les chèques. Ce sont d'importantes sources de renseignements qui facilitent les transactions avec les clients.

2,000 chèques à la minute.

Les machines les plus récentes peuvent traiter plus de 2,000 chèques à la minute. Ce qui permet à un nombre plus restreint de centres d'informatique de desservir de plus en plus de succursales de banques.

Grâce à l'automatisation, la quasi totalité des effets reçus au cours de la journée dans les succursales automatisées seront traités à travers le système de compensation durant la nuit. Ces effets seront traités et sur le compte du créditeur et sur celui du débiteur *avant le début de la journée d'affaires du lendemain.*

Le système uniformisé du Canada.

Le petit nombre de banques à charte explique l'efficacité remarquable de notre système de compensation.

Aux États-Unis, il y a environ 15,000 banques *indépendantes.* Certaines ont plusieurs succursales, d'autres n'en ont qu'une. Ce qui transforme la compensation des chèques en une opération fort coûteuse et peu efficace. Un chèque peut nécessiter jusqu'à huit jours avant d'être compensé mais dans la plupart des cas, un ou deux jours suffisent. L'Américain moyen ne peut prendre pour acquis que son compte sera crédité le même jour.

Au Canada, où nous signons des chèques tout naturellement sans plus, nous ne nous rendons pas compte combien nous sommes privilégiés d'avoir un système de compensation qui permet un aller retour en 24 heures. C'est tout un exploit, compte tenu de la complexité des étapes à franchir.

No 4 d'une série de messages rédigés dans le but de mieux faire comprendre notre système bancaire.

Les banques à charte canadiennes.

L'Association des banquiers canadiens, porte-parole de:
Banque de Montréal · La Banque de Nouvelle-Ecosse · Banque Toronto Dominion · Banque Nationale du Canada · Banque de Commerce Canadienne Impériale
La Banque Royale du Canada · La Banque Mercantile du Canada · Banque de Colombie Britannique · Banque Commerciale du Canada · Norbanque · Banque Continentale du Canada
Banque ABN du Canada · Banque Barclays du Canada · Banque Continentale d'Illinois (Canada) · Banque d'Amérique Canada · Banque de Tokyo du Canada
Banque Hongkong du Canada · Banque Nationale de Détroit du Canada · Deutsche Bank (Canada) · La Banque de Change de Corée du Canada · Société de banque suisse (Canada)

APPRENEZ À
PILOTER



AVEC NOUS!

CE COUPON ET $20

vous donnent droit à la brochure de l'Aéro-Club de Montréal, à une première leçon de pilotage avec un instructeur certifié à bord d'un Cessna 150 ou 152 et à une évaluation complète après le vol. Tout ça pour $20.00!

Aucun engagement de votre part. Ceci est notre façon de vous faire découvrir le monde merveilleux de l'aviation. Apprenez dans une école qui existe depuis 1928 où vous pouvez suivre tous les cours de pilotage, de pilote privé à pilote de ligne.

Important: ***tous les cours sont déductibles de l'impôt.***

CE COUPON ET $20
POUR VOTRE PREMIER VOL!

AÉRO-CLUB DE MONTRÉAL
Aéroport de Saint-Hubert 861-5878

Cessna PILOT CENTER
Discover Flying

RICHEL-AIR INC.
Aéroport de Saint-Jean
Gilles Soriol 871-1406

Les difficultés de Moscou au Moyen-Orient

MOSCOU (AFP) — La décision du président Sadate de rompre les relations avec l'URSS a mis en difficulté la diplomatie soviétique au Proche-Orient et freine son ambition de jouer un rôle déterminant dans un règlement global, estimaient hier les observateurs.

Simple péripétie dans l'histoire tourmentée des relations soviéto-égyptiennes ou mesures à effet durable, Le Caire a faussé le jeu, en contraignant l'Union soviétique à certains choix qu'elle rechignait à faire, tant il est vrai que ses alliances actuelles ne répondent pas entièrement à son attente.

En apparence, le président Sadate a réagi, en prenant ces mesures, à toute une stratégie téléguidée, directement ou indirectement, selon les Égyptiens, par le Kremlin: difficultés intérieures, y compris d'ordre confessionnel, pacte hostile entre la Libye, l'Éthiopie et le Sud-Yémen, «activités subversives» du Front de la fermeté, politique libyenne en Afrique, actions de la Syrie au Liban.

Il est patent que le Kremlin souhaite liquider les accords de Camp David et soutient ouvertement dans ce but le Front de la fermeté, principalement la Syrie et l'Organisation de libération de la Palestine. Il est patent aussi que l'action présentement menée par le colonel Mouamar Kadhafi fait, volontairement ou involontairement, son jeu.

Mais toutes les confidences recueillies en privé dans les milieux soviétiques témoignent du refus de l'URSS de se laisser «enfermer dans ces alliances», et cela pour deux raisons essentielles:

— Éviter d'effrayer les régimes modérés dans la région, notamment les pays du Golfe, où la très vive réaction du président Sadate donnera certainement matière à réflexion.

— Se prémunir contre certains alliances conjoncturelles et parfois même risquées.

Dans certains milieux arabes de Moscou, on est convaincu que les relations soviéto-syriennes sont loin d'être au beau fixe. Damas, qu'un traité d'amitié et de coopération lie à Moscou, se plaindrait de l'insuffisance de l'assistance soviétique et de la vétusté du matériel militaire qui lui est fourni. Une nouvelle mission militaire syrienne est d'ailleurs attendue incessamment à Moscou, sans doute pour plaider ce dossier.

On dit aussi dans ces milieux que l'Union soviétique aurait beaucoup à objecter à l'action menée par la Syrie au Liban.

Pour sa par, le «numéro un» libyen est, aux yeux des Soviétiques, le type même de l'allié conjoncturel, imprévisible et à l'idéologie bien particulière. Si au cours de la dernière visite à Moscou du colonel Kadhafi, la direction soviétique a montré qu'elle était prête à le suivre et à l'appuyer dans sa «démarche révolutionnaire», elle est loin d'avoir surmonté toute sa méfiance à son égard.

Dirigeants et commentateurs soviétiques montrent, pour tout ce qui touche à la Libye, une égale prudence. L'incident américano-libyen, dans le golfe de Syrte, a la mi-août, n'a soulevé à Moscou que de molles protestations, et les dernières informations en provenance de Tripoli faisait état du désir de la Libye de signer un traité d'amitié et de défense avec l'URSS ont été accueillies avec la plus grande circonspection.

La bataille autour des AWACS n'est pas terminée entre Begin et Reagan

JERUSALEM (AFP) — La visite à Washington du premier ministre israélien, M. Menahem Begin, rentré hier à Jérusalem, marque une étape dans la bataille entre Israël et les États-Unis autour des avions-radars AWACS.

Le problème, selon les observateurs, est appelé à prendre de l'ampleur dans les semaines à venir en dépit des grands projets de «coopération stratégique» entre les gouvernements américain et israélien, évoqués durant le voyage de dix jours du premier ministre israélien aux Etats-Unis.

Le désaccord semble plus sérieux que jamais entre M. Begin et le président Reagan au sujet du projet de vente de ces avions et d'autres équipements militaires par les États-Unis à l'Arabie saoudite.

De retour de son voyage, le chef du gouvernement israélien a laissé les observateurs sur leur faim en ne faisant aucune révélation politique, mais il les a surpris en se limitant à des critiques à propos de ce dossier AWACS.

«En tant qu'étrangers, a-t-il déclaré, nous ne pouvions intervenir dans le grand débat entre le législatif et l'exécutif (le Congrès et l'administration des Etats-Unis) au sujet de cette transaction, mais en tant qu'Israéliens, nous avions le droit et le devoir de dire qu'elle constitue un grand danger pour Israël».

La radio d'État israélienne a estimé qu'il s'agissait là d'une réponse au secrétaire d'État Alexander Haig qui avait retardé le départ de l'avion de M. Begin à l'aéroport Kennedy de New York pour avoir avec lui une entrevue surprise de dernière minute.

M. Began a affirmé qu'il avait pris l'engagement de ne pas révéler la teneur de ce mystérieux entretien. Mais, le quotidien israélien *Haaretz*, comme certains organes de presse américains, indiquait avoir appris hier que «M. Haig avait transmis au premier ministre la protestation de M. Reagan et de l'administration américaine contre les prises de position (de M. Begin), durant les deux derniers jours de sa visite, à propos de la transaction (Américano-saoudienne)».

M. Begin, à son arrivée à l'aéroport de Tel-Aviv, a dû démentir qu'il y ait une «confrontation» entre son gouvernement et celui de Washington. Il a simplement fait état de «divergences d'opinion qui peuvent se produire entre amis et alliés».

Bien que M. Begin s'en défende, ce problème hypothèque la future «coopération stratégique» que son entourage a eu tendance à présenter comme un «accord historique» avec les Etats-Unis. En effet, on n'en connaît toujours pas la portée véritable, mais, en Israël, l'opposition travailliste a déjà lancé des mises en garde.

Un dessin humoristique paru dans le journal *HAARETZ*, hier, illustre la méfiance d'une partie de l'opinion israélienne, puisque M. Begin n'a pas obtenu l'annulation de la transaction et qu'il est rentré de Washington avec un projet imprécis.

Sur ce dessin, on distingue une «femme fatale» (le président Reagan), portant la reproduction d'un avion AWACS en guise de jarretelle, qui a couvert de rouge à lèvres M. Begin et lui tourne la tête tandis que son amant saoudien, un cheikh en caleçon, attend dans le placard le départ du dirigeant israélien.

L'opposition israélienne a demandé pour lundi prochain un débat au Parlement au cours duquel M. Begin devrait faire des révélations. Ensuite, l'accord de coopération stratégique fera l'objet d'un aide-mémoire dont la rédaction est programmée pour novembre.

Par ailleurs, l'opposition à la vente de cinq avions-radars de surveillance AWACS à l'Arabie saoudite restait ferme hier au Congrès américain, malgré les efforts déployés la veille par le gouvernement Reagan.

Dans l'espoir de convaincre les réticents, les représentants du gouvernement avaient fait état mardi au Congrès d'un accord secret avec l'Arabie saoudite qui aurait interdit à ce pays d'utiliser les avions-radars contre Israël.

Mais plusieurs des représentants et sénateurs demeurent opposés à la vente. «Mes doutes ne sont pas levés», a notamment déclaré le représentant Thomas Foley, l'un des chefs de file de la majorité démocrate à la Chambre des représentants.

Le gouvernement a presque renoncé à éviter le vote par la Chambre d'une résolution désapprouvant la vente. En revanche, il espère que les sénateurs ne s'y opposeront pas. Cette opposition rendrait la vente possible: il faut en effet que les deux Chambres soient d'accord pour bloquer la vente.

Le sénateur démocrate Alan Cranston, l'un des principaux adversaires de la vente au Sénat, avait affirmé mardi qu'il disposait d'ores et déjà du nombre de voix suffisant pour s'opposer à la vente.

Cependant, de nombreux sénateurs sont encore indécis et attendent les résultats des auditions, qui commenceront le 1er octobre devant la commission des Affaires étrangères, pour prendre parti.

Les membres de la commission ont l'intention d'entendre notamment à partir de cette date le secrétaire d'État Alexander Haig et le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger. Les débats porteront sur l'ensemble d'un contrat de livraison d'armes d'une valeur de 8,5 milliards de dollars. Outre les AWACS, les Etats-Unis doivent livrer des missiles et des équipements pour améliorer les capacités de 62 F-15 déjà promis à l'Arabie saoudite.

Le Congrès a jusqu'au 31 octobre pour se prononcer.

La Syrie cherche à obtenir du renfort auprès de Moscou

BEYROUTH (AFP) — L'Alliance stratégique américano-israélienne, scellée ces jours derniers entre le président Reagan et le premier ministre Menahem Begin, a paru suffisamment inquiétante à la Syrie pour qu'elle décide d'envoyer une délégation militaire à Moscou.

En principe, la Syrie, principal allié de l'URSS au Moyen-Orient, peut se prévaloir d'un pacte d'amitié et de solidarité avec l'Union soviétique (signé il y a tout juste un an, en octobre dernier) qui la met à l'abri de toute mauvaise surprise.

Au cours d'entretiens avec des visiteurs étrangers, de hauts responsables syriens ont laissé entendre qu'aux termes de ce pacte, si la Syrie venait à être attaquée par Israël, l'URSS interviendrait militairement à ses côtés, avec une division aéroportée.

En dehors de ce pacte, l'URSS a fourni une impressionnante quantité d'équipements militaires à la Syrie, après la guerre d'octobre 1973 (pour compenser les pertes subies par l'armée syrienne), en 1978 après le «lâchage» de l'Égypte consécutif aux accords de Camp David qui laissaient la Syrie seule face à Israël, et enfin en 1980 quand le gouvernement de Damas a dû faire face à une vive agitation dans les villes du nord du pays.

Quelque 3,000 à 4,000 instructeurs soviétiques initient les soldats syriens au maniement de ce matériel.

Le pacte syro-soviétique a dévoilé une certaine ambiguïté au moment de la fameuse crise dite des missiles, ces SAM-6 de fabrication soviétique que l'armée syrienne a installés dans la Bekaa libanaise en avril dernier en réponse à la destruction par les chasseurs israéliens de deux hélicoptères syriens, non loin de Zahlé.

Les soviétiques avaient alors laissé entendre à divers interlocuteurs que le pacte devait jouer en cas d'agression contre le territoire syrien mais non contre des troupes syriennes au Liban. Or, 25 à 30,000 soldats syriens stationnent au Liban depuis 1976 au titre de la Force arabe de dissuasion.

L'interminable navette de M. Philip Habib, émissaire spécial du président Reagan entre Beyrouth, Damas et Tel-Aviv, avait finalement écarté une telle éventualité mais l'URSS avait quand même senti le besoin de rassurer la Syrie.

En juillet, elle organisait des manoeuvres combinées sur la côte syrienne, manoeuvres cependant modestes puisque selon des sources américaines, elles n'avaient pas mis en oeuvre plus de 800 fusilliers marins.

Un peu plus tard, en août, un autre événement devait provoquer un regain d'inquiétude en Syrie, qui depuis la défection de l'Egypte développe un complexe d'encerclement: l'incident américano-libyen au cours duquel deux chasseurs libyens ont été abattus dans le golfe de Syrite.

Le 8 septembre, la Syrie annonçait en effet qu'elle portait à 35 milles la limite de ses eaux territoriales. Aucune explication n'avait été fournie mais pour nombre d'observateurs cette mesure a pour but d'empêcher la 6ème flotte américaine qui croise en permanence en Méditerranée de s'approcher trop près des côtes syriennes.

«L'après Camp David», qui pointe à l'horizon 1982, ne peut qu'aviver les inquiétudes de la Syrie. Elle craint de faire les frais d'un marchandage qui s'ouvrira sans doute dans cette perspective et qui s'accompagnera fatalement de pressions et de chantages. La Syrie y sera d'autant plus sensible qu'elle y fera face seule.

Ses alliés dans le monde arabe (Libye, Algérie, Sud-Yémen, OLP) «ne font pas le poids» face à l'alliance américano-israélienne. Pour résister aux pressions auxquelles elle sera certainement soumise et pour lui permettre de jouer ses cartes dans la difficile partie qui s'annonce, la Syrie a besoin plus que jamais d'un soutien ferme et sans équivoque de l'Union soviétique.

Armes chimiques: l'URSS met en cause Washington

MOSCOU (Reuter) — Répliquant aux accusations américaines selon lesquelles ses alliés d'Asie du Sud-Est font usage d'armes chimiques, l'Union soviétique a souligné hier que les États-Unis eux-mêmes avaient fourni des substances toxiques au Salvador et à l'Afrique du Sud.

Washington, écrit l'agence TASS, a plus d'expérience en matière d'armes chimiques qu'aucun pays à quelque moment de l'histoire que ce soit, et son recours aux défoliants au Vietnam a laissé plus de deux millions de personnes dans un état incurable.

«Les bombes chimiques de fabrication américaine sont à présent utilisées par la junte salvadorienne contre les patriotes et les civils du Salvador», poursuit l'agence soviétique. Les Américains ont également fourni à Pretoria des défoliants qui sont utilisés contre les mouvements nationalistes noirs, ajoute-t-elle.

Cette attaque fait suite aux allégations du département d'État américain selon lesquelles Washington détiendrait de nouvelles preuves de l'emploi d'armes chimiques par les alliés de Moscou en Indochine et en Afghanistan.

D'après TASS, les accusations américaines sont des «mensonges repoussants» dont l'objet est de détourner l'attention générale des projets que nourrit précisément Washington en matière de stockage d'armes chimiques et d'ogives à neutrons.

L'agence note que M. Alexander Haig, secrétaire d'État américain, doit être expert en ce qui concerne l'emploi de telles armes, du fait qu'il a servi dans l'armée américaine au Vietnam au cours des années 1960.

«La mémoire de M. Haig est-elle si courte qu'il ne se rappelle plus qui a truffé de substances toxiques de nombreuses régions d'Asie du Sud-Est?», demande TASS.

Le responsable américain avait soulevé la question dimanche dernier lors d'une visite à Berlin-Ouest. L'URSS avait aussitôt nié avoir fourni des armes chimiques à ses alliés de la péninsule indochinoise.

Néanmoins, l'armée thaïlandaise a la preuve que les troupes vietnamiennes utilisent des armes chimiques au Cambodge, et a équipé ses hommes de masques à gaz, a déclaré l'un de ses porte-parole.

Le service de chimie de l'armée a trouvé la confirmation d'informations fournies par des réfugiés et des déserteurs selon lesquels les troupes d'Hanoi utilisaient des gaz.

Les autorités thaïlandaises savent depuis plusieurs mois que l'armée vietnamienne a pourvu certaines de ses unités des stocks de produits chimiques toxiques, a-t-il ajouté.

Selon des responsables de l'hôpital de Ban Sangae, sur la frontière thaïlando-khmère, des équipes médicales étrangères exerçant dans des camps de réfugiés ont dit qu'ils avaient rencontré des affections dues à des gaz de combats ou innervants, qui avaient un effet temporaire sur les victimes.

Ces camps se trouvent au sud de Ban Sangae, lui-même à quelque 300 kilomètres au nord-est de Bangkok, et sont proches des positions khmères rouges, ont ajouté les responsables de l'hôpital.

Ils ont dit n'avoir eux-mêmes aucune preuve de l'usage de toxines chimiques par les Vietnamiens, mais avoir vu plusieurs «cas bizarres» d'infections virales parmi les Khmers rouges depuis un an, dont ils ignoraient la cause.

Selon des officiers thaïlandais à la frontière khmère, les Vietnamiens utilisent des armes chimiques principalement contre les Khmers rouges, dont les 40,000 hommes constituent l'essentiel de la résistance contre le gouvernement pro-soviétique et provietnamien de M. Heng Samrin.

Le général Dien Del, chef d'un autre groupe de résistance, le Front de libération nationale du peuple khmer, (FLNPK), anti-communiste, a déclaré à la presse que ses hommes n'avaient jamais été attaqués au moyen d'armes chimiques, mais qu'il savait que l'artillerie vietnamienne utilisait des obus de gaz innervants contre les Khmers rouges.

En juillet dernier, un déserteur réfugié en Thaïlande a déclaré que l'armée de Hanoi avait utilisé ce type de gaz lors de son intervention au Cambodge en 1978, et que quatre divisions vietnamiennes sur 21 étaient équipées d'armes chimiques.

Bombardier libyen abattu à la frontière du Soudan

KHARTOUM (Reuter) — Un bombardier libyen a été abattu hier à Adre, ville tchadienne située à la frontière saoudanaise, par les Forces armées du nord (FAN) tchadiennes de l'ancien ministre Hissene Habre appuyées par l'armée du Soudan, rapporte l'agence SUNA.

Dans une dépêche datée de la ville soudanaise de Gineina, sur la frontière tchadienne, l'agence indique que deux bombardiers libyens ont survolé l'agglomération dans la journée avant de subir le feu des troupes de Khartoum.

Les avions libyens se sont ensuite dirigés vers l'ouest où ils se sont heurtés à l'artillerie anti-aérienne des forces restées fidèles à M. Habré, ex-ministre tchadien de la Défense, précise l'agence. L'un des appareils aurait été abattu par les forces tchado-soudanaises à Adre.

Selon SUNA, le pilote de l'avion et son coéquipier ont été tués.

Le gouvernement de Khartoum a déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU contre la violation de son espace aérien par la Libye, indique une dépêche de l'agence de presse du Moyen-Orient datée de la capitale soudanaise.

Le Soudan a aussi indiqué que l'aviation libyenne avait bombardé à plusieurs reprises des villes soudanaises en bordure du Tchad, précise l'agence.

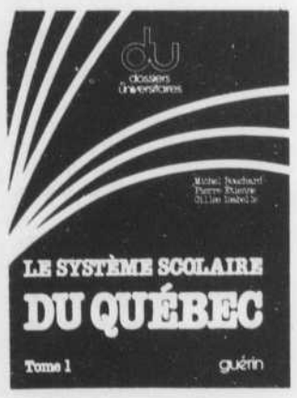
Le ministère soudanais des Affaires étrangères a fait savoir que le gouvernement avait demandé que sa plainte soit considérée comme un document relevant du Conseil de sécurité. Khartoum a aussi pressé le Conseil de «prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme aux Offensives libyennes et à la violation flagrante de l'espace aérien (du Soudan)».

guérin l'éditeur qui édite

Le système scolaire du Québec

Michel Bouchard
Pierre Étienne
Gilles Isabelle

En vente dans toutes les librairies



TOME I $9.00, 514 pages
TOME II (à paraître)
TOME III (à paraître)

Le Système scolaire se compose de lois et de règlements, d'organismes administratifs et d'institutions d'enseignement, de services et de fonctions de natures très diverses, de personnel de cadre, d'enseignants et d'étudiants de tous âges appliqués à des tâches très variées.

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

En vente dans toutes bonnes librairies et aux librairies Guérin:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

vous décrochez?

Vous perdez tout espoir de n'y rien comprendre, encore moins d'y changer quelque chose...

page 11

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS,



- LE DEVOIR vous suggère un moyen peu coûteux d'enrichir votre année scolaire.
- LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- LE DEVOIR a aussi ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case Postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.

Ci-inclus $..... pour une période de..... mois
à compter du.....
.....
Nom.....
Adresse.....
.....

TARIFS
d'abonnement période scolaire

DURÉE	TARIFS
6 mois	$38.00
7 mois	$43.00
8 mois	$48.00
9 mois	$53.00
10 mois	$59.00
aussi disponible	
12 mois	$70.00

Être mieux informé à meilleur compte

Signe encourageant de l'économie française

PARIS (Reuter) — Le gouvernement socialiste français, au moment où il lance un train de réformes économiques, a reçu hier un signe d'encouragement avec la publication de chiffres relativement réconfortants sur le chômage et le commerce extérieur pour le mois d'août.

Cependant les milieux officiels soulignent qu'août est un mois exceptionnel à cause des congés, et que ces résultats doivent être accueillis avec prudence.

Selon le ministère du Commerce extérieur, le déficit commercial, compte tenu des variations saisonnières, est tombé de 6,12 milliards de francs (1,09 milliard de dollars) en juillet à 160 millions de francs (28,5 millions de dollars) le mois dernier.

Le déficit au mois d'août 1980 était de 4,02 milliards de francs (718 millions de dollars), a ajouté le ministère.

Le nombre des chômeurs, corrigé en fonction des variations saisonnières, est passé de 1,849,000 en juillet à 1,840,000 le mois dernier, mais est toujours supérieur de 25% aux chiffres d'août 1980.

Cette amélioration modérée de l'emploi survient le jour même où le président François Mitterrand a déclaré qu'il était indispensable que les Français ressentent immédiatement l'impact des mesures prises contre le chômage, et que le mouvement s'inverse avant la fin de l'année.

La veille, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a exposé devant les députés son plan anti-chômage, visant à créer 150,000 emplois en 1982, notamment grâce à une croissance de 3%.

Le porte-parole de l'Élysée a déclaré que M. Maurov et plusieurs ministres parcoureraient le pays pour expliquer la politique du gouvernement.

Parmi les raisons de l'amélioration des chiffres du commerce extérieur, le ministère a cité la diminution des importations de pétrole, passées de 13,6 milliards de francs (2,4 milliards de dollars) en moyenne les trois mois précédents à 12,8 milliards de francs (2,3 milliards de dollars) en août.

Les exportations agricoles et industrielles, notamment les automobiles et les équipements de transports, se sont nettement améliorées par rapport aux trois mois précédents, a-t-il dit.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale française a repoussé, dans la nuit de mardi à mercredi, une motion de censure déposée contre le gouvernement Mauroy par le RPR (Rassemblement pour la République). Celle-ci n'a obtenu que 154 voix, sur 491 députés.

L'opposition a vivement dénoncé le gouvernement socialiste, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, l'a accusé d' «improviser» une politique économique qui «coûtera cher à la France».

M. Claude Labbé, président du groupe RPR a pour sa part affirmé que la motion déposée contre le gouvernement était le début d'un «libre et ferme processus de reconquête du pouvoir».

Le débat a été le plus vif de la nouvelle législature, et les députés UDF et RPR se sont fait traiter de «galopins» par une députée socialiste.

M. George Marchais, pour le Parti communiste, a déclaré que la motion de censure était «une réaction dérisoire».

Le premier ministre Pierre Mauroy a pour sa part fait allusion aux élections présidentielles et législatives de cette année pour déclarer à l'adresse de l'opposition que la censure avait déjà été votée, «à deux reprises, en mai et en juin, contre ceux qui la brandissent aujourd'hui».

Les libéraux britanniques vont s'allier aux sociaux-démocrates

LLANDUDNO (Pays de Galles) (AFP) — Le Parti libéral britannique a donné mandat hier à sa direction pour négocier une alliance électorale avec le Parti social-démocrate (SDP) en vue des prochaines élections générales.

L'atmosphère était survoltée hier dans la grande salle du théâtre Astra, de Llandudno, où se déroule le congrès, les délégués étant persuadés de participer à un événement «historique» dans l'histoire politique britannique. Le Parti libéral est à l'écart des allées du pouvoir depuis environ soixante ans. Or, selon les sondages, l'alliance qu'il concluera avec le SDP devrait lui permettre de former un gouvernement de coalition après les prochaines élections générales prévues pour 1984.

La motion qui a été adoptée à main levée par la quasi-totalité des 1,700 délégués réunis à Llandudno pour le congrès annuel du Parti libéral — seuls 112 délégués ont voté contre — stipule que la direction du parti n'aura pas à rendre compte de ses négociations devant un congrès extraordinaire. Cela veut dire que le leader libéral, M. David Steel, qui est l'un des principaux architectes de cette alliance, aura les mains libres pour négocier avec le SDP.

Les deux partis ont des vues similaires sur beaucoup d'options politiques, préconisant une économie mixte (cohabitation des secteurs privé et nationalisé), une décentralisation accrue, et des réformes de la Communauté européenne. Des divergences existent entre les libéraux et les sociaux-démocrates en ce qui concerne les questions de défense et d'éducation, mais dans les milieux politiques britanniques, on estime qu'un compromis est aisément réalisable entre les deux partis sur ces sujets.

Le principal point de friction entre les deux formations, estiment les observateurs, sera celui de la sélection des candidats à la députation. Un certain nombre de militants libéraux, même s'ils sont acquis au principe de l'alliance avec le SDP, ne veulent cependant pas que le Parti social-démocrate, fondé il y a seulement six mois par des dissidents du Labour, ne récolte seul les fruits de longues années de travail politique du Parti libéral dans certaines circonscriptions.

L'équilibre de la sélection des candidats sera sans doute la principale tâche du charismatique leader libéral, M. Steel.

Mais par-delà les rivalités qui risquent de surgir entre les deux partis, c'est le potentiel de la future alliance qui accapare l'attention. L'électorat britannique n'a jamais été aussi favorable à l'émergence d'une «troisième force» depuis des décennies. Le remaniement ministériel effectué lundi par Mme Thatcher consacre le «virage à droite» du Parti conservateur et le principal parti d'opposition, le Labour, ravagé par ses dissensions internes, glisse de plus en plus vers la gauche.

L'électorat britannique, traditionnellement centriste, devrait donc, lors des prochaines élections, avoir la possibilité de mettre fin au bi-partisme qui prévaut en Grande-Bretagne. Mais les commentateurs politiques britanniques soulignent que la coalition entre les libéraux et les sociaux-démocrates a une tâche bien difficile devant elle. En effet, il y a exactement cinquante ans, alors que la Grande-Bretagne, était dans une période de crise similaire en certains points à celle qu'elle connaît dans les années 1980, les tentatives de création d'une nouvelle force politique, qu'elle soit centriste ou de droite populaire, n'avaient été que des aventures sans lendemain.

Violence en banlieue de Lyon

LYON (AFP) — Une dizaine d'habitants de la banlieue de Lyon ont créé hier un «Comité de défense armé», marquant ainsi un nouveau pas dans l'escalade de la violence dans ces quartiers qui sont le théâtre, depuis début juillet, d'affrontements quasi quotidiens entre des jeunes incontrôlés et la police.

Mardi soir, une dizaine d'habitants de la cité Saint-Jean de Villeurbanne, une de ces immenses cités-dortoirs de béton qui fleurissent dans les banlieues populaires de l'est de Lyon, se sont réunis pour constituer un comité de défense qui, selon eux, dispose de 60 fusils.

Les membres du comité ont rédigé une pétition, qu'ils ont entrepris de faire signer par les habitants du quartier, pour réclamer la démission du maire de Villeurbanne, le socialiste Charles Hernu, également ministre de la Défense.

Le comité de défense proteste contre le fait que la police soit «pieds et poings liés» à la suite de demandes de modération faites par M. Hernu et réclame «l'expulsion des trublions» responsables des affrontements, dont certains, affirme-t-il, sont connus.

Dans leurs déclarations, les membres du comité font allusion au fait que les auteurs des incidents sont pour la plupart des jeunes immigrés magrhebins de la deuxième génération parmi lesquels le taux de chômage est très élevé.

Désoeuvrés, souffrant de l'isolement dans ces grandes cités de béton où rien n'a été prévu pour l'animation, partiellement coupés du reste de la population en raison des difficultés de dialogue entre immigrés et Français et entre jeunes et moins jeunes, certains d'entre eux organisent presque tous les soirs, depuis le début juillet, des «rodéos» dans les cités avec des voitures volées. La police, appelée par des voisins fatigués du tumulte, est accueillie par des jets de pierres ou de bouteilles, avant que les acteurs du rodéo se dispersent après avoir, le plus souvent, incendié la voiture utilisée.

La CIA a subi en 1977 une purge importante

WASHINGTON (AFP) — Une véritable purge de la CIA, l'agence centrale de renseignements des États-Unis, a été déclenchée en 1977 par la découverte de la collaboration de plusieurs de ses agents avec des terroristes en Libye, a révélé hier le 'Washington Post!

Selon des responsables anonymes des services de renseignements cités par le journal, ce que la CIA avait en 1977 qualifié de simple «réduction de personnel» dans la section des opérations clandestines fut en réalité un réaménagement de plus de 800 postes.

Les premières de ces sanctions, précise le Post, furent prises lorsque le directeur de l'agence, l'amiral Stanfield Turner, qui venait de succéder à l'actuel vice-président George Bush, découvrit que certains de ses agents avaient collaboré avec deux anciens employés de la CIA, à l'entraînement et l'équipement de terroristes en Libye. Ces deux anciens employés, Edwin Wilson et Francis Terpil, ont été inculpés en 1980 d'intelligence avec des terroristes et de complot d'assassinat contre un opposant du colonel Mouamar Kadhafi. L'amiral Turner licencia alors immédiatement deux agents en exercice impliqués dans l'affaire.

Constatant que d'autres espions «jouaient encore les cow-boys», le directeur de la CIA imposa un contrôle strict des opérations clandestines, ajoute le Post. Quand la purge prit fin, 17 agents secrets avaient été renvoyés, 157 autres avaient pris volontairement leur retraite, 50 avaient été mutés, tout en restant membres de l'agence, et 600 postes furent supprimés au fur et à mesure des départs à la retraite, toujours selon les responsables cités par le quotidien. L'amiral Turner s'en serait particulièrement pris aux anciens de l' «OSS», service secret créé pendant la guerre et prédécesseur de la CIA.



Les avenirs Nord-Sud :
Y a-t-il un rôle particulier pour le Canada ?
6e Conference annuelle
ACEP
Sheraton Mont-Royal
1, 2, 3 octobre 81
UQAM - 4 octobre 81
RESERVATIONS
Tél. : 343-6385

Négociations soviéto-US le 17 novembre

BRUXELLES, (Reuter) — Les États-Unis et l'URSS conviendront sans doute la semaine prochaine d'entamer le 17 novembre à Genève leurs négociations sur la limitation des misilles nucléaires à portée moyenne installés en Europe, à l'occasion de la rencontre à l'ONU entre leurs ministres des Affaires étrangères, Alexander Haig et Andre Gromyko, déclarait-on hier de source atlantique à Bruxelles.

De nombreux gouvernements européens, et plus particulièrement l'Allemagne fédérale, insiste sur la nécessité d'ouvrir rapidement de telles négociations.

Les États-Unis ont promis qu'elles débuteraient avant la fin de l'année.

VINCENT
COIFFEUR POUR HOMMES
MANUCURE

HOTEL RITZ-CARLTON
1228, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL, QUE.
Rendez-vous 842-5754
842-4212

LES 19 ET 20 SEPTEMBRE

EXPOSITION ET VENTE

D'OEUVRES D'ART CANADIENNES

(provenant de collections privées et de successions)

À L'HÔTEL RITZ CARLTON, SALON RITZ CARLTON

1228 OUEST, SHERBROOKE TÉL.: 842-4212

J.P. RIOPELLE
A.Y. JACKSON
M. CULLEN
M.A. FORTIN
L. HARRIS
DAVID MILNE
K. APPEL
A. LISMER
GOODRIGE-ROBERTS
TOM THOMSON
SHERRIFF-SCOTT
L. FITZGERALD
S. COSGROVE
RENÉ RICHARD
C. GAGNON
J.W. PHILLIPS
E.H. HOLGATE
J.W. MORRICE
SUZOR-CÔTÉ
A. ROBINSON
W. KURELEK
S. BORENSTEIN
HENRI MASSON
JOHN LITTLE
ANTOINE DUMAS
L. BELLEFLEUR
B. DES CLAYES
F. TOUPIN
J. HUMPHREY
H.R. PERRIGARD
PHILLIP SURREY
ANNA NOEH
H. BEAMENT
G. NORWELL
L.P. PERRON
T. FORRESTALL
A. ROUSSEAU
MARIO MAURO
GORDON PFEIFFER
GILLES GINGRAS
DANIEL JAUGEY
J. DAVID BROWN
PETER CORBETT
BRUNO CÔTÉ
A. TATOSSIAN
PAUL "TEX" LECOR
A. BERTOUNESQUE
HORACE CHAMPAGNE
L.P. TREMBLÉ
RENÉ GAGNON
V.G. ZICHA
ROGER CANTIN
J.P. LAPOINTE
RAYMOND BOURQUE
C. DUPUIS-MAILLET
et autres

SAMEDI, 19 SEPTEMBRE, DE MIDI À 20h30
DIMANCHE, 20 SEPTEMBRE, DE MIDI À 20h30 (Exposition seulement)

La vente aura lieu sous la direction de la Galerie

DOMINION CORINTH LTÉE
Château Laurier — 1 rue Rideau
Ottawa, 613-235-9955

À la Banque Royale...

Pas de vacances pour les épargnes !

Avec le compte d'épargne LE CALCULATEUR, l'intéret quotidien, ÇA TRAVAILLE POUR VOUS TOUS LES JOURS!



● Le Calculateur est un des comptes d'épargne à intérêt quotidien qui vous donne le taux le plus élevé.

● Ce même intérêt, calculé à la fin de chaque jour, vous est crédité tous les mois.

Parlez-moi d'une banque... Royale!
BANQUE ROYALE

Les manutentionnaires de céréales cessent leur grève

THUNDER BAY, Ontario (PC) — Les 1,600 manutentionnaires de céréales de Thunder Bay ont décidé hier de mettre fin à leur grève de 16 jours et de reprendre le travail.

«En grande majorité», a précisé le leader syndical Frank Mazur, ils ont entériné le projet d'accord conclu plus tôt entre leurs négociateurs et ceux des six compagnies.

Entre 80 et 90% des syndiqués assistaient à la réunion, où le vote s'est pris à main levée.

Les premiers manutentionnaires à reprendre le travail devaient le faire quelques heures à peine après la réunion. Dans le port, 14 navires attendaient leur cargaison de céréales.

M. Mazur a déclaré que toutes les questions en litige ont été réglées.

La nouvelle convention collective, rétroactive au 1er février et en vigueur jusqu'au 31 janvier 1983, prévoit des hausses horaires de $1.50 la première année et de $1.20 la seconde.

Une allocation de vie chère va être payée, si l'indice des prix à la consommation augmente de plus de 10% par rapport au mois précédent.

Sur la question de sécurité d'emploi, le syndicat souligne que les huit salariés de Cargill Grain que la partie patronale voulait considérer comme des cadres, vont pouvoir se syndiquer.

Le syndicat, d'un autre côté, a réussi à maintenir la semaine de travail de cinq jours, avec des heures supplémentaires volontaires au cours des week-ends.

Pour ce qui est du régime de retraite, qui est différent à l'intérieur de chacune des six compagnies, un comité a été formé pour étudier la question.

Les contrôleurs canadiens étaient dans leur droit, estime le juge

OTTAWA (PC) — Un juge de la Cour fédérale du Canada n'a pas trouvé hier que les contrôleurs aériens avaient violé une injonction leur interdisant de faire la grève, le mois dernier, en refusant durant deux jours de diriger les vols en provenance ou en direction des États-Unis.

Le juge James Jerome a donc rejeté la demande du gouvernement fédéral de citer une centaine de contrôleurs devant la cour, afin qu'ils expliquent pourquoi ils ne devraient pas être tenus coupables d'outrage au tribunal.

Le président du tribunal reconnaît cependant que «le geste des contrôleurs aériens canadiens de refuser de s'occuper de la circulation aérienne des États-Unis pour des considérations de sécurité peut avoir dépassé leur autorité et peut très bien les avoir rendus passibles de mesures disciplinaires internes».

Pour le juge Jerome, ce boycottage de deux jours des vols en provenance et à destination des États-Unis ne peut être qualifié de grève, dans le sens très technique du mot, et les contrôleurs ne pourraient être trouvés coupables d'avoir violé cette injonction.

À Washington, le syndicat des aiguilleurs de l'air (PATCO) a proposé hier à l'administration Reagan d'entamer de nouvelles négociations sur leurs contrats de travail, mais le gouvernement s'y est opposé.

La proposition syndicale a été formulée auprès du Bureau fédéral des relations de travail, qui envisage, à la demande du gouvernement, de priver la PATCO de son statut syndical officiel à la suite de la grève illégale du 3 août.

L'administration de l'aviation civile (FAA) a fait savoir que le gouvernement n'était pas intéressé par de nouvelles négociations et attendait seulement du Bureau fédéral des relations de travail qu'il supprime le statut syndical de la PATCO.

Marx: il est inconcevable que Parthenais n'ait pas été fermé

par André Tardif

Le critique officiel de l'opposition en matière de Justice à l'Assemblée nationale touve inconcevable que la fermeture du Centre de prévention de Montréal (Parthenais), promise dès 1977 par M. Marc-André Bédard, ministre de la Justice du Québec, ne soit pas encore chose faite.

À l'occasion d'une visite du centre Parthenais, mardi, dans le cadre d'une tournée des prisons sous juridiction québécoise pour y constater de visu les conditions de détention, le député libéral de D'Arcy-McGee, M. Herbert Marx, a dit que M. Bédard avait encore une fois manqué à ses promesses.

«Lors d'une visite de Parthenais en 1977, a-t-il souligné, le ministre avait déclaré que les conditions y étaient difficiles pour les prévenus et qu'il était dans son intention d'en procéder à la fermeture. Presque cinq ans après, le centre accueille toujours des prévenus dans des conditions que je qualifierais d'exceptionnement difficiles et parfois intolérables, et M. Bédard n'a encore rien fait pour le fermer.»

Selon M. Marx, Parthenais est encombré à un point tel qu'on doit utiliser deux des quatre salles de récréation pour y loger des prévenus en instance de procès, certains pour des périodes de plusieurs mois alors qu'on n'avait prévu que des séjours pour un temps limité lorsqu'il fut construit.

«Aujourd'hui, on comptait 411 pensionnaires alors que le centre, qui occupe les quatre étages supérieurs d'un édifice autrement occupé par la Sûreté du Québec, ne devait en recevoir au maximum que 367. Même la chapelle a été réquisitionnée.»

Il déclare avoir rencontré un prévenu qui croupit là depuis quelque temps déjà, dans l'impossibilité de payer un cautionnement de $300 exigé par la Cour. Or cet homme, qui vivait de prestations de bien-être social, s'est vu coupé de ces prestations entretemps.

«Il faut surtout dénoncer les cellules d'isolement, où sont incarcérés pour sept jours des prévenus indisciplinés ou sous soins psychiatriques, affirme le député. Elles mesurent à peine huit pied sur six, le mobilier consiste en un simple matelas de caoutchouc-mousse, il n'y a aucune bouche d'aération, et les prévenus doivent y prendre leurs repas. Ce sont tous des gens qui n'ont même pas encore subi leur procès. Et certains y sont restés durant plus d'un an et demi.»

Élu pour la première fois lors d'une élection complémentaire l'an dernier, M. Marx, autrefois professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal, soumettra un rapport à la population une fois ses visites terminées, en suggérant des changements au régime carcéral québécois. Il se propose également d'étudier à fond le dossier de la police au Québec. Mais pour l'instant, il ne veut faire aucun commentaire à ce sujet, sinon dire qu'il y a beaucoup d'insatisfaction parmi les divers corps policiers.

Pour ce qui est du régime pénitenciaire sous juridiction fédérale au Québec, il dit que c'est aux députés québécois à Ottawa de s'en occuper, quoiqu'un projet de réforme des institutions pénitenciaires aborderait, semble-t-il, l'épineux problème des juridictions. Il ne veut non plus se prononcer sur les lacunes de l'appareil judiciaire québécois, que certains accusent d'être à l'origine du marasme dans le système carcéral.

vous décrochez ?

Vous perdez tout espoir de n'y rien comprendre, encore moins d'y changer quelque chose...

page 11

Manifestation de femmes contre la violence sexuelle

Demain soir, des milliers de Québécoises, de Canadiennes et d'Américaines manifesteront dans les rues de leur ville ou de leur village pour obtenir le privilège de marcher sur la rue, la nuit, sans avoir peur.

Au Québec, des manifestations contre la violence faite aux femmes auront lieu à Montréal, Hull, Sherbrooke et Chicoutimi. Des marches semblables sont prévues dans plusieurs villes du Canada et des États-Unis.

C'est la deuxième année que les femmes descendent dans la rue pour revendiquer le droit de circuler librement sans avoir à faire face à des menaces de violence sexuelle, sans se «faire courir après», sans être victimes de harcèlement.

L'idée d'un tel événement, lancée par des groupes féministes américains, l'an dernier, a été reprise lors d'un congrès annuel de l'Association canadienne des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. À Montréal, la manifestation est coordonnée par le Mouvement contre le viol et le Regroupement québécois des centres contre le viol en liaison avec les associations canadiennes et américaines.

Le rassemblement aura lieu au Carré Saint-Louis et la marche débutera à 19 h 30 avec, comme point d'arrivée, le parc Laurier. La manifestation sera suivie d'une fête-bénéfice à l'école Laurier, au 505 rue Laurier est, angle Berri.

Pour les femmes de Québec qui voudraient se joindre aux femmes de Montréal, on a prévu un service d'autobus. Le départ aura lieu de l'édifice de la CSN, 155 boul. Charest est, à 17 h, demain après-midi. Les autobus rentreront à Québec en fin de soirée: le départ est prévu de l'école Laurier à 23 h 30. Un service de garderie est disponible à Québec. Pour plus de renseignements et pour réserver sa place, on peut téléphoner au (418) 522-0219 ou au 529-2165.

L'eau potable c'est important
AQTE

OCDE



☐ **L'ÉTAT PROTECTEUR EN CRISE**

«Les dilemmes que fait ressortir la conférence sont formidables... La capacité des états d'assurer le plein-emploi ou les services sociaux est généralement mise en doute. La gauche comme la droite se «révoltent» contre la fiscalité et contre la bureaucratie, et certains indices donnent à penser que de nouvelles valeurs et de nouvelles aspirations apparaissent dans les populations des pays de l'OCDE qui cherchent à substituer d'autres formules au système actuel de protection sociale assurée par l'état».
Professeur A.H. Halsey, Rapporteur

Les participants à la Conférence de l'OCDE sur les Politiques Sociales dans les années 80 (20-23 octobre 1980) – parmi lesquels Michel Albert, Bernard Cazes, Jacques Delors, V. Halberstadt et d'autres – analysent la nature fondamentale de la crise, établissent leur diagnostic sur le problème, et soulignent la nécessité de traiter ensemble les problèmes économiques et sociaux.

Notre société est en voie de subir d'importantes transformations. Cet ouvrage vous présente les informations dont vous avez besoin.
Septembre 1981, 324 pages, Can.$ 21

☐ **PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE**

Prévisions concernant l'évolution de la production, de l'emploi, des prix et des balances des paiements courants au cours des dix-huit prochains mois. Une attention toute particulière est donnée aux politiques que les gouvernements adoptent pour résoudre les problèmes économiques de l'heure. Un résumé des statistiques et prévisions concernant les comptes extérieurs des pays de l'OPEP et des pays en développement non producteurs de pétrole est inclus dans ce numéro.
N° 29, juillet 1981, 182 pages, Can.$ 10.50
Abonnement (N° 29 et N° 30 à paraître en décembre 1981) Can.$ 21

☐ **CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**
(Contient une documentation sur les ABONNEMENTS SÉLECTIFS AUX PUBLICATIONS DE L'OCDE. Gratuit)

NOM : .....
ADRESSE : .....
.....
.....
.....
.....
Date : .....
Signature :

Bon à retourner à :
RENOUF PUBLISHING COMPANY LTD.
2182 ouest, rue Ste-Catherine,
MONTREAL, Qué. H3H-1M7

OCDE
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16

(Dept. L.De)

ÉCONOMISEZ!

ABANDONNEZ LE CHAUFFAGE À L'HUILE

LE PROGRAMME CANADIEN DE REMPLACEMENT DU PÉTROLE (PCRP)

Le Programme vise à inciter les consommateurs d'huile à chauffage à convertir leur système en faveur d'autres formes d'énergie en leur offrant des subventions. L'un des principaux objectifs du PCRP est de réduire à 10%, d'ici à 1990, la part qu'occupe l'huile dans la consommation canadienne d'énergie aux fins de chauffage. On sait que cette source d'énergie coûte de plus en plus cher et se fait de plus en plus rare.

LES SUBVENTIONS

Dans le cas d'une résidence unifamiliale, le gouvernement canadien offre aux consommateurs d'huile à chauffage des subventions imposables couvrant 50% des coûts de conversion jusqu'à un maximum de 800$. Dans le cas d'immeubles à logements multiples, ils pourront bénéficier de subventions imposables allant de 1 000$ à 5 500$. Ces subventions sont octroyées pour les conversions admissibles effectuées depuis le 28 octobre 1980.

À QUI VOUS ADRESSER?

La réponse à cette question dépend de la nouvelle forme d'énergie que vous entendez adopter. Ce sont l'électricité, le gaz naturel ou d'autres formes d'énergie.

L'ÉLECTRICITÉ

Communiquez avec le bureau d'affaires d'Hydro-Québec le plus proche. Pour les abonnés d'Hydro-Québec, l'adresse et le numéro de téléphone du bureau paraissent sur votre facture d'électricité. Les formules de demande et le matériel d'information ayant trait au Programme sont disponibles à ses bureaux.

En vertu de l'accord récent entre les gouvernements du Canada et du Québec, toutes les conversions de l'huile à l'électricité depuis le 28 octobre 1980 jusqu'au 1er octobre 1981 seront admissibles si elles satisfont aux critères du Programme canadien.

À compter du 1er octobre 1981, le gouvernement du Québec imposera deux conditions additionnelles: ce sont, premièrement, l'obligation de continuer à utiliser le système central de distribution de chaleur s'il est en bon état et, deuxièmement, que les maisons ou immeubles à logements multiples satisfassent aux critères du Programme d'amélioration énergétique des habitations du Québec. Ces restrictions ne s'appliquent toutefois pas pour le moment.

Bien qu'il ne soit pas encore nécessaire d'isoler votre maison pour être admissible à la subvention accordée dans le cadre du PCRP, vous êtes néanmoins invités à le faire. Une meilleure isolation augmente le rendement énergétique.

LE GAZ NATUREL

Communiquez avec votre société distributrice de gaz naturel pour obtenir votre formule de demande ou le matériel d'information.

Présentement, le réseau de distribution du gaz naturel au Québec ne dessert que quelques secteurs de la province, mais il en desservira d'autres dans l'avenir. Les sociétés distributrices vous renseigneront sur les réseaux existants et leurs projets d'expansion.

AUTRES ÉNERGIES

Communiquez avec le bureau d'Énergie, Mines et Ressources Canada pour obtenir des renseignements au sujet du chauffage au bois, à l'énergie solaire, au propane ou à toute autre forme d'énergie renouvelable. Le bureau d'ÉMR est situé au 605, boul. Dorchester ouest, Montréal (Québec) H3B 1P4. Téléphone: (514) 283-5632 ou, sans frais, 1-800-361-8025.

Abandonnez le chauffage à l'huile. Il y va de votre intérêt et de celui de tous les Canadiens.

Énergie, Mines et Ressources Canada / Energy, Mines and Resources Canada
Canada

UN AUTRE ASPECT DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL DU CANADA

7 femmes et 5 hommes jugeront Belmoral

par Pierre Beauregard

VAL D'OR (PC) — Il reviendra à sept femmes et cinq hommes ordinaires du Nord-Ouest québécois de trancher le sort de la société des Mines Belmoral, cette entreprise accusée d'homicide involontaire en rapport avec la catastrophe qui a endeuillé Val d'Or le 20 mai 1980.

Même s'il s'est déroulé assez rondement au début, le processus de sélection des 12 jurés est vite devenu un exercice fastidieux, en raison de la population relativement réduite de la région.

Tout au long de cette première journée du procès, les procureurs ont éprouvé hier de la difficulté à trouver des candidats n'ayant pas connu l'un ou l'autre des huit mineurs qui ont trouvé la mort ensevelis sous des tonnes de boue ou, à tout le moins, leurs proches parents.

Dès l'ouverture de l'audience, une quarantine de personnes avaient d'ailleurs été exemptées de faire partie du tableau des jurés pour cette unique raison.

Après avoir soustrait une dizaine d'autres candidats de la liste pour divers motifs d'ordre personnel, les parties se retrouvèrent en présence d'un échantillon démographique d'une centaine de citoyens seulement.

Les quatre premiers membres du jury furent toutefois assermentés assez rapidement. Il s'agissait d'un toxicologue, d'un soudeur, d'une ménagère et d'une cuisinière.

Puis, tout n'est plus allé aussi bien pour l'avocat de la défense, Me Marcel Cinq-Mars, et le procureur du ministère public, Me Jean-Pierre Major.

Une demi-douzaine de personnes ont dû être examinées avant qu'une caissière ne soit admise au sein du groupe en formation.

Puis, après un nouveau délai, on portait à sept le nombre des élus, avec la venue d'une ménagère et d'une serveuse.

Au cours de l'après-midi, un jeune mineur, une ménagère, un chauffeur de camion et un poseur de tapis sont venus grossir les rangs du jury.

Il était 16 h 10 lorsque ce dernier a été admis.

Le juge Yvan Mignault, de la Cour supérieure, division pénale, a alors eu droit au défilé infructueux d'une vingtaine d'autres appelés.

C'est peu avant 18 h 00 que le 12e juré, une autre jeune serveuse dans un restaurant de la région, est allée prendre sa place auprès de ses pairs.

Après l'adresse initiale du président du tribunal au panel, Me Major devrait faire entendre ce matin ses premiers témoins.

Ce procès pourrait nécessiter plus de deux mois d'audience, en raison de la nature hautement technique de la preuve du ministère public.

La société des Mines Belmoral doit répondre à huit chefs d'homicide involontaire coupable, accusations que la poursuite impute à une négligence criminelle.

Québec lance la Loto-Hockey

QUÉBEC (PC) — Basée sur les «pools» de hockey jadis très populaires, la nouvelle loterie Loto-Hockey, lancée hier à Québec, offrira de multiples lots déterminés au hasard des chronos de parties de hockey.

À $1 pièce, chaque billet comporte un temps, inscrit en minute et en seconde et chaque série de billets présente le minutage d'une période d'un match, exception faite des 10 premières secondes.

Le détenteur d'un billet dont le temps indiqué correspondra au temps officiel de buts ou de punitions lors des matches sélectionnés pourra gagner des lots variant entre $10 et $400.

Les matches qui seront retenus pour les fins de cette loterie seront exclusivement ceux disputés par les Canadiens de Montréal et les Nordiques de Québec.

La première partie de hockey touchée par cette loterie sera celle du 10 octobre alors que Buffalo rencontrera Montréal. Les deux autres parties, disputées toutes deux le 17 octobre, opposeront Montréal à Vancouver et Québec à Toronto.

Le lot principal de $400 sera rattaché au temps du dernier but de la partie et les chances de le gagner sont de l'ordre de 1 sur 1190.

Des lots sont également prévus pour le temps du premier but ($50), pour une seconde avant ou après le dernier but ($25), une seconde avant ou après le premier but ($10), pour le temps exact de tous les autres buts (10) et pour le temps exact de la première et de la dernière punition ($10).

Les lots de $10 pourront être encaissés chez l'un ou l'autre des 15,000 détaillants de Loto-Québec. Ceux de $25, $50 et $400 devront être encaissés à toute succursale de la banque Nationale ou au siège social de Loto-Québec.

Espoir pour les employés de Lachine?

Canada Dry est vendue

par André Bouthillier

La multinationale Dr Pepper, troisième plus gros fabricant de boissons gazeuses au monde, a acquis hier la majorité des actifs de la multinationale Canada Dry. Les détails et le montant de la transaction n'ont cependant pas été dévoilés.

Cette prise de contrôle a été rendue publique quelques heures seulement après la confirmation que des pourparlers avaient été entrepris entre Canada Dry du Canada, à Toronto, et Pepsi Cola pour la vente de l'usine d'embouteillage Canada Dry de Lachine, dont la fermeture a été annoncée samedi dernier, moins de deux semaines après l'acceptation d'une nouvelle convention collective par les 200 travailleurs de l'endroit. Ces derniers avaient auparavant repris le travail après un lock-out de deux mois.

Hier soir, on ignorait encore quels seraient les conséquences de ces deux derniers développements pour l'avenir de l'usine de Lachine.

La direction de la succursale de Canada Dry a rencontré les représentants du syndicat des Métallos au cours de l'après-midi.

À Québec, le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, M. Pierre Marois, a fait une violente sortie contre Canada Dry: «On se pose de sérieuses questions devant l'attitude inacceptable de la compagnie multinationale Canada Dry qui, juste au moment où elle arrive à un accord avec ses employés, qui acceptent les offres patronales, décide de fermer ses portes.

«Je trouve arrogante et irresponsable l'attitude de ces compagnies qui profitent des failles qui existent dans la loi pour jeter dehors, de façon aussi barbare, des travailleurs et des travailleuses», a ajouté le ministre.

M. Marois a dit souhaiter qu'en cas d'échec dans les derniers entretiens entre la direction et le syndicat, il y ait entente entre le syndicat des Métallos et la compagnie Pepsi Cola, qui a accepté d'embouteiller et de distribuer les produits Canada Dry «afin que les travailleurs mis à pied par cette dernière soient prioritairement embauchés par Pepsi Cola».

Dans une entrevue accordée à la Presse canadienne, un responsable des ventes de Pepsi Cola pour la région torontoise, M. Jim Mayor, a déclaré que sa compagnie pouvait même aller jusqu'à acheter Canada Dry de Lachine.

«Mais, a-t-il précisé, il est impossible de préciser quand pourrait être signée cette transaction qui implique un long processus et des longues négociations».

Par ailleurs, l'acquisition de la multinationale Canada Dry consolide la position de Dr Pepper au troisième rang des compagnies de boissons gazeuses, devant Seven-Up et derrière Coca-Cola et Pepsico Inc., le fabricant de Pepsi-Cola.

La production annuelle de Dr Pepper s'élève à 350 millions de caisses de bouteilles, contre 150 millions pour Canada Dry.

Ghetto ministériel pour les minorités?

QUÉBEC (PC) — La Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec (CALCQ) soutient que le gouvernement du premier ministre René Lévesque n'a pas respecté ses engagements électoraux en transférant au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles l'ensemble de sa politique relative aux Néo-Québécois.

Les membres de l'exécutif de la CALCQ, dont le président, M. Luciano Dorotea, ont fait part de leur opposition à ce changement d'orientation au cours d'une entrevue publiée hier.

Selon eux, cette décision prise par le premier ministre René Lévesque à l'occasion du remaniement ministériel du 30 avril dernier, vient en contradiction avec les actions passées du Parti québécois et risque de créer un ghetto.

M. Dorotea a exprimé la crainte que les autres ministères qui offrent déjà des programmes particuliers aux communautés culturelles se voient retirer ces responsabilités, ce qui irait à l'encontre des recommandations formulées par la CALCQ dans un mémoire remis en 1979 à l'ancien ministre responsable du développement culturel, M. Camille Laurin.

LES SERRES
DU VIEUX MONTRÉAL

La rigolade côté cour
La régalade côté jardin

Les Serres du Vieux Montréal sont un véritable jardin des délices.

Le décor, où foisonne une belle variété de plantes vertes, annonce déjà toute la fraîcheur des spécialités de la maison. Outre un savoureux Carré d'agneau à la menthe, Les Serres offrent des plats inédits comme le Veau aux pommes et l'Escalope de saumon en laitue qui sont de délectables trouvailles. Et les salades ont toute la saveur des bons légumes du jardin... naturellement!

À l'heure du digestif, il fait bon se retrouver en joyeuse compagnie dans l'ambiance animée du salon-bar Le Bijou et se détendre devant la cheminée, au son du piano jazz. Table d'hôte midi et soir, en semaine. Ouvert tous les jours, de 12h à 23h. Les Serres du Vieux Montréal, 417, rue Saint-Pierre. Réservations: 288-9788.

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.MC
AMERICAN EXPRESS

Maintenant située au coeur d'Outremont...

la véritable

BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANÇAISE

Un délice pour les yeux...
Une évasion gastronomique grâce à ses viandes, ses pâtés, ses fromages, ses pâtisseries...
Une tradition depuis 1953



Bien manger signifie
Anjou QUÉBEC
où sa qualité fait sa renommée
1025 ouest, Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086

Venez visiter une maison-témoin!

Venez voir comment une maison construite selon les recommandations du Programme d'efficacité énergétique mis de l'avant par la Ligue de l'Électricité du Québec vous fera économiser de l'énergie.

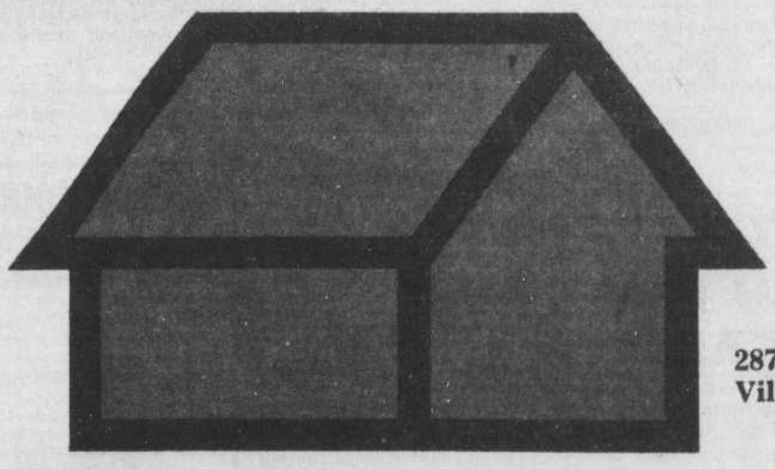
Ces maisons-témoins ont été conçues pour ne consommer que très peu d'énergie. Elles se distinguent par la qualité de l'isolation thermique, l'étanchéité des portes et des fenêtres, l'efficacité du système de chauffage et du chauffe-eau.

Ces maisons ont été construites par des entrepreneurs accrédités auprès de la Ligue de l'Électricité du Québec qui sont les spécialistes à qui vous pouvez faire appel dans votre région.

Si vous projetez l'achat d'une maison, vous avez tout intérêt à visiter une maison-témoin de la Ligue de l'Électricité du Québec.

Et cet hiver, vous aussi pourrez dire:

Mes économies, je les garde bien au chaud!



maison-témoin
Suivez ces enseignes directionnelles

Dans votre région, une maison-témoin est située à l'adresse suivante:
2870, rue Métivier
Ville Saint-Laurent

Ligue de l'Électricité du Québec

OUVERT LES SAMEDIS et DIMANCHES DE 10h à 17h.

COLLOQUE INTERNATIONAL
Montréal, 1er, 2 et 3 octobre 1981
Hôtel Méridien

CODIFICATION: VALEURS ET LANGAGE

— Un Code civil peut-il faire peau neuve?
— La codification reste-t-elle un procédé adéquat de législation?
— Quelles valeurs la codification doit-elle véhiculer?
— Quel doit être son langage?

Telles sont les grandes questions de ce colloque organisé conjointement par le **Conseil de la langue française, l'Université McGill et l'Université de Montréal.**

Douze systèmes juridiques seront représentés par 30 conférenciers — **Belgique, Canada, France, Israël, Italie, Louisiane, Pays-Bas, Pologne, Québec, République Fédérale d'Allemagne, Suisse et Tunisie.**

PROGRAMME

Jeudi, 1er octobre 1981
16 h 30 *Inscription*
18 h 30 *Ouverture du colloque* Cocktail, sous la présidence de M. le ministre de l'Éducation, le Dr. Camille Laurin.
20 h 00 *Conférence inaugurale* CODIFICATION CONTEMPORAINE: VALEURS ET LANGAGE M. le professeur Gérard Cornu, Paris

Vendredi, 2 octobre 1981
Matinée *Thèmes:* CODIFICATION: MÉTHODE LÉGISLATIVE; CODIFICATION: LANGAGE ET INTERPRÉTATION
Après-midi *Ateliers:* LA PERSONNE — RESPECT DE LA PERSONNE HUMAINE; LA FAMILLE — RELATIONS D'ORDRE PERSONNEL; LES OBLIGATIONS — LA JUSTICE CONTRACTUELLE

Samedi, 3 octobre 1981
Matinée *Thèmes:* CODIFICATION: INSERTION DU DROIT NOUVEAU; CODIFICATION: LE RÔLE DU JUGE
Après- *Ateliers:* LA PERSONNE — PROTECTION DE L'INCAPABLE; LA FAMILLE — RELATIONS D'ORDRE PATRIMONIAL; LES OBLIGATIONS: L'ÉVOLUTION DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE
20 h 00 DÎNER DE CLÔTURE *Conférence de clôture* M. le juge Jules DESCHÊNES, Juge en chef de la Cour supérieure du Québec.

FRAIS D'INSCRIPTION
80 $ can. par personne (y compris le dîner de clôture)
20 $ can. pour les étudiants (ne comprend pas le dîner de clôture)
INSCRIPTION
à l'hôtel Méridien, le 1er octobre, à compter de 16h30.

LES ANIMATEURS
Un animateur préside chaque séance plénière et chaque atelier et présente le thème inscrit à l'ordre du jour

M. le doyen J.E.C. **BRIERLEY,** Montréal
M. le juge J. **DUGAS,** Montréal
M. le juge R. **HURTUBISE,** Montréal
Mme le juge C. **L'HEUREUX-DUBÉ,** Québec
Me Julien **MACKAY,** Montréal
M. le professeur André **MOREL,** Montréal
M. le professeur Jean **PINEAU,** Montréal
Mme le juge Michèle **RIVET,** Montréal
M. le professeur M. **TANCELIN,** Québec
Me Claude **TELLIER,** c.r., Montréal

LES COMMUNICATIONS
Plus de trente spécialistes ont accepté de faire part de leurs réflexions, soit en séance plénière, soit en atelier:

M. Mack E. **BARHAM,** Nouvelle-Orléans
M. Jean-Louis **BAUDOUIN,** Montréal
M. Alain F. **BISSON,** Québec
Mme Claire **BONENFANT,** Québec
M. Ernest **CAPARROS,** Québec
Mme Madeleine **CARON,** Montréal
Mme E. **DELEURY,** Québec
M. Claude **FABIEN,** Montréal
M. R. **FRANK,** Augsbourg
M. Jacques **GHESTIN,** Paris
M. Jacques **GRAND'MAISON,** Montréal
M. A.S. **HARTKAMP,** La Haye
M. Edward **KEYSERLINGK,** Ottawa
M. W.M. **KLEYN,** Leiden
M. H. **KÖTZ,** Hambourg
M. Saul **LITVINOFF,** Bâton Rouge
M. Jean **MARTUCCI,** Québec
M. Farouk **MECHRI,** Tunis
Mme M.T. **MEULDERS,** Louvain
M. W. **MULLER FREIENFELS,** Freiburg
M. Jerzy **RAJSKI,** Varsovie
M. Philippe **RÉMY,** Poitiers
M. R. **SACCO,** Turin
M. Gregor **van der BURGHT,** Amsterdam
Mme C. **SPAHT,** Bâton Rouge
M. Michel **SPARER,** Québec
M. François **TERRE,** Paris
M. W. **VAN GERVEN,** Louvain
Mme Geneviève **VINEY,** Paris
M. E. **VON OVERBECK,** Fribourg
M. V. **YADIN,** Jérusalem

Pour renseignements:
Michel Sparer
Conseil de la langue française
(418) 643-2742 (514) 873-7029

Lopez Portillo se ravise et accepte de voir Reagan et Trudeau à Grand Rapids

par Brigitte Morissette

(correspondance particulière)

MEXICO — La réunion Reagan-Trudeau-Lopez Portillo prévue demain à Grand Rapids, Michigan, a pris tout le monde au dépourvu, selon un diplomate canadien à Mexico. Y compris les conseillers politiques de l'ambassade américaine dont l'attention était surtout retenue par l'arrivée de leur vice-président, M. George Bush invité d'honneur aux fêtes qui marquaient hier le 171e anniversaire de l'indépendance du Mexique.

«La présence de M. Jose Lopez Portillo à Grand Rapids, après que le président mexicain eut décliné l'invitation, démontre une fois de plus la capacité de volte-face de la diplomatie mexicaine», signalait un observateur. La semaine dernière encore, la presse mexicaine, docile à un appel venu d'en haut, ressortait le vieux sentiment anti-américain pour présenter un front uni devant les violentes réactions sud-américaines suscitées par le communiqué franco-mexicain reconnaissant la représentativité du Front démocratique révolutionnaire du Salvador et de son bras armé, le Front Farabundo Marti de libération nationale.

En allant à Grand Rapids, M. Lopez Portillo a-t-il voulu calmer les esprits à la suite d'un geste de politique étrangère qui a suscité de forts remous tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Mexique, et qualifié par le département d'État américain de «regrettable s'il a pour effet d'encourager la guérilla salvadorienne dans son refus de participer aux élections et de déposer les armes»?

À l'ambassade canadienne, le voyage de M. Lopez Portillo, d'abord nié par les sources officielles mexicaines, puis confirmé il y a dix jours à peine depuis Ottawa, a forcé les conseillers à dresser à la hâte un dossier qui puisse éventuellement servir aujourd'hui et demain à une rencontre bilatérale Trudeau-Lopez Portillo.

Déjà rapprochés par leurs positions en faveur d'une reprise du dialogue Nord-Sud et de négociations globales aux Nations-unies, MM. Trudeau et Lopez Portillo pourront à leur aise dresser le bilan de l'essor spectaculaire des échanges commerciaux entre nos deux pays.

En 1980, les exportations du Canada vers le Mexique se sont accrues de plus de 100% pour atteindre $483 millions, dont 40% correspond à l'exportation de produits finis. Au cours du premier semestre de 1981, cette montée spectaculaire s'est maintenue, et le Canada s'attend d'augmenter ses exportations vers le Mexique à plus de $700 millions en 1982.

Si l'on s'en tient aux propos d'un membre du gouvernement mexicain devant la commission parlementaire canadienne de passage à Mexico, la semaine dernière, le Mexique serait sur le point de lancer les appels d'offres qu'il reporte depuis janvier dernier pour l'achat d'un réacteur nucléaire; et il n'y aurait plus que deux fournisseurs sur les rangs: la France dont le nouveau gouvernement paraît encore plus attiré que l'ancien vers le Mexique, et le Canada. La crise pétrolière et un manque à gagner en pétro-dollars déjà estimé à plus de $1.6 milliard a forcé le gouvernement mexicain à imposer une réduction générale des dépenses gouvernementales qui pourraient affecter, selon un homme d'affaires canadien en poste à Mexico, un important projet comme la construction du métro de Monterrey, un projet de $600 millions, clé en mains, dans lequel le Bureau de transport métropolitain de la CUM s'est montré particulièrement intéressé. M. Edward Lumley, ministre d'État au commerce extérieur, ne se compte toutefois pas pour battu, et se trouvait au Mexique il y a un mois et demi pour améliorer l'offre canadienne de financement.

Mais M. Trudeau, et surtout M. Lopez Portillo, auront-ils envie de parler d'affaires? Depuis le mois d'août, la situation pétrolière mexicaine a amorcé sa récupération, grâce surtout aux promesses d'achat par les États-Unis de quantités supplémentaires de pétrole représentant plus de $3 milliards destinées à la réserve stratégique américaine. Aussi le président mexicain, à qui il reste à peine un peu plus d'un an pour terminer son mandat, peut-il se pencher de nouveau sur certaines questions de politique étrangère particulièrement préoccupantes pour son pays comme la violence en Amérique centrale menaçant sa frontière sud et grossissant le flot des réfugiés salvadoriens et guatémaltèques qui fuient vers le nord.

Si la position canadienne sur le Salvador peut paraître trop liée à la politique américaine aux yeux du président mexicain, il reste que les deux pays ont trouvé un thème commun: la coopération dans les Antilles à la lumière du projet américain que Reagan devra cependant mieux définir. Pour l'instant, le Canada n'a pas envie de compromettre ses gains commerciaux dans les Antilles ni le Mexique qui peut cependant savourer une première victoire diplomatique, celle d'avoir réussi, selon l'ambassadeur du Canada à Mexico, M. Claude Charland, à dépolitiser et à démilitariser toute future collaboration à quatre, Venezuela compris, dans les Antilles.

Quel que soit le caractère réel de la réunion de Grand Rapids, une conclusion paraît évidente en ce moment historique de la vie politique mexicaine: le président Lopez Portillo est un homme pressé par les événements, pressé par le peu de temps qui lui reste pour terminer l'oeuvre entreprise depuis 1976. Dans un mois, ce sera la conférence de Cancun pour ranimer le dialogue Nord-Sud, une entreprise dans laquelle le président mexicain, comme M. Trudeau, a investi ses efforts les plus considérables de politique étrangère. Puis, au début de novembre, le nom du successeur de M. Lopez Portillo sera livré à l'opinion publique jusqu'à l'élection présidentielle du premier juillet.

Un accident mortel à LG-4

Une collision impliquant trois camions a fait un mort et un blessé, hier matin près du chantier de LG-4, a indiqué un porte-parole de la police municipale du territoire de la Société d'énergie de la Baie-James.

Un des camions a explosé dès l'impact et son conducteur, M. Daniel Lapierre, 19 ans, de Fabre, au Témiscamingue, est mort brûlé.

Le blessé, M. Alain Paquet, 21 ans, a été transporté à l'hôpital de LG-4, où il repose dans un état jugé satisfaisant. L'occupant du troisième camion n'a pas été blessé.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS

DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.
Cette opposition ou intervention doit être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1 est, rue Notre-Dame, suite 9,200, Montréal, Québec, H2Y 1B6

Nom du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9544CANADA INC. «Chalet Gourmet» 4212, Northcliffe, Montréal (Québec)	1 restaurant	4242, Décarie Montréal (cité)
VILLE DE POINTE AUX TREMBLES, «Habitat des Pointeliers» 12,610, Notre-Dame, app. 46, Pointe aux Trembles (Québec)	1 bar	850-860, St-Jean Baptiste, Pointe aux Trembles (cité)
BAR 2530 INC. 2530, Centre, Montréal (Québec)	1 bar danse et spectacles	2530, Centre Montréal (cité)
JOHN XENOS HOLDINGS INC. «Arc Bar Salon» 841, 6e avenue, Verdun (Québec)	1 restaurant/ 1 bar danse et spectacles	6950, St-Jacques ouest, Montréal (cité)

LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
GHISLAIN K. LAFLAMME, avocat

VOUS AVEZ EMBAUCHÉ UN(E) ÉTUDIANT(E) CET ÉTÉ?

L'EXPÉRIENCE À PORTÉ FRUIT?

De retour aux études, plusieurs peuvent travailler à temps partiel.

REJOIGNEZ-LES par l'entremise de votre centre d'emploi du Canada SUR CAMPUS.

Emploi et Immigration Canada | Employment and Immigration Canada

Canada

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières
Chaque parution coûte $4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées
$0.55 la ligne agate. Minimum $8.80. Heure de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons VISA MasterCard

par téléphone
286-1202
Pour tout autre service
844-3361

■ Aides domestiques

AIDE FAMILIALE DEMANDÉE avec expérience, 25 ans et plus, références, aimant les enfants, doit loger du lundi au vendredi, secteur "S", Brossard. 465-7445. 21-9-81

■ Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

COPIE MEUBLES QUÉBÉCOIS chêne, velour Yorgall, une causeuse, 1 fauteuil, 1 table café, 2 tables de bout. Évaluation actuelle $7000. 667-7085. 18-9-81

TABLE EN TECK et 4 chaises, tél.: 481-1522, après 6 h. 19-9-81

STYLE LOUIS XV, bureau de chambre 9 tiroirs avec miroir, qualité supérieure, bois solide, tables de chevet identiques. $600. 737-5916. 19-9-81

■ Antiquités à vendre

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

MEUBLES EN PIN, armoires, coffres, commodes, courte-pointes, tapis crochetés, buffets 2 corps, miroirs fenêtres, tables, lit en cuivre 54", divan, causeuse, autres. 659-2651. 28-9-81

BAIGNOIRES ANTIQUES ET MODERNES À LIQUIDER. Besoin d'espace. Occasion unique. 382-5302, 336-1133. 19-9-81

■ Appartements à louer

LA CITÉ, à sous-louer, 3½, magnifique vue le Mont-Royal, $514/mois. 844-2472. 19-9-81

À SOUS-LOUER, 3½, en face de la montagne, éclairé, à partir 1er novembre ou plus tôt si nécessaire. $365. Piscine, sauna, portier. Le matin tôt 274-5819. 18-9-81

■ Appartements demandés

CHERCHE DUPLEX ou appartement 6½ - 7½, proximité collège Stanislas. Références. 527-8196, 274-8150. 19-9-81

■ Autos/Motos

B.M.W. 320i, 79 noir, int. beige, toit ouvrant, 46 000 km, excellente conditions. Boul. St-Martin Autos. 667-4960. 18-9-81

MERCEDES BENZ, 240 diesel, 1974, excellente condition, manuelle. S.F.-S.D., 93,000 milles, 35 milles au gallon. $8,000. 327-7146, après 18 h. 19-9-81

B.M.W. 320i, auto, toit ouvrant, peinture métal, roues mag's, stéréo, 5800 km, pratiquement neuve. Boul. St-Martin Autos. 667-4960. 18-9-81

B.M.W. 79, toit ouvrant, peinture métal, air climatisé, stéréo, 45,000 km, état neuf. Boul. St-Martin Autos. 667-4960. 18-9-81

B.M.W., 320i, 79, toit ouvrant, stéréo, bleu clair, 35,000 km, excellent état. Boul. St-Martin Autos. 667-4960. 18-9-81

B.M.W., 633 C.S.I. 80, noir, intérieur cuir beige, transmission manuelle, 5500km, état de neuf. Boul. St-Martin Autos. 667-4960. 18-9-81

B.M.W., 733i, 80, entièrement équipé, transmission manuelle, immaculée. Boul. St-Martin Autos. 667-4960. 18-9-81

HONDA ACCORD, 78, 83 000 km, très propre, $3,500., un seul propriétaire. 931-4682. 19-9-81

■ Bureaux à louer

COIN LAURIER, St-Hubert, 2e étage, 3 bureaux 300 à 625 p.c., près métro Laurier, chauffé, libre immédiatement, midi à 6 h. 272-1720. 19-9-81

■ Bureaux à louer

PRESTIGIEUX, 1851, Est Sherbrooke, tout à l'électricité, 400 à 5,000 p.c., loyer compétitif. tél.: 527-8789. 19-9-81

■ Bureaux à partager

2 BUREAUX À PARTAGER, idéal pour avocats, à deux pas du Palais de Justice, s. de réception, photocopie, secrétariat juridique déjà établis. Prix irréfutable. 842-6610 24-9-81

■ Chalets à louer

VAL DAVID luxueux chalets neufs, proximité pentes de ski et piscine intérieure, tout équipé, 3, 5, 6 chambres, foyer, bar, sauna, télévision, lave-vaisselle. 527-5903, 525-0962. 1-10-81

CANTONS DE L'EST, FRELIGHSBURG, maison neuve meublée à louer, 3 cc, vue panoramique, idéal pour skieurs. Saison ou année. 514-298-5202. 21-9-81

MONT ORFORD, chalet moderne, tout équipé avec foyer, 2 chambres fermées, 1 chambre ouverte. Disponibilité 15 octobre. 352-4560. 19-9-81

ST-DONAT, style canadien, 2 étages, 5 chambres, 2 salles de bain, foyer, chauff. électrique, lave-vaisselle, ski, hiver $3,000. Références. 819-424-7579, 725-1242. 21-9-81

■ Collections

COLLECTION DU DEVOIR de 1957 à 1976 très bien conservée. 322-9215 21-9-81

■ Condominium à vendre

C.D.N., appartements, grands 4½ fermés, près métro et centre d'achats, 5 min. du centre-ville, hypothèques 5 ans à 15½%, prix 23 à 29,000$. 725-2700, 376-1401. 24-9-81

■ Cours

LEÇONS PRIVÉES DE PIANO. Enfants, adultes. 737-2080. 21-9-81

COURS PRIVÉS. Anglais ou français, professeur expérimenté et compétent. Méthode sérieuse adaptée aux besoins des adultes. Jour ou soir: 272-3293. 21-9-81

ESPAGNOL, professeur compétent, méthode efficace, cours privés ou petit groupe. $5.00 l'heure, 282-0945. 18-9-81

■ Demandes d'emplois

DAME DE COMPAGNIE MATURE, cultivée, pour personne seule, âgée, convalescente. Disponibilité régulière ou occasionnelle. Clientèle respectable seulement. Permis de conduire pour sortie, voyage, visite à domicile. 279-0397. 19-9-81

DACTYLO MAISON ET TRADUCTION. Pour traduction à la pige, révision, correction d'épreuves, et dactylographie. Appeler Mlle Boulanger, 843-4454. 18-9-81

TRADUCTEUR TECHNIQUE D'EXPÉRIENCE, membre de la S.T.Q., cherche travail à la pige en informatique, électronique et télécommunications, 274-3106. 19-9-81

FINISSANTE école du barreau, cherche poste de stagiaire. 255-2066. 18-9-81

FERAIS TRAVAIL DE DACTYLOGRAPHIE à mon domicile. 332-9970, 13 h à 21 h. 18-9-81

TRADUCTEUR: du français à l'anglais, longue expérience d'adaptation de scénarios, version, rédaction de textes. Pigiste à l'O.N.F. pendant 10 ans. 527-0911, entre 9 et 5 h. 23-9-81

■ Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spéciaiité poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

R.M. DÉMÉNAGEMENT, gros et petits, assurance comprise. 677-6938. J.N.O.

■ Divers / Services

DU BON CAFÉ!

Pas de café à préparer. Rien à nettoyer. Pas de gaspillage. Fonctionne 24 heures par jour. Café, chocolat, bouillon, thé. Minimum 50 tasses/semaine. Essai gratuit.

Idéal pour bureau, banque, atelier, salle de réunion.

Hubert Marcotte, Café Rapide Enr.,
672-7045
21-9-81

ARTICLES DE CUIVRE solide, service à thé et café, 6 pièces incluant cabaret, $350. 10 sous-plats $150. 8 coupes à "fine" $90. 526-9603. 25-9-81

■ Entretien-réparations

RÉPARATION bois et peinture, spécialité balcons de bois ou amiante, garantie à vie. 327-1605. 18-9-81

■ Propriétés à vendre



OUTREMONT

Appartements à vendre, 3½ et 4½ pièces. Immeuble de prestige, boulevard St-Joseph et avenue Querbes, prix variant de $50,000 à $77,000. Occupation immédiate. **277-3186, 271-6674.** 21-9-81

■ Offres d'emploi

Concours de musique du Canada

Secrétaire possédant parfaite sténo-dactylo, bilingue, petit bureau. Initiative, sens des responsabilités. Possibilité de voyager, poste permanent. Station Berri.

844-8836 21-9-81

■ Espaces commerciaux à louer

AMHERST, près de Ste-Catherine, 2 locaux rénovés; 600 p.c., $350., 1200 p.c. $600. 523-3305, après-midi seulement. J.N.O.

■ Gardienne

GARDIENNE pour venir à domicile garder garçon 3 ans et bébé 6 mois. 3 jours par semaine. Pointe-Claire. 695-9604. 18-9-81

BESOIN D'UNE GARDIENNE 8 à 6 h, 5 jours semaine, enfants 1 an et 3 ans. 738-8412, Ville Mont-Royal. 21-9-81

GARDERAIS CHEZ moi enfants de 1 à 4 ans. Outremont. 273-5925. 21-9-81

■ Instruments de musique

PIANO STEINWAY, 48", modèle professionnel, fini noyer, $5800. 337-6876. Entre 17 et 19h. 21-9-81

ORGUE UNIFIÉE, 500 tuyaux, 45 jeux, carillon, Paul Blanchard. 642-1166, 845-6331. 20-9-81

ST-KEVIN — WESTBURY, face parc, grand 3½, cuisinière — réfrigérateur fournis, chauffé, eau chaude, taxe d'eau — câble vision inclus. Près nouveau métro. 738-8321. 21-9-81

■ Logements à louer

PRÈS DU CARRÉ ST-LOUIS, 4 pièces, entièrement rénové, murs brique, fenêtres françaises, $350/mois. Jour: 285-2875, soir: 844-9733. 24-9-81

ST-DENIS, tout près métro Mont-Royal, 4½ pièces, complètement rénové, bien éclairé, chauff. électrique, cuisinière, réfrigérateur 30", $395/mois. 274-3797, 733-7241. 21-9-81

BROSSARD 5½, 2 palliers, $385. (8433)... Service Location Hart. 274-5606. Frais. 19-9-81

EXIGENTS ET ÉCONOMES? Outremont 5½, triplex, $390., chauffé (8514). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 19-9-81

SECTEUR ATWATER, logement 900 p.c., équipé $500. jardin (8613). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. 19-9-81

NOUVEAU-ROSEMONT, duplex, 5½, sous-sol, aménagé, foyer, garage, piscine, (2418). Service Location Hart. 274-5606. FRAIS 19-9-81

OUTREMONT, 7½ pièces, bas de duplex, $700. 276-0100. 19-9-81

C.D.N., rue Lacombe près Université, bas duplex, 5½, chauffé, eau chaude et électricité incluses. $410. 1er octobre. 733-6143. 19-9-81

LES GRANDES ÉPOQUES DE L'HOMME, Time Life, 18 vol.: $120, encyclopédie Cousteau, 20 vol.: $175. Le Monde Vivant, Life, 14 vol.: $100. 526-9603. 25-9-81

■ Maison de campagne à louer

MAISON EXCLUSIVE, 5 chambres, 3 s. de bain, entièrement équipée, au bord d'un lac, 3 milles nouveau centre de ski Morin Heights, libre 1er décembre. $1,500/mois. Références requises. 514-226-2814. 21-9-81

■ Maisons à louer

3867, Rue Laval, entre Roy et Duluth, maison 1887, s. manger, salon, cuisine au rez-de-chaussée, 3 c. - s. de bain à l'étage, $500 non chauffé, après 7 p.m.: 273-2752. 21-9-81

■ Maisons de campagne à vendre

SUPERBE MAISON ANCESTRALE, 1804, 8 pièces, intérieur entièrement en bois, cuisine 16X22, avec poutres, salon 22', chambre 17', terrain 35,000 p.c., partie boisée, quelques meubles antiques. 125 milles de Mtl, $49,000. Ste-Sophie de Lévrard, comté Lotbinière. 819-263-2386. 28-9-81

■ Occasions d'affaires

DEMANDE ASSOCIÉS passifs ou actifs très grosse opportunité, domaine franchises, requis $150,000. Confidentiel. 585-3928. 19-9-81

■ Occasions d'affaires

JEUNE PROFESSIONNEL avec M.B.A. + expérience en affaires, recherche associé (particulier) dynamique: $70,000. + disponibilité mi-temps pour nouveau concept dans divertissement, "payback" rapide, risques modérés, rendement potentiel alléchant. S.V.P. postez coordonnées: M. Richard, 355 Ellerton, V.M.R. H3P 1E1, confidentiel. 18-9-81

■ Oeuvres / objets d'art

A VENDRE, 1 Léo-Paul Tremblay, 24X20, ardoise à l'huile et spatule. Prix à discuter. Soir: 1-743-0851, jour: 1-743-1281. 21-9-81

ALBERT ROUSSEAU, 26X32, huile sur toile spatule, Malbaie. Soir: 1-743-0851, jour: 1-743-1281. 21-9-81

■ Offres d'emploi

SECRÉTAIRE/ RÉCEPTIONNISTE

Secrétaire / réceptionniste demandée par importateur dans le domaine du vêtement. Bilinguisme essentiel. Dactylo et télex. Expérience nécessaire. Salaire selon expérience. Veuillez téléphoner au:

288-3200
19-9-81

SECRÉTAIRE MÉDICALE

Demandée avec formation académique et expérience de facturation à la R.A.M.Q. (codification actes médicaux). Centre-ville. Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Mlle C. Gareau
C.P. 217, succ. Desjardins, Mtl H5B 1G9 21-9-81

CHARGE DE PROJETS polyvalents pour rédaction de textes et bulletins, animation de comité, responsabilité centre de documentation, recherche, etc... Emploi régulier, temps plein, connaissance des organismes familiaux avantage. Envoyer C.V. pour le 25 septembre au plus tard à: O.F.A.Q., a/s Chef du personnel, 2335, Sherbrooke O., suite 310, Mtl, H3H 1G6. 18-9-81

LE CONSEIL DE LA SCULPTURE DU QUÉBEC est à la recherche d'une secrétaire avec expérience dans la comptabilité, et les relations publiques. — bilingue — esprit d'initiative — sens des responsabilités — expérience dans le domaine de l'administration de l'art souhaitée — $13,000 par année + bénéfices marginaux. Envoyer C.V. avant le 23 septembre au: 1775, St-Denis. H2X 3K4. 19-9-81

LE CONSEIL DES NORMES DE LA PUBLICITÉ recherche une secrétaire pour travailler 2 jours par semaine, les mardi et mercredi. Veuillez communiquer avec Madame Niquette Delage au numéro: (514) 849-5086. 19-9-81

■ Propriétés à vendre

HYPOTHÈQUE À 10% et 12%

Magnifique résidence à Laval-Des-Rapides, construction de qualité supérieure, 8 pièces au rez-de-chaussée, et 5 pièces au sous-sol avec entrées distinctes. Garage 3 autos, terrain 10 000 p.c., paysager. PRIX: $135,000, hypothèques $50,000 à 10% mai 82, et $50,000 à 12% 2 ans. VENTE PRIVÉE.

687-6591, 282-1322
18-9-81

ST-LAMBERT, cottage détaché secteur de choix, financement exceptionnel, $130,000. Visites après 18h seulement. Pas d'agent. 842-9403. 19-9-81

VOUS ÊTES GOLFEUR! dans ce cas vous serez véritablement en amour avec cette jolie demeure de 2 étages qui renferme 3 chambres et est située au 9e trou du magnifique terrain de golf château Monté-Bello. Un grand foyer ouvert de 2 côtés sépare la salle à manger et la salle de séjour. Le ski de fond, le tennis, la chasse et la pêche et plusieurs autres sports sont tous à la portée de la main. Pour plus de renseignements contacter: M. R.A. Payne, 819-423-5573, pendant la semaine. 24-9-81

■ Propriétés à vendre

HYPOTHÈQUE 12%, Nouveau-Bordeaux, bungalow de luxe, 4 cc, 2 s. b., foyer naturel, cuisine "modern Fold", laveuse — sécheuse — broyeur — lave-vaisselle — réfrigérateur — congélateur, 2 fours encastrés. 744-1453 Annette Lanoue, Le Permanent 21-9-81

MAISON EXCLUSIVE, près métro Henri-Bourassa, S.V.P. appeler pour descriptions $198,000. 381-8074. Immeubles Gilac Courtier. 18-9-81

AHUNTSIC, ancienne maison rénovée, foyer, serre, peut servir de restaurant avec terrasse vitrée et / ou résidence. Propriété avec beaucoup de caractère et d'élégance. 381-8074. Gilac Courtier 18-9-81

ST-BRUNO, beau secteur, gros split impeccable, style château avec tour de pierre, 9½ pièces, grand garage double, paysagement professionnel. Pas d'intermédiaire. Occ. octobre, après 5 h. 653-8417. 21-9-81

OUTREMONT, cottage entièrement rénové par un architecte, boiseries, 4 chambres, 2½ s. de bains, foyer naturel dans salon, piscine creusée chauffée, grand jardin, stationnement 3 autos, rue tranquille, près université. Propriétaire, financements très avantageux. Pour rendez-vous: 342-1983 J.N.O.

■ Retraité

DOMAINE DES ERABLES, charmante résidence au bord de l'eau, retraité, semi-retraité ou repos, service médical, atmosphère familiale. Tél. 620-4807. J.N.O.

■ Sociétés-Loisirs



RENDEZ-VOUS...

... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux.
Nous servons exclusivement une clientèle distinguée. (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:

282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM. 18-9-81

AMASO: Service de rencontres établi depuis 1968. Dépliants sur demande et entrevue gratuite sur rendez-vous, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4, 524-3852. J.N.O.

■ Terrains à vendre

BON INVESTISSEMENT, terrain à **TAMPA, FLORIDE** près Disney et les jardins Buch. 1 acre et 2 acres, développement résidentiel et commercial. $150,000 par acre. Bons termes. 14-9-81 **514-487-2699**

L'ordinateur n'a pas fini de soulever des questions

CALGARY (PC) — Les calculatrices de poche sont si perfectionnées; de nos jours, que les étudiants y programment leurs textes en entier.

C'est ce qu'affirme le doyen des sciences de l'Université de Calgary, M. Mike Williams, qui estime qu'un problème grave se pose du fait que ces calculatrices peuvent être utilisées par les étudiants durant les examens.

«Nous devrons modifier les règles du jeu. Peut-être devrions-nous permettre l'utilisation de livres et interdire ces ordinateurs de poche aux examens», avance M. Williams.

Ce dilemme constitue un symptôme de l'ère de l'ordinateur qui a souvent des conséquences plus effroyables qu'amusantes.

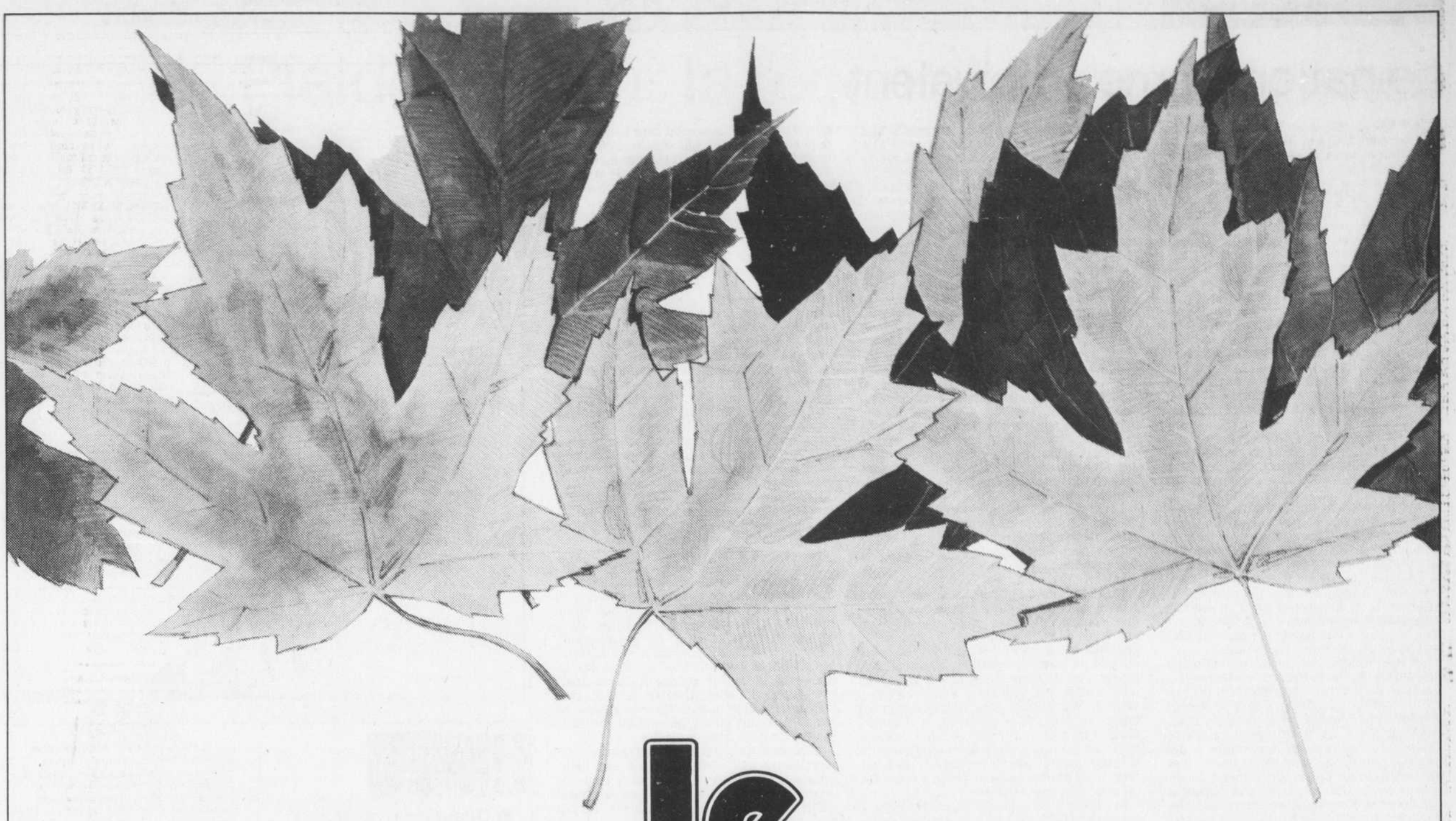
Ce que M. Williams appelle les «mémoires en bulles» affectera la vie de tous. Ce nouveau procédé permet à un ordinateur, relié à un téléviseur, de conserver en mémoire, par exemple, tous les textes publiés par l'encyclopédie *Britannica*. Tous ces textes peuvent être consultés sur simple appel.

«Les ordinateurs à domicile seront bientôt considérés de la même façon que l'étaient les téléviseurs couleur il y a quelques années, dit M. Williams. Ils seront bientôt à la disposition de ceux qui aiment les nouveaux gadgets et qui ont beaucoup d'argent à dépenser. Dans dix ans, toutefois, ils seront aissi nombreux que les téléviseurs couleur».

À son avis, les ordinateurs personnels seront surtout utilisés pour contrôler les appareils électro-ménagers tels les machines à laver, les sécheuses ou les cuisinières: «Vous n'aurez même pas à être à domicile. Tout se fera grâce à la technologie programmée».

Certains problèmes demeurent, malgré tout. Ainsi, le risque d'incendie n'est pas éliminé, malgré qu'il soit contrôlé. M. Williams explique toutefois qu'à mesure que les ordinateurs deviennent plus petits, ils irradient moins de chaleur.

Cette technologie, encore loin d'être parfaite, peut également intimider du fait qu'elle s'adresse à une société qui, elle-même, est loin d'être parfaite.



Le Prêt-à-partir

Automne au Canada. Le meilleur choix de rabais maintenant!

Seul le Prêt-à-partir d'Air Canada vous offre les grands rabais Supernoliprix sur 31 destinations au Canada.

Le Prêt-à-partir "automne au Canada"... le plus vaste choix de destinations au pays avec les grands rabais Supernoliprix en plus! Une exclusivité Air Canada. Économisez de 35% à 60% sur le prix de votre billet. Et en tout temps, les enfants bénéficient d'un rabais minimum de 50%.
Plus que jamais, c'est le temps d'en profiter.

Rabais Supernoliprix: de 35% à 60%*.

de Montréal	destination	8 sept.-21 oct. sem.	22 oct.-16 déc. sem.
	Edmonton	277$	224$
	Vancouver	327$	266$
	Calgary	277$	224$
	Toronto	99$	90$
	Winnipeg	208$	189$
	Halifax	123$	112$

Tarifs des départs en semaine avec réservation 7, 14, 21 jours à l'avance, selon les itinéraires. Pénalité de 100$ en cas d'annulation et de 30$ en cas de changement sur Calgary, Edmonton et Vancouver. Pénalité de 20$ en cas d'annulation ou de changement de réservation sur les autres destinations. Les tarifs peuvent être changés sans préavis. Taxes d'aéroport en sus.

*Basés sur le tarif régulier classe économique.

Déjà plus de 50 000 vacanciers ont découvert le Prêt-à-partir d'Air Canada. Ils ont été emballés.

Ils sont allés partout au pays pour bien moins cher. Parce qu'ils ont su profiter des grands rabais Supernoliprix. Et parce qu'ils ont su planifier leur voyage.

Voici comment:
Faites votre réservation 7, 14 ou 21 jours à l'avance selon l'itinéraire. Pour un court séjour, vous pouvez revenir dès le premier dimanche suivant votre départ ou 7 jours après le départ, selon la destination. De longues vacances peuvent aller jusqu'à 60 jours. Tous les rabais Supernoliprix peuvent être mariés aux voyages organisés d'Air Canada à travers le pays. Et ils ne vous privent en rien du service attentif Air Canada.



Avez-vous votre Prêt-à-partir?

Vite! Le nombre de sièges est limité. Parlez-en à votre agent de voyage ou réservez par téléphone au bureau d'Air Canada.

AIR CANADA

Supernoliprix

Le Prêt-à-partir moins cher

Détenteur d'un permis du Québec

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque

Le nationalisme ambivalent

En tête à tête avec Ronald Reagan aujourd'hui à Grand Rapids (Michigan), M. Trudeau tentera peut-être d'obtenir la levée de l'exclusion qui frappe le Canada pour la tenue, à New York le mois prochain, d'un «sommet» USA-Japon-Communauté européenne sur les relations commerciales. M. Reagan a depuis longtemps émis les invitations et, s'il ignore ostensiblement le Canada, à la présence duquel ni la CEE ni le Japon ne s'opposeraient, c'est pour marquer son désaccord avec les politiques nationalistes canadiennes. Rien ne dit qu'il ne se laissera pas fléchir, après avoir publiquement humilié son voisin, réduit à quêter les bons offices d'intermédiaires pour être admis dans le cénacle à la façon d'un cousin pauvre. Mais les temps ont changé depuis que, oublié par la France, en 1975 le Canada n'avait réussi à participer au sommet des grands pays industrialisés l'année suivante que grâce à l'obligeance et au parrainage des États-Unis.

S'il ne s'agissait que de ce genre de snobisme, les mesures de rétorsion contre les politiques canadiennes seraient bénignes. Mais l'administration américaine prête aussi une oreille attentive aux suggestions de représailles qui lui viennent des milieux d'affaires et d'une presse agacée, mais surtout de membres du congrès. Ceux-ci en ont contre trois manifestations du «nationalisme» canadien: la politique nationale de l'énergie, les actions de l'Agence canadienne d'examen de l'investissement étranger — qu'il est question de renforcer — et la vague de prise de contrôle d'entreprises américaines par des intérêts canadiens grâce à une législation bancaire plus facilitante que celle des États-Unis.

Les mesures étudiées cet été par le Comité du Congrès sur le Commerce ressemblent à une vraie déclaration d'hostilités: gel des prises de contrôle canadiennes dans le secteur américain de l'énergie pour plusieurs mois, obligation pour les investisseurs canadiens d'emprunter les capitaux nécessaires à des prises de contrôle selon les règles américaines plus restrictives, rappel du Mineral Lands Leasing Act de 1920 qui permet aux Canadiens d'explorer et d'exploiter les terres fédérales américaines sous réserve d'une réciprocité dont on dit que le programme canadien de l'énergie l'a abolie. Jusqu'à maintenant la Maison Blanche s'est montrée très réticente à déterrer aussi franchement la hache de guerre, mais le représentant commercial spécial, M. William Brock, a tout de même lancé une enquête auprès des multinationales opérant au Canada pour relever leurs doléances et aviser. L'administration ne craint pas de faire circuler d'autres rumeurs de représailles possibles: abandon de l'Accord canado-américain de l'automobile, ou de certains contrats de production pour la défense, restrictions sur l'accès canadien aux banques américaines ou même aux marchés financiers américains.

Mais la vie continue et les menaces restent des menaces, sauf pour des accrochages mineurs, comme la porte fermée sur la réunion commerciale du mois prochain. C'est que les États-Unis ne peuvent passer aux actes, dans la plupart des cas, sans que leurs armes se retournent contre eux. Il y a ainsi près de dix fois plus de capitaux américains investis dans l'exploitation des terres canadiennes, pour le pétrole et le gaz, qu'il n'y a de capitaux canadiens investis aux États-Unis pour les mêmes fins; on voit qui souffrirait le plus d'une interdiction réciproque.

La plupart des dossiers ressemblent à ce dernier. Le Canada est en pratique une partie bien intégrée de l'espace économique américain et, pour Washington, c'est s'attaquer que l'attaquer sérieusement.

■

Aussi bancale qu'elle soit sous des aspects aussi essentiels que l'autosuffisance énergétique, comme l'affirmait la semaine dernière une étude de l'Office national de l'énergie, la politique nationale de l'énergie a néanmoins ébranlé un atavisme canadien: elle a démontré qu'il est possible d'adopter, dans un secteur crucial, des politiques détestables aux yeux de Washington, sans nécessairement y laisser sa peau. Si la politique de l'énergie aboutit un jour à l'échec, ce sera moins à cause des pressions américaines qu'à cause de la longue guerre fédérale-provinciale qui a fait pourrir les développements jusqu'à créer des retards quasi irréversibles.

Mais pour la conduite générale des relations canado-américaines, l'épisode a valeur exemplaire. Nul besoin d'avoir peur de son ombre quand on est en désaccord avec l'administration américaine, et nul besoin d'effacer la moindre manifestation d'indépendance sous des déluges de protestation d'amitié éternelle qui finissent par ressembler à de la dissimulation.

Sur la plupart des autres grands dossiers du contentieux canado-américain, Ottawa continue d'expédier à Washington des signaux ambivalents. Dans le cas des pluies acides, qui, en majeure partie d'origine américaine, tuent les lacs de l'Ontario et du Québec, un lobby canadien fort actif se déploie aux États-Unis mais on a tant voulu convaincre M. Reagan que les protestations publiques, lors de son passage à Ottawa, étaient le fait de marginaux, qu'on ne peut se plaindre aujourd'hui qu'il traite les plaintes canadiennes comme de simples caprices. La mise au rancart, unilatérale, du traité sur les pêcheries, les hésitations de l'administration républicaine à tenir les engagements de la précédente administration démocrate quant à la complétion du pipeline de l'Alaska ne font l'objet que de contestations très timides et sporadiques. En fait, les plus virulents discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. McGuigan, remontent à la fin du mandat du président Carter qui ne s'est jamais préoccupé beaucoup du Canada, mais qui ne le provoquait pas directement comme le fait l'administration Reagan.

Et si le Canada ne dispose pas, dans ces derniers dossiers, des leviers qui sont les siens dans le domaine de l'énergie, il pourrait au moins tirer la leçon pour sa politique étrangère. Le ciel ne s'écroulera pas de ce côté-ci de la frontière si, en lieu et place de minauderies tiersmondistes généralisantes et de réserves gênées et théoriques sur la course aux armements, le Canada annonçait des couleurs qui divergent franchement de celles de son voisin dans des parties bien localisées du globe. À moins qu'il n'aie pas de couleurs, malgré ce qu'il laisse entendre.

L'incident des invitations au sommet commercial du mois prochain parle fort bien: pour que les grands n'aient pas le choix de vous inviter ou non à leur table, encore faut-il qu'ils soient convaincus que vous n'y êtes pas déjà, dans leur manche.

Lise BISSONNETTE



La France de Gérard Pelletier

Il y a plus de 20 ans que Gérard Pelletier a quitté l'univers de l'information et de la chronique politique. Mais il n'a perdu ni les réflexes ni le style d'un métier qu'il a pratiqué longtemps, comme en témoigne sa dépêche d'adieu, reproduite dans LE DEVOIR du 12 septembre, et qu'il a rédigée d'une main sûre au terme d'une mission de six ans à Paris. Ses dons d'écriture feront école ici: la langue est limpide, la pensée, toujours exprimée avec précision. L'auteur, on le voit, n'écrit pas simplement pour convaincre un haut fonctionnaire des Affaires extérieures, à supposer que tel était son objectif. On dirait plutôt le commentaire d'un correspondant rentrant d'un séjour à l'étranger. Manifestement, il s'adresse à un public plus large. Tout se passe comme si la fuite de cette dépêche «confidentielle» n'était pas vraiment accidentelle, d'autant qu'elle s'est produite alors que M. Michel Rocard, ministre d'État français au Plan, passait par Ottawa avant de gagner Québec.

La réaction de M. Mark MacGuigan, le ministre dont relève M. Pelletier, illustre par avance l'incompréhension à laquelle le diplomate se heurte déjà au sein même du gouvernement. Il se borne à dire que les opinions exprimées par M. Pelletier sont «personnelles» — comme s'il pouvait en être autrement — et que les relations franco-canadiennes sont «très bonnes», ce que l'ambassadeur n'a pas mis en doute.

M. Pelletier déplore principalement l'absence d'une politique canadienne d'ensemble à l'égard de la France; il en attribue la cause primordiale à l'inaptitude du gouvernement de dégager un consensus dans un pays et au sein d'une administration où la France et ses politiques suscitent des réactions et des perceptions très diverses, voire contradictoires. Les Canadiens, pas plus que les Français du reste, ne savent clairement où ils vont dans leurs relations mutuelles. Ce n'est pas qu'elles soient mauvaises. Elles sont plutôt incomplètes, insuffisantes, médiocres. C'est pourquoi, dit-il, les liens privilégiés entre la France et le Québec apparaissent aussi exceptionnels et spectaculaire dans un contexte où les rapports franco-canadiens n'ont pas atteint ce que M. Pelletier appelle leur «taille normale». Il souhaite par conséquent qu'Ottawa s'efforce de définir à moyen et à long terme les objectifs d'une politique plus cohérente à l'égard de la France dans les ordres politique, économique et culturel. Il pose en outre la question de savoir s'il existe une «volonté politique», fondée sur la dualité linguistique, d'établir avec Paris des rapports privilégiés.

L'analyse que propose l'ambassadeur, en apparence complète et séduisante, inspire toutefois des réserves. Ainsi, on voit mal pourquoi le gouvernement canadien éprouverait le besoin, pour définir une politique d'ensemble envers la France, de dégager un consensus dans les régions du pays et les ministères du gouvernement. Il n'existe pas de consensus au Canada à l'égard des nombreux dossiers qui gênent ou facilitent nos relations avec les États-Unis. Au surplus, M. Pelletier doit bien savoir que le Canada, comme le rappelle plus haut Lise Bissonnette, est une partie bien intégrée de l'espace économique américain. Dans ces conditions, la «troisième option» qu'évoque encore l'ambassadeur — et qui permettrait en principe au Canada de contrebalancer en Europe et en Asie l'écrasante influence américaine — n'est plus qu'une leurre qui se déplace comme un fantôme dans les couloirs de l'édifice Pearson. Nous n'avons pas la marge de manoeuvre qu'il faudrait pour construire avec la France des rapports qui, au plan politique ou économique, risqueraient d'indisposer Washington. Nous ne sommes pas indépendants.

■

Certaines possibilités, il est vrai, s'offrent à Ottawa depuis l'avènement du régime socialiste. On a vu, par exemple, au cours du Sommet de juillet que MM. Mitterrand et Trudeau ont sur quelques grands problèmes des convictions communes: le dialogue nord-sud, le désarmement, les rapports avec Moscou, l'équilibre à bâtir au Moyen-Orient. Si le premier ministre voulait pousser plus loin le rapprochement naturel qui, en partie du moins, s'est manifesté à Montebello, ce ne sont pas le président Mitterrand ou René Lévesque qui l'en empêcheraient. Mais il n'est pas sûr que Washington accueillerait favorablement une telle alliance. Il y a là un choix politique à faire.

Au chapitre des investissements, les Français n'ont pas lésiné. On trouve leurs capitaux en Saskatchewan (uranium), en Alberta (pétrole), en Colombie-Britannique (charbonnages). Ils établiront des banques au Canada, à Toronto bien sûr, mais aussi au Québec. Ils ont des établissements industriels et commerciaux sur l'ensemble du territoire. Nos échanges restent très modestes, on le sait. Mais, sur ce point, le cas de la France n'est pas particulier: le Canada, faute de moyens, de stratégie, de persévérance, éprouve des difficultés nombreuses à vendre ses produits dans beaucoup de pays d'Europe, comme au Japon et en Chine.

Paris, écrit Gérard Pelletier, n'a pas décidé où il veut aller dans ses relations avec le Canada. En est-il bien sûr? On a au contraire le sentiment, sinon la preuve, que les Français ont quelques idées claires à ce sujet. Mais ce qu'ils ne savent pas, et ce qui les gêne souvent dans leurs relations avec nous, (comme l'attestent les déclarations parfois ambigues de M. Rocard à Montréal cette semaine) c'est ce que le Québec deviendra dans l'ensemble canadien. S'ils avaient la certitude que la fédération ne sera pas sensiblement modifiée, les objectifs que propose M. Pelletier seraient plus facilement accessibles.

Michel ROY

ACTUALITÉ

Neuvième épître à Elizabeth

par Robert Décary

Chère Elize.

Il faut absolument que je vous raconte la Coupe Canada Cup, cet événement qui, à tous les cinq ans, vient nous rappeler que la politique, c'est aussi, sinon surtout du sport.

Vous avez six équipes, qui représentent, en principe, un pays différent. Il y a les deux «grands», le Canada et l'Union Soviétique, rivaux depuis qu'il y a le patin sur glace: ils se livrent une lutte de classes et de régimes, la victoire de l'un illustrant la supériorité qui du capitalisme, qui du communisme.

Il y a les trois équipes intermédiaires, celles de la Tchécoslovaquie, de la Suède et des États-Unis: la première, toute de «vrais» tchèques vêtue, et qui aspire à rejoindre les deux grands; la seconde, comptant quelques «importés» (entendez par là des bonshommes qui quittent leur patinoire natale pour faire des sous sur celle des autres);

La troisième, enfin, faite d'anciens Canadiens ou de bonshommes qui ont appris leur hockey chez nous, sur la patinoire ou au petit écran, ou même, comme dans le cas de leur gardien Esposito, de Canadiens qui, découvrant qu'ils ne seraient pas choisis au sein de l'équipe canadienne, demandent la nationalité américaine et l'obtiennent quelques semaines avant le début du tournoi.

Il y a, finalement, l'équipe de la Finlande, pays choisi parce qu'il est «nordique» et fera ainsi oublier aux amateurs de Québec qu'aucun de leurs joueurs ne participait au tournoi. La Finlande, c'est l'éternel perdant, mais qui joue un rôle essentiel: un tournoi à cinq, ça ne se fait pas, et comme un tournoi à quatre, ce serait délicat (lequel des trois intermédiaires, faudrait-il écarter) et surtout dangereux (le Canada pourrait bien être éliminé dès la ronde préliminaire), la Finlande se présente comme un véritable souffre-douleur, en l'honneur duquel on joue, au Forum de Montréal, quand ses joueurs sautent sur la glace, l'hymne national de l'Italie.

Mais au-dessus des équipes, des gouvernements, des pays, de la politique et du sport, il y a l'organisateur-en-chef. Alain Fils d'Aigle, mieux connu, à Québec, sous le nom d'Alan Eagleson. C'est lui qui décide, qui commente, qui choisit les arbitres, les joueurs et les villes, qui passe à la télévision, qui se met les pieds dans les plats ou les en sort, c'est, le temps d'un tournoi, un Monsieur Canada qui s'est lui-même élu à l'unanimité, c'est, au fond, le Canada personifié, qui partage la tribune des honneurs et des huées, en fin de tournoi, avec le premier ministre du pays. Il ferait d'ailleurs, chère Elize, un excellent gouverneur général, et je vous suggère de penser à lui quand ce poste deviendra vacant... en Australie.

Il y a aussi l'emblème, fidèlement reproduit sur les chandails des joueurs. Au début, c'était une feuille d'érable entière, mais depuis que la ville de Québec (dont les meilleurs joueurs, hélas, sont tchèques) a été rayée, par le Fils d'Aigle en personne, de la carte du tournoi, on a tronqué la feuille: le Canada s'est arrêté à Montréal. Signe des temps, peut-être. Que restera-t-il de la feuille dans cinq ans? C'était, à vrai dire, Elize, une grave insulte à la ville de Québec, dont les habitants avaient eu l'intelligence de ne pas débourser $25 pour assister à des parties d'exhibition ou sans importance.

Le tournoi engendre un grand courant de nationalisme à travers le Canada et a même eu recours, cette année, d'une façon que je qualifierais de grossière et d'irrespectueuse, à la mémoire du valeureux Terry Fox, qui se battait d'abord et avant tout contre le cancer, sans aucun but de nature politique, mais dont le gouvernement fédéral, toujours en quête d'un cri de ralliement, cherche à faire un symbole de l'unité canadienne. Il est malheureux, ne trouvez-vous pas, Elize, qu'on déforme ainsi l'exploit du jeune marathonien de l'espoir et qu'on traîne de la sorte un acte d'héroïsme dans la boue politique.

Le tout-Canada était présent, dimanche soir, au Forum de Montréal. Schreyer, Trudeau, Clark, Fils d'Aigle, et certains auraient même aperçu Roch La Salle.

Vous auriez dû voir, Elize, les prix qui ont été décernés à la fin du tournoi. C'était une véritable poule aux oeufs d'or, tant il y en avait pour tout le monde, et surtout pour les Canadiens, puisqu'ils devaient se contenter de prix de consolation: le plus ancien de l'équipe, le meilleur esprit, le capitaine... Des prix qui visaient davantage à promouvoir les intérêts de leurs donateurs qu'à récompenser des joueurs et qui nous rappelaient que la Coupe Canada Cup, avant d'être affaire de politique et de sport, était d'abord affaire de gros sous.

Les Soviétiques, qui pourtant n'avaient pas volé leur victoire, ont été surpris, après le match, alors qu'ils s'apprêtaient à s'envoler avec la Coupe. Heureusement, fils d'Aigle, bien que battant sa coulpe, veillait au grain: la Coupe a été interceptée et Ottawa n'aura pas à demander au Soviet Suprême l'autorisation de la rapatrier.

La défaite a été dure à avaler et la feuille d'érable, condamnée à un automne précoce, a eu tôt fait de changer de couleur. Joe Clark a même esquissé un petit sourire du coin des lèvres (qui dira, désormais, qu'il y a loin de la coupe aux lèvres), à la fin du match, se surprenant à rêver en couleurs, à souhaiter que la feuille, le temps d'une râclée, passe du rouge au bleu, et à se voir, déjà, en 1986, remettant la Coupe, au Colysée de la Vieille capitale, à l'équipe albertaine.

Le Canada, Elize, a tout perdu, y compris son honneur. Mais ça, c'est pour les politiciens. Les autres, le bon peuple, quoi, sont heureux d'avoir vu du vrai hockey: ils auront, au moins, de beaux souvenirs à se raconter entre les périodes de la prochaine rencontre entre le Canadien et les Rockies du Colorado.

LETTRES AU DEVOIR

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse, de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

■ *Question d'affichage*

L'abolition du droit à l'affichage en anglais semble en effet excessif, vue de Toronto, New York, ou même de Québec. Vue du côté anglophone de Montréal, c'est une mesure injuste qui pousse à l'extrémisme pouvant créer à Montréal un petit Belfast dont aucun gouvernement ne voudrait hériter.

Créer des «zones» bilingues à Montréal, à Côte-Saint-Luc, dans le «West-Island», ne peut que favoriser l'organisation de ghettos anglophones encore plus séparés du Québec qu'ils ne le sont maintenant.

Le problème principal ne semble pas une question de langue — mais bien plutôt une question d'attitudes, une question de méconnaissance mutuelle. Les quelques anglophones qui ont l'occasion de vivre vraiment en contact avec le meilleur des institutions francophones sont en général séduits par l'amabilité et la «bonté» du peuple québécois. Malheureusement, les occasions d'échanges au sein même du Québec sont rares.

Une négociation devrait s'amorcer entre le gouvernement et des représentants du milieu anglophone pour changer les aspects les plus répressifs de la loi sur l'affichage pour tolérer un certain usage de la langue anglaise, un usage utilitaire par exemple — c'est-à-dire un usage là où ce serait nécessaire, en caractères plus petits ou moins évidents, par exemple. Ceci pourrait être permis non seulement dans les «zones» anglophones mais partout au Québec.

En échange, les anglophones et leurs institutions devraient faire un effort, avec l'appui du gouvernement, pour favoriser les échanges d'étudiants, de travailleurs, car beaucoup de préjugés tombent lorsque des êtres humains ont l'occasion de se fréquenter et de se mieux connaître.

Denis LA ROSE, md.
Québec, 9 septembre

■ *Neutralisme en RFA*

J'ai lu avec intérêt l'article de Bernard Brigouleix paru dans LE DEVOIR du samedi 12 septembre au sujet de la tentation du neutralisme en République fédérale allemande. La question m'intéresse d'autant plus que j'ai vécu et étudié assez longtemps en Allemagne et reçois encore la revue de la presse allemande toutes les semaines.

Citant M. Manfred Wörmer, vice-président du groupe chrétien-démocrate au Bundestag et spécialiste des questions géostratégiques de la CDU, B. Brigouleix écrit que «... cette idée d'une Allemagne réunifiée mais transformée en une vaste zone neutre au coeur de l'Europe n'a jamais reçu d'encouragement officiel des Soviétiques, dont dépend la moitié de la décision».

Pourtant, au lendemain de la seconde guerre, Joseph Staline, alors dictateur de toutes les Russies, avait proposé rien de moins que la neutralité allemande, qui enchaînant la neutralité autrichienne mutuellement consentie par les Russes et les Américains, aurait constitué avec la Suisse et les États scandinaves une zone d'États-tampons au centre de l'Europe. L'avantage géopolitique de cette solution est évident.

En autant que j'ai pu apprendre en Allemagne, ce fut Conrad Adenauer qui refusa la proposition soviétique. On raconte qu'il y avait été poussé par les Américains.

Compte tenu de la situation de l'Europe et de l'URSS au lendemain de la seconde guerre, la proposition de Staline était réaliste. En effet, les Russes étaient économiquement épuisés par la guerre. Ils avaient avantage à éviter les confrontations avec l'Ouest et à concentrer leurs efforts vers le redressement de leur économie plutôt que la production d'armes dispendieuses, sophistiquées et inutiles, ainsi que l'organisation d'armées qui forment toujours des classes privilégiées dans un État même totalitaire et qui coûtent toujours trop cher. Staline avait prouvé sa bonne foi avec l'Autriche, de laquelle il fit sortir l'Armée rouge. Il n'y avait réellement qu'à continuer la même politique en Allemagne.

En éloignant le danger de guerre avec l'URSS, la solution stalinienne donnait à l'Europe occidentale une chance de se relever des dommages de la seconde guerre sans devenir une colonie des États-Unis.

Cet incident s'ajoutera à la liste des occasions manquées au cours de l'histoire de l'humanité. Les conditions actuelles n'étant plus les mêmes, les Soviétiques ne sont pas prêts, comme au temps de Staline, à accorder la neutralité et la réunification à l'Allemagne, à moins que les événements de Pologne ne soient un nouveau signe.

René Marcel SAUVÉ
Géographe
Toronto, 13 septembre

■ *Les femmes n'ont pas de nom*

Lettre adressée à M. Gabriel Drouin, Institut généalogique Drouin

J'ai le regret de vous dire que je ne puis répondre à votre question et collaborer avec vous puisque vos formules sont rédigées au masculin et que je suis une femme...

La généalogie, comme l'histoire, se plaît à oublier ou négliger la présence et l'apport des femmes dans l'évolution de notre société. Je ne suis pas né, je suis née et je n'ai pas d'épouse.

Mon arbre généalogique, de fils en père, m'intéresserait; mon arbre généalogique de fille en mère me captiverait tout autant, elles qui ont porté et mis au monde leurs enfants sous le nom d'un autre, elles qui, tout autant que leurs compagnons, ont bâti le pays et continuent de le faire...

Chantal ROY
Québec, 9 septembre

■ *Une dénonciation courageuse*

L'évêque de Valleyfield dénonçait dans LE DEVOIR du 29 août l'immoralité des hausses incessantes des taux d'intérêt du système bancaire canadien.

Le Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC) qui regroupe des travailleurs engagés en classe ouvrière, se réjouit qu'une personne en autorité dans l'Église ait eu le courage d'appeler les choses par leurs noms et de dénoncer ce qui doit l'être. Ce qui satisfait davantage le MTC, c'est le motif qui a poussé Mgr Lebel à faire cette déclaration. Il nous semble que, trop souvent dans l'Église, les questions de la foi sont détachées des réalités quotidiennes de la vie des hommes notamment l'exploitation subie par la classe ouvrière. Mgr Lebel rappelait une valeur de foi importante pour les militants MTC à savoir, l'obligation «... de trouver des façons plus civilisées et plus chrétiennes que cette loi de la jungle où celui qui a le pouvoir économique défend son bien en faisant périr les autres.»

Ce geste, nous l'interprétons comme un signe d'espérance pour ceux qui subissent le plus durement l'état de crise dans lequel est plongée l'économie capitaliste (chômeurs, petits salariés, assistés-sociaux...). Les taux d'intérêt ne sont qu'une facette de cette économie qui, avec la complicité des hommes politiques, fait qu'une minorité continue de s'enrichir aux dépens d'une majorité.

Devant l'énorme défi que représente un changement de société dont l'objectif est de faire disparaître des injustices aussi flagrantes, nous ne pouvons que nous réjouir de l'audace de Mgr Lebel.

Nous souhaitons que ce genre de dénonciation se multiplie de la part de ceux qui exercent l'autorité dans l'Église et de la part d'autres groupes de chrétiens. Nous croyons que cela aura pour effet de freiner quelque peu l'exploitation en faisant appel à la conscience des chrétiens ainsi qu'à leur responsabilité par rapport à la société.

Enfin, chaque fois que l'Église passe «de la parole aux actes» pour défendre les exploités, nous pensons qu'elle devient davantage signe de sa mission essentielle.

Jean DORVAL
pour le Mouvement des travailleurs chrétiens
Québec 11 septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Plaidoyer pour la réconciliation des sexes

«L'Homme était regard, la Femme était objet: désormais chacun joue simultanément les deux rôle. Nous sommes tous surveillants et surveillés, inquisiteurs et victimes, car c'est du corps que nous attendons le salut." (1)

par Jacques Gagné

L'auteur est professeur à la faculté de droit à l'Université Laval. Ce texte lui a été inspiré lors de la lecture d'un article sur le harcèlement sexuel paru dans cette page le 25 août dernier.

CE texte en exergue est tiré du volume de Bruckner et Finkiel Kraut. S'ils ont raison d'écrire ce constat, l'homme n'est plus le seul don Juan ou le dragueur par excellence et l'art de plaire devient un chassé-croisé où l'homme autant que la femme devient l'objet de convoitise. Mais dans ce domaine, la femme sera toujours plus dépendante de son corps, même si à l'encontre de la préoccupation de Gina Lombroso (2), on ne se demande plus aujourd'hui si le corps de la femme est habité par une âme.

Dans une interview accordée par l'écrivain américain William Styron à la romancière Katherine Pancol (3), l'écrivain, en se référant aux mouvements féministes américains, déplorait l'agressivité de plusieurs femmes vis-à-vis les hommes, tout en reconnaissant la légitimité de leurs revendications. J'ai, pour ma part, la même réaction en analysant les rapports entre les femmes et les hommes du Québec. Alors qu'en France, on se plaît à dire que les sexes opposés ont du plaisir à se rencontrer, je les vois plutôt ici se situer dans des camps retranchés et se faisant une guerre ouverte. Si cette constatation correspond à une certaine réalité, comment opérer une réconciliation entre les hommes et les femmes d'ici pour que la vie soit plus agréable et pour que nous puissions atteindre ensemble notre épanouissement collectif?

Pour revenir à Styron, ce dernier, malgré sa virilité indéniable, révélait à Katherine Pancol la reconnaissance chez lui de l'existence d'un côté masculin et d'un côté féminin. Freud désignait ce caractère hybride de notre personnalité en la qualifiant de bisexualité fondamentale. La première démarche est donc de reconnaître en chacun de nous cette dualité foncière et d'y opérer l'équilibre nécessaire. Pour les hommes, il s'agit de ne pas croire que les femmes doivent uniquement leur succès au côté masculin qu'elles possèdent en elles, comme si le succès était uniquement viril. Pour les femmes, veuillez à ne pas baser uniquement leurs luttes à l'égalité de l'homme sur ce caractère viril qu'elles soupçonnent chez elles. Margarete Mitscherlich a raison d'écrire (4) que l'erreur des mouvements féministes a été de confondre l'égalité des droits avec une lutte irrationnelle pour l'égalité des sexes. La majorité des hommes aujourd'hui vont reconnaître pour la femme à un travail égal, un salaire égal, le droit pour celle-ci de revendiquer une jouissance sur le plan sexuel, le droit à la paix et à ne pas être harcelés sexuellement. Mais cette attitude ne détruit pas l'inégalité réelle qui existe entre les sexes. La femme forte sur ce plan demeure pour moi un mythe évangélique, même si sur le plan de la gérontologie, il est prouvé que la femme vit plus longtemps que l'homme. J'aurais la tentation d'ironiser ici et d'expliquer ce phénomène par le fait qu'elle a eu son homme par l'usure. Il n'en demeure pas moins, tout en déplorant son existence et sa fréquence, que le viol physique demeure l'apanage de l'homme seul et que la femme doit se contenter du viol moral. Seul l'homme peut également jouir de la nuit en toute liberté, la femme demeurant cet être fragile qui doit sans cesse se surveiller.



Les femmes intelligentes savent reconnaître leur fragilité et devenir à l'occasion ces petites filles qui permettent à leurs compagnons de déployer leurs ailes protectrices, de même que l'homme intuitif devient souvent un enfant, permettant à son épouse de devenir pour un moment une mère à son égard. Les règnes du patriarcat et du matriarcat doivent cesser. Trop d'hommes ont été écrasés par une féminité et sont devenus des misogynes invétérés; par ailleurs, trop de femmes prolongent dans leur relation avec l'élément masculin le conflit non résolu avec le père et deviennent des féministes enragées. Faudra-t-il tuer le père éternellement? Je dis plutôt, en paraphrasant Malraux, tuons l'enfant en chacun de nous pour permettre à l'adulte de s'installer. Pour ma part, je me réconcilierai avec les mouvements féministes le jour où leurs leaders m'auront prouvé que la lutte préconisée pour l'émancipation et la libération de la femme ne se nourrit pas d'une certaine hostilité à l'endroit de l'homme. Le problème est peut-être de savoir aussi si une femme peut devenir féministe tout en gardant sa féminité.

Au contraire de Thibault, je crois que la solution, au moins pour les couples usés, n'est pas d'inventer un nouveau langage amoureux. Il s'agit plutôt de récréer et de revivre l'émoi sentimental qui a été le prélude à leur engagement et de refaire en toute simplicité des gestes aussi naturels que de se promener la main dans la main, échanger un baiser dans un parc, etc. Évidemment, cette tentative idyllique de réconcilier les sexes va faire sourire ceux qui préfèrent les bains collectifs à la mode californienne. Mais je trouve que le corps à corps à deux est déjà assez compliqué sans s'encombrer de voyeurs additionnels.

Finalement, pour diminuer ce durcissement des rapports entre les sexes il faudrait «être son propre père et être sa propre mère» pour reprendre l'intitulé d'un chapitre de Denis Pelletier (5) dans son volume, *l'Arc en soi*, c'est-à-dire manifester vis-à-vis soi-même une certaine tendresse afin d'avoir la capacité de la projeter sur l'autre. Dans cette optique, nous ferons mentir en partie la citation de Bruckner et de Finkiel Kraut. Nous ne concevrons plus les rapports comme ceux unissant un geôlier à sa prisonnière, nous n'attendrons plus uniquement le salut de nos corps, mais de la tendresse que nous saurons manifester envers ceux-ci, nos regards ne seront plus tyranniques et ne constitueront plus des viols intimes, le flirt ne sera plus condamné, mais agréable à pratiquer, nos yeux, déchargés de haine et d'agression, se poseront sur l'objet aimé avec bienveillance et délicatesse.

Je ne peux mieux conclure ce texte qu'en citant de nouveau Margarette Mitscherlich (6): «En effet, pour parvenir à une collaboration loyale entre la femme et l'homme, il faut tout d'abord que les femmes se décident à se soutenir mutuellement plus que jusqu'ici. Il ne s'agit pas là bien sûr de manifester aux hommes une hostilité sans nuance; au contraire, l'assurance dont la femme pourrait alors faire preuve lui servirait à aider également l'homme, afin qu'il se sente moins obligé de courir sans répit après le succès sexuel, social ou professionnel; plus elle se sentira sûre d'elle, mieux elle comprendra l'homme et ces angoisses».

NOTES

1) Pascal Bruckner et Alain Finkiel Krault. *Le nouveau désordre amoureux*. Essai/Seuil, Paris, 1977, p. 278.
2) Gina Lombroso, *L'Ame de la femme*, 1922.
3) Voir la revue *Elle*, Edition du 10 août 1981, p. P-79.
4) Margarette Mitscherlich, *L'Amour, la haine et l'agression*, Payot, Paris, 1975, p. 30.
5) Denis Pelletier, *L'Arc en soi*, Édition Laffont-Stanké, 1981.
6) Cf., *op. cit.*, note 5, p. 61.

La coopération garde sa place dans la pêche

par Richard Lapointe

À la suite des propos tenus par la direction des Pêcheries Malbaie, le directeur général des Pêcheurs Unis du Québec, M. Richard Lapointe, a publié une déclaration datée du 9 septembre sur la situation de la pêche au Québec. En voici les principaux extraits.

LA publicité télévisée du gouvernement fédéral nous informait récemment que les exportations canadiennes de produits de la mer dépassent présentement le chiffre annuel de $1 milliard.

Les principales entreprises de pêche contribuant à ces exportations sont connues du grand public canadien et québécois et, pour n'en nommer que quelques-unes, rappelons l'importance des producteurs H.B. Nickerson & Sons, National Sea Products, British Columbia Packers, Fishery Products, etc. et au Québec, Pêcheurs Unis du Québec.

Toutes ces entreprises sont membres du Conseil canadien des Pêches via des associations provinciales comme, au Québec, l'Association québécoise de l'industrie de la Pêche et se réunissent régulièrement pour s'informer mutuellement, commenter et tenter de résoudre les problèmes auxquels l'ensemble de l'industrie fait face et suggérer aux gouvernements fédéral et provinciaux des mesures visant à rationaliser notre industrie. Or, «Pêcheries Malbaie» n'est pas membre de l'Association québécoise de l'industrie de la Pêche et, par le fait même, ne participe pas davantage aux activités du Conseil canadien des Pêches. Et son président directeur général, M. Gaston Langlais, aurait-il, lui, la solution à tous les problèmes de cette industrie et se sentirait-il supérieur à tous les industriels canadiens de la pêche pour ne pas daigner s'y associer?

Depuis l'avènement de l'extension de la juridiction canadienne sur tout le poisson contenu dans les eaux territoriales à deux cent milles des côtes canadiennes, «Pêcheurs Unis du Québec» défend les intérêts de tous les pêcheurs québécois et veut obtenir une part de plus en plus grande des stocks de poisson, principalement à l'intérieur du Golfe St-Laurent.

M. Langlais n'est jamais intervenu dans ce débat alors que ceux qu'il qualifie de simples commis, soit les gestionnaires de la Fédération coopérative Pêcheurs Unis du Québec, ont consacré toute leur énergie à convaincre les autorités fédérales des besoins de tous les pêcheurs québécois et y ont régulièrement fort bien réussi. Chez les Pêcheurs Unis du Québec, tous les pêcheurs ont bénéficié de ces démarches, tant au niveau de la capture que de la transformation et de la commercialisation de ces volumes accrus de poisson. Aux Pêcheries Malbaie, les pêcheurs ont profité de l'augmentation de captures et la compagnie a empoché la majorité des bénéfices réalisés à la transformation et à la mise en marché.

Or, M. Langlais affirme que les gens de Montréal sont «déconnectés» de la réalité des pêches selon ses propos rapportés par *Le Soleil*. Les gestionnaires de Pêcheurs Unis du Québec considèrent comme leur premier devoir la défense des intérêts du pêcheur, suivant en cela les politiques et recommandations du conseil d'administration, formé exclusivement de pêcheurs, maintenant au nombre de 17, représentant les trois principales régions maritimes du Québec, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord.

Depuis les débuts de son existence, les Pêcheurs Unis du Québec ont travaillé à l'amélioration des conditions économiques des pêcheurs et se compte très fiers des résultats obtenus.

Combien de pêcheurs, particulièrement en Gaspésie, ont pu obtenir leur chalutier, cordier ou autre bateau polyvalent grâce aux démarches et négociations constantes menées par les Pêcheurs unis du Québec en leur faveur? Un grand nombre de ceux qui livrent actuellement à «Pêcheries Malbaie» connaissent cette réalité.

«Pêcheurs Unis» s'est associée à l'Institut des Pêches de Grande-Rivière pour l'élaboration d'un programme de cours d'hiver destiné aux pêcheurs en vue de leur faciliter l'obtention de brevets à divers niveaux, entre autres, celui de capitaine de pêche.

«Pêcheurs Unis» s'est dotée d'un chantier maritime apte à répondre aux besoins des pêcheurs en matière de réparations et de construction navale. Un grand nombre d'unités de pêche y ont été construites pour répondre aux attentes des pêcheurs. Ceux-ci connaissent, enfin, toutes les démarches effectuées par leur Fédération coopérative pour leur favoriser l'obtention du financement nécessaire à l'acquisition de tels bateaux. Voudrait-on, par certains propos, sous-estimer l'importance de cette réalité quotidienne de nos activités?

Les gestionnaires de «Pêcheurs Unis du Québec» sont-ils si loin des pêcheurs, comme le dit M. Langlais, qu'ils n'hésitent pas (tel qu'ils le faisaient encore tout récemment) à monter des dossiers et à faire des représentations soutenues auprès des gouvernements pour obtenir une meilleure compréhension de leur part en matière de fiscalité ou en obtenant pour eux l'abolition de la taxe de vente à l'achat d'agrès de pêche; en faisant également des interventions répétées pour l'amélioration des havres de pêche et des infrastructures nécessaires à leur activité professionnelle?

Comment M. Langlais peut-il laisser entendre qu'il y a des lacunes administratives à Pêcheurs Unis quand il ignore le fonctionnement de cette entreprise? Comment peut-il affirmer qu'il y a de l'argent à faire dans le secteur des Pêches à l'heure actuelle quand les journaux des Provinces Maritimes et de Terre-Neuve rapportent la fermeture d'un grand nombre d'usines et la mise à pied de milliers de travailleurs au cours des dernières semaines et cela, en plein coeur de saison?

Les bénéfices réalisés en 1980 par «Pêcheries Malbaie» l'ont été dans une catégorie restreinte de produits de la mer dont le potentiel de rentabilité est connu de tous. «Pêcheurs Unis a connu des bénéfices équivalents à ceux de «Pêcheries Malbaie» en 1980 dans ses opérations de tranformation et de commercialisation à l'exportation de morue salée et de morue salée-séchée. Plusieurs autres entreprises privées de la Gaspésie ont d'ailleurs fort bien réussi dans ce domaine particulier en 1980.

Qu'a-t-il inventé, ce sauveur des pêcheries québécoises, sinon de s'introduire dans un secteur industriel à la faveur d'un contexte politique favorable? «Pêcheurs Unis du Québec» est depuis plus de 40 ans engagée, entre autres, dans la transformation et la commercialisation de morue salée et de morue salée-séchée. Les clients de «Pêcheries Malbaie» à New York, Boston, Porto Rico, Naples, Rome, etc., sont des acheteurs de poisson qui transigent avec Pêcheurs Unis du Québec depuis des dizaines d'années. Et les prix obtenus par Pêcheurs Unis sont équivalents, sinon supérieurs, à ceux que transige «Pêcheries Malbaie».

Qu'on aille demander aux 250 pêcheurs de M. Gaston Langlais s'ils ont tous eu droit d'examiner les états financiers annuels de Pêcheries Malbaie Inc. Ont-ils eu droit de se partager les bénéfices annuels de cette entreprise au cours des huit années de son existence? Bien sûr que non. Or, dans la Fédération coopérative Pêcheurs Unis du Québec, tous les pêcheurs-membres actifs ont droit de voir le contenu des états financiers et, dans les années où des bénéfices sont réalisés, ils ont droit de se les partager, après avoir alimenté le fonds de réserve afin d'assurer la viabilité à long terme de leur entreprise commune.

Nos membres savent que leur Fédération réalise des bénéfices dans plusieurs secteurs de leurs activités tels la production de la morue salée-séchée, mais savent d'une part que ce marché a des capacités limitées d'absorption et d'autre part que le marché international pour les filets congelés de morue, sébaste et autres espèces souffre, depuis quelques années, d'une stagnation au niveau des prix de vente qui est néfaste à la rentabilité de ce secteur d'activité. M. Langlais, n'a rien inventé: le poisson qu'il commercialise l'aurait été de toute manière par «Pêcheurs Unis du Québec» et sans doute à meilleur prix, et les bénéfices réalisés auraient profité à tous les pêcheurs.

Les véritables pêcheurs coopérateurs connaissent ces réalités. Ils ne sont pas dupes quand on ressuscite le mythe de la décentralisation de Pêcheurs Unis du Québec à Gaspé en invoquant les avantages de cette décentralisation du gouvernement du Québec et de sa direction générale des pêches maritimes. Les budgets de la D.G.P.M. sont, à notre connaissance, votés à Québec; le ministre respon-

Suite à la page 12

COURS DE LECTURE RAPIDE
Automne — 8 semaines — choix
1 soir/sem. Près des universités
PRIX ÉTUDIANTS
Garantie — Certificat
Efficacité
Montréal: 681-4545
Québec: 872-8427
Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

Le divorce par consentement mutuel n'est pas acceptable

par Paul Grégoire

La semaine dernière à l'occasion de l'ouverture du Barreau et de la traditionnelle «messe rouge», l'archevêque de Montréal a commenté le nouveau code de la famille adopté au début de l'année par l'Assemblée nationale. Il s'est attardé en particulier à la question du divorce. Voici un extrait de son intervention.

IL n'est pas du tout sûr que tous les textes du nouveau droit de la famille soient une garantie pour la dignité de la personne humaine, pour la stabilité de la famille et pour l'assainissement de la société. Dans ces cas, nous aurions raison de nous demander si l'évolution consacrée par la loi tournera vraiment à l'avantage de l'homme et de la femme en général. Permettez-moi de m'arrêter sur un point particulier: le divorce qui m'a toujours préoccupé en tant que pasteur spirituel de notre peuple.

Si on en juge par ses taux croissants au Québec, on peut vraiment dire que le divorce est désormais entré dans nos moeurs, même chez nos catholiques; le nouveau Code civil n'a fait que légaliser et structurer une situation de fait.

Toutefois, dépassant la limite généralement acceptée jusqu'ici au Canada, il a sanctionné la possibilité d'un divorce entre époux qui, mariés seulement depuis un an, se mettent d'accord pour reconnaître l'échec de leur union conjugale, quelles qu'en soient les causes (art. 539, *Lois du Québec* 1980, ch. 39): en somme, c'est un divorce par consentement mutuel que le Tribunal est appelé à prononcer.

Certes, je n'ignore pas que dans la société contemporaine, tous les citoyens n'adhèrent pas à notre perspective chrétienne du mariage. Je respecte la juste autonomie de l'autorité civile qui a pour rôle de légiférer en prenant en considération les exigences du bien commun et, comme devoir, d'en assurer les éléments fondamentaux. Et, parmi eux, ceux de la famille et du mariage.

Que la loi civile, soucieuse de maintenir l'ordre et la paix extérieure dans une société pluraliste, cherche à corriger les erreurs et les accidents de parcours, cela ne peut paraître que raisonnable et légitime à priori.

Cependant le divorce par consentement mutuel n'est pas acceptable selon des critères objectifs et même en me référant à un État non confessionnel. En voulant faire en quelque sorte du lien matrimonial une affaire privée, est-ce que l'État ne néglige pas l'un de ses devoirs fondamentaux vis-à-vis l'un des éléments constitutifs du bien commun: la protection de ce minimum de stabilité familiale et d'unité matrimoniale?

Ce nouveau code ne propose-t-il pas ainsi un type de mariage qui aurait moins de stabilité que d'autres contrats sur des aspects de moindre importance pour les personnes et la société, énergiquement protégés par des lois, alors que l'union matrimoniale reste extrêmement fragile et que le conjoint le plus faible et surtout les enfants se retrouvent sans protection juridique et judiciaire suffisante. Dans bien des cas alors, le divorce qui se voudrait un remède, risque de se transformer en une porte ouverte à l'apparition de l'affliction. Que dire! ce soi-disant remède n'entraîne-t-il pas à son tour une grave menace contre la stabilité du lien matrimonial, valeur des plus importantes pour la vie affective des epoux, pour le bien des enfants, pour la solidité de la famille qui est, comme je le mentionnais tantôt, un élément fondamental de la société.(...)

Parce que l'esprit, par définition, ne se laisse pas enclore dans les articles d'un code, la tâche du juriste catholique est de repenser sans cesse le droit de son temps, à la lumière des enseignements qu'il reçoit de son Église; de repenser sans cesse le droit qui paradoxalement vise à stabiliser le mouvant mais ne peut se flatter d'arrêter l'évolution des moeurs, ni de figer l'Histoire. Or, entre les grands principes intangibles qu'ils tirent de leur foi et l'impérieuse nécessité d'une adaptation aux besoins nouveaux de leur société, les juristes catholiques disposent d'un large champ de réflexion et d'action. Dès lors, ils peuvent tenter d'harmoniser leurs conceptions et aider le législateur à réduire la marge, sociologiquement inévitable, qui sépare l'idéal du quotidien.

Vous vous rappellerez que tous les efforts que vous apporterez pour remettre les époux dans le chemin du droit, de la justice et du raisonnable, les aideront peut-être à retrouver leur équilibre et, qui sait, fort probablement leur bonheur.

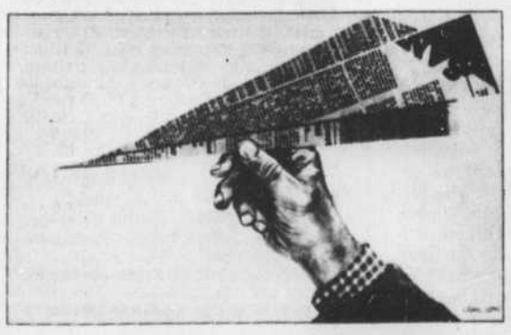
vous décrochez?

La tentation est forte en tout cas. Tout est devenu si complexe, si rapide, si violent. Vous avez perdu tout espoir d'y comprendre quelque chose, encore moins d'y changer quoi que ce soit. Ça ne vaut même plus la peine de regarder passer le train... Au DEVOIR on y croit encore.

LE DEVOIR

Tous les matins

composez sans frais 1-800-463-4391 • composez sans frais 1-800-463-4391 • composez sans frais 1-800-463-4391 • composez sans frais 1-800-463-4391 • composez sans frais 1-800-463-4391 • composez sans frais 1-800-463-4391



dès samedi
dès samedi
dès samedi

La Semaine INTERNATIONALE

LE JOURNAL QUÉBÉCOIS D'INFORMATION INTERNATIONALE

CUM: la banlieue réclame une représentation égale

par Alain Duhamel

Dès le début de l'étude sur les amendements à la loi de la Communauté urbaine de Montréal, les villes de banlieue ont proposé des amendements supplémentaires en vue d'obtenir une représentation égale à celle de la ville de Montréal au comité exécutif et au Conseil.

L'assemblée extraordinaire du Conseil de la CUM, convoquée pour étudier un projet d'amendement proposé par le comité exécutif, a ajourné son débat sur tous les articles à caractère technique au sujet desquels la ville de Montréal et les villes de banlieue étaient d'accords.

Le projet d'amendement du comité exécutif de la CUM, qui fait l'objet d'un consensus entre les banlieues et Montréal, comporte un grand nombre d'articles à caractère technique et amorce une réforme plus significative dans la mesure où il modifie les fonctions du Conseil de sécurité publique et place le Service de police sous l'autorité directe des élus municipaux.

Le projet d'amendement des villes de banlieue ajoute au premier des modifications substantielles sur la représentation des deux blocs municipaux, sur la compétence de la CUM en matière de gestion des déchets et sur son autorité dans l'administration et la constitution de la Commission des transports de la CUM (CTCUM).

Les villes de banlieue réclament depuis plusieurs années ces modifications auxquelles la ville de Montréal a toujours fait opposition en s'appuyant sur sa majorité au comité exécutif et sur son droit de veto au Conseil. Les villes de banlieue, qui disposent elles aussi d'un droit de veto au Conseil, en ont toujours fait usage lorsque la ville de Montréal tentait de faire adopter des propositions qui leur déplaisaient.

Les villes de banlieue s'estiment suffisamment représentative, à la fois par leur population et par la valeur de leur rôle d'évaluation, pour avoir un poids politique égal à celui de la ville de Montréal dans une institution où, affirment-elles, elles sont plus des partenaires et des associées que des adversaires.

Le comité exécutif qu'elles proposent comprendrait quatorze personnes, sept de chaque bloc municipal, un président avec une voix prépondérante et un vice-président. Le Conseil comprendrait tous les conseillers et le maire de la ville de Montréal, les maires des villes de banlieue et quelques conseillers municipaux de manière à réunir un nombre égal de délégués.

La Conférence des maires de banlieue a protesté vivement lorsque, par un amendement à la charte de la ville de Montréal, l'Assemblée nationale a accordé la permission à l'administration montréalaise de gérer elle-même ses déchets alors que cette responsabilité revenait à la CUM. Le projet d'amendement des villes de banlieue propose de rétablir la situation de manière à ce que la CUM puisse assumer intégralement ses responsabilités en ce domaine.

Les villes de banlieue considèrent la CTCUM comme un service à caractère municipal qui devrait se trouver sous l'autorité directe des élus municipaux. Elles proposent de créer un conseil d'administration constitué du comité exécutif de la CUM et du président-directeur général de la CTCUM. Il appartiendrait au Conseil de la CUM d'approuver la structure tarifaire de la CTCUM et de modifier en cours d'exercice, s'il y a lieu, le budget. La ville de Montréal maintient que la CTCUM s'apparente plus une compagnie publique, avec mission de rentabilité dans la mesure du possible, qu'à un service municipal.

Il est peu probable que les amendements de la banlieue reçoivent l'assentiment de la délégation montréalaise, nécessaire pour leur adoption. Le projet d'amendement du comité exécutif, qui a déjà fait l'objet d'un consensus entre les banlieues et Montréal sur l'essentiel, pourrait être adopté la semaine prochaine et transmis ensuite au gouvernement du Québec en vue de le présenter sous forme de projet de loi à l'Assemblée nationale. C'est à cette étape que les banlieues pourront de nouveau faire valoir leur point de vue.

«Nous sommes à la veille d'éliminer plusieurs défauts de naissance. Il faut que la CUM se donne des outils administratifs modernes. Nous sommes en retard de plusieurs années», a dit le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II, maire d'Outremont en espérant que les différends entre Montréal et les banlieues n'entrave pas le processus de modification déjà convenu.

La CECM demande à Québec de régler le cas des illégaux

par Paule des Rivières

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) demande encore une fois au gouvernement d'intervenir pour régler le cas des quelque 1,500 élèves qui fréquentent illégalement son secteur anglais.

Cette requête a fait l'objet d'une résolution adoptée hier soir par 12 des 15 commissaires présents à l'assemblée statutaire de la Commission.

Dans les faits, la CECM demande au ministère de l'Éducation d'entrer en communication avec les parents et les commissaires, puis de proposer une solution acceptable.

Contrairement à ce que plusieurs prévoyaient, la demande ne contient aucune suggestion de solution. Les commissaires n'ont pas voulu se prononcer mais le président, M. Luc Larivée, a tout de même exprimé son point de vue.

M. Larivée souhaite une amnistie partielle qui permettrait aux enfants qui étaient déjà illégalement dans le secteur anglais sous la loi 22 d'y rester; quant aux autres, la majorité des «illégaux à son avis», ils seraient transférés au secteur français.

M. Larivée n'est pas particulièrement enthousiaste au sujet de la proposition que le député péquiste de Vachon à l'assemblée nationale, M. David Payne, a transmise au ministère de l'Éducation il y a quelques jours et qui suggère un transfert graduel de tous au secteur français, accompagné de l'assurance qu'aucune représaille ne serait exercée contre ceux qui ont enfreint la Loi 101.

La résolution évite de blâmer les parents qui ont posé un geste illégal en envoyant leur enfant à l'école anglaise même s'il était, en vertu de la loi 101, tenu de s'inscrire à l'école française.

D'ailleurs, pour sa part, le commissaire Bernard Grégoire a voté contre la résolution de son collègue, M. Umberto Di Genova, parce qu'elle avalisait à son avis le geste des parents.

Même si plusieurs commissaires se sont abstenus de dire la voie qu'ils privilégaient pour régler le dossier des illégaux, une majorité a insisté sur «les victimes innocentes, «qui risquaient de souffrir si le gouvernement ne faisait preuve d'humanisme.

La discussion des commissaires survient quelques semaines après que les enseignants anglo-catholiques eurent averti les parents enfreignant la loi qu'ils ne recommandaient plus la désobéissance, essentiellement parce que les problèmes de reconnaissance des études allaient certainement se poser avec sérieux, vu la réélection du gouvernement péquiste.

Hier, M. Larivée a mentionné au passage que les enseignants et les principaux n'avaient pas été au-dessus de tout soupçon dans cette affaire mais il ne s'est pas attardé à les accuser.

Aujourd'hui tous admettent que les étudiants ne figurant à aucun registre risquent de n'être pas acceptés au collège.

En adoptant leur résolution, les commissaires reconnaissent leur impuissance à faire respecter la loi et à faire plier leurs principaux et enseignants anglophones à leurs positions. Car les commissaires sont convaincus d'avoir tout fait pour faire respecter la Loi.

Les commissaires ont aussi discuté hier de leur nouvelle école pour «décrocheurs». Cette fois la Commission a visé juste car les anciens étudiants qui sont désireux de compléter leur secondaire se bousculent aux portes de l'école Marie-Anne.

Les inscriptions dépassent en effet toutes les prévisions, à un point tel que le début des cours a dû être reporté et que les responsables attendent avec anxiété du renfort. L'école devait accueillir de 300 à 400 étudiants et elle en logera environ 660; de plus, la liste d'attente en prévision des entrées après les Fêtes est déjà entamée.

Cette école s'adresse aux jeunes qui ont quitté l'école secondaire depuis deux ans au moins et qui, en raison de leur âge, de leur travail et de leurs préoccupations, ne sont pas intéressés à retourner à leur ancienne école. La moyenne d'âge est de 17 ans et demi.

Le programme offert est condensé mais de qualité égale à celui des autres écoles; il permet à un jeune de compléter trois années en un an et demi; l'école a ceci de particulier que les horaires des étudiants y sont ajustés en fonction de leur emploi et que le nombre d'étudiants par classe est inférieur aux ratios habituels.

Enfin, les commissaires ont dénoncé vigoureusement la clause de la convention collective des enseignants qui établit un maximum fixe d'élèves par classe. Cela explique que 600 élèves doivent être transférés à une autre école, chiffre plus élevé que l'an dernier alors que les déplacements ont atteint 660.

La convention prévoit que l'enseignant qui, dans des cas précis, accepte un enfant en surplus, reçoit $1,000. L'année dernière $43,000 furent ainsi versés.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Centrale

ding Trade, M. McKimbley, avait déclaré au printemps que le refus de payer les cotisation de ses 400,000 membres au CTC ainsi qui la désaffiliation de son groupe pourrait aboutir éventuellement à la création d'une deuxième centrale canadienne.

Depuis lors, le CTC — qui voyait disparaître environ 20% de ses cotisations — et la direction canadienne des Building Trade ont entrepris des négociations pour aplanir leurs différends. Une douzaine de comités portant sur autant de problèmes ont ainsi été créés et quelques-uns siégeaient encore il y a quinze jours.

Même si les travaux progressaient à pas de tortue, on se montrait optimiste du côté du CTC. À la FTQ, le président, M. Louis Laberge, parlait il y a une semaine de la possibilité de «renouer des liens plus étroits» avec les internationales du bâtiment en place au Québec à la suite de ces négociations.

En se lançant dans un congrès de fondation et en émettant des créances officielles, les Building Trade ont définitivement «coupé les ponts», comme l'a expliqué hier M. Pouliot.

Ce dernier a précisé que le mouvement initié par les syndicats de la construction pourrait faire rapidement tache d'huile. Selon M. Pouliot, les «Teamsters», cette puissante organisation exclue des rangs du CTC il y a quelques années, pourrait éventuellement se joindre à la nouvelle centrale avec ses 150,000 affiliés canadiens.

M. Pouliot a confirmé, d'autre part, que des pour-parlers intensifs se poursuivaient avec l'Union internationale des employés d'hôtels et de restaurants et avec les internationales des débardeurs et des marins.

À l'exception du syndicat international des Teamsters — qui s'est désaffilié de l'AFL-CIO au début des années 1970 — ces autres internationales sont considérées avec les Building Trade comme l'aile droite du mouvement syndical nord-américain.

De plus, les internationales mentionnées par M. Pouliot ont fait l'objet de rapports gouvernementaux québécois, canadiens ou américains, qui ont démontré leurs liens plus ou moins suivis avec le crime organisé à certains moments de leur histoire.

Le CTC n'en est pas à son premier problème de désaffiliation. Il a sur son flanc gauche un petit rival de moins de 75,000 membres, la Confédération des syndicats canadien qui lui a toujours reproché son «syndicalisme d'affaires».

La scission des affiliés du CTC dans le domaine de la construction l'a pour l'instant privé de 400,000 des 2,3 millions de cotisations régulières. Ce chiffre pourrait augmenter sensiblement si d'autres internationales, mécontentes du militantisme politique du CTC ou trop ennuyées par mes normes éthiques, rejoignaient la nouvelle FTC avant ou après son congrès de fondation.

L'affaire a débuté au Québec par l'exclusion des électriciens du Conseil provincial des métiers de la construction, à la suite d'une décision des Building Trade américains. Ces derniers avaient refusé à leur succursale québécoise le droit d'accueillir un syndicat non affilié aux internationales du bâtiment. Cela équivalait à jeter les électriciens, les leaders de la construction, dans les bras de la CSN. La FTQ a donc décidé d'affilier directement ce syndicat rejeté par les internationales. D'autres unions mécontentes ont alors décidé de quitter le conseil provincial pour former avec les électriciens une FTQ-Construction «plus souple» dans le domaine de l'affiliation.

Le CTC fut mis en demeure de semoncer, voire de désaffilier la FTQ pour son geste. Son refus d'obtempérer à l'ordre des Building Trade s'est soldé par la décision de plusieurs membres de son exécutif, en désaccord avec l'appui subit accordé à la FTQ. Puis ce fut la désaffiliation des Building Trade du CTC et, les négociations de dernière chance ayant avorté, les internationales du bâtiment viennent de jeter les bases de la nouvelle centrale qui verra le jour au début de novembre.

Du côté du CTC, on se refusait hier à tout commentaire. «Nous ne sommes pas vraiment surpris», se contentait de dire le porte-parole officiel, M. Charles Bauer, «et le CTC, qui se réunit lundi prochain à Edmonton, suit la situation de près».

◆ Compromis

À un certain moment, M. Marois a souligné: «Nous devrons tous faire preuve d'une solide responsabilité, sinon c'est la population qui va nous rappeler à l'ordre.»

Soulignons que le Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal a demandé hier au gouvernement que tous les établissements du réseau des affaires sociales deviennent autogérés.

De son côté l'Association des centres d'accueil du Québec a mis de l'avant une refonte complète du régime de négociations actuelles. Cette association propose que ce soit l'Assemblée nationale, et non plus le conseil des ministres, qui détermine la masse salariale des employés de l'État et que ce soit le gouvernement qui fixe les services essentiels.

◆ Cabinet

amateur, M. Gerald Regan, qui a volé la vedette à ses collègues hier après cette réunion du cabinet, à propos des loteries.

«Si les provinces veulent déclarer la guerre à propos des loteries et des paris sportifs, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui va reculer», a-t-il proclamé.

Si une ou plusieurs provinces décidaient pour une raison ou l'autre de ne pas retourner à Ottawa une partie des revenus des loteries, le gouvernement canadien pourrait très bien décider alors de considérer caduque l'entente signée par M. Joe Clark en 1979 et relancer sa propre loterie, a-t-il déclaré.

De plus, le gouvernement fédéral rejette l'opinion émise par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, selon qui la plus récente initiative d'Ottawa implique que le code pénal ne pose plus de problème à la présentation de paris sur les événements sportifs.

«C'est illégal maintenant», affirme M. Regan.

Le gouvernement canadien songe donc à apporter un amendement au code criminel pour permettre la présentation de ces paris, mais en le rédigeant de telle manière que seul le gouvernement federal pourrait légalement le faire.

M. Regan a reçu un bon coup de main de quelques ministres québécois, surtout de M. André Ouellet, qui a soutenu lui aussi la thèse de l'illégalité, mais en y allant principalement de quelques attaques contre le gouvernement québécois.

M. Ouellet trouve notamment l'attitude de M. Parizeau «indécente» et soutient que le gouvernement de Québec se sert des loteries pour effectuer un rattrapage. Il avance par ailleurs que l'initiative fédérale dans le domaine des paris sportifs est somme toute «modeste».

Dans son communiqué, M. Regan reprend la même idée, mais en l'enrobant autrement: «En choisissant le mécanisme d'un programme de paris sportifs afin d'assumer les lourdes responsabilités qui nous incombent dans les domaines du sport, de la culture et de la recherche médicale, nous avons intentionnellement choisi un secteur qui n'est pas exploité par les provinces, afin d'éviter les conflits. Il est malheureux que certaines provinces aient réagi de façon si négative. Mon seul désir est de pouvoir faire face aux responsabilités fédérales en créant un programme tout à fait nouveau».

Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Pierre De Bané, a enfin laissé entendre qu'il était au courant de négociations entre la compagnie Volkswagen et la société québécoise Bombardier, qui pourraient mener à la signature d'une entente sur la fabrication au Québec d'un véhicule à quatre roues motrices.

M. De Bané n'a pas voulu en dire plus long, en expliquant qu'il appartenait aux deux compagnies d'annoncer la signature de cette entente.

«J'aime annoncer des choses sûres», a-t-il déclaré, en précisant que cet accord entre Volkswagen et Bombardier n'était pas encore «quelque chose de totalement et d'absolument sûr».

Les véhicules à quatre roues motrices qui seraient fabriqués par Bombardier au Québec pourraient intéresser les forces armées canadiennes.

M. De Bané n'a pas voulu dire mot de l'éventuelle ouverture d'une usine Volkswagen au Canada. Le Québec avait souhaité que cette compagnie s'installe dans la belle province, mais tout semble indiquer que la compagnie allemande a déjà décidé d'ouvrir cette usine en Ontario.

◆ Terroristes

lettre signée RAF revendiquant l'attentat contre le général Kroesen est parvenue hier matin au quotidien ouest-allemand *Frankfurter Rundschau*. Déjà des lettres portant la même signature, et adressées notamment à l'Agence France-Presse, avaient revendiqué les bombes posées à Ramstein.

Le procureur fédéral, M. Kurt Rebmann, avait reconnu lui-même que «l'automne serait chaud». Mais lui comme le BKA n'avaient sans doute pas envisagé que la RAF puisse faire ressurgir avec autant de violence et de tenacité le démon du terrorisme.

De son côté, la mine sombre, le général Frederick J. Kroesen, à peine sorti indemne d'un attentat à la roquette à Heidelberg, a dit: «Je commence à penser qu'on nous a déclaré la guerre».

L'irritation surtout mais aussi la crainte se sont emparées des 500,000 Américains vivant en RFA, et particulièrement des 250,000 GI's.

«Maintenant je regarde sous ma voiture avant de me mettre au volant», reconnaît un officier à Berlin-Ouest, inquiet depuis qu'on lui a volé sa plaque d'immatriculation et rayé sa carosserie. Le colonel John K., d'Heidelberg, est lui aussi sur ses gardes depuis que des inconnus «ont écrit au feutre en grosses lettres «FBI» sur sa voiture».

«Tous les Américains ne parlent que des attentats terroristes», constate un haut fonctionnaire du consulat à Francfort, où vit la plus grande communauté américaine hors des États-Unis.

«Ils ont peur que cette série noire ne prenne l'ampleur de la vague terroriste des années soixante-dix», où plusieurs soldats avaient été tués, a-t-il estimé.

Pour parer à un retour en force des membres de la Fraction Armée rouge, les forces armées des États-Unis et la police allemande renforcent les mesures de sécurité.

À Heidelberg, au quartier général du général Kroesen, les allées et venues sont soigneusement filtrées. «Même les officiers en uniforme doivent montrer patte blanche», remarque un GI.

La lourde grille en fer forgé de l'entrée principale reste résolument baissée. Une file d'attente de voitures s'allonge à l'entrée, à tel point que deux officiers préfèrent abandonner leur véhicule et entrer à pied. La police militaire, en effectif renforcé, est aux aguets, mitraillette au poing.

Il en est de même au quartier général de Francfort, où «les contrôles sont resserrés», a indiqué un porte-parole militaire. «Les services de sécurité ont rappelé que nous devions regarder autour des voitures et signaler les inconnus», a-t-il poursuivi.

Se souvenant que dans les années soixante-dix, les membres du groupe d'Andreas Baader avaient frappé tous azimuts (club, bibliothèque, centre culturel), les services de sécurité ont renforcé aussi les contrôles autour des installations américaines non militaires.

«Nous surveillons davantage maintenant les va-et-vient», reconnait le gérant du club américain de Bonn, qui offre restaurant, tennis et piscine aux Américains. «Mais un tel contrôle est très difficile et nous restons très vulnérables», avoue-t-il.

Cette recrudescence du terrorisme gêne considérablement la vie quotidienne des Américains en RFA. Mais elle ne paraît pas les pousser à quitter le pays. «Si les terroristes croient pouvoir nous chasser d'Allemagne, ils connaissent bien mal la mentalité américaine» lance un GI.

D'autre part, la vague d'attentats anti-américains en RFA inquiète considérablement les milieux dirigeants de Bonn, déjà confrontés à un vaste mouvement pacifiste hostile à la politique de réarmement du président Ronald Reagan, constataient hier les milieux politiques de la capitale fédérale.

Cette «guerre déclarée» vise avant tout l'opinion publique américaine, estime-t-on à Bonn.

Il s'agit, au moment où l'administration Reagan est lancée dans un vaste programme de réarmement qui va coûter très cher au contribuable américain, de provoquer un choc en retour contre les Européens incapables d'assurer la sécurité des «GI» garants de la défense de l'Europe. Les milieux politiques de Bonn redoutent en particulier que les opérations isolées des terroristes de la RAF soient interprétées comme l'expression d'un anti-américanisme général en RFA.

Bien que le général Frederick Kroesen ait déclaré que «les relations germano-américaines n'étaient pas affectées» par les attentats, les milieux politiques de Bonn ont pris bonne note de la déclaration mardi du secrétaire à la Défense américain, M. Caspar Weinberger, qualifiant l'attentat d'Heidelberg «d'incident très grave».

Au cours d'une récente visite à Bonn, le conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité, M. Richard Allen, avait lui aussi mis en garde les Européens: «Nombreux sont ceux aux États-Unis, avait-il déclaré, qui sont inquiets en ce qui concerne l'amitié germano-américaine. Peut-être sont-ils mal informés, mais il est certain en tout cas que beaucoup d'entre eux sont très influents».

L'apparente impunité des terroristes, craignent les milieux politiques à Bonn, pourrait provoquer, outre des mesures de sécurité sans précédent, une détérioration des relations entre la population ouest-allemande et les GI, voire une psychose anti-américaine dont les effets seraient désastreux.

«Ces attentats estimait d'ailleurs hier la *Stuttgarter Zeitung*, le grand journal libéral de Stuttgart, auront évidemment des répercussions sur les relations germano-américaines même si Washington sait pertinemment que les terroristes allemands sont des groupuscules totalement isolés».

◆ Solidarité

néantissement des «fous politiques».

Il ressort donc de la déclaration du Politburo que pour les autorités suprêmes de la Pologne populaire, il n'y a plus de dialogue possible avec la direction actuelle de Solidarité et que la déclaration de programme adoptée lors de la première partie du congrès national du syndicat indépendant, la semaine dernière à Gdansk, doit être considérée comme nulle et non avenue.

Six jours après la fin de ces assises sans précédent, la direction polonaise a ainsi décidé de faire face au défi que lui pose Solidarité et l'une des grandes questions qui se posent maintenant est de savoir si la deuxième partie du congrès, au cours de laquelle devrait avoir lieu l'élection des nouveaux responsables syndicaux, pourra s'ouvrir comme prévu dans dix jours.

Il ne fait pas de doute en effet pour les observateurs occidentaux à Varsovie que la déclaration d'hier soir est destinée, pour l'immédiat, à créer un choc psychologique et qu'elle annonce pour les prochains jours des mesures concrètes dont la mise en oeuvre à déjà commencé avec la modification unilatérale d'un certain nombre de projets de loi qui avaient été élaborés, dans un premier temps, en consultation étroite avec Solidarité.

La question de la «délégalisation» du syndicat, qui avait été évoquée lundi soir à titre personnel par un membre du bureau politique, M. Albin Siwak, n'a pas été soulevée, mais elle est visiblement à l'ordre du jour. Tout dépendra des prochaines actions dont décideront les dirigeants de Solidarité après la dernière «salve» du bureau politique.

La déclaration d'hier soir, notent d'autre part les observateurs, a pour effet de court-circuiter singulièrement l'épiscopat polonais qui avait invité les deux parties, dans un communiqué diffusé dans l'après-midi, a «retrouver le chemin de la table de négociations».

Reprenant les termes de l'encyclique de Jean-Paul II sur le travail, publiée la veille au Vatican, et l'appliquant à la situation particulière de la Pologne, les évêques polonais avaient appelé Solidarité à ne «pas faire de politique» au sens habituel que l'on donne à ce mot.

Visiblement, pour le bureau politique, ce stade est dépassé. On a affaire à des «fous politiques» — l'expression est en toutes lettres dans la déclaration — et il n'y a plus d'alliance possible qu'avec «ceux qui ne sont pas contre le socialisme».

Affirmant que le parti communiste est paralysé et incapable de prendre la moindre initiative, Jacek Kuron, un des chefs de la dissidence polonaise, a lancé plus tôt un appel à la formation d'un comité de salut national.

Écrivant dans «Niezaleznosc», bulletin de la section de Varsovie de Solidarité, M. Kuron, dont le comité d'autodéfense ouvrière (KOR) a joué un rôle de premier plan dans la formation des syndicats libres de Pologne, préconise que l'Église, Solidarité et les autorités du pays soient invités à faire partie du comité.

M. Kuron déclare que Solidarité remporterait toute confrontation avec les autorités, à condition que l'URSS n'intervienne pas, et ajoute que le comité préconisé pourrait être formé soit après un de ces affrontements, soit précisément pour l'éviter.

Le comité de salut national détiendrait le pouvoir en attendant l'organisation d'élections libres, écrit-il.

«Le parti, dans son ensemble, est complètement et totalement paralysé. Il est pratiquement incapable de prendre la moindre décision», ajoute-t-il.

Mais exiger l'organisation immédiate d'élections libres équivaudrait à déclarer les hostilités au gouvernement, et ceci comporterait le risque de guerre civile, qui entraînerait immanquablement une intervention militaire soviétique, écrit M. Kuron.

Toute tentative polonaise d'abolir ses alliances militaire et politique avec le bloc sociétique provoquerait également une telle invasion, ajoute-t-il.

Un autre article du bulletin, rendant compte d'un colloque sur l'avenir de Solidarité, est signé par le professeur Stefan Kurowski, conseiller du syndicat, qui déclare qu'une Pologne démocratique aurait l'obligation de garantir les intérêts soviétiques. «Pour des raisons géopolitiques, il nous faut déclarer qu'une société souveraine et se gouvernant elle-même respecterait les intérêts du grand voisin», écrit le professeur Kurowski, qui juge qu'il a des chances de voir Moscou accepter de telles conditions.

Un autre conseiller de Solidarité, Jadwiga Stankiszkis, fait état d'un fossé grandissant entre les dirigeants du syndicat indépendant et les militants de base. «Le programme de notre mouvement est-il devenu le programme de notre armée de 40,000 activistes du syndicat plutôt que celui des syndiqués?» demande-t-elle.

Mme Stankiszkis cite une récente étude sociologique qui a constaté que 71 pour cent des travailleurs interrogés en 1981 estiment ne pas avoir d'influence sur les affaires publiques, contre 65 pour cent en 1979. L'étude montre aussi que 30,6 pour cent des personnes interrogées s'adressent à Solidarité pour régler des problèmes survenant dans leurs entreprises, contre 46 pour cent qui s'adressaient en 1979 aux défunts syndicats gouvernementaux.

Enfin Lech Walesa, dirigeant de Solidarité, se plaint dans une interview publiée cette semaine par l'hebdomadaire Paris-Match, des discordes internes, des luttes de tendances au sein du syndicat libre polonais.

«Depuis un an, je suis fatigué, malade, épuisé. Je sens que le terrain sous nos pieds est de plus en plus miné. On veut nous boycotter. On cherche à démontrer que nous n'avons rien réalisé. On veut nous diviser. On veut nous détruire. Et pendant ce temps, dans nos rangs, certains se disputent pour tenir le volant», déclare M. Walesa.

Celui-ci fait, toutefois, preuve d'optimisme quant à l'avenir, se déclarant convaincu d'une «victoire certaine, même si l'on ne sait pas combien elle va nous coûter». Il estime en outre que l'on peut écarter à 99 pour cent l'éventualité d'une intervention étrangère en Pologne.

M. Walesa, selon qui Solidarité est uniquement un mouvement social, s'affirme comme un radical qui cherche à gagner, mais pas en cherchant les confrontations stériles.

«L'année qui commence sera celle qui doit nous permettre de réaliser pleinement les accords que nous avons conclus», estime encore le président de Solidarité.

◆ Pêche

Suite de la page 11

sable est chargé de les annoncer, puis de les faire administrer. À notre connaissance également, le sous-ministre, le directeur général, le service de développement industriel, les comités de normalisation des usines et des produits sont tous localisés dans la ville de Québec, alors que le service de la commercialisation est à Montréal.

À «Pêcheurs Unis du Québec», ce sont les pêcheurs administrateurs de la Gaspésie, des Iles-de-la-Madeleine et de la Moyenne Côte-Nord qui votent les budgets d'opération et d'immobilisations. Ce sont eux qui déterminent également leur contribution financière à leur entreprise ainsi qu'à leurs activités de pêche. Ils transigent directement avec leurs gérants d'usines respectifs, qui possèdent et exercent de véritables pouvoirs décisionnels. Le personnel-cadre des services de production et de secrétariat est majoritairement localisé en territoire maritime.

Les ventes à l'exportation sont effectuées par du personnel-cadre à Montréal et personne n'a besoin d'explications additionnelles à ce sujet.

Au fil des ans, le secteur coopératif des Pêches a dû affronter temporairement des situations dont le caractère était difficile et généralisé à l'ensemble du milieu des Pêches dans l'Est du Canada. Or, c'est à force de réalisme ainsi que par des attitudes responsables que «Pêcheurs Unis du Québec» a surmonté de telles difficultés, prouvant que la coopération dans le secteur des Pêches a toujours sa place au Québec.

Depuis 1939, nous participons au développement socio-économique du milieu des Pêches du Québec et aujourd'hui nous avons confiance, en tant que coopérative, que nous pourrons encore faire mieux.

AUJOURD'HUI

«Largillierre, portraitiste du 18e siècle:» voilà le titre de l'exposition qui s'ouvre au Musée des beaux-arts de Montréal et qui se poursuivra jusqu'au 15 novembre. Cette exposition est présentée avec la participation d'Air Canada et le concours financier du ministère des Affaires culturelles du Québec et du Conseil des Arts du Canada.

■

«La joie de la libération» sera le thème d'une soirée avec Swami Vivekananda qui aura lieu à 20 h à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal, salle Doré, au 1455 rue Peel. Pour inf.: 524-9020. Entrée libre.

■

Le Centre commercial Domaine invite le public à une «fin de semaine dans les pommes»! Durant toute cette fin de semaine, le kiosque du Centre d'interprétation de la pomme du Québec sera exposé avec de la documentation à consulter pour les visiteurs. Un animateur sera sur place pour répondre aux questions des gens concernant la pomiculture au Québec. Rendez-vous angle Sherbrooke et Langelier.

■

Le Centre de psychologie humaniste, 6 est, boul. Saint-Joseph vous invite à un cours de relaxation pour débutants. Pour inf.: 845-6427.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge au Secrétariat des organismes de loisirs du Québec, au 1415 est, rue Jarry, de 14 h 00 à 20 h 00.

Un séisme fait 200 morts au Pakistan

ISLAMABAD (Reuter) — Un tremblement de terre survenu samedi dernier dans une région reculée du nord du Pakistan, près de la frontière chinoise, a fait plus de 200 morts et 200 blessés, a déclaré mercredi le chef des opérations de secours.

Des secousses secondaires sont encore perçues dans la région, a-t-il dit, provoquant l'éboulement de rochers du flanc des montagnes. La seule route reliant les zones les plus éprouvées, les vallées de Darel, Tangir et Khanbari, où dix villages ont été pratiquement rasés, avec Gilgit, centre administratif de la région, est coupée par les éboulements, et les secours sont expédiés par hélicoptère.

17 septembre

par la PC et l'AP

1980: Assassinat à Asuncion de l'ancien dictateur nicaraguayen Anastasio Somoza exilé au Paraguay.

1978: Le president égyptien Anouar el Sadate et le premier ministre israélien Menahem Begin signent à Camp David les accords cadres pour une paix au Proche-Orient.

1967: Des émeutes pendant un match de football font 42 morts et 600 blessés en Turquie.

1962: L'Union soviétique demande la réorganisation des Nations-unies.

1942: Un incendie détruit un bateau des Grands Lacs à Toronto, tuant plus de 130 personnes.

1787: Signature de la constitution des États-Unis.

1665: Début de l'épidémie de peste à Londres.

1595: Le pape Clément V'' absout Henri IV et lui reconnait le titre de roi de France.

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 17 septembre 1981
CAHIER 7

L'intérêt flottant

Une solution à la crise du crédit hypothécaire?

par **Michel Nadeau**



LA crise actuelle du crédit hypothécaire poussera ce secteur dans une quatrième phase de son développement. Les prêts consentis pour une durée de 25 ans jusqu'au milieu des années 60 (première étape) sont disparus pour faire place à des échéances de cinq ans au cours de la dernière décennie. L'année 80 (troisième étape) aura été marquée par l'implantation des taux fermes pour une période d'un an. La quatrième sera l'avènement des prêts à taux flottants, fluctuant ainsi avec le marché à court terme.

Des taux d'intérêt mobiles pourraient être l'une des solutions à la situation de plus en plus difficile sur le marché hypothécaire. Au niveau de 21%, le crédit hypothécaire élevé apportera des changements importants dans la propriété immobilière. Plusieurs individus et groupes ont avancé des suggestions pour atténuer l'impact du loyer accru de l'argent qui a presque doublé en cinq ans.

L'élément le plus surprenant demeure l'absence de souplesse, voir d'imagination, apportée par les institutions financières qui, dans nombre de cas, se limitent toujours à appliquer la table traditionnelle d'amortissement des hypothèques. Mécaniquement, les directeurs de succursales bancaires s'en tiennent aux tableaux des taux actuels pour une durée de 25 ans. Cette politique de fermeté prive le propriétaire de solutions originales qui pourraient, pour un certain temps, du moins, alléger le coût élevé du crédit.

La réduction de la période fixée pour le taux d'intérêt semble être l'évolution prévisible des politiques en ce domaine.

Antérieurement, les banques et surtout les compagnies de fiducie et les Caisses populaires, consentaient des prêts à un taux établi pour cinq ans. Cet argent était, la plupart du temps, prêté à un taux relié aux certificats de dépôt de même durée.

Mais la flambée des taux d'intérêt a eu deux effets majeurs. D'abord, les institutions financières qui n'avaient pas jumelé leurs prêts avec des dépôts à échéance similaire, se sont retrouvées coincées. Il fallait trouver des fonds pour soutenir des prêts consentis à des taux très bas. C'est probablement ce facteur qui a amené la fusion de la Banque Provinciale et de la Banque Canadienne Nationale pour fermer la Banque Nationale. Les deux banques, propriété de francophones, avaient beaucoup trop prêtées pour des périodes quinquennales sans avoir l'assurance que des fonds étaient disponibles pour cinq ans à un taux moins élevé. Les institutions sont devenues réticentes à s'engager dans le moyen terme.

L'autre impact fut chez les épargnants qui hésitent maintenant à placer leur argent dans des dépôts à rendement «gelé» pour plusieurs années. Certains se sont fait prendre avec des obligations à 10% pour vingt ans. Beaucoup ont opté pour une liquidité de plus en plus grande de leurs avoirs. Il y a un an, on visait douze mois. Présentement, les épargnants sont attirées par des dépôts de quelques mois; c'est là que les rendements sont les plus alléchants. Évidemment, les institutions rémunèrent bien ces placements, car elles veulent pousser leurs clients à demeurer «très liquides».

Aussi, pour une somme de $100,000, un investisseur peut obtenir entre 21% et 22% actuellement et ce, pour une période de trois mois environ. En éloignant l'échéance, l'investisseur réduit son rendement.

Devant la disponibilité des sommes à très court terme, il est probable que les institutions financières vont chercher à raccourcir la longueur des prêts dans le temps.

La durée moyenne des hypothèques présentement consenties varie d'un an à trois ans. Une compagnie de fiducie ontarienne prête même à un taux fixe pour six mois.

Il faut bien se rendre compte, cependant que, dans une conjoncture d'incertitude, le risque coûte cher. Aussi, est-il souvent préférable pour l'emprunteur d'assumer lui-même la plus grande partie du risque. Sinon celui qui prête réclame une prime importante pour assumer l'éventualité d'une autre flambée des taux d'intérêt.

Voilà pourquoi l'idée de taux flottants commence à faire son chemin dans les milieux financiers. Cette formule comporte l'immense avantage de permettre à l'institution financière d'éliminer complètement l'incertitude. Elle ne fait que prêter l'argent en ajoutant un pourcentage au coût d'acquisition. La fourchette de la rentabilité demeure constante.

La question est de voir maintenant comment on peut faire «flotter» un taux d'intérêt hypothécaire? La réponse est simple. Les institutions financières connaissent, sur une base quotidienne ou hebdomadaire, le coût de leurs dépôts. Il suffit de relier ce taux à celui qui est réclamé aux emprunteurs en tenant compte de la prime au prêteur. Le principe est le même que l'intérêt quotidien. La table d'amortissement varie selon le taux du jour ou de la semaine. Donc le taux d'intérêt épouse parfaitement les contours à la hausse et à la baisse du loyer de l'argent.



L'inconvénient de la formule se trouve évidemment dans le fait que c'est l'emprunteur qui doit prendre le risque des fluctuations. Si les taux baissent, tout est parfait. Mais si l'argent coûte de plus en plus cher, les montants à verser deviennent difficilement supportables.

Les taux pourraient être fixés à partir du taux des bons du Trésor vendus chaque semaine à Ottawa. Ces valeurs sont un bon baromètre des changements monétaires. Ils ne sont pas imperméables à une nouvelle explosion.

Le principal obstacle se trouve donc dans une hausse spectaculaire des taux. Comment réduire ou éliminer le risque d'une ascension record?

On a, au cours des dernières semaines, mis de l'avant plusieurs suggestions en ce sens. La plus fréquente est la capitalisation d'une partie des intérêts. Si les taux augmentent à vive allure, l'emprunteur n'aurait qu'à verser une partie seulement des intérêts à payer; l'excédent serait ajouté au capital à rembourser.

Pourquoi, alors, ne pas laisser gonfler la dette au même rythme que la progression de la valeur de la maison? Il est en effet un peu bête de se donner des maux de tête à rembourser un prêt garanti pour une valeur qui s'apprécie considérablement. Des taux d'intérêts élevés signifient une forte inflation, donc une augmentation substantielle du prix de l'habitat.

Les institutions financières n'ont pas encore adopté de politiques devant cette hypothèse. Aux États-Unis, plusieurs banques offrent l'hypothèque assortie d'une participation du prêteur dans la valeur de l'immeuble. Il s'agit du «shares appreciation mortgage» (SAM). Évidemment, la formule risque d'être complexe, surtout au Canada où la revente d'une maison utilisée comme résidence principale n'est soumise à aucune contrainte fiscale. Chez nos voisins, l'argent doit être réinvesti dans une propriété pour échapper au fisc.

Donc, si le prix des maisons continue de grimper, le propriétaire doit pouvoir tirer profit de cette amélioration de valeur *ad valorem*. Pourtant, banques et caisses populaires semblent ignorer ce fait.

La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) a incité les milieux financiers en 1978 à l'utilisation du prêt hypothécaire à paiements progressifs. La structure est simple: au milieu de fixer un montant unique pour la durée totale du prêt, on déplace une partie de l'argent à rembourser vers la deuxième moitié du prêt. L'emprunteur est souvent alors en meilleure position pour augmenter le rythme de son remboursement. Ses revenus croissant, l'individu consacre ainsi une proportion identique de son budget au financement hypothécaire.

Les paiements progressifs ne sont pas un remède miracle; ils sont mieux adaptés aux ressources de l'emprunteur, surtout le jeune couple marié. Le retour de la femme sur le marché du travail après la maternité, la progression de carrière de l'individu de même que l'évolution normale de son salaire avec l'inflation permettent de prévoir une augmentation sensible des revenus familiaux.

Malheureusement, les institutions financières n'ont pas encore mis au point, dans le secteur hypothécaire, de régime de remboursement qui ne soit, pas seulement mathématique, mais adapté aux besoins de l'emprunteur et à l'évolution du marché financier.

Tous les experts, dans la conjoncture actuelle, sont unanimes sur un point: ne pas allonger la durée de l'emprunt. On pourra à peine économiser quelques dollars au début mais, au total, l'emprunt aura coûté beaucoup plus cher. A un taux de 20%, un prêt de $40,000 s'élève à $154,000 réparti sur 25 ans alors que le total n'est que de $117,181 pour une période de 20 ans. À moyen et long terme, le montant mensuel versé devient presque identique. Et si, dans le passé, des communautés religieuses ont pu parfois réussir des transactions immobilières très rentables en obtenant des échéances de plusieurs décennies, c'est que l'inflation et les taux d'intérêt étaient alors au plus bas.

Dans un récent bulletin adressé à ses dirigeants, la Confédération des caisses populaires Desjardins explique que la formule des remises hebdomadaires n'est pas la trouvaille du siècle. Plusieurs caisses s'entendent ainsi avec des sociétaires qui remboursent chaque semaine leur prêt hypothécaire. Si la formule attire, c'est que plusieurs croient qu'il n'y a que quatre semaines dans un mois alors qu'il faut faire le calcul avec 52 semaines ou treize mois par an. On constate ainsi que l'emprunteur économise quelques dollars c'est-à-dire les intérêts de l'argent versé au cours du mois plutôt qu'à la fin du mois. Cependant, la Confédération encourage les caisses à l'utilisation de cette formule car elle permet, dans certains cas, à l'emprunteur de verser quelques dollars de plus ce qui raccourcit substantiellement la durée de son prêt. Par exemple, pour un prêt de $40,000, un montant hebdomadaire de $5.60 permettra l'amortissement sur 15 ans au lieu de 20 ans et amènera une économie de $34,900.

Les caisses ont adapté leur système informatique pour aider les emprunteurs désireux d'utiliser cette méthode de calcul qui pousse davantage l'emprunteur à faire un effort accru chaque semaine.

D'autres solutions sont présentement dans l'air afin de venir en aide aux propriétaires de maisons unifamiliales et à revenus. L'idée de permettre le transfert des sommes accumulées dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite vers la réduction de la dette hypothécaire comporte l'immense avantage de ne rien coûter à l'État. Cette formule rencontre également les objectifs des REER: économiser en vue de la retraite. En effet, une maison, si elle est bien entretenue, offre sans doute la meilleure assurance pour une retraite dans la sécurité financière.

À ce sujet, n'existe pas encore au Canada la formule de l'hypothèque «renversée». Ce dernier mécanisme permet à une personne âgée d'obtenir une hypothèque sous la forme de versements mensuels: au décès, la maison est vendue et le prêteur se rembourse. Évidemment, les héritiers ne seront pas toujours très heureux, mais les personnes âgées auront profité des fruits de leurs économies.

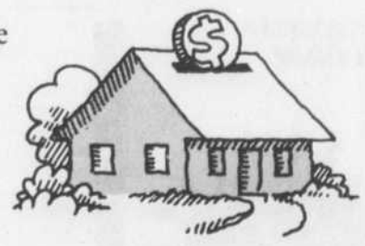
En matière d'efficacité énergétique, consultez un expert!

Le prix élevé de l'énergie a modifié les priorités et a changé les habitudes de consommation.



Aujourd'hui, on achète une maison un peu comme on fait l'achat d'une voiture: on tient compte de la consommation et du rendement qu'elle fournit.

Certaines habitations sont plus économiques que d'autres. En effet, elles ont été conçues de façon à consommer le moins possible d'énergie, en ce qui a trait au chauffage, au chauffe-eau, à l'éclairage et aux appareils électroménagers.



Ces maisons ont été construites selon les recommandations du Programme d'efficacité énergétique mis de l'avant par la Ligue de l'Électricité du Québec.

Ce sont des maisons certifiées &.

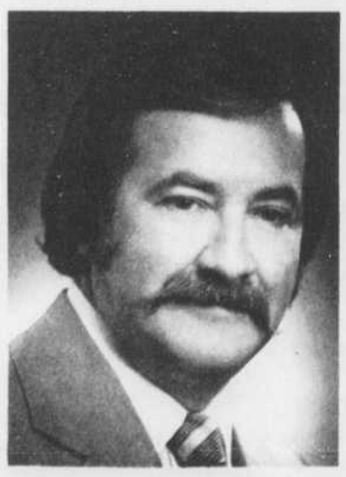
Elles sont construites par des entrepreneurs accrédités auprès de la Ligue de l'Électricité du Québec, formés pour construire des maisons plus économiques.

Venez rencontrer un entrepreneur accrédité;

Entrepreneur accrédité & Ligue de l'Électricité du Québec

Il est facile à reconnaître: il arbore un label officiel qui témoigne de sa compétence.

Venez parler d'économies d'énergie et de rendement énergétique avec: **Lucien Girard** de Les Maisons modulaires L.G. Inc., téléphone: 464-1110. La maison-témoin construite par Les Maisons modulaires L.G. est située dans le terrain de stationnement des Promenades Saint-Bruno, à Saint-Bruno.



En matière d'efficacité énergétique: c'est un expert!

Ligue de l'Électricité du Québec

CONDOMINIUMS
Les Mansardes du Nord
STE-AGATHE

De $27,400. à $52,000

- 1 - 2 - 3 chambres
- Briques et blocs de béton
- Foyer, piscine
- Près pistes de ski
- 15½% (2 ans)
- Près sports nautiques
- Entrée individuelle
- Occupation immédiate

Ne cherchez plus l'endroit rêvé; venez aux Mansardes du Nord pour la qualité, les prix à vous couper le souffle, la nature, les sports, etc...

La Bonne Affaire, c'est ici

74, rue Desjardins
Ste-Agathe-des-Monts
Sortie 86 Autoroute

Sans frais
1-800-567-6703
ou
(819) 326-1565

À UNE HEURE DE MONTRÉAL

Se loger chez soi!

Le bâtiment ne va plus

30% des petits constructeurs ont quitté le chantier

par André Bouthillier

L'INDUSTRIE de la construction résidentielle au Québec connaîtra une deuxième année successive carrément désastreuse. Les récentes hausses des taux d'intérêt, en effet ont mis fin abruptement à la timide reprise des mises en chantier remarquée au début de l'année.

Les prévisions des économistes spécialisés en construction domiciliaire sont continuellement en baisse. En janvier, on parlait de 35,000 unités de logements à bâtir. Aujourd'hui, Pierre Fortin, de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), hésite à se risquer: «Peut-être 28,000. Ou moins encore...» Or, avec 29,186 mises en chantier, l'année 1980 a présenté le rendement le plus catastrophique de l'industrie en 25 ans!

Le cauchemar des constructeurs se poursuit donc toujours. Plusieurs d'entre eux, de petite taille, n'ont plus le choix: ils doivent remiser marteaux et clous. Selon M. Robert Gibelleau, président de l'APCHQ, environ 30% des constructeurs ont abandonné leurs affaires cette année. En attendant une conjoncture plus réceptive...

L'année avait pourtant bien commencé. De janvier à mai, les mises en chantier ont progressé de 42.1%. Mais les taux hypothécaires élevés, offerts depuis quelques semaines par les institutions financières, ont coupé le souffle des entrepreneurs. Ainsi, en août, on a enregistré un fléchissement de 19% des mises en chantier. Selon les dernières statistiques cumulatives, soit de janvier à août, la croissance de la construction n'est plus que de 23%. Et ce, toujours par rapport aux résultats minables de 1980.

«Les résultats des premiers mois de 1981 ont été trompeurs, confirme M. Fortin. Le fait que nous devions nous reporter à 1980 comme période de référence masque au départ l'effet réel de la situation».

La petite relance, déjà essoufflée, s'explique aussi par les raisons suivantes:

■ le niveau moins élevé des taux d'intérêt, lesquels se situaient aux environs de 14 et 15%;

■ certains constructeurs détenaient encore des prêts à des taux d'intérêt parfois inférieurs ou comparables aux taux du marché (les entrepreneurs en construction accumulent généralement des réserves de fonds; présentement, ces réserves sont presque à sec à cause des taux hypothécaires élevés);

■ la crainte de voir de nouvelles augmentations des taux d'intérêt a précipité l'achat de maisons par des consommateurs disposant de ressources financières suffisantes (avec une bonne mise de fonds initiale).

Sans Montréal, l'industrie de la construction résidentielle au Québec subirait une baisse plus importante. Au cours du premier semestre, la région métropolitaine a accaparé en effet 65% du volume des mises en chantier effectuées dans les centres de 10,000 habitants et plus. L'augmentation s'est élevée à 60%...

L'activité à Montréal a été très intense particulièrement en raison d'une hausse des mises en chantier dans la maison de luxe, tant dans le secteur unifamilial que multifamilial. Entre autres, la co-propriété d'immeubles en hauteur a contribué largement à fausser les statistiques: 3,200 unités en co-propriété ont été construites depuis le début de l'année, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

L'opération 10,000 logements de la Ville de Montréal a également joué un rôle important. Des $124.1 millions dépensés dans le secteur résidentiel, près de 25% de la valeur des permis ont été attribués dans le cadre de ce programme.

En temps normal, on aurait dû assister à une reprise assez remarquable de la construction résidentielle au Québec. En effet, lorsque le taux de vacance d'unités de logement (le niveau d'inventaire des maisons) est extrêmement bas, les mises en chantier se multiplient, au profit de l'économie locale. Ainsi, la Colombie-Britannique a vu ses mises en chantier augmenter de 37.3% en 1980 en raison d'un taux de vacance inférieur à 1%.

«Or, au Québec, le taux de vacance vient de chuter un peu en-dessous de 2% (par rapport à 2.1% en avril), mais sans que la construction résidentielle ne réagisse. Les taux d'intérêt sont donc l'unique raison de cette deuxième stagnation en moins de deux ans», d'expliquer M. Anh Trinh, économiste à la SCHL.

Devant ce cul-de-sac, le programme d'accès à la propriété conçu par le gouvernement du Québec pourrait-il contribuer à une reprise? «Pas avant l'an prochain, répond M. Fortin, parce qu'il n'aura pas d'effets immédiats. De plus, il faudra que les taux hypothécaires glissent en-dessous de 16%. Au-dessus de cette frontière, le programme gouvernemental n'influencera pas beaucoup le comportement des consommateurs en raison des faibles subventions accordées» ($5000).

Au Canada tout entier, la construction résidentielle se porte un peu mieux. En août, la croissance des mises en chantier a été positive: plus 21.4% par rapport à la période correspondante de 1980. Cependant, le taux désaisonnalisé a chuté à 177,600 mises en chantier, contre 213,000 en juin. Il s'agit du taux mensuel le plus faible depuis le début de l'année.

Selon les dernières prévisions, le nombre de mises en chantier en 1981 devrait être supérieur à 1980, qui, avec 158,601 unités construites, fut la plus difficile depuis la Dépression des années 30. En 1979, les mises en chantier se sont élevées à 197,000.

Pour les constructeurs québécois, l'hiver s'annonce pénible. Selon M. Gibelleau, la poursuite par le gouvernement fédéral d'une politique de taux d'intérêt élevés aura des répercussions très néfastes sur l'industrie. «Les commandes tardent et les constructeurs abandonnent», a-t-il dit.

Pour corriger définitivement le problème, l'APCHQ, qui regroupe environ 4,000 membres, recommande une forme d'aide permanente pour tout acheteur d'une maison: une banque fédérale de fonds hypothécaires.

Cette banque émettrait des titres sur le marché des obligations. Les contribuables pourraient ensuite déduire de leur revenu, aux fins d'impôt, les intérêts provenant de l'achat de ces titres.

«Les fonds recueillis par cette banque serviraient à financer des prêts hypothécaires à des taux relativement avantageux», indique M. Gibelleau.

Présentement, des actuaires mandatés par l'APCHQ étudient la faisabilité de ce projet, proposé l'an dernier. Une telle banque de fonds hypothécaires existe déjà en Grande-Bretagne.

Pour le moment, l'APCHQ offre toujours son programme de certification des maisons neuves. Créé en 1976, ce programme vise à protéger adéquatement l'acheteur et à assurer un mécanisme de conciliation hors cours en cas de litige entre l'acheteur de maisons neuves et l'entrepreneur.

La proportion de maisons neuves admissibles (maisons unifamiliales, duplex, triplex, quadruplex et unités en copropriété de deux étages ou moins), qui ont été certifiées, est passée de 14% en 1977 à 60% en 1980. Cette année, 950 entrepreneurs accrédités ont enregistré 9,500 nouvelles unités, ce qui porte le nombre d'unités protégées à environ 40,000 depuis le début de l'année.

Les responsables du programme reçoivent 450 plaintes par année qui doivent faire l'objet d'une conciliation sérieuse. Dans chacun des cas, un inspecteur-conciliateur intervient et établit les responsabilités des parties.

«Notre expérience a démontré que ce sont surtout les nouveaux entrepreneurs qui risquent de générer des réclamations. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, deux compagnies récemment formées, l'une à Montréal, l'autre à Québec, qui, en peu de temps, ont occasionné plus de $46,000 de frais pour 22 réclamations pour remboursements de dépôts», de dire le président de l'APCHQ.

Depuis le début du programme, le Programme de certification des maisons neuves a versé plus de $500,000 à des acheteurs qui ont été lésés.

En ces temps difficiles, l'APCHQ désire polir l'image des constructeurs. Pour cette raison, elle accorde beaucoup d'importance à ce programme. «Bien que nous protégions déjà près de 60% des unités, il nous faut convaincre plusieurs autres constructeurs de se joindre à nous et d'offrir cette garantie», d'ajouter M. Gibelleau.

La Semaine de l'habitation aura lieu du 18 au 27 septembre. L'APCHQ veut profiter de l'occasion pour informer le public et sensibiliser les gouvernements à la situation qui prévaut dans le domaine de la construction résidentielle.

En attendant des réponses positives des gouvernements, l'APCHQ a publié cette semaine ses premières prévisions pour l'année 1982. Selon celles-ci, les mises en chantier devraient augmenter à 35,000 ou 36,000, et se maintenir jusqu'en 1985. «Normalement, le marché de l'habitation aurait besoin de la construction de 40,000 unités par année. Mais je me demande si les consommateurs seront encore intéressés à acheter des maisons neuves. N'oubliez pas que les gens vieillissent: leurs besoins changeront», conclut l'économiste Pierre Fortin.



Mises en chantier dans le secteur de la construction résidentielle

	Québec	Canada
1976	69,000	273,000
1977	58,000	246,000
1978	44,000	228,000
1979	41,730	197,000
1980	29,186	158,000
1981*	28,000	170,000

** Prévisions de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec.*

La maison super efficace

L'Association provinciale des constructeurs d'habitation (APCHQ) entend mettre de l'avant son projet de «Programme de maisons à rendement énergétique super efficace».

Il s'agit de construire, avec la participation d'entrepreneurs, une centaine de maisons qui devront coûter à leur propriétaire un maximum de $400 en frais énergétiques par année. Les frais devront inclure les coûts du chauffage, de l'eau chaude, de l'éclairage ainsi que tous les autres frais incidents (lave-vaisselle, sécheuse, etc.)

Ce projet sera réalisé dans le cadre du programme Éconergie, qui vise à établir une nouvelle norme d'excellence en matière d'énergie.

Les Arpenteurs-Géomètres
Gendron, Lefebvre & Associés
Marc A. Gendron, a.g. — Michel Perron, a.g.
Claude Lefebvre, a.g. — Raymonde Colbert, a.g.
René Jodoin, a.g. — Suzanne Jacques, a.g.
Gilles Legault, a.g. — Jean-Noël Lechasseur, a.g.
1, Place Laval, suite 200, Laval, Qué. H7N 1A1
Tél.: (514)384-1260

LIQUIDATION
65,000 pieds carrés
TUILES CÉRAMIQUE
monocuisson
— 4" x 8" (10 x 20 cm), extrêmement résistantes.
— Pour résidentiel et commercial.
— Plusieurs belles couleurs populaires: IVOIRE, CUOIO (cuir), MARMO (marbré), BRUN FLAMMÉ, BLEU «Nuit d'Hawaii», CAMEL, etc.
— PRIX DE LIQUIDATION $1.95 à $1.65 le pi ca. suivant quantités achetées.
— Propriétaires, constructeurs, rénovateurs, réservez tout de suite à ces prix exceptionnels les quantités que vous comptez utiliser prochainement.
— Marchandises disponibles en entrepôts.
AUSSI GRANDE VENTE SUR STOCK RÉGULIER comprenant plus de 1,000 modèles de
TUILES CÉRAMIQUE ET MOSAÏQUES
nouveauté importées d'Italie (escomptes 15 à 50%)
avec
• Adhésifs pour tuiles céramique, époxie.
• Coulis pour joints blanc et 14 couleurs.
• Accessoires en céramique (porte-savon, porte-papier, etc.) pour agencer toutes les nouvelles couleurs Crane, American Standard, Kohler.
• Outils, seuils de marbre, etc.
CONSEILS GRATUITS D'INSTALLATION
CERDEC
Grand Centre de Ceramique Inc.
6400 Beaubien est
(entre Lacordaire et Langelier)
Tel.: 253-3032
Heures: 9.00 à 18.00 h.
Jeu. et ven. jusqu'à 21 h.
Samedi toute la journée
AMPLE STATIONNEMENT

Étonnez votre salle de bain!
Depuis bientôt 4 ans, Monsieur Baignoire de Ville Saint-Laurent a réémaillé au fameux procédé "FLEXALAINE" au delà de 2000 baignoires dans la seule région de Montréal.
La SOLUTION définitive aux baignoires rugueuses! Parfaites SUR PLACE en MOINS DE 6 HEURES!
Consultation et expertise sans obligation
Monsieur Baignoire®
TECHNIQUE flexalaine

Canada
Pour un meilleur habitat
PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DE LA S.CH.L.
Assurance hypothécaire disponible pour tous les immeubles résidentiels.
Programme d'aide aux coopératives d'habitation et organismes sans but lucratif.
Subventions pour la remise en état des logements.
Ententes fédérale-provinciale d'aide aux municipalités.
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Canada Mortgage and Housing Corporation

Un tout nouveau concept de CONDOMINIUMS qui fait fureur
4 APPARTEMENTS PAR ÉTAGE
Luxueux appartements avec foyer, au bord de l'eau.
CARACTÉRISTIQUES:
Piscine intérieure donnant sur terrasse ensoleillée, bain tourbillon, sauna, salle d'exercice, squash, racquetball, salle de réception avec cuisine et bar, salle de jeux polyvalente, atelier (pour artisanat et bricolage).
• Terrasse pour B.B.Q.
• Deux ascenseurs rapides
• Même une cave à vin
• Remisage de bicyclettes
• Deux salles de bains par appartement
HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi 13h à 20h. Sam. et dim. de midi à 18h.
ITINÉRAIRE: Boul. Pie-IX, roulez vers le Nord, sortie boul. Lévesque ouest.
LE DOMAINE Du Barrage
BUREAU DES VENTES
Domaine du Barrage
3660, boul. Lévesque situé près du pont Pie-IX, à Laval
Tél.: (514) 664-1114
UNE RÉALISATION GESCONJOINT LTÉE
C-1986

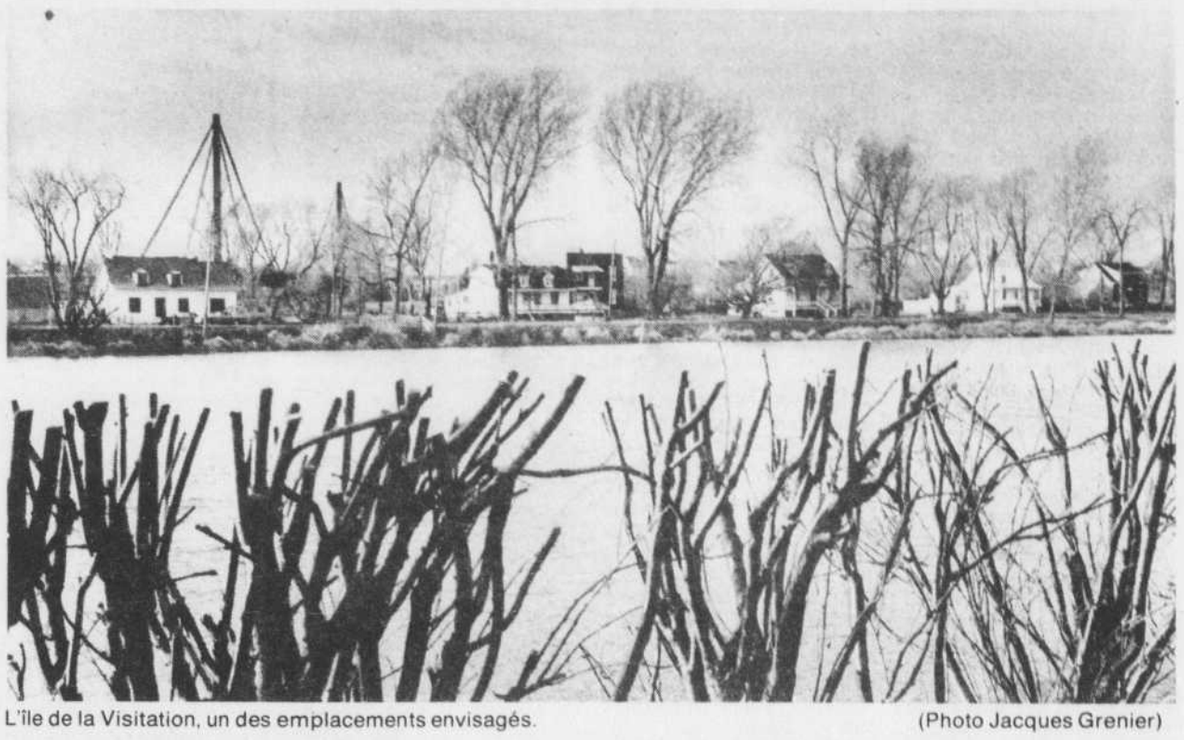
Se loger chez soi!

Le défi coopératif

Une course à obstacle absolument exaspérante

par
Alain Duhamel

Journaliste au DEVOIR, Alain Duhamel participe depuis quelque temps, à titre personnel, à un projet d'habitation selon le mode coopératif, projet dont il nous raconte ici le long et pénible cheminement.



L'île de la Visitation, un des emplacements envisagés. (Photo Jacques Grenier)

VOILÀ un an et demi que six familles se réunissent toutes les semaines et travaillent à la réalisation de leur projet de coopérative d'habitation... et elles n'ont toujours pas la moindre idée du moment où elles entreront dans la maison qu'elles espèrent, ni même l'assurance que tel moment surviendra.

Une incompréhension teintée de préjugé fort répandue même dans les institutions les plus familières avec les coopératives, un labyrinthe bureaucratique étonnant même pour un bureaucrate virtuose, un intérêt politique qui n'a rien de désintéressé composent un contexte dans lequel la conduite d'un projet de coopérative d'habitation, depuis sa naissance jusqu'à la livraison du logement, tient dans un miracle de persévérance.

Le projet de la coopérative d'habitation du Sault-au-Récollet consiste à construire une dizaine de maisons en rangée et un duplex dans un quartier du nord de la ville de Montréal.

La coopérative groupe des jeunes familles pour lesquelles son projet constitue le seul espoir de se loger convenablement à un prix qu'elles pourront payer. Le prix des maisons dans la région de Montréal et la hausse des taux d'intérêt ont rendu prohibitive la propriété pour un fort nombre de jeunes familles et singulièrement pour celles qui ne comptent que sur un seul revenu. La formule coopérative offre tout au moins l'avantage de ne pas obérer les ressources d'un jeune ménage. Toutefois, elle comporte la renonciation à tout capital spéculatif sur l'habitation. Ce n'est pas avec une coopérative qu'une famille amassera un patrimoine immobilier pour ses vieux jours, mais c'est avec une coopérative qu'elle comblera ses besoins en logement au meilleur prix dans un environnement social et urbain sur lequel elle aura, en collectivité, une certaine maîtrise.

La coopérative du Sault-au-Récollet se distingue quelque peu de l'ensemble des autres coopératives montréalaises par son projet de construction neuve. Un grand nombre de coopératives font plutôt dans le recyclage et la rénovation d'immeubles anciens dans des quartiers peuplés en grande majorité par des locataires.

Mais elle a d'autres traits distinctifs que les coopératives d'habitation ne lui envient certes pas. Elle a l'insigne d'honneur d'avoir réuni dans une même et unanime opposition des élus du Parti québécois, du Parti libéral et du Parti civique de Montréal. Un exploit!

Elle est aussi le seul «promoteur» de l'opération 10,000 logements qui se soit astreint, de bonne grâce, à une procédure de consultation publique qui lui a valu, entre autres choses, une pétition de 1,453 citoyens aussi opposés à son projet qu'aux autres projets de la ville de Montréal dans le voisinage.



Il n'est jusqu'au ministère des Institutions financières du Québec qui n'ait apporté sa part de difficultés. Pour l'émission d'une charte ne comportant aucune difficulté légale, le ministère posait des exigences sur la viabilité de la société coopérative. Des coopératives en voie de formation les ont jugées abusives et ont porté leur cause au Protecteur du citoyen. À cet obstacle à caractère administratif, la coopérative du Sault-au-Récollet a ajouté un obstacle à caractère politique puisque sa charte, ayant franchi toutes les étapes administratives, est demeurée sur un pupitre ministériel longtemps pour des motifs inexpliqués et inexplicables, même pour les fonctionnaires de ce ministère.

La ville de Montréal a offert à la coopérative du Sault-au-Récollet des terrains situés à proximité du parc régional de la Communauté urbaine de Montréal à l'île de la Visitation. L'administration municipale se proposait de construire dans ce quartier une cinquantaine d'unités de logement dans lesquelles elle intégrait le projet de la coopérative sans toutefois l'avoir informée au préalable de son plan d'ensemble. Le projet municipal avait pour effet de rétrécir substantiellement le parc de la CUM. Les citoyens se sont opposés à cette manoeuvre et, ce faisant, se sont aussi opposés au projet de la coopérative.

Aux audiences publiques de la Commission permanente d'aménagement de la CUM sur le parc de l'île de la Visitation, il a beaucoup été question du projet de la ville de Montréal que l'on ne pouvait dissocier du projet de parc de la CUM. La coopérative et les groupes de citoyens ont exprimé dans leurs mémoires des points de vue semblables sur l'aménagement du quartier de telle sorte que la ville de Montréal a renoncé à l'essentiel de son projet, ne laissant que la place suffisante, de part et d'autre d'une rue inachevée, au projet de la coopérative.

La coopérative, qui avait espéré s'implanter d'un seul tenant de manière à constituer un ensemble, se trouvait dans l'obligation de disperser ses habitations en plusieurs blocs... un compromis auquel elle a dû se résoudre compte tenu de l'opposition des citoyens et de leurs élus à toute construction dans le secteur.

Le plan d'aménagement, élaboré par les membres, traduisait des préoccupations de qualité de vie commune. La coopérative souhaitait un alignement parallèle à la rue, composée de maisons en rangée, sans garage, avec un stationnement commun en périphérie du terrain de manière à réserver le plus d'espace possible à la verdure.

Les pourparlers avec l'administration municipale ont révélé une incompréhension certaine à l'égard d'un projet coopératif. Certains s'expliquent mal que l'on puisse renoncer à la propriété traditionnelle, d'autres nourrissent un préjugé à l'égard de la place de l'automobile. Une première proposition d'aménagement de la ville de Montréal avait placé le stationnement au centre du terrain et disposé les maisons tout autour comme si le point central du projet tenait dans son parc automobile. De nouvelles contraintes d'aménagement dictées par l'administration municipale obligeraient la coopérative à construire des maisons isolées ou jumelées seulement, ce qui ne correspond guère à un usage optimum du territoire urbain, ni au caractère d'une coopérative.

L'administration municipale tient à conserver un terrain à des fins de ruelle dont elle ne peut, cependant, préciser l'usage qu'elle en fera. Ce faisant, toutefois, elle fait obstacle à la jonction de quelques lots de terrain qui auraient permis à la coopérative d'aménager un petit terrain de jeux pour les enfants, à l'abri de la rue et protégé de la rivière des Prairies toute proche.

La coopérative n'a pas décidé encore si elle fera ce compromis. La décision ne lui appartient peut-être pas puisqu'il faudra réconcilier les objectifs de l'administration municipale et les normes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Un beau conflit qui se profile à l'horizon dont le règlement, indubitablement, ne s'orientera pas dans le sens des objectifs de la coopérative.

La SCHL a la responsabilité, entre autres choses, d'administrer le programme d'encouragement aux coopératives du gouvernement du Canada. L'impression qu'elle laisse aux coopératives porterait à conclure que la chose l'agace profondément, tellement l'arbitraire paraît y règner. Les discussions, parfois fort animées, aboutissent fréquemment à une conclusion universelle et sans appel: normes internes de la compagnie qui n'ont pas à être justifiées, ni même déclinées.

Les maisons de la coopérative, d'une superficie de 1350 pieds carrés, ont été conçues dans un souci de modestie et d'harmonie avec le bâti du quartier. Bien qu'elles puissent être construites pour un prix inférieur au prix unitaire maximum autorisé, la SCHL souhaiterait qu'elles soient plus petites et laissent une très grande place au recouvrement d'aluminium. Heureusement, aucun membre n'a de piano à queue!

La SCHL détermine un bas loyer du marché qui deviendra, en quelque sorte, le loyer mensuel des membres de la coopérative. Pour ce faire, elle procède à des études sur le marché immobilier du quartier. Les membres de la coopérative ont aussi procéder aux mêmes études avec les mêmes données et en arrivent à des résultats nettement inférieurs aux prix fixés par la SCHL lesquels ressemblent plus au loyer moyen du marché dans le nord de Montréal. Les débats sur l'origine de cette différence, forts intéressants et animés, se sont heurtés en fin de compte sur une obscure règle interne. Ils doivent se poursuivre.

Les assurances fermes, mais verbales, sur l'inscription de la coopérative dans la programmation de 1981 ne parviennent pas à se transformer en confirmation écrite pour des motifs encore inavoués.

Et ainsi de suite... La conduite d'un projet de coopérative d'habitation a de quoi exaspérer les plus persévérants.

Les six familles persévèrent tout de même mais n'osent pas en recruter de nouvelles, bien qu'il y ait une liste d'attente, avant qu'elles aient l'assurance qu'elles pourront entâmer la mise en chantier: inutile d'étendre l'exaspération à un plus grand nombre de familles!

Les délais et les complications administratives peuvent, s'endurer à la rigueur, bien qu'ils soient source de tension parmi les membres, pourvu que le projet progresse sans qu'il ne soit continuellement remis en cause.

Or, justement, il est continuellement remis en cause dans ses fondements même partout où la coopérative se présente. Le préjugé favorable à la propriété privée et traditionnelle demeure tenace même dans les institutions qui ont un contact familier avec les coopératives. Que doit-on répondre à un fonctionnaire qui fait l'éloge du pavillon de banlieue au moment où la coopérative choisit, elle, la maison de ville, en ville? Que doit-on répondre à un fonctionnaire qui, dans une déconcertante naïveté, affirme ne rien comprendre à la propriété collective?

Dans notre société, la formule coopérative de propriété ne constitue pas un mode de propriété parmi d'autres, également disponibles à l'ensemble de la population: elle demeure marginale et, dans l'esprit de ceux qui ont la responsabilité d'administrer son développement, réservée à des groupes sociaux spécifiques jugés aussi incapables d'accéder à n'importe quel autre mode de propriété que de demeurer des locataires à un prix qu'ils ne peuvent plus payer. La propriété coopérative est en quelque sorte une assistance logement, le produit charitable d'une redistribution des ressources dans une société dite d'abondance.

La coopérative d'habitation, expérience à la fois sociale et urbaine, se situe précisément dans une conception nouvelle de la propriété qui s'attache plus aux habitants qu'aux faits et droits des propriétaires.

Cela suffit à créer un fossé d'incompréhension et à nourrir de nombreux préjugés. Des citoyens opposés au projet de la coopérative d'habitation du Sault-au-Récollet craignaient que l'on vienne construire des «maisons de pauvres». Les fonctionnaires chargés d'administrer les programmes d'encouragement aux coopératives craignaient eux que l'on construise des «maisons de riches». Les membres de la coopérative s'interrogent sur les moyens de sauter ce fossé d'incompréhension puisque, pour l'heure, l'avenir ne garantit pas qu'il sera éventuellement comblé.

Place du Nord

Samedi soir dernier avait lieu à Place du Nord, à Montréal-Nord, l'inauguration officielle des coopératives d'habitation soulignant le transfert imminent de trois immeubles, propriété de SDC-Habitation, à trois coopératives d'habitation.

La SDC-Habitation (société de développement coopératif) vise à promouvoir l'habitation coopérative au Québec. La SDC-Habitation a pour rôles essentiels d'acquérir, de gérer des unités de logement et de les transférer à des coopératives locales d'habitation. À Place du Nord, projet immobilier de 252 unités de logement, les coopératives Fer à Cheval, Soleil et Confort se portent acquéreurs de trois des dix immeubles, tandis que les sept autres seront transférés dans les prochains mois aux autres coopératives formées ou en formation.

Le maire, M. Yves Ryan, a assuré les coopérateurs de son entière collaboration et le député M. Jacques-Yvan Morin s'est dit heureux que cette première démarche de création et de transfert à des coopératives d'habitation vienne de son comté. «Ce que vous avez fait ici se produira à travers tout le Québec et vous pouvez compter sur mon appui».

Le ministre de l'Habitation, M. Guy Tardif a expliqué que «la seule formule de rechange, c'est de faire en sorte que les logements deviennent la propriété collective de ceux qui les habitent. Ce qui est important, c'est la prise en charge des logements par ceux qui les habitent. Nous allons faire en sorte que ce soit possible pour tous les citoyens, pas seulement à l'intérieur des projets financés par la SCHL. Nous favoriserons l'expansion de cette formule. C'est la raison pour laquelle je suis avec vous ce soir et je veux vous assurer de mon entière collaboration dans vos démarches et de mon appui le plus total».

Cette soirée constitue un aboutissement pour les locataires ainsi que pour la SDC-Habitation. Le projet, acheté de la Société canadienne d'hypothèque et de logements en septembre 1980 par SDC-Habitation, bénéficie des subventions de la SCHL octroyées dans le cadre des programmes sociaux. Les coopératives, en rachetant, bénéficient des mêmes avantages et seront en mesure de prendre elles-mêmes charge de l'administration de leur projet.

REVUE ACTUALITÉ IMMOBILIÈRE
AUTOMNE 1981
LES TAUX D'INTÉRÊT ET LE LOGEMENT
Volume 5, no. 3
SOMMAIRE
- Impact des taux d'intérêt sur l'accès à la propriété
- La restauration au Québec
- La fréquentation des parcs urbains
- Évaluation des programmes d'accession à la propriété
- La petite propriété multi-familiale
- Le recyclage des bâtiments non-résidentiels
- Rubrique innovation
- Bibliographie/Revue de livre
- Informations

BON DE COMMANDE
- Abonnement annuel (4 numéros) **$20.00** — Ci-joint un chèque $.....
- abonnement étudiant **$12.00**
- Prix de vente au numéro: **$5.00**
- Anciens numéros disponibles: **$4.00** le no.

NOM .....
TITRE: .....
COMPAGNIE: .....
ADRESSE: .....
..... CODE POSTAL .....

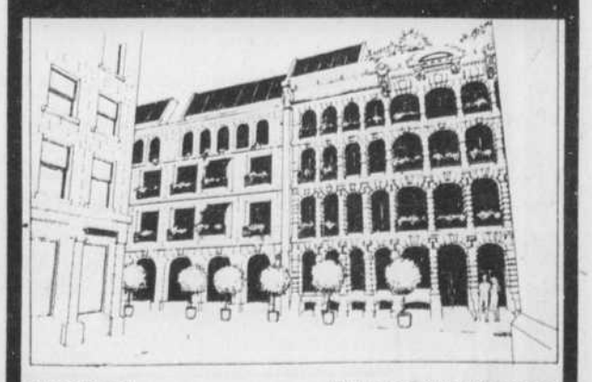
ACTUALITÉ IMMOBILIÈRE, Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succ. "A", Montréal H3C 3P8
Tél.: (514) 282-7936

COURTIERS D'ASSURANCES
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL QUÉ. TÉL. 384-7950

RÉSIDENCE HECTOR-VINET
9555 rue Hochelaga, entre Contrecoeur et Hector
10 minutes du métro Honoré-Beaugrand
Appartements neufs de 3 pièces et de 4 pièces, destinés aux personnes retraitées et pré-retraitées. (50 ans et plus)
- **cuisinières et réfrigérateurs inclus**
- **ascenseurs**
- **espace de rangement à l'intérieur de chaque appartement**
- **salle communautaire**
- **service de concierge**
- **chauffage électrique avec contrôle individuel**
- **loyer: $285.00 (3 pièces)**
  $335.00 (4 pièces)
- **le loyer comprend la taxe d'eau et l'eau chaude, mais l'électricité pour le chauffage est à la charge des locataires**
- **espaces de garage disponibles $25.00/mois**

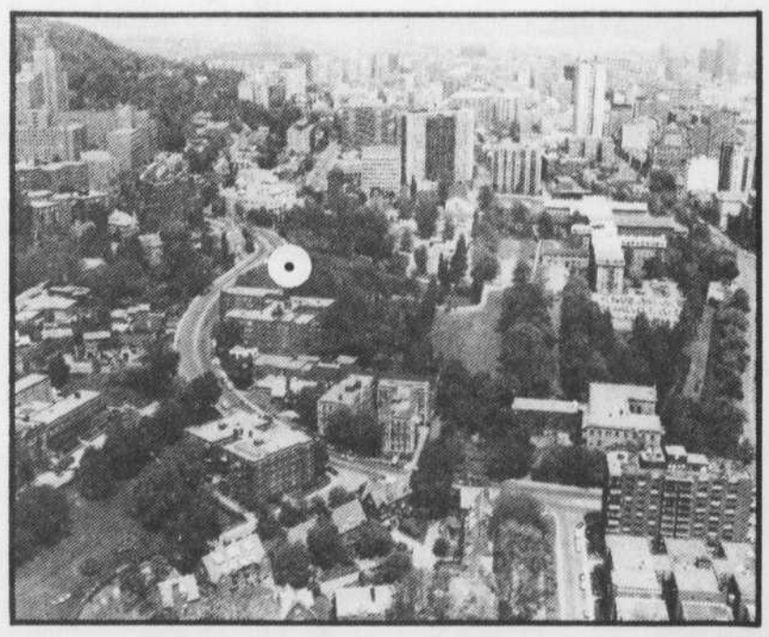
BUREAU DE LOCATION: S'ADRESSER SUR LES LIEUX
de 9 h 00 à 12 h 00
de 13 h 00 à 16 h 00
LES MERCREDIS, JEUDIS ET SAMEDIS
OU EN TOUT TEMPS SUR RENDEZ-VOUS
INFORMATIONS: 334-3915 ou 849-1291
SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION DE MONTRÉAL

habitat place royale
Une construction de qualité insurpassable
Financement intéressant
occupation été 1982
Vue sur les jardins de St-Sulpice



Trust Royal
Primespace Montréal
Michelle Bérard 876-2515
931-4460

Le Fort de la Montagne



Érigé dans le roc, à flanc de montagne sur le Domaine des Sulpiciens et nommé tel que les Sulpiciens l'avaient d'abord baptisé, Le Fort de la Montagne est unique à Montréal et ne pourra jamais être répété !

La tour triple de 175 condomniums résidentiels est un monde en soi, un oasis entouré d'espaces verts.

Peu d'édifices, s'il en est, offrent autant de sécurité, de vues spectaculaires, de caractéristiques récréatives élaborées (un plancher complet est voué aux loisirs), autant de soins aux moindres détails...

Le Fort de la Montagne n'est pas pour tout le monde. Il est davantage conçu pour ceux qui peuvent se permettre de vivre là où ils le veulent.

Protection complète contre les incendies telle que des gicleurs automatiques dans chaque pièce de toutes les unités.

2 et 3 chambres — À partir de $210,000

Bureau de ventes
3577 av. Atwater
(514) 937-7733
sur rendez-vous

MacLaren veut acquérir 26.8% de Normick Perron à $16.50 l'action

par Michel Nadeau

La Compagnie d'énergie et de papier Maclaren fera une offre d'achat de 26.8% des actions de Normick Perron Inc., de La Sarre, en Abitibi. La filiale à 100% du groupe Noranda proposera à tous les actionnaires, par l'intermédiaire de la Bourse, un montant de $16.50 pour un maximum de 1,190,000 actions de Normick Perron, la plus importante entreprise de bois d'oeuvre à l'est des Rocheuses.

Fait à signaler, Maclaren et Noranda ont obtenu un droit de premier refus si les principaux actionnaires de Normick Perron, les frères Jean, Michel et Normand Perron, décidaient de vendre le reste de leurs actions. Si l'ensemble des actionnaires accepte l'offre, la famille Perron restera propriétaire de 55.4% des actions.

Quelle que soit la réaction des actionnaires minoritaires, les frères Perron sont assurés de conserver le contrôle de la compagnie fondée par leur père, M. Henri Perron, en 1956.

«L'objectif de la transaction est de nous assurer un meilleur approvisionnement en copeaux», a déclaré au DEVOIR le président de Maclaren, M. Tim Kenny. Cette dernière entreprise achète depuis plusieurs années des copeaux des scieries du groupe Perron pour alimenter ses usines de pâtes et de papier de Masson et Thurso, dans l'Outaouais québécois.

Maclaren aura deux administrateurs au conseil de Normick Perron. «Les frères Perron continueront de gérer l'entreprise comme il le font maintenant», de poursuivre M. Kenny.

Ce dernier dit avoir rencontré les frères Perron pour leur signifier l'intérêt de Maclaren dans leur entreprise. «Les Perron étaient prêts à vendre 26.88% de leurs actions ceci afin de garder au moins 50% de l'ensemble. Nous avons donc décidé de faire une offre à tous les actionnaires sans exception.»

L'arrivée de Noranda et de sa filiale québécoise dans le secteur du papier donnera un coup de pouce au groupe Normick Perron qui traverse actuellement une période difficile. La chute de la construction aux États-Unis — où est vendue une forte proportion de la production — frappe durement la firme de La Sarre. Les ventes ont stagné à $102 millions l'an dernier alors que les activités laissaient une perte de $628,000. Au premier semestre cette année, malgré un redressement modeste du chiffre d'affaires, les pertes atteignaient cette fois $1.2 million.

Cette période creuse survient au moment même où Normick Perron poursuit la plus importante expansion de son histoire avec la construction d'une usine de papier journal à Amos. Ce projet est mené conjointement avec Donohue, une filiale de la Société Générale de Financement. Les coûts élevés d'intérêt feront augmenter le coût du projet. L'automne dernier, Normick Perron empruntait US $13 millions pour améliorer son fonds de roulement; au mois de juillet dernier, on procédait à un nouvel emprunt, cette fois de $15 millions en fonds canadiens. La santé financière de la compagnie demeure saine en raison de profits accumulés de $27 millions dans le passé.

La vente des actions de Normick Perron permettra aux trois frères de procéder à de nouveaux placements. Jusqu'à maintenant, les expériences n'ont pas été très heureuses dans au moins deux cas. Les actions de La Vérendrye — dont ils sont les principaux actionnaires (28%) — stagnent en raison des difficultés dans l'industrie du camionnage et de la performance médiocre de Télé-Capitale. Par ailleurs, un placement modeste dans York Lambton n'a pas donné également les résultats prévus; l'action de cette firme se transige à 50 cents seulement.

En supposant que tous les actionnaires acceptent l'offre de $16.50, les frères Perron pourraient vendre 905,000 actions (on 20%) pour un revenu total de $15 millions.

Il est probable que la proposition de MacLaren ne connaisse aucune résistance compte tenu de l'état du marché du bois d'oeuvre. La valeur aux livres des actions est de $7.14. La compagnie a cessé de verser des dividendes depuis le milieu de l'an dernier. Le fonds de roulement dépasse les $10 millions.

Les actions s'échangeaient à $8 au cours des derniers mois; cependant des fuites mystérieuses ont fait monter le titre à $9.50 mercredi. Un investisseur a eu la main heureuse...

Il y avait à la fin de l'an dernier 1,676 actionnaires de la compagnie dont 1004 étaient des employés. Normick Perron a établi un programme d'achat d'actions à l'intention de son personnel afin de permettre à celui-ci de profiter du régime d'épargne-actions («Plan Parizeau»).

Cette acquisition renforcera la présence des membres du groupe Noranda au Québec. Déjà la puissante société torontoise dont la Caisse de dépôt est maintenant un important actionnaire aux côtés de Brascan — possède des activités minières. Il y a deux ans, elle achetait MacLaren qui appartenait alors à la famille du même nom. Noranda fut associée avec Donohue dans le projet Donohue Saint-Félicien au Lac Saint-Jean. Cependant, sa filiale BC Forest a été vendue depuis à un groupe albertain.

Joffre découvre deux nappes de pétrole dans l'est de l'Alberta

La firme Joffre Resources a découvert deux nappes de pétrole dans la région de Hayter dans l'est de l'Alberta.

Dans un communiqué émis hier à Montréal, la direction de Joffre Ressources révèle que dix des onze puits forés ont apporté des résultats favorables.

Le forage de neuf puits a permis de repérer une nappe de pétrole d'une épaisseur variant de 20 à 43 pieds. Deux autres forages ont permis d'identifier la présence d'une seconde nappe. Ces deux derniers puits produiraient quelque 50 barils de pétrole par jour.

Au total, la découverte fournirait une production de 610 barils par jour.

La participation de Joffre Resources dans ces travaux d'exploration est de 85% des réservoirs productifs. Cependant, les investisseurs privés récupéreront 49% des revenus alors que l'intérêt réel de Joffre se situe à la hauteur de 36%. Les compagnies TransCanada Resources et les Pétroles Laduboro — une compagnie-soeur de Joffre Resources — détiennent respectivement 10% et 5% des intérêts.

Cette découverte pourrait avoir des effets sur le cours des actions de Joffre qui se transige présentement autour de $3 à la Bourse de Montréal. Les actions de Joffre ont été émises au prix de $7.00 le printemps dernier. Les principaux actionnaires de la compagnie sont les cadres supérieurs, dont le président, M. Peter A. Philipchuk. Ce dernier détient 11% des actions ordinaires mais des actions «spéciales» — 50 votes par action — lui assurent le contrôle complet de la compagnie. **M.N.**

AIR LIQUIDE CANADA



Robert Lee



Guy Savard

Air Liquide Canada a le plaisir d'annoncer la nomination de Robert Lee au poste de Directeur de la Recherche. Il succède à Guy Savard qui a été nommé Consultant auprès de la Compagnie.

Depuis 1950, Messieurs Lee et Savard ont travaillé en étroite collaboration à de nouvelles réalisations dans le domaine de la métallurgie des métaux ferreux et non ferreux.

Leur méthode d'injection d'oxygène a conduit à la technique OBM/Q.BOP d'élaboration de l'acier pour laquelle ils ont reçu le lauréat Airy de l'Institut Canadien des Mines et de la Métallurgie en 1974.

Ces nominations assureront une collaboration continue dans les travaux de recherche portant sur l'énergie.

Hercules inaugure une nouvelle usine

La société Hercules Canada Limitée a inauguré hier à Varennes sa nouvelle usine de pellicule de poplypropylène à orientation équilibrée (BOPP). Il y a quatre ans jour pour jour, Hercules ouvrait dans la même localité une usine de fabrication de résine de polypropylène.

La construction de l'usine de $38 millions a permis de créer 120 nouveaux emplois, ce qui augmente le nombre des employés à quelque 275 dans le complexe. La compagnie a environ 600 employés dans le Canada entier.

L'importance de cette entreprise pour l'économie canadienne et celle du Québec est soulignée par le support financier consenti par le ministère fédéral de l'Expansion économique et régionale, soit 20% ou approximativement $7 millions, et par la Société de développement industriel du Québec dont la contribution fut de $3 millions.

Hercules est au Canada depuis 1931, année de l'inauguration d'une usine de résine à Burlington, en Ontario. La société exploite également une usine de produits chimiques à Saint-Jean, au Québec. La filiale canadienne possède des bureaux de ventes partout au pays. Son siège social est établi à Montréal.

La compagnie mère est le plus gros producteur de pellicule de polypropylène à orientation biaxiale dans le monde. Elle exploite des usines aux États-Unis (Covington, Virginie, et Terre Haute, Indiana), au Brésil (Varginha) et en Angleterre (Brantham).

L'usine produit des pellicules souples de diverses épaisseurs et caractéristiques, lesquelles sont employées pour l'emballage d'une grande variété de produits: cigarettes, tabac et biscuits, aliments casse-croûte, friandises et bien d'autres encore. Les granules produits dans l'usine de résine constituent la matière première servant à la fabrication de la pellicule et d'autres produits aussi divers que des articles et des appareils d'usage courant, des moquettes et des tissus de capitonnage, des pailles et des pièces automobiles.

Le p.d.g. de la société mère, Hercules Incorporated, de Wilmington, au Delaware, M. Alexander F. Giacco, a signalé que les investissements de la compagnie au Canada sont compatibles avec la politique nationale portant sur la transformation des matières premières du pays.



Avec plus de deux milliards de dollars investit en hypothèques résidentielle et commerciales, nous somme une des plus importantes sources de financement temporaire ou permanent. Mais nous faisons beaucoup plus...

Nous collaborerons avec vous aux études de rentabilité du projet. Nous structurerons votre financement global. Nous vous aiderons à transformer en profit vos projets et notre financement hypothécaire. En fait, nous remplirons tous vos besoins hypothécaires, quels qu'ils soient: un projet résidentiel coopératif; un centre commercial; un projet d'habitations municipales; une clinique, une usine, des appartements... Nous avons l'esprit ouvert et des fonds presque illimités... sous un seul et même toit!

Morguard

Téléphonez à nos bureaux dans toutes les grandes villes du Canada, ou communiquez avec M. Gaétan Rozon, Vice-Président Adjoint.

Compagnie de Fiducie Morguard

604 – 3, Place Ville Marie, Montréal. H3B 2E3 (514) 866-1071

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

20% 1 AN payé annuellement

PLACEMENTS À TERME GARANTI

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

École des Hautes Études Commerciales
Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

**Un chemin sûr...
les programmes de certificats
en classes du soir
de l'École des Hautes Études
Commerciales**

Les voies de votre avenir en

- gestion de l'entreprise
- gestion de la production et des opérations
- gestion de coopératives
- gestion du marketing
- gestion du personnel
- gestion financière
- systèmes d'information
- comptabilité

et les voies d'accès à plusieurs associations professionnelles

admission pour le trimestre d'hiver 1982 jusqu'au 1er octobre 1981

conditions d'admission
3 ans d'expérience de travail
ou
un diplôme d'études collégiales (DEC)

Pour renseignements et formulaires s'adresser au

Registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal, Québec H3T 1V6
Tél.: (514) 343-4500

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada.

UN ABRI FISCAL INTÉRESSANT!

Nouvelle émission – SODEQ
La société de développement de l'entreprise québécoise SODECOM INC.
(constituée selon les lois du Québec)

SODECOM

320 000
actions ordinaires
(sans valeur nominale)
prix: 12,50 $
offertes jusqu'au 1er mars 1982

3 façons d'économiser de l'impôt:

- ces actions sont admissibles à un régime d'épargne-actions (REA) (loi sur les impôts du Québec)
- elles peuvent aussi être placées dans un régime d'épargne-retraite (REER) et dans un régime de participation différée aux bénéfices au terme de la loi de l'impôt sur le revenu (Canada)
- et enfin elles sont admissibles au dégrèvement d'impôt selon la loi sur les SODEQ.

Une économie appréciable!

Après 2 ans, un investissement de 1 000 $ ne vous aura en fait coûté que 42 $.

Exemple Revenu imposable	Loi sur les SODEQ Économie Impôt provincial	Épargne-actions Taux marginal Québec	Économie Impôt provincial	Économie 1ère année	REER Taux marg fédéral et Québec	Économie Impôt fédéral et Québec	Économie totale	Revenu (coût)
20 000 $	25% - 250	25%	250	500	45.8%	458	958	(42)

L'économie d'impôt varie selon le revenu imposable et le montant de l'investissement.

La date limite pour bénéficier de la déduction d'impôt pour l'année fiscale 1981 est fixée au 31 décembre 1981.

L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue chez un courtier en valeurs mobilières ou en retournant le coupon ci-dessous.

À: La société de développement de l'entreprise québécoise SODECOM Inc.
230 est, rue Henri-Bourassa
Montréal, P.Q. H3L 1B8

Pour de plus amples informations concernant cette émission, veuillez téléphoner à (514) 382-4770 ou faire parvenir ce coupon.

Nom: .....
Adresse: .....
Ville: ..... Province: .....
Code postal: ..... Tél.: .....

Cette offre est soumise aux dispositions et règlements relatifs aux lois de l'impôt.

au jour le jour

■ Drummond McCall reluquée

La compagnie privée Acier Marshall Ltée, fabricant et distributeur d'acier de Laval, a l'intention d'acheter 51% des actions ordinaires en circulation de Drummond McCall, un distributeur de métal important de Lachine. Le prix offert sera de $15 l'action, payable en espèces. Le coût de la transaction, si elle est bâclée, est évalué à $2 millions. À la fermeture de la Bourse de Toronto, mardi, l'action valait $10.50.

■ Bombardier en Oregon

La division du transport en commun de Bombardier a obtenu un contrat de $25 millions pour la livraison de 26 véhicules légers articulés sur rails à la compagnie Tri-Met, de Portland, en Oregon. Bombardier était en compétition avec des fabricants d'Allemagne, de Suisse et du Japon. Les éléments de structure des véhicules seront fabriqués à La Pocatière et les voitures seront assemblées à la nouvelle usine de Bombardier, située à Barre, au Vermont.

■ Le taux d'escompte

Pour la troisième semaine consécutive, la Banque du Canada pourrait apporter, aujourd'hui, une réduction à son taux d'escompte fixé à 20.18% la semaine dernière. Mais le recul pourrait ne pas être important puisque le gouvernement fédéral a décidé d'accorder un taux de 19.5% sur les nouveaux bons d'épargne du Canada. La nouvelle baisse reflèterait la détente générale des taux aux États-Unis et le raffermissement du dollar canadien dont la valeur s'est maintenue au dessus des 83 cents US dernièrement. Autre indication: le taux moyen hebdomadaire des Bons du Trésor du Québec est passé hier de 21.3 à 19.9%.

■ Nouvelle récession?

Un autre signe d'une nouvelle récession aux États-Unis est apparu hier avec la publication des statistiques de la production industrielle en août. La production des usines et des mines américaines a en effet descendu de 0.4%. Il s'agit de la plus forte baisse depuis la fin de la dernière récession, en juillet 1980. On attribue ce déclin aux problèmes dans le secteur automobile et aux taux d'intérêt élevés. En théorie, une récession survient après deux baisses mensuelles consécutives de la production industrielle.

■ Négociations rompues

La compagnie montréalaise Commerce et Navigation Fédérale (CNF) Ltée n'exploitera pas le futur terminal de charbon de Ridley Island, près de Prince Rupert. Denison Mines, le principal partenaire dans l'extraction du charbon dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, a en effet brusquement rompu les négociations. Un porte-parole de Denison n'a pas voulu expliquer comment il entendait expédier le minerai à ses clients japonais. CNF a tout récemment acheté la division des transports de Power Corporation, connue sous le nom de Groupe CSL, avec M. Paul Martin, président du Groupe CSL.

■ En raccourci

La caisse de **retraite** des 300,000 salariés et ex-salariés de l'industrie québécoise de la construction a dépassé le $1 milliard... **Massey-Ferguson** est le premier exportateur français du machinisme agricole... **Muscocho** a commencé ses travaux d'exploration de la vieille mine d'or de Montaubar, en Mauricie... La compagnie **ManuVie** veut percer le marché de l'assurance-santé et de l'assurance-accident... Le marché boursier de Paris a mal réagi au programme économique du premier ministre français, M. Paul **Mauroy...** Les importations de voitures japonaises ont augmenté de **29%** en Amérique du Nord, durant le mois de juillet... Les 1,055 employés de Pan American Airlines, en Grande-Bretagne, ont accepté une réduction de salaires de **10%...** Le président de **Dome Petroleum,** M. Bill Richards estime que l'industrie pétrolière va profiter de l'accord Edmonton-Ottawa. L'Association canadienne pétrolière croit le contraire... **PanArctic Oils** va reprendre son exploration pétrolière dans les îles de l'Arctique... La plus récente enquête du **Conference Board** menée sur les intentions d'investissements des entreprises, avant l'accord Edmonton-Ottawa, n'est pas très encourageante.

André Bouthillier

développement régional

Les coupures de Via Rail font ressortir le besoin d'une politique globale de transport en commun

par Marie-Agnès Thellier

TOUTES les régions du Québec touchées par les prochaines réductions du service ferroviaire Via Rail continuent de lutter contre cette décision, annoncé le 27 juillet dernier par le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin.

Ces coupures priveraient plusieurs Québécois de transport en commun ou elles les rendraient «captifs» des services d'autobus qui, ces dernières années, étaient en grève un trimestre tous les deux ans...

Plus que jamais se fait sentir l'urgence d'une politique globale de transport en commun. Alors que le corridor Québec - Montréal - Toronto sera de mieux en mieux desservi par le train, par l'autobus, par l'avion et par l'autoroute, les régions éloignées seront uniquement desservies par la route et par l'avion, deux moyens de transport de plus en plus coûteux.

Outre l'annulation de cette décision, les Conseils régionaux de développement (CRD), qui animent la lutte régionale contre les coupures de service ferroviaire voyageur, réclament une consultation qui permette d'identifier des solutions alternatives. Ils veulent aussi que le ministère des Transports rende publique son information, ses statistiques 1981 qui l'ont amené à classer certaines liaisons comme définitivement non-rentables.

Les deux critères utilisés par le ministère des Transports: ratio recettes/coûts et coefficient d'occupation, sont contestés puisqu'ils n'entraînent pas automatiquement la suppression de services dans d'autres régions. Montréal-Hull est supprimé par exemple alors que Sudbury-White River ou Capreol-Winnipeg sont maintenus, avec des ratios recettes/coûts beaucoup moins élevés.

Partout, l'on souligne aussi l'absence de cohérence des décisions annoncées par Ottawa: «Il y a présentement un manque flagrant de planification. Un jour, le ministre des Transports annonce des coupures de service ferroviaire, un mode de transport efficace au point de vue énergétique. Soixante jours plus tard, le ministre de l'Énergie annonce une forte hausse des coûts de l'énergie...», rappelle M. Guy Chartrand, président de Transport 2,000.

Cette absence de cohérence est notoire dans le service ferroviaire: plusieurs lignes offrent des horaires malcommodes, peu intéressants pour une éventuelle clientèle. Le train Sherbrooke-Montréal se prend par exemple le matin à 6 h 30... Ou bien, après avoir investi beaucoup d'efforts pendant l'hiver 1978-79, Via Rail a diminué sa publicité sur le «Petit train du Nord» et n'a pas opérationnalisé les forfaits proposés par l'Association touristique régionale. Aussi n'a-t-on plus retrouvé les 23,000 passagers de l'hiver 78-79, signale-t-on au CRD Laurentides.

Même Via Rail déplore qu'il n'y ait pas de politique globale des transports. Interrogé par LE DEVOIR, le vice-président de Via Rail, M. J. Léo Moisan, déplore que les trois niveaux de gouvernement se livrent parfois à une concurrence entre eux, plutôt que de coordonner leurs efforts pour diminuer le nombre d'automobilistes. «En Europe, l'autobus local amène ses passagers à la gare ferroviaire où se font les liaisons régionales, par exemple», rappelle M. Moisan.

Au fond, les coupures de service ferroviaire voyageur décidées par Ottawa remettent en cause un certain droit de vivre en région, si l'on ne dispose pas d'auto. Il semble que ce soit l'absence d'alternatives acceptables au train qui rende difficile la suppression de certaines lignes. Car le transport par autobus n'est pas une alternative réelle, si la population n'est pas assurée d'un service régulier. Dans certains pays européens, les camions militaires prennent par exemple le relais lorsqu'une grève arrête les autobus. De plus, les compagnies ferroviaires organisent elles-mêmes des dessertes par autobus lorsqu'elles doivent supprimer une desserte locale. On peut imaginer de multiples solutions comme la fin du monopole, le réseau inter-modal, l'amélioration des horaires.

Jusqu'ici le gouvernement provincial a concentré ses efforts sur l'élaboration d'une politique de transports en commun à Montréal et à Québec. Mais les incidences économiques et sociales des nouvelles coupures devraient élargir cet intérêt aux régions touchées.

■ Dans l'Outaouais, une première manifestation a eu lieu le 9 septembre à la gare de Montebello pour protester contre l'abandon du service Hull-Lachute-Montréal. Après avoir distribué du café aux voyageurs, les participants ont entendu le député provincial de Gatineau, M. Mark Assad, et le député fédéral d'Argenteuil-Papineau, M. Robert Gourd, demander une amélioration du service ferroviaire. M. Gourd, qui n'était pas présent lorsque le caucus des députés québécois a entériné la décision de M. Pépin, a promis d'obtenir des explications: «La décision est-elle irrévocable? Peut-elle être changée? Le service actuel peut-il être amélioré pour qu'il devienne plus rentable?» va demander M. Gourd à M. Pépin.

■ En Abitibi-Témiscamingue, le CRD réclame le maintien du service quotidien sur la ligne Montréal-Québec-Senneterre-Cochrane, réduite à trois jours par semaine le 15 novembre prochain. La ligne d'Abitibi a vu doubler sa clientèle en deux ans: elle a un rôle local mais sert aussi de lien régional et c'est un atout pour l'industrie touristique. De plus, 15 pourvoyeurs sur la ligne Senneterre-La Tuque sont desservis uniquement par train.

■ Au Saguenay-Lac Saint-Jean, on a déposé de volumineux mémoires devant le Comité permanent des transports de la Chambre des communes, qui a siégé récemment dans plusieurs régions du Québec. Via-Rail veut réduire le service Chicoutimi-Montréal à trois jours par semaine tandis que la région réclame une réduction du temps de parcours quotidien avec la mise en service d'un train LRC Chicoutimi-Montréal, un meilleur horaire de départ et d'arrivée et une amélioration du service à bord des wagons.

On y relance même l'idée d'un nouveau tracé vers Québec, réduisant à deux heures la durée du trajet... une idée lancée en 1912 par l'ingénieur Germain. En 1980-81, la région a été coupée à huit reprises du monde extérieur, à l'exception du train.

■ En Estrie, on vient de renforcer l'argumentation déjà présentée aux audiences organisés par le Parti conservateur. «Nous voulons le maintien et l'amélioration du service Montréal-Sherbrooke et une desserte Mégantic-Montréal, via Sherbrooke. Pour nous, le transport ferroviaire est le mode de transport collectif de l'avenir. Nous refusons de payer pour la non-rentabilité de la liaison Montréal-Maritimes. Au contraire, Via Rail doit être un agent de développement touristique: cette année, il proposait 33 forfaits (dont aucun en Estrie) et il a eu 45,000 clients», a déclaré Mme Estelle Gobeil, président du CRD des Cantons de l'Est.

■ Dans les Laurentides, on s'apprête à rendre public le mémoire prochainement déposé au Comité permanent des Transports de la Chambre des communes. On y réclame le maintien du «Petit train du Nord» et on y suggère des façons d'améliorer le service et de réduire les coûts, avec notamment le départ de la Gare centrale de Montréal.

■ Dans la région de Québec, le CRD réclame au minimum un service adéquat de fin de semaine sur la ligne Sainte-Foy-Chambord, à l'intention des vacanciers, ainsi que sur la ligne Sainte-Foy-Harvey vers l'Abitibi. On y réclame aussi des horaires intéressants et la consultation de la population.

Plus que jamais, les différentes régions du Québec réclament une étude approfondie des différents moyens de transport, afin que l'on en arrive à une meilleure cohérence et à une confiance envers le transport en commun.

La demande de pétrole fléchit

TULSA, Oklahoma (AFP) — La réduction de la demande mondiale de pétrole enregistrée durant les deux premiers trimestres de l'année 1981 semble s'être accentuée au troisième trimestre, indique la revue *Oil and Gas Journal*.

La revue souligne par ailleurs que la part de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) dans la production mondiale de pétrole a atteint, au cours du premier semestre, son niveau le plus bas depuis onze ans. Cette évolution est due à la résistance des consommateurs aux prix élevés pratiqués par les pays de cette organisation.

Selon la revue, la production mondiale de pétrole au cours du premier semestre s'est élevée à 57.5 millions de barils-jour (mbj), soit 3.7 millions de moins qu'au cours de la même période de 1980.

La production dans les pays communistes, en hausse de 0.8% s'est élevée à 14.5 mbj, mais celle des autres pays a diminué de 3.8 mbj (ou 8.1%) pour n'atteindre que 43 mbj.

La production des pays de l'OPEP a été la plus faible depuis 1970, ne s'élevant qu'à 24 mbj contre 28.38 mbj pendant les six premiers mois de 1980. En 1970, elle avait atteint en moyenne 22.9 mbj.

La production des pays de l'OPEP n'a ainsi représenté pendant la période considérée que 41.9% de l'extraction mondiale et 56% de la production des pays non-communistes.

À l'inverse, une amélioration de l'extraction dans la mer du Nord, au Mexique, dans certains pays latino-américains et en Inde s'est traduite par un accroissement de 3.1% de la production des pays non-communistes et non membres de l'OPEP. Leur production s'est élevée à 18.9 mbj, soit 0.6 mbj de plus que pendant la même période de 1980.

La revue note enfin que le taux d'accroissement de la production de pétrole dans les pays communistes pendant ladite période est le plus faible enregistré d'un semestre à un autre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Selon *Oil and Gas Journal*, cette évolution reflète largement un ralentissement du taux de croissance de la production soviétique, ce qui, ajouté à un fléchissement des productions roumaines et chinoises, «contribue à la vraisemblance d'une stagnation, voire d'un déclin de la production de pétrole dans le monde communiste d'ici plusieurs années».

La Chine veut $10 milliards

HONG KONG (AP) — La Chine a besoin d'un emprunt d'au moins $10 milliards afin de développer son nouveau plan quinquennal, annonce *Takung Pao*, un journal communiste de Hong Kong.

Selon le journal, le vice-premier ministre, M. Guu Mu a déclaré dans une interview que la Chine ne souscrirait des emprunts que si les taux d'intérêt étaient «appropriés», sans donner plus de détails.

Le nouveau plan économique de la Chine doit commencer en 1985.

Dividende numéro 7 actions privilégiées

AVIS est par la présente donné qu'un septième dividende trimestriel calculé au taux annuel de 0,935$ par action privilégiée convertible, à dividende cumulatif, rachetable, d'une valeur nominale de 17$ chacune, a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 octobre 1981, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 30 septembre 1981.

Pierre Audet, avocat
Secrétaire

Montréal, le 17 septembre 1981

TRUST GENERAL DU CANADA

Dividende numéro 44

AVIS est par la présente donné qu'un dividende trimestriel de 0,20$ par action ordinaire a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 octobre 1981, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 30 septembre 1981.

Pierre Audet, avocat
Secrétaire

Montréal, le 17 septembre 1981

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

19 3/4 %

Intérêts versés annuellement. Période de 1 an. Dépôt minimum $500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000

Sept-Iles: 968-1830 Rivière-du-loup: 862-7286 Montréal: 866-9641
Chicoutimi: 549-6490 Québec: 688-0630 Outremont: 739-3265
Alma: 668-3391 Levis: 833-4450 Hull: 771-3227
Rimouski: 724-4106 Trois-Rivières: 379-7230 Ottawa: 238-4900

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent **75¢** la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.
Le service de dossiers ne coûte que cinq dollars et est strictement confidentiel
La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.
Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

Carrière d'avenir en TRADUCTION

Simons-Tecsult, une firme canadienne offrant une gamme complète de services d'ingénierie, de gestion des travaux et d'approvisionnement conçus pour répondre aux besoins de l'industrie des pâtes et papier, a récemment entrepris des activités de francisation, et dans ce but, a procédé à la création d'un service de traduction à ses bureaux de Montréal.

La personne que nous recherchons possède un bagage d'expérience et de formation professionnelle dans le domaine de la traduction technique, et préférablement détient un diplôme universitaire. Le ou la titulaire se verra confier la traduction de matériel technique, offres de service et autres documents et il lui incombera la responsabilité de mettre sur pied un fichier de terminologie.

Nous offrons un salaire très intéressant, en fonction des responsabilités de ce poste, et la gamme complète d'avantages sociaux.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Simons-Tecsult Limitée
85 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H2X 3P4

Simons-Tecsult Ltée

Société Radio-Canada — Canadian Broadcasting Corporation

DIRECTEUR
DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

La Société Radio-Canada recherche les services d'un directeur national des approvisionnements et services pour assumer un rôle de premier plan, à l'échelle nationale, en gestion du matériel, biens immobiliers et équipements de bureau ainsi qu'en télécommunications.

Responsabilités:
Relevant du vice-président à la planification, le Directeur est responsable de la formulation, de la révision et de l'application des politiques et des normes nationales dans les secteurs d'activités sus-mentionnés.

Le candidat sélectionné devra superviser les activités ayant trait à:

- L'acquisition et la disposition des biens immobiliers
- La coordination des réseaux de télécommunications générales
- La négociation des contrats nationaux d'approvisionnement et d'équipements
- L'administration des systèmes et des normes nationales d'équipements et services de bureaux et de télécommunications
- Le contrôle de l'inventaire

Exigences:
Le titulaire devra communiquer efficacement dans les deux langues officielles, aura un diplôme universitaire dans un domaine connexe et une grande expérience avec des réalisations à son actif dans l'exécution de fonctions semblables.

Le salaire dépendra des compétences et de l'expérience et se situera aux environs de 50,000 dollars.

Radio-Canada croit à l'égalité des chances.

Les candidats qualifiés sont invités à envoyer leur curriculum vitae avant le 2 octobre 1981, au:

Chef des Ressources Humaines
Société Radio-Canada
Siège social
1500, avenue Bronson
Boîte postale 8478
Succursale "A"
Ottawa, Ontario
K1G 3J5

EXPANSION DE NOS OPÉRATIONS

Nous sommes une compagnie renommée dans le domaine de la fabrication et de la distribution de boissons gazeuses.

Nous sommes situés dans les régions de Montréal et Ottawa.

Dû à une croissance rapide de nos opérations, nous avons besoin de personnel compétent dans les domaines suivants:

— Production
— Ventes
— Comptabilité
— Commis de bureau
— Contremaîtres

L'expérience dans ces domaines serait un avantage mais nous voulons avant tout embaucher des personnes énergiques et enthousiastes.

Si vous êtes intéressés, veuillez s'il vous plait répondre par écrit à:

DOSSIER 1033
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

Appel de candidatures mixtes

Année internationale des personnes handicapées 1981 — International Year of Disabled Persons

Fonction publique Canada — Public Service Canada

DIRECTEUR ASSOCIÉ, PRODUCTION VÉGÉTALES AG-5

Traitement: $36 362 – $44 719
Nº de réf.: 81-AGR-O-RDIA-64

Agriculture Canada
Division des Productions végétales
Ottawa (Ontario)

La division des productions végétales d'agriculture Canada a besoin d'un directeur associé pour entreprendre, développer et gérer un programme en production végétales en collaboration avec différents niveaux de gouvernement. Le programme permettra au Canada de concourir efficacement au niveau d'un marché en expansion et d'intensifier les gains aux producteurs.

Conditions de candidature
Grade universitaire en agriculture ou dans une science connexe reconnu par la société d'agronome. Expérience de la mise en application et de la gestion de politiques et de programmes portant sur la production végétales.

Exigences linguistiques
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingues. La Commissions de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'État.

Nº d'autorisation: 331-173-013

De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below:

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Réal Séguin
Édifice Sir John Carling
930 rue Carling,
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Date limite: Le 9 octobre 1981

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Pétroles en chute libre

La chute libre des pétroles et des gazières a entraîné hier la Bourse de Toronto à son niveau le plus bas depuis le 3 juin 1980. Les pétroles ont perdu 135.32 points (3.22) à 3992.99.

L'indice composé a perdu 37.15 points à 1993.08. Les pertes (497) l'emportent de loin sur les gains (82), 211 titres demeurant inchangés.

Treize des 14 composantes perdent du terrain, notamment les aurifères qui cèdent 184.61 points à 3887.04. Les services publics sont seuls à enregistré un gain: ; .17 points à 1320.58.

En clôture, 6.97 millions d'actions ont changé de main, contre 6.8 millions mardi.

Dome Petroleum perd 63 cents à $16.37, Gulf Canada 88 cents à $21.25 et Imperial Oil A $1.63 à $28.88.

Coure fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	5040	$22	21½	21⅞	— ⅛
AbtiPrce	9250	$20½	20	20½	+ ½
Abitbi7½p	375	$29½	29½	29½	— 1
Abitbi10	100	38	38	38	— ⅛
Acklands	600	$15	14⅝	15	
Acklnd 2p	100	$13¾	13¾	13¾	
AdanacM	2200	160	135	160	
Advocate	3900	43	40	43	
Afton Min	17934	$58⅜	58	58	
Agassiz	20000	93	70	85	—13
AgnicoE	13575	$11¼	11	11	— ¼
Albany	4100	145	125	130	—20
AltEnergy	33153	$19⅜	17½	18⅝	— ⅜
Alta Nat	41000	$30½	30½	30½	— ⅛
Alcan	22593	$29⅝	29⅛	29⅝	— ⅛
AlgoCent	180	$16⅜	16⅜	16⅜	— ⅝
AlgomaSt	3379	$45⅛	45⅛	45⅛	— ¼
Am Eagle	5550	310	265	280	—40
AmLeduc	17500	55	50	50	— 5
AndresWA	100	$12	12	12	
AndresWB	100	$12	12	12	— 1
Ang CT 4½	100	$17	17	17	+ ½
Ang CT 315	270	$23	23	23	
Ang D Gld	1100	149	142	142	+12
AngU Dev	500	175	165	165	—10
Anthes	100	280	280	280	—10
Aquitaine	63028	$73⅜	73	73¼	
Arbor C	98300	375	300	300	—75
Argus	1744	$5¼	5¼	5¼	
Args 250 p	z6	$20¾	20¾	20¾	
Args 260 p	200	$19	19	19	— ½
ArgusBpr	500	$18½	18	18	— ½
ArgusCpr	693	$5½	5	5	— ½
Asamera	9600	$13¾	13	13½	— ⅜
Asbestos	1100	$37⅛	37⅛	37⅛	— ⅜
AsocPorc	134	$5½	5½	5½	— ⅜
Astral	15750	395	305	325	—75
Atco I	12043	$9⅞	9½	9⅝	
Atco II	5400	$9½	9⅛	9⅛	— ¼
AtlCCop	1000	106	106	106	— 4
Atlas Yk	3750	75	70	70	— 5
Atlas w	10000	16	15	15	— 3
Augmitto	1700	230	215	230	
AtoHard A	2290	$12¼	12⅛	12¼	
BC Sugar A	1000	$18⅝	18½	18½	— ¼
BP Can	21990	$44¼	42½	44¼	+ ¾
Bachelor	4240	490	480	480	—32
Bakertalc	1000	55	55	55	— 5
Banister C	100	$5½	5½	5½	
Bank BC	z53	$42⅝	40⅜	42⅝	
BankMtl	15113	$26¼	25⅜	25⅝	— ⅜
Bk Mtl 285	7110	$27¾	26¾	27½	
Bank NS	6725	$24¼	23⅜	24	
Bankeno	200	$9	9	9	+ ⅛
Barbecon	230	$11	11	11	— ⅜
Bary Expl	15000	15	15	15	
Basic Res	10800	$7	7	7	— ⅛
Baton A	300	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Baton B	400	$6¾	6¾	6¾	
Becker B p	1040	$15	15	15	+ ⅜
Bell Canad	43309	$17⅜	17⅛	17¼	+ ⅛
BellApr	z10	$50¼	50¼	50¼	
Bell 2.28	400	$25½	25½	25½	
Bell 1.80	6900	14	14	14	
Bell 1.96	z75	$20½	20½	20½	
Bell 2.05	4035	$17⅜	17½	17½	— ¼
BighartOG	2500	$5⅞	5	5⅛	— ⅜
Biltmorel	200	$8	8	8	— ¼
Bl Hawk	2000	31	31	31	
Black Phot	100	$24	24	24	— 1
Blake Res	2200	$6½	6	6	— ¾
Bluesky	10307	$7	6½	6½	— ½
Blueskypr	2000	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅜
Bombdr A	500	$12½	11¼	12½	+ 1
Bombdr B	200	$11½	11½	11½	+ 1
Bonza O	13554	$5⅛	5½	5½	— ⅜
BonanzaW	49106	15	8½	13	— 3
Border C	400	290	290	290	
Bow Valy	48850	$18⅝	17⅜	17⅞	— ⅜
Bow Vly7	z75	$66	66	66	
Bow Vly R	1500	$8½	8½	8½	
Bralor Res	18550	$14¼	14	14	— ¼
Bramalea	800	$8½	8	8¼	
Brascan A	26396	$28⅛	26½	26½	—1⅞
Brscn 1981	2643	$22	21½	21½	— ¾
Brenda M	7600	$16¾	16½	16½	— 1
Brinco	1206	$6¾	6½	6½	— ¼
Brincop	919	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
BCFP	5970	$15⅞	15½	15¾	— ¼
BCFP pr	100	$26	26	26	— ⅛
BCRIC	61275	400	380	385	—10
BC Phone	3185	$14½	14¼	14⅜	
BCPh4⅜p	300	$31½	31	31½	+ ¾
BCPh4¾p	130	$36⅛	36⅛	36⅛	+ ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
BCPh4.84	350	$8¾	8¾	8¾	— ¼
BCPh5.15	120	$40	40	40	—1¾
BCPh5¾p	250	$43	43	43	—1½
BCPh6.80	400	$13½	13½	13½	
BCP 7.04 p	300	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
BCP 10.16p	166	$18¼	18¼	18¼	— 1
Broui Reef	16700	125	120	120	— 2
Brunswk	6668	$13⅛	11¾	11¾	—1⅞
BuddCan	1200	$6⅜	6¼	6¼	— ¼
CC Yachts	601	490	465	490	+10
CAE	890	$8¾	8½	8½	— ¼
CCL Ind	900	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
CIL	2500	$31¾	31½	31½	
CME Res	7000	135	120	120	—20
Cad Fw	106650	$12½	12⅛	12⅛	— ⅝
Cad Frv A	3100	$5½	5¼	5¼	— ⅛
CalvrtDA	900	$5	5	5	
CalvrtDB	5200	$5½	5	5	—1½
Calvert	4300	87	81	81	—14
CamelOG	2200	$5⅜	5	5	— ⅜
Camflo	3145	$25	24¾	24¾	— ¾
Camp RL	29055	$21½	20⅝	21	— ¼
Camp Res	2872	$9	8⅞	9	— ½
Campeau	500	$12½	12¼	12½	
Camreco	9500	172	170	170	
Can Cem	5250	$12⅜	12	12	— ½
CCem 6½	500	$10⅛	9¾	9¾	— ⅜
CCem 2p	1200	$12¾	12⅜	12⅜	
CDC	51345	$11¼	11	11	— ⅛
CDC pr B	2440	$112	110¼	110⅜	—1⅝
CDC 1980	17680	$16¾	16	16	— ¾
CanMalt	250	$36¼	36¼	36¼	— 1
C Nor West	8200	$32¾	32⅛	32⅛	— ⅞
CanPEnt	17562	$20¾	20	20	— ½
C Packrs	2500	$31½	30¼	30¼	— 1
CanPerm	4019	$35	35	35	
CPerm 6¾	100	$41¾	41¾	41¾	
CS Pete	8100	$8⅜	8	8¼	— ¼
Can Trust	8136	$29¼	28¾	28¾	— ¼
CTung	200	$26	26	26	— ½
Canadex	5600	390	360	375	—15
CdnArrow	13000	71	69	71	+ 6
CC Man X	100	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
CC Man Y	4300	$11¼	11	11	— ¼
CCurtis	z125	94	94	94	
C Fms s	300	450	420	420	—55
CGE	z50	$32¾	32¾	32¾	
CG Invest	600	$21	21	21	— 1
C Hydro pr	z50	$8¼	8¼	8¼	
CI BkCom	22918	$28½	28	28⅛	— ⅜
CIBC 250p	18800	$20⅛	19¾	19¾	— ½
CIBC 2.05p	4645	$22½	22	22	— ⅜
CIBC w	15000	$5⅝	5½	5½	— ¼
CLencour	3000	41	40	40	— 2
CManoir	3900	400	395	395	— 5
CNat R	13831	$14	12¾	12¾	—1⅜
CNat 8.50	200	$28	28	28	—2¼
COcdental	1450	$12½	12⅛	12⅛	— ⅜
CPL Ltd	81655	$43⅝	43⅛	43⅛	— ⅜
CPL A p	1459	$7¼	7⅛	7¼	
CReserve	4700	$27½	25¼	25¼	—2½
CdnTire	200	$29	29	29	+ ½
CdnTire A	23929	$33¾	32⅞	33¼	+ ¼
CU 10¼	730	$19	18½	19	
CUtil 9.24	100	$17¾	17¾	17¾	— ¾
CUtil 7.30	1500	$13	13	13	— 2
CUtil 2nd D	900	$22½	21¾	21¾	— ¾
CUtil 2nd E	400	$21½	21½	21½	
CWN 5½ p	125	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
Canray	9800	85	75	75	—12
CanronA	10162	$16⅞	16¾	16⅞	— ⅛
Canuc	11600	100	90	95	— 5
Canusa	3600	280	255	255	—15
Canusaw	1400	85	80	85	— 5
Cara	1100	$5⅜	5½	5½	— ⅛
CaraA	850	$5½	5¼	5¼	— ½
CarlOK	9475	$6	5¾	5¾	— ⅛
CarlBp	100	$20	20	20	
Carma8¾ z	4700				
CarmaA	2300	$11¼	11¼	11¼	
Carmacvp	1600	$16⅛	15¾	15¾	— ¼
Carolin M	1400	$22⅞	22¾	22¾	— ⅞
Cassidy L	500	455	455	455	
Celanese	9550	$10⅜	10⅛	10⅛	— ⅛
Celanes 1p	200	$7½	6½	7½	
Celan 175p	1800	$13¾	13	13	— ¾
CentPat	2400	470	460	460	—15
CentriTr	9002	$9¾	9½	9½	— ¼
Ceres Res	4650	300	280	290	—10
Chncllr	6605	260	245	245	—15
Charter Ol	500	180	180	180	— 4
Cherokee	3501	$7	6¼	6¼	— ⅜
ChibKay	18000	24	21	22	— 5
ChieftanD	5450	$22	21	21	—1¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Chieftain p	50	$240	240	240	—60
Chieftan B	3600	$51¼	51	51	— ¼
Chimo	1400	200	200	200	
Chrysler	445	$6½	6½	6½	— ⅛
CHUM	100	$15¼	15¼	15¼	—1¼
CHUM B	300	$13	13	13	— 1
Coastal	z30	$10⅝	10⅝	10⅝	
Coastal A	1000	$5¾	5¾	5¾	+ ⅜
Coch-Dun	900	$9½	9½	9½	
CohoA	1400	$10⅜	10⅜	10⅜	
Coin Lake	1000	65	63	63	— 2
Cmplx	4500	150	150	150	— 5
Cominco	2501	$57	56	56½	— ¾
ComincoA	500	$20	20	20	
ComrclOG	11000	184	145	180	+ 5
Cmplg	200	$12	11⅞	11⅞	+ ⅛
Coniagas	500	206	206	206	
Con Bath A	882	$22¼	22	22	— ½
Con Fardy	22496	265	255	255	— 6
ConCopper	1900	52	52	52	
C Durham	18000	261	251	252	—13
C Marben	7000	125	107	107	— 8
Cons Pipe	500	$6¾	6¾	6¾	— ½
Cons Prof	12210	170	155	156	—18
C Rambler	200	440	440	440	
C Rexspar	1000	45	45	45	
C Summit	5700	58	55	55	— 5
Consoltex	300	440	440	440	
Con Distrb	18400	$7¼	7	7	— ½
Conventrs	12400	$10⅝	9⅞	10	— ⅜
Conwest A	1500	470	460	460	—15
Conwest B	13113	425	380	415	—15
Cop Fields	2100	$13⅞	13¾	13¾	— ⅜
Corby vt	445	$23¾	23¾	23¾	— ½
Corby B	400	$23	23	23	—1¼
CorpFood	100	$34	34	34	— 1
CFalconC	17090	$9¼	8⅞	9⅛	
CosekaR	7450	$14½	13	13¼	— ¾
Coseka 7 p	500	$7½	7½	7½	
Courvan	1950	68	60	60	—10
Craigmt	3842	275	270	272	+ 2
CrainRL	1030	$13½	13½	13½	
Crestbrk	200	$37	36⅜	37	+ ⅜
CrwnTrst	340	$16	16	16	— ½
Cullaton	14153	$13⅛	12⅜	12⅜	— ⅜
CuvierM	5750	57	56	56	— 2
Czar Res	58300	$8	7	7¾	— ¼
Czar Wt	23333	125	100	125	
Dalco Pet	3200	340	315	315	—30
Dalmys	110	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅜
Daon Dev	11404	$7	6¾	6⅞	+ ⅛
DaonA	2300	$5¼	480	5¼	+ ½
Daon 8⅜ p	1200	$6¼	6	6	— ⅛
Daon 9½ p	700	$6½	6¼	6¼	
Datline	100	$8¾	8¾	8¾	— ¾
DejourMn	8150	65	62	62	— 3
DEldona	10900	138	122	122	—16
Delhi Pac	9500	60	53	53	— 7
Denison	1905	$34¼	33½	33½	— 1
DicknsnA	1171	$5⅛	470	470	—42
DicknsnB	1229	455	420	420	—40
Digtech	400	$7½	6½	6½	— 1
Discovry	3037	230	200	200	—30
DofascoA	4400	$40¼	40	40	+ ⅛
Dfs 235	400	$18⅜	18⅜	18⅜	
Dofascowt	13000	$8½	8½	8½	
Domanl	2900	$6⅞	6½	6½	— ½
DomeC	117590	$7	6½	6⅞	— ¼
DomeMine	16679	$27½	25½	26	—1¾
D Pete	750265	$16⅞	15⅞	16⅜	— ⅜
DPeteAp	770	$13⅜	13	13	— ¼
DPeteBp	105	$13¼	13¼	13¼	
DCitrus	1400	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
DExplor	8550	100	95	95	— 6
DomStore	1063	$16½	16	16	— ⅜
D Textie	1550	$16¼	16¼	16½	
Domtar	35000	$24	23¾	24	
Dr Mc C A	7800	$12¾	12¼	12½	+ 2
Dr Mc C B	z5	$11		11	
Drumnd P	8900	440	385	400	—30
Dunraie	4000	135	125	125	—25
Dylex Ltd	z50	$19⅞	19⅞	19⅞	
Dylex L A	3905	$16½	16¼	16¼	— ¼
Dynamar	16300	465	420	440	—10
EstMirtic	800	405	405	405	— 5
EastSul	4870	253	249	249	— 2
EchoB 300	3610	$16⅛	16	16⅛	+ ⅛
Echol 986w	2460	455	455	455	— 5
Echol 987w	3410	455	455	455	
Echol 988w	1910	455	450	450	— 5
Echol 989w	2010	470	455	470	+15
EgoRes	40000	88	76	76	— 5
Elcthom X	8550	$16¼	16	16	— ¼
Elcthom Y	8625	$16⅜	16	16	— ⅛
Electhomp	z50	$54½	54½	54½	
Elks	1100	155	150	155	
Elksr	115275	52	45	52	— 3
Emco	200	$14½	14½	14½	— ⅛
Exquisite	100	200	200	200	
Extndcar	375	$11¾	11¾	11¾	
Extd A	z25	$12⅜	12⅜	12⅜	
FCA Intl	3204	$6½	6½	6½	
Fibrg Nik	1581	$83½	80¼	80¼	—4¾
FedIndA	1080	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
FideltyTrp	100	$11½	11½	11½	— ¼
Finning B	1200	$11	11	11	
FiranGndl	11700	185	180	185	
F Calgary	7100	240	210	210	—25
F Cty Tr B	300	$6	6	6	
F Cty Tr C	1150	$5¼	5¼	5¼	
F Cty Tr D	1400	$6¾	6¾	6¾	
FMar	1400	195	195	195	— 5
Foodex p	100	425	425	425	+ 5
Francana	53565	$30⅛	29	29⅛	— ⅜
G&H Steel	500	465	465	465	—10
G M Res	1000	360	360	360	—20
Galtacow	500	71	71	71	
Galveston	6200	240	235	235	—25
Gane	1300	285	260	285	+10
GazMetr	1616	$5¼	5¼	5¼	
Gaz5.40p	200	$39	39	39	
GDistrbA	300	$15¼	15	15	— ¾
GDistrbw	2200	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
GMC	187	$55¼	55¼	55¼	— ½
Genstar L	5550	$26½	26⅛	26½	
Gnstar 2.35	490	$27¼	27¼	27¼	—1⅛
Geocrude	17748	305	290	295	—15
Gerin1stp	100	$5½	5½	5½	
GiantYk	628	$17¼	16¾	16¾	— ½
Gibraltar	7200	$8⅜	8	8	— ⅜
Goldale A	3600	390	355	375	—20
Goldund M	28500	100	100	100	
Golndr	149490	1	1	1	
GraftGA	540	$13½	13¼	13½	
Grandma	10700	$9⅞	9½	9⅝	
Granduc	4200	145	139	140	—10
G L Nickl	4100	67	65	67	— 3
GL Forest	2495	$78½	78	78½	+ ½
GtPacific	800	$15½	15½	15½	
GtWLife	100	$252	250	252	+ 2
GWSteel A	9000	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
G Westwt	500	140	140	140	—10
GGoose	300	$6	6	6	— ¼
GreyhndC	100	200	200	200	
Greyhnd	140	$16¼	16¼	16¼	— ¼
GulfC	390245	$21⅞	20¼	21¼	— ⅜
Gulfstrem	11680	$7	6¾	6¾	— ¼
Gulfstrmw	900	165	150	150	—20
HCI Hldg A	2275	$12	11	11	— 1
HCI Hldg B	2000	$11½	11½	11½	— ½
HCI Hld w	300	225	225	225	—25
Haley	6200	$5⅜	5⅛	5⅛	— ¼
H Group A	1100	$5¼	5¼	5¼	
Hardee	3500	70	68	70	+15
HardCrpC	3600	200	200	200	— 5
Harris A	1500	$7¼	7	7	
Hatleigh A	1000	450	445	445	—30
Hawker	10810	$13½	12¾	13¼	— ⅛
Hawkerpr	100	$45½	45½	45½	— 2
Hayes D	12000	$7⅞	7¾	7¾	
Heritage	100	$15	15	15	—1½
Heritage A	750	$15½	15½	15½	— ¼
Highfield A	1100	250	250	250	—30
Highwood	2800	215	200	210	+20
Hollinger	523	$30⅜	30½	30⅜	+ ⅜
H Bay Mng	2759	$25⅞	25	25	— 1
H Bay Co	2987	$23¼	23	23	— ¼
HBC pr	355	$12¾	12⅜	12⅜	+ ⅛
HBOG	312365	$42	40¾	41	— ¾
Husky Oil	40925	$13¼	12⅜	12¾	— ½
Hydra Ex	1500	69	68	68	— 2
IAC	7325	$8¼	8	8¼	
IT L Ind	500	175	175	175	+25
IU Intl	1340	$15¼	15¼	15¼	— ⅛
Imasco	13500	$33¼	33	33⅛	— ⅜
Imasco Bp	z100	$35	34	34	
Imp Life p	6000	$25	24¼	24⅞	— ⅛
Imp Oil A	61112	$30¼	28⅜	28⅞	—1⅜
Inco	71632	$19½	18¾	19	— ½
Inco 7.85	200	$14¾	14¾	14¾	
Indal	1400	$14½	14½	14½	— ¼
Indusmin	200	$14½	14½	14½	
Inland Gas	465	$14¼	14	14	
Inter-City	16577	$11⅞	11⅜	11¾	— ¼
Inter C B p	100	$11¼	11¼	11¼	
Intrmetco	500	$9	9	9	
IBM	371	$67	67	67	
Int Mogul	224	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Intl Thom	1000	$5¼	5¼	5¼	
IntprPipe	6493	$13⅜	13	13¼	+ ⅛
Ipsco	350	$26	25⅞	26	— 1
Inverness	4200	460	450	450	—10
Invernw	z100	37	37	37	
InvGrpA	110	$25½	25½	25½	— ½
Irwin Toy	16000	$11½	10½	10¾	— ¾
Island Tel	100	$13½	13½	13½	
Ivaco	6760	$23⅜	23	23	— ⅜
IvacoCp	200	$33⅛	33	33	— ⅛
JQ Res	2500	140	135	135	—15
Jannock	2650	$9⅞	9¾	9⅞	
Jannock 8	612	$9¼	9¼	9¼	— ⅜
Janockwf2	437	$5	5	5	— ¼
JoffreRes	8301	310	300	300	—20
Jorex Ltd	2000	57	57	57	— 3
Joutel	11100	305	275	295	—15
Kam Kotia	1900	255	240	250	—10
Keeprite	632	$20¾	20¾	20¾	
Kelly D A	1000	$11¼	11¼	11¼	
Kelsey H	500	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
KerrAdd	3608	$16¾	16	16¼	— ½
K Anacon	12500	92	90	90	— 2
LK Res A	100	425	425	425	+40
LK Res B	100	315	315	315	—10
LabattA	6251	$25	24½	24¾	— ½
LabMin	240	$45	45	45	—1¼
Lacana	4000	$7½	7	7	— ⅜
Ldl 9¾	100	$7½	7½	7½	— ¼
Laidlaw 8	100	$6	6	6	
L Ont Cem	1050	$7⅜	7⅛	7⅛	— ¼
L Shore	1000	$23	22½	22½	— ½
Larder Res	2000	60	45	45	—21
Laurasia	8100	65	63	63	
LauFinp	1902	$11¼	11¼	11¼	+ ⅜
LavaCap	5700	470	450	450	—25
Leigh1	2700	$5⅞	5¾	5⅞	— ⅛
Leigh2	3100	$6⅛	5⅞	5⅞	— ⅜
LLLac	600	$20¼	19½	19½	—1⅛
Loblaw Co	5795	$6¼	6	6¼	+ ⅛
LobCopr	385	$18¼	18¼	18¼	— ½

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
LobLtd Ap	100	$11½	11½	11½	— ¼
Lochiel A	13760	195	140	190	— 5
Lochiel B	10300	150	125	145	
Lochiel 9p	500	$7¾	7	7¼	— ¾
Lumonics	5200	$13	12¾	12¾	— ¼
Lynx Can	15500	140	130	130	— 6
LyttonM	500	81	81	81	
MDS H A	500	$12¾	12½	12½	— ½
MDS H B	1000	$11½	11¼	11¼	— ¼
MICC	100	$7½	7½	7½	— ¼
MICC 8⅜	300	$14	14	14	— ½
Micc 8p	100	$17	17	17	—3½
MSR Exp	12767	$10⅜	10	10⅛	— ⅜
MSZ Res	35306	290	260	270	—16
MSZ Res w	15000	95	90	90	—10
MTS Inter	16675	240	210	215	—25
Mcknz	600	$6¾	6¾	6¾	
MclanHX	350	$9½	9¼	9¼	— ¼
MclanHY	4200	$9½	9¼	9¼	
Macmilan	3417	$30½	29½	29½	— 1
Mcmiin 200	197	$21¼	21¼	21¼	— ¼
Macquest	800	365	350	365	—10
Madeline	4400	100	100	100	
Magna A	2150	$10	9	10	
Magna B	600	$10½	10½	10½	
Magnason	200	330	330	330	—20
Magnetcs	2860	115	100	105	—20
MajstcWil	5300	455	450	450	— 5
Malartic	200	450	425	425	—75
ManBar	2500	62	60	62	+ 4
Manville	800	360	360	360	—10
Mrtme El	101	$13	13	13	— ¾
Maritime	z140	$18¾	18¾	18¾	
MarT 940	272	$7¼	7¼	7¼	— ½
MarkSpnc	5450	$9	9	9	— ⅜
MarkWrk	100	$6	6	6	— ¼
Mass Fer	15094	280	270	275	+ 5
Mass F A	2750	$10¾	10½	10½	— ¼
Mas F B	2850	$10⅛	9⅞	10	— ¼
Matchan	8000	56	53	53	— 3
Maynard	300	$5½	5½	5½	— ⅛
Mc Adam	5000	40	35	35	
Mc Intyre	3000	$49½	49½	49½	+ ½
McLaghln	100	$7	7	7	— ¾
McLghl 9p	800	$19½	18⅛	19	— ½
McLghl 10p	475	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Mentor	2515	$6⅜	6½	6½	— ⅛
Mercantil	1142	$17	16⅜	17	
MerlandE	6353	$10⅜	10	10⅛	— ½
Merlandp	5750	$23	22½	22½	— ½
Meston	2600	$5	5	5	+10
Metalore	600	375	365	375	+10
Midcon	800	300	290	290	+ 5
Minri Res	27400	181	175	175	— 6
Minorco p	100	$43⅛	43⅛	43⅛	— ⅜
Mitel Corp	25703	$29⅞	29	29⅝	— ⅛
Mobil Corp	200	$33⅛	33⅛	33⅛	
MoffatA	3000	$17	16¾	16¾	— ¼
MolsonA	3100	$23¾	23½	23¾

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement, et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

anada, Province de Québec, District de ontréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-12-31224-788, JEANNE ROSE GRENIER, parte demanderesse -vs- RENE BERTRAND artie défenderesse. Prenez avis que le 29 eptembre 1981 à 10 h 00. Au: 1671 Cartier, à t-Hubert, district de Montréal, seront ven- us par autorité de justice, les biens et effets e RENE BERTRAND saisis en cette cause. onsistant en: 1 mobilier de salon (saufa, fauil de couleur bleu, 1 fauteuil de couleur un, 1 chaise berçante couverte tissus à carux, 1 table ovale en céramique, 1 automole Buick Skylark 1977 de couleur bleue, 1 agère bibliothèque en bois. Conditions: AIEMENT COMPTANT. Renseignements: EAN-MARC GRENIER, huissier, de l'étue: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & s., huissiers (tél.: 284-1007) Montréal, le 14 eptembre 1981.

anada, Province de Québec, District de eauce. COUR PROVINCIALE, No: 350-02-0286-810, SOLUVAC INC. partie demandesse -vs- MICHEL ROY, partie défendesse. Prenez avis que le 29 septembre 1981 à h 00 au 741 Taschereau, à Greenfield Park, istrict de Montréal, seront vendus par autoté de justice, les biens et effets de MICHEL OY saisis en cette cause, consistant en: 1 aise en fer en cuirette orange, 1 bureau en étal 2 tiroirs de couleur beige, 1 établie en ois 5' x 2' et étau fixée audit établie, 1 perseuse Black n Decker 2 vitesses, 1 sableuse, 1 isil à souder, 1 ensemble 40 pièces de Rabet, 1 petit coffre d'outils et son contenu, et autres biens meubles. Conditions: AIEMENT COMPTANT. Renseignements: EAN-MARC GRENIER, huissier de l'étue: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & s., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 14 eptembre 1981.

anada, Province de Québec, District de St-yacinthe, GREFFE DE LA PAIX, No: 750-'-000312-81. LE PROCUREUR GENERAL, artie demanderesse -vs- ANDRÉ FORTIER, artie défenderesse. Prenez avis que le 29 eptembre 1981 à 11h00 au 9462 A Papineau, à ontréal, district de Montréal seront vendus ar autorité de justice, les biens et effets de NDRE FORTIER saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble Zénith et c., 1 set de salon 4 morceaux en velour un, 1 stéréo AM FM, cassette et table tourante Zénith, 2 boites de son Zénith, 1 table coin en bois brun, 1 table de centre en bois un. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. enseignements: DANIEL DUCHARME, issier, de l'étude: Paquette, Rocheleau, on, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007) ontréal, le 14 septembre 1981.

nada, Province de Québec, District de ontréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-001096-812, RICHARD BOYER, partie deanderesse -vs- GERARD TURCOT, partie fenderesse. Prenez avis que le 29 septeme 1981 à 12 h 00. Au: 5570 boul. Ste-Rose, à val ouest, district de Montréal, seront vens par autorité de justice, les biens et effets GERARD TURCOT saisis en cette cause, nsistant en: 1 auto de marque Chrysler wport 1972 imm. 440L552 Qué. 80-81 mile 85,000 m, de couleur blanc toit noir, 1 remarque de marque Domestic, 4 tables de que-nique en bois rectangulaire, 1 chaise de din en bois, et autres biens meubles. Conions: PAIEMENT COMPTANT, renseements: CHARLES PAQUETTE, huisr, de l'étude: Paquette, Rocheleau, n, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-7). Montréal, le 14 septembre 1981.

nada, District de Montréal, COUR OVINCIALE, No: 500-02-028980-808, LES ILLES À CHAUFFAGE TOWN & UNTRY LTEE, partie demanderesse -vs- ARLES ENGLAND, partie défenderesse. nez avis que le 29 septembre 1981 à 10 h Au: 63 Elgin, à Pointe-Claire, district de ntréal, seront vendus par autorité de justi- les biens et effets de CHARLES GLAND saisis en cette cause, consistant 1 t.v. couleur Baycrest, 1 classeur filière 5 irs beige, 1 laveuse et sécheuse Viking, 1 e-vaisselle Kitchen Aid brun, 1 plateau à vice sur roues antique, 1 divan fleuri, 1 fauil fleuri, 1 table à café, 2 tables de coin, 2 pes de table, 1 bahut. Conditions: IEMENT COMPTANT, renseignements: AIN BOISVERT, huissier de l'étude: Patte, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huiss (tél.: 284-1007). Montréal, le 14 septem- 1981.

ada, Province de Québec, District de ntréal, No. 500-12-023695-723, ROSELINE AY, partie demanderesse, ROBERT BREUIL, partie défenderesse. PRENEZ IS que le 29 septembre 1981 à 12:00 heures 34 Boardman, à Delson, district de Mon- l seront vendus par autorité de justice, les ns et effets de ROBERT DUBREUIL saien cette cause, consistant en: 1 cuisinière trique Bélanger de couleur blanche, 1 réérateur de marque Bélanger couleur blanortes, 1 laveuse automatique de marque is, 1 mobilier de cuisine en bois compret 1 table rectangulaire et 4 fauteuils en i et velours, et autres biens meubles. Condis: PAIEMENT COMPTANT. Renseigneits: REYNALD BRIAND, huissier, de tude: PAQUETTE, ROCHELEAU, N, GRENIER & ASS., huissiers (tél. 284-). Montréal, le 14 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-019743-75-4. C.P. IMMACULÉE CONCEPTION, Partie demanderesse —vs— BENITO FERRARO, Partie défenderesse —et— CÉRAMIQUE REPENTIGNY INC., Tierce-saisie. Le 29 septembre 1981 à 10:00 heures au 346 rue Notre-Dame, Repentigny, district de Joliette seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CÉRAMIQUE REPENTIGNY INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur, 2 chaises droite, 1 bureau en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier 288-0211. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-037231-80-5. HYDRO-QUÉBEC, Partie demanderesse —vs— AGNECE G. STARKMAN, Partie défenderesse. Le 29 septembre 1981 à 14:00 heures au 44, rue Amos, Place Bonaventure, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de AGNECE G. STARKMAN saisis en cette cause, consistant en: 1 set de cuisine de 5 morceaux, 1 calculatrice électrique de marque SCNALOR, 1 balayeuse de marque HOOVER. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier 288-0211 Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIAL, No.: 500-02-053135-80-7. COURRIER LAVAL LTÉE, Partie demanderesse —vs— M. JOCELYN ST-DENIS, Partie défenderesse. Le 29 septembre 1981 à 13:00 heures au 5749 Auclair Brossard district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de M. JOCELYN ST-DENIS saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette 1971 immatriculé 800P299 de marque Ford Econoline, 1 camion 1972 no série TPE252F514772 de marque GMC. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON huissier 288-0211. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-014585-80-4. BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse —vs— YVON ROBILLARD ET AL., Partie défenderesse. Le 28 septembre 1981 à 10:00 heures au 2, 29e Avenue Bois des Filions district de Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de M. & MME YVON ROBILLARD saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur meuble de marque Admiral, 1 set de salle à manger de 6 morceaux, 1 set de salon de 3 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GAGNÉ, huissier 288-0211. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-023508-81-0. JOURNAL DE MTL., Partie demanderesse —vs— LOUISE QUEENTON, Partie défenderesse. Le 29 septembre 1981 à 11:00 heures au 175 pl. Mayer, app. 2 Laprairie district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LOUISE QUEENTON saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur de marque RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-006818-809. TALENS C.A.C. INC. demanderesse —vs— TRIDEC DECORATION INC., défenderesse. Le 30 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 1600 rue Le Corbusier en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de décorations assorties Raton, 4 têtes lit Ratan, 1 lot de peintures assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-004102-768, CLAUDETTE BERTRAND, partie demanderesse, LAURENT MARTEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 septembre 1981 à 12:00 heures de l'après-midi au 1377 Pierre Mercant, à Carignan, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LAURENT MARTEL saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 2 morceaux de couleur rouge, 1 table à café, 1 fauteuil brun motifs à carreaux, 1 table pour téléphone en bois, 1 appareil stéréo AM FM table tournante avec pied de marque Électrohome, 2 hautparleurs, 1 chaise berçante, 1 camion Chevrolet GMC bleu (rouillé). Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: JEAN-MARC GRENIER, huissier, de l'Étude: PAQUETTE, ROCHELEAU, DION, GRENIER & ASS., huissiers (tél.284-1007). Montréal, le 14 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-030230-81-2. A & S CONSTRUCTION CO. INC., Partie demanderesse -vs- R. Morin, Partie défenderesse. Le 28-09-81 à 11:15 heures, au 245 boul. Bellerose, Vimont, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de R. Morin saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1977 no série 76875170930 de marque FORD THUNDERBIRD, 1 laveuse-sécheuse de marque Speed Queen, 1 t.v. couleur console de marque Panasonic. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal. No.: 500-05-000357-81-2. PANORAMA DRAPERIES INC., partie demanderesse JACQUES SAVIGNAC, partie défenderesse. Le 29-09-81 à 11:00 heures au 1141 Marie-Victorin, Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUES SAVIGNAC, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique de marque IBM, 1 poêle de marque BÉLANGER, 1 congélateur de marque BÉLANGER. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Montreal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-005519-812. C.F.C.F. INC. demanderesse, —vs— MIRICO METAL INC., défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 630 rue Guimond en la cité de Longueuil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Sharp, 1 dactylo Olivetti, 1 machine à presse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Labelle. No.: 560-02-000295-81-5. MICHEL LEBRUN PEINTRE INC. Partie demanderesse -vs- CONST. PAQUETTE ET LECAVALIER INC. Partie défenderesse. Le 29-09-81 à 13:00 heures au 674 pl. Publique, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Const. Paquette et Lecavalier Inc. saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo de marque IBM, 1 calculatrice de marque UNDERWOOD, 1 calculatrice de marque PRESIDA. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE. District de Saint-François. No.: 480-02-000046-81-3. M. DENIS GAULIN & AL. Partie demanderesse -vs- LES ARMOIRES J.P.D. INC. Partie défenderesse. Le 28-09-81 à 11:00 heures au 1311, rue Godin, St-Vincent-de-Paul, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES ARMOIRES J.P.D. INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à tonnon no série S-6528602 de marque POITRAS, 1 coupeuse de marque ROCKWELL, 3 drills de marque BLACK & DECKER. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-006367-815, JOSEPH OVERLAND ET AL, demandeurs, —vs—, LES GUINILLES ENTREPRIDES INC. défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 7046 rue St-Urbain en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse en bloc saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de machines à coudre, 1 machine Blind Stitch Consew, 1 machine à coudre pour bouton, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-003152-814, VICTOR-HUGO FAINBERG, demandeur, —vs— JOSE IRAOLA, défendeur. Le 28 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No. 4292 boul. St-Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse ADS, 2 congélateurs, 3 réfrigérateurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 60-2698, LA CITÉ de MONTRÉAL, demanderesse, —vs— MATHILDA CHEUNG, défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No. 675 rue Rockland en la cité de Mont-Royal et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 piano (Boutique de piano) & acc., 1 T.V. Admiral cabinet et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 60-1305. LA CITÉ DE MONTRÉAL, demanderesse, —vs— M. JEAN GUY POISSON, défendeur. Le 28 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No. 1410 rue St-Zotique, app. 14 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. RCA et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-023507-81-2. JOURNAL DE MTL, Partie demanderesse —vs— MAURICE GAGNON, Partie défenderesse. Le 29 septembre à 10:00 heures au 1540 Robert, Brossard district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MAURICE GAGNON saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur de marque Panasonic, 1 table tournante de marque Lloyd's, 1 amplificateur AM-FM 8 tracks de marque Panasonic. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Montréal. No.: 500-02-030230-81-2. A & S CONSTRUCTION CO. INC., Partie demanderesse -vs- R. Morin, Partie défenderesse. Le 28-09-81 à 11:15 heures, au 245 boul. Bellerose, Vimont, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de R. Morin saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1977 no série 76875170930 de marque FORD THUNDERBIRD, 1 laveuse-sécheuse de marque Speed Queen, 1 t.v. couleur console de marque Panasonic. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal. No.: 500-05-000357-81-2. PANORAMA DRAPERIES INC., partie demanderesse JACQUES SAVIGNAC, partie défenderesse. Le 29-09-81 à 11:00 heures au 1141 Marie-Victorin, Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUES SAVIGNAC, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique de marque IBM, 1 poêle de marque BÉLANGER, 1 congélateur de marque BÉLANGER. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Montreal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-005519-812. C.F.C.F. INC. demanderesse, —vs— MIRICO METAL INC., défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 630 rue Guimond en la cité de Longueuil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Sharp, 1 dactylo Olivetti, 1 machine à presse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Montréal. No.: 500-02-030230-81-2. A & S CONSTRUCTION CO. INC., Partie demanderesse -vs- R. Morin, Partie défenderesse. Le 28-09-81 à 11:15 heures, au 245 boul. Bellerose, Vimont, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de R. Morin saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1977 no série 76875170930 de marque FORD THUNDERBIRD, 1 laveuse-sécheuse de marque Speed Queen, 1 t.v. couleur console de marque Panasonic. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal. No.: 500-05-000357-81-2. PANORAMA DRAPERIES INC., partie demanderesse JACQUES SAVIGNAC, partie défenderesse. Le 29-09-81 à 11:00 heures au 1141 Marie-Victorin, Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUES SAVIGNAC, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique de marque IBM, 1 poêle de marque BÉLANGER, 1 congélateur de marque BÉLANGER. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Montreal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-005519-812. C.F.C.F. INC. demanderesse, —vs— MIRICO METAL INC., défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 630 rue Guimond en la cité de Longueuil et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Sharp, 1 dactylo Olivetti, 1 machine à presse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-024326-816. LA CITÉ DE VERDUN, demanderesse, —vs— ROBERT MOREAU, défendeur. Le 29 septembre 1981, à 11:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No. 3872 rue Wellington en la cité de Verdun et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse, 1 congélateur, 1 réfrigérateur 4 portes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 05-011801-808, GARY OHANESSIAN, demandeur, —vs— RESUSCICAR INC., défenderesse. Le 29 septembre 1981, à 3:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 6900 boul. Décarie en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Sharp, 1 photocopieur 3M, 1 machine à écrire Underwood, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 05-011801-808, GARY OHANESSIAN, demandeur, —vs— RESUSCICAR INC., défenderesse. Le 29 septembre 1981, à 3:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 5540 rue McDonald en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion ambulance Imm. A 1967, No. de série. E37AHDJ1548 et contenu et Acc., 1 camion ambulance Econoline 250 Imm. AM1859 No. de série E24AHC57120 et contenu & Acc., 1 T.V. RCA, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-02-001426-811 Rovain Inc., demanderesse — vs — Mediterranean Roofing Co. défenderesse (D. Paccioni). Le 29 septembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 2095 rue Beaconsfield en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Ford Truck bearing Quebec lic. no I-418-929/1981, 1 living room set. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. Shapiro, huissier 845-8156, Montréal, 15 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-02-016490-810, Briques St. Constant Ltée, demanderesse — vs — Tony J. Painting, défenderesse. Le 1er octobre 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 1445 rue Balmoral en la cité St. Hubert seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Chevrolet Camaro Z28 1979 numéro de série 1987L9N589997- lic. 393L176/81, 1 orgue Wurlitzer Orbit 11, syntisizer avec enregistreuse banc et acc., 1 calculatrice Vintrex F 2082, 1 télévision couleur Granada portative avec base et meuble de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PERRON, huissier, 845-8156 Montréal, 15 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-006364-812, AVENUE PONTIAC BUICK INC., demanderesse, —vs— CARROSSERIE D'AUTOMOBILES HADLEY INC. défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 5561 rue Hadley en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrice Sharp, 1 dactylo SCM, 1 copier Savin, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-025093-811 PAPIERS & EMBALLAGES SHULMAN LTEE., demanderesse — vs — LES MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES BARA LTÉE., défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 970 rue McEachran en la cité d'Outremont et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrices Victor, 5 machines à coudre (4 Phaff et 1 Colemz), 1 dactylo Royal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192 Montréal, le 17 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 05-005026-818, LA CORPORATION DE CRÉDIT COMMERCIAL, demanderesse — vs — MICHEL JODOIN, défendeur. Le 28 septembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 543 rue Notre-Dame en la cité de Repentigny et district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur SF810, 1 chute, 1 filière 4 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-02-001426-811 Rovain Inc., demanderesse — vs — Mediterranean Roofing Co. défenderesse (D. Paccioni). Le 29 septembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 2095 rue Beaconsfield en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Ford Truck bearing Quebec lic. no I-418-929/1981, 1 living room set. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. Shapiro, huissier 845-8156, Montréal, 15 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-12-071176-774, SOLANGE CHAREST, partie demanderesse, YVON CASTONGUAY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 septembre 1981 à 14:30 heures de l'après-midi au 144 Filion, à Ste-Rose, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVON CASTONGUAY saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 3 morceaux de couleur naturel et bois, 1 système de son de marque Brentwood (meuble), 1 télévision de marque Admiral 20'', 1 tapis oval de couleur brun et beige, 1 horloge grand-père de marque Ambassador, 1 peinture cadre (paysage), 1 étagère 3 sections en métal, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier de l'Étude: PAQUETTE, ROCHELEAU, DION, GRENIER & ASS., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 14 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-025093-811 PAPIERS & EMBALLAGES SHULMAN LTEE., demanderesse — vs — LES MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES BARA LTÉE., défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 970 rue McEachran en la cité d'Outremont et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrices Victor, 5 machines à coudre (4 Phaff et 1 Colemz), 1 dactylo Royal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192 Montréal, le 17 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 05-005026-818, LA CORPORATION DE CRÉDIT COMMERCIAL, demanderesse — vs — MICHEL JODOIN, défendeur. Le 28 septembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 543 rue Notre-Dame en la cité de Repentigny et district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur SF810, 1 chute, 1 filière 4 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-02-001426-811 Rovain Inc., demanderesse — vs — Mediterranean Roofing Co. défenderesse (D. Paccioni). Le 29 septembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 2095 rue Beaconsfield en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Ford Truck bearing Quebec lic. no I-418-929/1981, 1 living room set. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. Shapiro, huissier 845-8156, Montréal, 15 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-02-016490-810, Briques St. Constant Ltée, demanderesse — vs — Tony J. Painting, défenderesse. Le 1er octobre 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 1445 rue Balmoral en la cité St. Hubert seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Chevrolet Camaro Z28 1979 numéro de série 1987L9N589997- lic. 393L176/81, 1 orgue Wurlitzer Orbit 11, syntisizer avec enregistreuse banc et acc., 1 calculatrice Vintrex F 2082, 1 télévision couleur Granada portative avec base et meuble de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PERRON, huissier, 845-8156 Montréal, 15 septembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-009272-73. DE CLARA GAVARIS ET AL demandeurs - vs- DAME BERTHA BOUGIE défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 12:00 heures, au domicile de la défenderesse au No 3070 rue Des Marteaux en la cité de Montréal et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. console couleur Admiral, et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-001427-812. JACK DUNN LTD. demanderesse -vs- DIANE ROZON défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 2:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 7532 rue Lesieux en la cité de St-Léonard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Commodor, 1 machine à coudre & cabinet, 2 t.v. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-05-009272-73. DE CLARA GAVARIS ET AL demandeurs - vs- DAME BERTHA BOUGIE défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 12:00 heures, au domicile de la défenderesse au No 3070 rue Des Marteaux en la cité de Montréal et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. console couleur Admiral, et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-05-001427-812. JACK DUNN LTD. demanderesse -vs- DIANE ROZON défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 2:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 7532 rue Lesieux en la cité de St-Léonard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Commodor, 1 machine à coudre & cabinet, 2 t.v. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-02-026120-803. TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LTD. demanderesse -vs- KOSTAS MILONAS défendeur -et- PRESICA CARPET REG'D tierce-saisie. Le 28 septembre 1981, à 3:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 7037 rue Outremont en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No 500-02-017756-813. LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- PETER YANAKIS ET ALS défendeurs. Le 28 septembre 1981, à 3:00 heures de l'après-midi au domicile des défendeurs au No 7045 rue St-Z

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-024726-817, LA CITÉ DE VERDUN, demanderesse, —vs— DENIS D'ETCHEVERRY, défendeur. Le 30 septembre 1981, à 2:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No. 4801 Avenue Verdun en la cité de Verdun et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Jay, 1 caisse enregistreuse National, 1 calculatrice Adler, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-015338-807, BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse, —vs— GEORGE ET STRAVOULA BOUSDOUSKOS, défendeur. Le 28 septembre 1981, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No. 8974 rue 14e ave. St-Michel en la cité Montréal, et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: congélateur, T.V. couleur 26" Viking, automobile Chrysler New Yorker 1977 meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511. Montréal, 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-015338-807, LA BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse, —vs— PAUL BOUSDOUSKOS, défendeur. Le 28 septembre 1981, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No. 8925 rue 14e ave. St-Michel en la cité Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford 1977, T.V. portative RCA XL 100 etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-4511. Montréal, 17 septembre

---

Canada, Province de Québec, District de Beauce COUR PROVINCIALE, No. 350-02-000286-810, SOLUVAC INC., partie demanderesse, MICHEL ROY, partie défenderesse, PRENEZ AVIS que le 29 septembre 1981 à 10:00 heures de l'avant-midi au 741 Taschereau, à Greenfield Park, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL ROY saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse électronique, 1 bureau en métal beige (3 mcx), 2 tabourets en métal chromé et dessus en cuirette brune, 1 stéréo AM FM Kenwood, 2 colonnes de son, 1 filière en métal (2 tiroirs) couleur beige, 1 petit banc de bois couleur naturel, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier de l'Etude: PAQUETTE, ROCHELEAU, DION, GRENIER & ASS., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 14 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville, GREFFE DE LA PAIX, No. 755-27-000637-811, 755-27-000681-819, LA REINE, partie demanderesse, RICHARD CARRIÈRE, partie défenderesse, PRENEZ AVIS que le 29 septembre 1981 à 13:00 heures au 5284 Terrasse Boisjoli, à St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RICHARD CARRIÈRE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Leman 1971 de couleur bleue. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: JEAN-MARC GRENIER, huissier, de l'Etude: PAQUETTE, ROCHELEAU, DION, GRENIER & ASS., huissier (tél. 284-1007). Montréal le 14 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE District de Montréal, No.: 500-02-036191-81-0, LES IMMEUBLES FORTACHE, Partie demanderesse -vs- HENRY LEVEY, Partie défenderesse. Le 29-09-81 à 10:00 heures au 6060 Cote de Liesse, St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de HENRY LEVEY saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1980 no série 2T87NAN104692 de marque Pontiac Firebird Esprit. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE TARDY, huissier, 288-0211, Montréal, ce 14ième jour de septembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-000107-800, DE SALABERRY ESTATES INC., demandeur, — vs — HARVE ERIC GOISET et COMBUSTION MAROL BRULEURS À L'HUILE, défendeurs. Le 30 septembre 1981, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du tiers saisi au No 3970 rue Boul. Leman en la cité St. Vincent-de-Paul district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant: 1 Chevrolet station wagon avec license #F-449-776/1981 à Québec, 1 Olivetti dactylo et acc., 1 filière pour inventaire, 3 filieres en acier assortis etc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SHAPIRO, 845-8156. Montréal, 18 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-002699-815, C.F.C.F. INC., demanderesse, —vs— STAVLOS RESTAURANT INC., défenderesse. Le 28 septembre 1981 à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 6923 rue ave. du parc en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 5 roues de Calèches, 4 chaises hautes pivotantes pour bar etc. ameublement équipement de restaurant. Conditions: ARGENT COMPTANT. GEORGES KOHLHUBER, huissier, 288-4511. Montréal, 17 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-008027-810, M. MILLER & ASSOCIÉS LTÉE., demanderesse, —vs— DEPANNAGE DONAT INC., défenderesse. Le 30 septembre 1981, à 12:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 3846 rue Notre-Dame, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Four Micro-onde Sanyo, 1 réfrigérateur chambre, 1 caisse enregistreuse Delta Systems, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier 842-9192. Montréal, le 17 septembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO. 500-02-015819-811, ANDRÉ GAUTHIER, partie demanderesse, ROGER LAVERDIÈRE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 septembre 1981 à 13:00 heures de l'après-midi au 1401 Poirier, à Mascouche, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER LAVERDIÈRE saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 20" de marque Fleetwood et acc., 1 four micro-onde de marque Alamana, 1 laveuse et 1 sécheuse de marque Maytag, 1 système de son console de marque Morse, 1 automobile de marque Oldsmobile Cutlass Supreme orange, imm. 922H215. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier de l'Étude: PAQUETTE, ROCHELEAU, DION, GRENIER & ASS., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 14 septembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-048650-803, PETROFINA CANADA INC., demanderesse —vs— GORSY FOTOMUR INC., défenderesse. Le 28 septembre 1981, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No. 565 rue Boul. Labelle en la cité Chomedey district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 32 modules étagères beiges, 88 petits modules étagères beiges, 2 mélangeurs à peintures 12 réservoirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-4511. Montréal, 17 septembre 1981.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que JEFFREY KAEMPH, domicilié et résidant au 3800, rue Broadway, app. 1, Lachine, district de Montréal, Province de Québec, produira une demande au Lieutenant-Gouverneur pour la Province de Québec pour un ordre en Conseil changeant son nom à celui de JEFFREY HUBBARD.

LACHINE, le 4 septembre 1981

Mes Legault & Dauphin
3380, rue Notre-Dame,
suite 200
Lachine, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No.: 500-02-035532-816

QUINCAILLERIE ST-LAURENT INC.
Demandeur
-c-
MANUEL FLORES, demeurait avant 266, rue Rachel Montréal, maintenant il est introuvable.
Défendeur

Il est enjoint au défendeur, MANUEL FLORES, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
PAQUETTE & AaSS.
4125 Boul. St-Laurent, Montréal.
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003061-817

HERMAN (HY) DECKELBAUM, de la Ville de Hampstead, district de Montréal, résidant et domicilié à 27 Cressy,
demandeur
-vs-
DENIS ROBITAILLE, autrefois résidant au 345 Vincent Massey, Beloeil, Québec,
-et-
NORMAND CLOUTIER, autrefois résidant au 219 Pincard, St-Thomas d'Aquin, Québec,
-et-
ROGER CLOUTIER, autrefois résidant au 109 Pinard, St-Thomas d'Aquin, Québec,
-et-
VUMONT CONSTRUCTION LTD., autrefois ayant une place d'affaires à 5810 Côte-St-Luc, Suite 36, Montréal, Québec,
-et-
HAROLD BORDONARO, autrefois résidant au 660 est rue Main, Hamilton, Ontario, et d'adresss actuellement inconnus,
Défendeurs

Les défendeurs DENIS ROBITAILLE, NORMAND CLOUTIER, ROGER CLOUTIER, VUMONT CONSTRUCTION LTD. et HAROLD BORDONARO sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de cet avis. Copies des brefs et des déclarations ont été laissées à leur attention au bureau de protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal.
MONTRÉAL, le 11 septembre 1981
RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE ADJOINT
MES KANDESTIN, KUGLER & ASSOCIES
Suite 2204,
800 Carrée Victoria,
Montréal, Québec H4Z 1C5
Procureurs du demandeur

C.T.Q.
TRANSFERT

PRENEZ AVIS que LOCATION ALOUETTE INC. détentrice du permis M-600850, conjointement avec ses actionnaires, demande à céder son système de location exploité en vertu dudit permis, à LOCATION ANTES INC.
L'adresse demeure celle approuvée par la décision M L 02582 du 15 avril 1981, soit le 4455, boul. St-Joseph, Lachine.
Elle demande de plus que la décision à être rendue devienne effective à compter du jour où elle sera rendue, en vertu de l'article 2.58.1 des règles de pratique.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: le 17 septembre 1981
2ème publication: le 18 septembre 1981
3ème publication: le 19 septembre 1981
SIGNÉ: PAQUETTE, PERREAULT & ASSOCIÉS
Par: Me Adrien R. Paquette, C.R.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No.: 500-05-012034-813

DAME MONIQUE DESCHAINTRES
et
M. ANDRÉ JACQUES
Requérants
—vs—
M. LOUIS SIMMERMAN, M. JACK SIMMERMAN, DAME MARY SIMMERMAN et DAME BESSIE SIMMERMAN
Intimés

PAR ORDRE DE LA COUR:
Les parties intimés, M. LOUIS SIMMERMAN, M. JACK SIMMERMAN, DAME MARY SIMMERMAN et DAME BESSIE SIMMERMAN, d'adresse inconnue, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la présente insertion.
Quatre copies de la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription trentenaire, 2 affidavits et avis, ont été laissées au bureau de la direction générale des greffes, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, à son intention.
Faute par les intimés, de comparaître dans ce délai STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut, avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 11 septembre 1981
RONALD CHASSE, Protonotaire-Adjoint
ME MICHELINE OUELLETTE, notaire
2006, rue Plessis, app. 1
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No: 500-43-000 726/81

ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

À Monsieur Jean-Paul ROSS
Considérant la demande formulée par requête en date du 17 août la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Danny LAUZON, né le 11 décembre 1979, et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-adjoint,
Lucille Rouiller

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
(Divorces)

NO.: 500-12-108710-819

DAME MARY JANE THIBERT, infirmière, domiciliée et résidant au 20 ouest Henri Bourassa app. 11 en les villes et district de Montréal,
Requérante,
-vs-
RICHARD LOUIS DUGAS, chauffeur, autrefois domicilié à Montréal, et présentement de domicile inconnu,
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé RICHARD LOUIS DUGAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce est laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défait, un jugement de divorce accompagné de toutes les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 16 septembre 1981
PROTONOTAIRE ADJOINT
Me Fiore Francescucci, avocat
10340 Christophe Colomb
Montréal, Québec,
H2C 2T9

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL (S.Q. 1965 c. 77 et mod.)

AVIS

VARTANOUCHE KAPRIELIAN

AVIS est donné que Vartanouche Kapriellian, ménagère, domiciliée au numéro 1780, Barre, Ville St-Laurent, District de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat ohangeant son nom en celui de Rose Kapriellan.

SIGNÉ À MONTRÉAL
ME CHAHE-PHILIPPE ARSLANIAN

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-012149-819

BANQUE NATIONALE DU CANADA
Partie demanderesse
-c-
MICHEL ALIAS JACQUES GAGNON,
Partie défenderesse,
et
LE REGISTRATEUR DU BUREAU D'ENRÉGISTREMENT DE L'ASSOMPTION,
mis-en-cause.

PAR ORDRE DELA COUR
Avis est donné à M. Michel alias Jacques Gagnon de prendre connaissance de l'avis de soixante jours prescrit par la Loi et déposé à la Cour et le prévient que la Banque Nationale du Canada entend se faire céder à titre de dation de paiement la propriété décrite au dit avis dans un délai de soixante jours à compter de ce jour.
MONTRÉAL, ce 14 septembre 1981
PROTONOTAIRE-ADJOINT
RONALD CHASSE
Mes DeGrandpré, Colas & Associés
a/s Me André Paquette
2501, Tour de la Bourse, c.p. 108
Place Victoria
Montréal, (Québec)
Tél.: 878-4311

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL (S.Q. 1965, C. et MOD.)

AVIS

Avis est donné que CAROLINA PIZZAGALLI, secrétaire, domiciliée au numéro 9096A de la rue Boisonneault, à St-Léonard, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Carolina Dieni.
DENIS PATENAUDE, NOTAIRE
Notaire et Procureur
de la requérante
SIGNÉ À MONTRÉAL
CE 24ième jour d'août 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-011858-816

FIDUCIE DU QUÉBEC,
Partie demanderesse,
-c-
WILLIAM JANES
-et-
CAROL SWEETNAM,
Parties défenderesses
et als.

PAR ORDRE DE LA COUR
A: WILLIAM JANES
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation amendé a été laissée au dossier de la cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 14 septembre 1981
RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes DeGranpré, Colas & Associés
a/s Me Gabriel Kordovi
Suite 2501, Case postale 108
Place Victoria
MONTRÉAL, (Québec)
Tél.: 878-4311

WESTMOUNT

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier-adjoint de la municipalité de Westmount, que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la municipalité de Westmount, seront vendus à l'enchère publique, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, le JEUDI VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1981, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêt, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

No de Compte	Propriété Propriétaire	Description cadastrale
11391000	(178,180, 182, rue Selby et 1028, avenue Greene) Mme W.R. Andersen (Léa Moreau) Mme Siméon Osadca (Doris Moreau) M. Joseph Moreau a/s Mme W.R. Andersen 178, rue Selby Westmount QC H3Z 1W7	384-179 - avec bâtisse
20926000	(3710, The Boulevard) Sylean Investment Ltd. 1251, rue Saint-Marc, #B Montréal QC H3H 2E8	282-P401, 282-402 - avec bâtisse - 282-P401: La partie sud-ouest du lot numéro quatre cent un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (282-S-0 Pt. 401) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur cent soixante et un pieds et quatorze centièmes de profondeur dans sa ligne nord-est, et cent quatre-vingt pieds et quarante-trois centièmes dans sa ligne sud-ouest, et bornée à l'avant par le chemin The Boulevard, à l'arrière par une partie des lots 282-61-B-1 et 282-61-C-1, d'un côté vers le nord-est par le reste dudit lot 282-402 et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot 282-402 décrit ci-après. 282-402
30125000	(396, avenue Lansdowne) Savco Investments Inc. 1255, boulevard Laird, #180 Ville Mont Royal, Québec H3P 2T1	220-P29 - avec bâtisse - 220-P29: Un certain emplacement donnant sur l'avenue Lansdowne dans la cité de Westmount, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-neuf de la subdivision du lot originaire numéro deux cent vingt (220-29) au plan et livre de renvoi officiles de la paroisse de Montréal; moins la partie dudit lot vendue à la cité de Westmount par acte de vente dûment enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1713631.
30126000	(394, avenue Lansdowne) Savco Investments Inc. 1255, boulevard Laird, #180 Ville Mont Royal, Québec H3P 2T1	220-30 - avec bâtisse -
3022800	(541, avenue Lansdowne) M. Pierre Garneau 541, avenue Lansdowne Westmount, Québec H3Y 2V4	220-99-1 - avec bâtisse -
31158000	(Terrain-avenue Sunnyside) Mme Eliasz Kotler (Leah Weitzman) 11, chemin Minden Hampstead, Québec H3X 3V7	239B-200 - sans bâtisse -
31594000	(Terrain-rue Ste-Catherine) Marne Realties Inc. - 90% in trust et Quartis Inc. - 10% in trust a/s Marne Realties Inc. et al. 1, Place Ville-Marie Bureau 3635 Montréal QC H3B 3P3	1430 Pt - sans bâtisse - 1430 Pt: Un emplacement faisant front sur la rue Ste-Catherine ouest, dans la cité de Westmount, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro mille quatre cent trente (Pt 1430) aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, mesurant, selon les titres, quatre-vingt-huit pieds et dix pouces de largeur par une profondeur de cent cinquante pieds dans sa ligne nord-est, et cent quarante-cinq pieds et six pouces dans sa ligne sud-ouest, et contenant une superficie de treize mille cent vingt-quatre pieds carrés, toutes mesures anglaises et plus ou moins, et borné en front par la rue Ste-Catherine ouest, telle qu'élargie, à l'arrière par le Lot numéro 1431, sur un côté, vers le nord-est, par le lot numéro 1429 et sur l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot numéro 1433, tous auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. Selon les mesures prises au sol, ladite propriété mesure quatre-vingt-dix pieds et cinquante-huit centièmes de pied en front, dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-dix pieds et vingt-huit centièmes de pied à l'arrière, dans sa ligne sud-est, cent quarante-six pieds et un dixième de pied dans sa ligne sud-ouest sur un côté et cent cinquante pied et deux dixièmes de pied dans sa ligne nord-est, de l'autre côté, et contient une superficie de treize mille trois cent neuf pieds carrés, toutes mesures anglaises et plus ou moins: le tout conformément à un plan préparé par André Ladouceur, arpenteur-géomètre, daté du vingt-sixième jour d'avril, mil neuf cent soixante-treize, et dont copie est annexée à l'original d'un certain contrat de vente enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2426686.
40068000	(321, avenue Claremont et 45, avenue Burton) Mme Edward Dubé (L. Cambridge) Att. Caron Signs Ltd. 3421, rue Peel Montréal QC H3A 1W7	208-P41C, 208-P41B - avec bâtisse - Un emplacement faisant front sur l'avenue Burton dans la cité de Westmount, contenant trente-cinq pieds de largeur en front et vingt-neuf pieds de largeur à l'arrière, par une profondeur de soixante-dix-neuf pieds, neuf pouces, sur le côté nord-est et de quatre-vingt pieds, environ, sur le côté sud-ouest, formant un terrain borné en front vers le sud-est, par l'avenue Burton susmentionné, sur un côté vers le sud-ouest, par l'avenue Claremont, de l'autre côté, vers le nord-est, par la propriété de John M. Campbell ou représentants et à l'arrière, vers le nord-ouest, par la subdivision numéro quarante et un du lot numéro deux cent huit aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal et étant composé de: 208-P41C: La partie sud-ouest de la subdivision quarante et un C dudit lot numéro deux cent huit (208-41C), contenant vingt pieds en front, sur l'avenue Burton et bornée en front par ladite avenue Burton, à l'arrière par la subdivision quarante et un B dudit lot numéro deux cent huit (208-41B), au sud-ouest par l'avenue Claremont et sur le côté nord-est par le résidu de ladite subdivision quarante et un C, propriété dudit John M. Campbell ou représentant, et 208-P41B: La partie sud-ouest de la subdivision quarante et un B dudit lot officiel numéro deux cent huit (208-41B) et bornée, au sud-est par partie de ladite subdivision quarante et un C ci-dessus décrite, au sud-ouest par l'avenue Claremont, au nord-ouest par la subdivision quarante et un dudit lot numéro deux cent huit et au nord-est, par le résidu de ladite subdivision quarante et un B, propriété dudit John M. Campbell ou représentants.
41187000	(4652, rue Sherbrooke) Savco Investments Inc. 1255, boulevard Laird, #180 Ville Mont Royal, Québec H3P 2T1	220-P27, 220-P28 - avec bâtisse - Un certain emplacement donnant sur la rue Sherbrooke ouest dans la cité de Westmount, province de Québec, et comprenant: 220-P27: La partie de la subdivision vingt-sept du lot originaire numéro deux cent vingt (220-27) aux plan et livre de renvois officiels de la paroisse de Montréal, ladite partie étant bornée à l'avant vers le nord-ouest par la rue Sherbrooke ouest, vers le nord-est par une autre partie du lot 220-27, vers le sud-est par une partie du lot 220-28, décrite ci-après, et vers le sud-ouest par une partie du lot 219-84, ladite partie de lot mesurant quarante-cinq pieds de largeur dans sa ligne nord-est, sur 5,5 pieds dans sa ligne sud-ouest, et couvrant une superficie totale approximative de 249.9 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins. 220-P28: La partie de la subdivision vingt-huit dudit lot originaire numéro deux cent vingt (220-28) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, ladite partie de lot étant bornée comme suit: vers le nord-ouest par la partie du lot numéro 220-27, décrite plus haut, vers le nord-est par les lots 220-29, 220-30 et 220-111, vers le sud-est par le lot 220-111 et vers le sud-ouest 219-84, ladite partie de lot mesurant 45 pieds dans sa ligne nord-ouest, 109 pieds dans sa ligne nord-est, 46 pieds dans sa ligne sud-est et 114 pieds dans sa ligne sud-ouest, et couvrant une superficie totale approximative de 5054,3 pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins.
20471000	(44, avenue Oakland) Brenhouse Holdings Inc. C.P. 82 Place Victoria Montréal QC	282-474 - avec bâtisse -

Les immeubles susdits seront vendus avec et sujet à toutes servitudes actives et passives.
Les immeubles susdits apparaissent tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal et sont situés dans la municipalité de Westmount.
La Commission municipale du Québec, par une décision, a autorisé l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être vendus.
Westmount, le 9 septembre 1981.

R.C. Wilkins
Greffier-adjoint

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

Prenez avis que l'annexe à la liste électorale de toutes les personnes, sociétés commerciales ou associations qui sont locataires d'immeubles dans Beaconsfield est maintenant déposée au bureau de la municipalité, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, et que toute personne intéressée peut y en prendre connaissance.
Donné à Beaconsfield, ce 15ième jour de septembre 1981.

Johanne Rioux (Madame)
Greffier

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Greffier de Beaconsfield, que:
Le Règlement numéro 519 intitulé «Règlement pour l'aménagement, le nettoyage et le nivellement de certains parcs dans les limites de la Cité et pour l'achat et l'installation d'équipement de terrains de jeux pour lesdits parcs et pour un emprunt pour en défrayer le coût» a été approuvé à l'Assemblée du Conseil municipal tenue le 4 mai 1981 et par les propriétaires à une procédure d'enregistrement les 20 et 21 mai 1981.
Ce règlement a également été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales le 1er septembre 1981 et par la Commission Municipale du Québec le 28 août 1981 pour un montant de $110,000.00.
Ce règlement est maintenant déposé à mon bureau.
Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire durant les heures d'ouverture de bureau.
Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Donné à Beaconsfield, ce 11ième jour de septembre 1981.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier.

BEACONSFIELD

APPEL D'OFFRES

ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES REBUTS DANS LA CITÉ DE BEACONSFIELD

Des soumissions scellées pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des rebuts dans Beaconsfield, délivrées en personne ou par la poste, adressées au Gérant, Beaconsfield, Québec, seront acceptées à l'Hôtel de ville, 303 boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, jusqu'à 12:01, le 22 octobre 1981. Les soumissions seront ouvertes à l'Hôtel de ville, à 12 h 01 le 22 octobre 1981 et les offres seront étudiées à l'Assemblée du Conseil municipal qui sera tenue à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, à 20 h 30, le lundi 26 octobre 1981.
Chaque soumission devra être signée par le soumissionnaire avec son adresse d'affaires et accompagnée d'un chèque certifié payable à la Cité de Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, pour un montant de $500.00.
Les soumissionnaires peuvent se procurer du Gérant municipal, Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, le cahier des charges pour ce contrat moyennant un dépôt de $25.00 en argent ou sous forme de chèque visé, payable à la Cité.
Les soumissions reçues après 12 h 01, le 22 octobre 1981 ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.
Beaconsfield se réserve le droit d'accepter n'importe laquelle soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en serait de son intérêt.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier
Hôtel de ville
303, boul. Beaconsfield
Beaconsfield, Québec
H9W 4A7

BEACONSFIELD

APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE MAZOUT NO 2 POUR LA SAISON 1981-82

Des soumissions incluses dans des enveloppes blanches scellées adressées comme ci-dessus, délivrées en personnes ou par la poste et adressées au Gérant, Cité de Beaconsfield, Beaconsfield Québec, seront acceptées à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, jusqu'à 12 h 01, le lundi 28 septembre 1981.
Les documents nécessaires à la soumission peuvent être obtenus à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, au bureau de la soussignée.
Les soumissions reçues après 12 h 01, le lundi 28 septembre 1981 ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.
Beaconsfield se réserve le droit d'accepter n'importe laquelle soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en serait de son intérêt.
Donné à Beaconsfield, ce 14e jour de septembre 1981.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier
Hôtel de Ville
Beaconsfield
303, bd Beaconsfield
Beaconsfield (Qué.)
H9W 4A7

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 524 — Règlement pourvoyant à l'installation d'égouts sanitaires, d'égouts de surface, de conduits d'eau, d'une base de route et d'une bordure de ciment; la correction de la base de route et le revêtement d'asphalte et pour l'installation de lumières de rue sur la rue 24-132 et pour un emprunt pour en défrayer les coûts.

Aux propriétaires inscrits le 14 septembre 1981, au rôle d'évaluation alors en vigueur, dans Beaconsfield, à l'égard des immeubles situés dans le secteur ci-dessous décrit.

Avis Public est par les présentes donné par la soussignée, Greffier de Beaconsfield, que lors de la séance régulière du 14 septembre 1981, le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 524 intitulé "Règlement pourvoyant à l'installation d'égouts sanitaires, d'égouts de surface, de conduits d'eau, d'une base de route et d'une bordure de ciment, la correction de la base de route et le revêtement d'asphalte et pour l'installation de lumières de rue sur la rue 24-132 et pour un emprunt pour en défrayer les coûts".

On prévoit pour ce règlement un emprunt de $81,000.00 afin de pouvoir installer les services tels que plus amplement décrits ci-haut.



Ce secteur peut se décrire comme étant les lots 24-133 à 24-136 inclusivement.

Les propriétaires à l'intérieur de ce secteur, qui sont des personnes physique, majeures et citoyens canadiens au 14 septembre 1981, et s'il s'agit de corporation, sociétés commerciales ou associations, qui auront répondu aux exigences de l'article 385 de la Loi sur les Cités et Villes, sont habiles à voter sur ce règlement et peuvent demander par la procédure d'enregistrement prévu aux articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin selon les articles 385 à 396 de ladite Loi.

Pour les fins de la procédure d'enregistrement, les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 524 auront accès à un registre tenu à leur intention de 9h à 19h, les 23 et 24 septembre 1981, au bureau du Greffier, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec.

Le nombre requis de demandes afin que le règlement fasse l'objet d'un scrutin est de 1 et à défaut de ce nombre, le règlement sera réputé être approuvé par les telles personnes.

Toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du Greffier, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield durant les heures d'ouverture de bureau et pendant la période d'enregistrement.

Le résultat de cette procédure d'enregistrement sera annoncé le 24 septembre 1981 à la Salle du Conseil, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec à 19h05.

Donné à Beaconsfield, ce 15ième jour de septembre 1981.

Johanne Rioux (Madame)
Greffier

AVIS PUBLICS

«Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 16 juillet 1981 par lequel EASTERN CONTAINER TRANSPORTATION INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre d' garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 11 août 1981 sous le numéro 3200783, Banque de Montréal le 1er septembre 1981.»

AVIS

Avis est par les présentes donné que GENTILLY ROAD HOUSING CORP., une corporation constitué selon la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies.
Montréal, le 4 septembre, 1981
Michel Greenblatt, C.R.
Phillips, Halperin
Procureurs pour la requérante

PRENEZ AVIS QUE: M. Raymond Henry résidant et domicilié à 248, route 209 à St-Chrysostome, comté de Châteauguay, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Mme Marie-Paule Chenail résidant et domiciliée à 850, route 2 à Ste-Clothilde, comté de Châteauguay, le permis M-505485 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 17 septembre 1981
2ème publication: 18 septembre 1981
3ème publication: 19 septembre 1981

Prenez avis que 1849-2660 QUBEC Inc., s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour l'optention d'un permis de type saisonnier catégorie A, pour le transport de groupe de personnes participant à des activités récréatives, sportives et culturels de St-Bruno au Lac St-Jean, Saguenay, Côte-Nord et Chibougameau.
Quiconque désire s'opposer à cet avis devra le faire dans les 5 jours de la 3e publication dans ce journal, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au: 585 Boul. Charest Est, Québec, G1X 7W5.
Première parution: 15 septembre 1981
Deuxième parution: 16 septembre 1981
Troisième parution: 17 septembre 1981.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
No.: 500-12-101027-807
TREVOR LLOYD JOHNSON
demandeur
—vs—
DAME CYNTHIA ANN BARCLAY
défendeur
AVIS EST DONNÉ à MME CYNTHIA ANN BARCLAY défendeur en cette cause de lieux inconnus de comparaître au greffe de la Cour SUPÉRIEURE dans un délai de (60) soixante jours à compter de la publication de cet avis.
Une copie de requête en divorce a été laissé à son intention au greffe de la Cour Supérieure au palais de justice au no 10 est rue St-Antoine, Montréal.
A défaut par vous de comparaître dans le délai prévu un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.
Montréal, le 17 septembre 1981
Mes. Luterman Stotland & Davis
4150 ouest Ste-Catherine
Montréal.

Hôpital Notre-Dame de Ste-Croix
APPEL D'OFFRES
PROJET:
OPÉRATION D'UN SYSTÈME DE LOCATION DE TÉLÉVISEURS
PROPRIÉTAIRE:
CORPORATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME DE STE-CROIX,
Mont-Laurier, Qué. J9L 3G3
Seuls sont autorisés à soumissionner les compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.
Les plans, devis et documents contractuels seront disponibles au bureau du soussigné à compter du 10 septembre 1981.
Le soumissionnaire devra inclure dans sa soumission, un chèque visé fait à l'ordre du propriétaire, au montant de $500.00 ou un cautionnement de soumission d'une valeur équivalente, d'une compagnie autorisée à porter caution judiciaire, l'un ou l'autre valide pour soixante (60) jours.
Les soumissions (l'original et une (1) copie) dans des enveloppes scellées et adressées au soussigné, seront reçues au plus tard à onze (11:00) heures, heure locale, le 6 octobre 1981, au bureau du soussigné, situé au 1er étage du bloc Administratif de l'Hôpital Notre-Dame de Ste-Croix de Mont-Laurier.
Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
Jacques Niquet
Directeur
Services Financiers.

«Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 8 juillet 1981 par lequel INTERLINK a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 15 juillet 1981, sous le numéro 3194139, Banque de Montréal, le 1er septembre 1981.»

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 août, 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Industries Sermo Inc. Sermo Industries Inc faisant affaires sous la raison sociale de «Divina» a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le quatrième jour de septembre 1981, sous le numéro 3207476. Ce neuvième jour de septembre 1981. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 août, 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à North American Shirt Corporation a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le quatrième jour de septembre 1981, sous le numéro 3237472. Ce neuvième jour de septembre, 1981. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

PRENEZ AVIS que la compagnie Les Transports Rivière Thompson Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Transport restreint, longue distance, route restreinte, contrat, de Canton Bernetz à Val d'Or pour le transport de bois déchiqueté, pour le compte de Forex Inc. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq (5) jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
CLICHE & CLICHE
Procureurs de la requérante
1121, 6e Rue, Val d'Or
1ière parution: 15 septembre 1981
2ième parution: 16 septembre 1981
3ième parution: 17 septembre 1981.

AVIS EST DONNÉ QUE M. Germain Chagnon s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer les droits, titres et privilèges rattachés à la clause A et B de son permis de transport no. M-300807 à Les Entreprises Jean Baptiste Enrg., conformément aux dispositions des articles 2.59.1 du règlement 2 et 36 de la loi des Transports. Le requérant demande également que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue conformément à l'article 2.58.1 du règlement 2. Toute personne désirant s'opposer à la présente demande devra le faire dans les 5 jours suivant la 3ième parution de cet avis.
Première parution: 17 septembre 1981
Deuxième parution: 18 septembre 1981
Troisième parution: 19 septembre 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No.: 500-12-09754-800
AMOS SAMUEL JACKSON
Demandeur
-vs-
RENÉE IVAN SMITH
Défendeur
AVIS EST DONNÉ à MME RENEE YVAN SMITH défendeur en cette cause de lieux inconnus de comparaitre au greffe de la Cour Supérieure dans un délai de (60) soixante jours à compter de la publication de cet avis.
Une copie de Requête en Divorce a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure au palais de justice au 10 est rue St-Antoine, Montréal.
A défaut par vous de comparaitre dans le délai prévu un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.
Montréal le 17 septembre 1981
Mes. Luterman, Stotland & ass.
4150 ouest Ste-Catherine
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No.: 500-05-011461-819
CITICORP LTD.
Partie demanderesse
-vs-
WILLIAM NORMAN BALCK, DAME ELLEN POWER, MAHER DIAMOND, syndic
Partie défenderesse
-et-
LE REGISTRATEUR DE MONTRÉAL
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie défenderesse, DAME ELLEN POWER, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119A C.P.C. a été laissée au bureau de la direction générale des greffes, soit au no. 1 est Notre-Dame, en la ville de Montréal, à son intention.
Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 14 septembre 1981
RONALD CHASSÉ
Protonotaire-Adjoint
ME GUY TAILLEFER
TAILLEFER TAILLEFER & ASS.,
276 Ouest rue St-Jacques, Suite 1020
Montréal, Québec
H2Y 1N3
Tél: (514) 288-3366

Avis est par les présentes donné que Edwin David Tooth, domicilié au 400 Mount Pleasant, appartement 9, à Westmount, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice afin de changer son nom en celui de Edwin David Heylen. Montréal, le 8 septembre 1981. Les procureurs du requérant, WORSOFF MASS & TEITELBAUM.

I. CLIMAN & FILS INC.
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE I. CLIMAN & FILS INC., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément à la Loi sur les compagnies.
Montréal, le 1er avril, 1981
PROCUREURS DE LA COMPAGNIE

AVIS
Avis est par les présentes donné que GENAT DEVELOPMENTS LTD., une corporation constituée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et institutions financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies.
Montréal, le 4 septembre, 1981.
Michel Greenblatt, C.R.
Phillips, Halperin
Procureurs pour la requérante

FRAID'S INVESTMENT CORP.
Avis est par les présentes donné que la compagnie FRAID'S INVESTMENT CORP. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, Province de Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Montréal, le 4ième jour de septembre, 1981.
Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
1155 ouest, boulevard Dorchester
Bureau 3900
Montréal, Québec H3B 3V2

AVIS PUBLIC
AVIS est par les présentes donné que la Cité de Verdun s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:
1.—accorder à la cité le pouvoir d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation certains immeubles décrits au projet de loi pour fins d'aménagement de parcs, de parcs de stationnement, d'élargissement et d'ouverture de rues, pour l'érection d'édifices ou la construction de maisons destinées à des fins publiques, municipales, provinciales ou fédérales ou à des fins résidentielles, commerciales ou industrielles, vendre ces immeubles à l'enchère en totalité ou en partie, ou de gré à gré, après l'approbation de la Commission municipale du Québec et avec l'approbation du Ministre des affaires municipales et de la commission municipale, emprunter pour les fins susdites.
2.—la constitution de sociétés d'initiatives et de développement d'artères commerciales;
3.—pour toutes autres fins.
Montréal, ce 26 août 1981.
VIAU BÉLANGER & ASSOCIÉS
Procureurs de la Cité de Verdun.

Les Autobus de l'Estrie Inc., permis M-000592, s'adresse à la Commission des Transports du Québec conformément à l'article 2.72.7 du règlement no. 2, pour demander le permis saisonnier suivant: Transport saisonnier, catégorie régulière et économique. Transport de groupes de personnes faisant partie de différentes associations de: Stanstead, Baldwin Mills, St-Venant, Malvina, St-Malo, East-Clifton, Martinville, St-Mathias de Bonneterre, Martinville, Johnville, Bulwer, St-Benoît-du-Lac, Cherry River, Mont Orford, Domaine St-Laurent, Ste-Anne Larochelle, Bonsecours, Kingsbury, Bishop College School, Bishop University, Alexander Galt, St-Claude, St-Georges de Windsor, St-François Xavier, St-Grégoire de Greenlay, de toutes les écoles catholiques de Sherbrooke, de toutes les écoles de la Commission Scolaire Régionale de l'Estrie, du C.E.G.E.P. et de l'Université de Sherbrooke à des fins éducatives, culturelles, sportives ou récréatives, de ces endroits à ailleurs au Québec jusqu'aux frontières des États-Unis (tout port d'entrée), aux frontières de l'Ontario (tout port d'entrée) aux frontières du Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée). Ce permis sera valide durant 364 jours de la date de son entrée en vigueur. Le requérant demande aussi que conformément à la loi et aux règlements la décision devienne exécutoire dès que rendue.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq jours qui suivent la date de la 3ième parution de cet avis.
Première parution: 15 septembre 1981
Deuxième parution: 16 septembre 1981
Troisième parution: 17 septembre 1981.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-02-035925-812
COUR PROVINCIALE
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL ayant son siège social au 750 est boul. Charest en les cité et district de Québec.
Demanderesse
-vs-
RICHARD TREMBLAY, YVES CARON, homme d'affaires, autrefois domiciliés et résidant au 751 rue Mistral en les cité et district de Montréal, et faisant affaires sous la raison sociale de CARON TREMBLAY ASSOCIÉS à la même adresse, présentement de lieux inconnus.
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs, Richard Tremblay & Yves Caron sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention des défendeurs.
MONTRÉAL, 11 septembre 1981
RONALD CHASSÉ, G.A.C.P.M.
Me Daniel Péloquin
a/s Juneau & Associés
Commission des Normes du Travail
2 Complexe Desjardins, C.P. 730,
24e Étage, Tour de l'Est
Montréal, P.Q. H5B 1B8
Procureur de la demanderesse

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 27 août, 1981 par lequel Drake Marine Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 2 septembre, 1981 sous le numéro 3206439
Banque de Montréal, le 8 septembre 1981.

LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL
(S.Q. 1965 c. 77 et mod.)
AVIS
KRIKOR ISIKBAY
AVIS est donné que Krikor Isikbay, directeur de production, domicilié au 2000, du Collège, Ville St-Laurent, District de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Krikor Kundubekian.
SIGNÉ À MONTRÉAL
ME CHAHÉ-PHILIPPE ARSLANIAN

BLOOMSTONE DEVELOPMENTS (CANADA) LTD.
Avis est par les présentes donné que la Bloomstone Developments (Canada) Ltd., compagnie constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, et ayant son siège social au 17510, 107 avenue, Edmonton, Alberta, demandera au ministère de la Consommation et des Corporations la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite Loi.
4 septembre, 1981
Michael Greenblatt, C.R.
pour Les procureurs de la requérante
Phillips, Halperin

PRENEZ AVIS QUE: M. Germain Chagnon résidant et domicilié à 3, Daragon, St-Basile Le Grand à Chambly, comté de Taillon, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Les Entreprises Jean Baptiste Enrg. résidant et domicilié à 384, Grand boulevard est, à St-Bruno, comté de Taillon, le permis M-503787 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 17 septembre 1981
2ème publication: 18 septembre 1981
3ème publication: 19 septembre 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO: 500-43-000 636-637-181
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A Monsieur Joseph Sévère
Considérant la demande formulée par requête en date du 17 juillet 1981 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Carmel Sévère, né le 17 février 1967 et Dominique Sévère, né le 24 mai 1968 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-adjoint
Lucille Rouiller

PRENEZ AVIS que le requérant-cédant Pierre-Paul Lévesque, St-Joachim-de-Tourelle, Cté Matane, P.Q. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer à la requérante-cessionnaire Pierre-Paul Lévesque Inc., Ste-Anne-des-Monts, P.Q. les permis Q-500688-D-001 et Q-500688-D-002 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01.
Dans le cadre du présent transfert de permis, les requérants demandent de plus de modifier le permis Q-500688-D-002 afin de rajouter aux matières déjà décrites les nouvelles matières suivantes:
Groupe 3: les sciures et les planures (copeaux de rabotage).
Groupe 4: le bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage.
Groupe 4A: le bois brut ayant subi les opérations mentionnés au groupe 4 et le sciage longitudinal.
Vos requérants demandent de plus l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 afin que la dite décision à être rendue puisse être en vigueur immédiatement.
Première publication: 17 septembre 1981
Deuxième publication: 18 septembre 1981
Troisième publication: 19 septembre 1981
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des transports du Québec au 585 Boul. Charest est Québec, P.Q.
ME MARC M. DELAGE, procureur
ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS
220 Grande-Allée est suite 850
Québec, PQ.
G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-108458-815
LUCIEN BOUDREAULT, résidant et domicilié en la cité de St-Hubert, district de Montréal.
Requérant
—vs—
RHEA COLLIN, présentement de lieux inconnus.
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée RHEA COLLIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 11 septembre 1981
ARMAND BEAULIEU,
Régistraire-adjoint
Me ROBERT E. FUSEY
2226 est rue Sherbrooke,
Montréal, P.Q.
H2K 1E1
PROCUREUR DU REQUÉRANT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 juin 1981 à la banque Toronto Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Informatique Rive-Sud Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 30e jour de juillet 1981, sous le numéro 584172 le 10 septembre 1981.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 25 mai 1981 par lequel MONTREAL BLEACHING & PROCESSING INC., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 30 juin 1981 sous le numéro 3188618
Banque de Montréal, le 8 septembre 1981

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 juillet 1981 à la banque Toronto Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payable à Informatique Rive-Sud Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 30e jour de juillet 1981, sous le numéro 584171 le 10 septembre 1981.

AVIS
Avis est par les présentes donné que TWENTY-SEVEN DEVELOPMENTS LTD., une corporation constituée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies.
Montréal, le 4 septembre, 1981
Michel Greenblatt, C.R.
Phillips, Halperin
Procureurs pour la requérante

LES INVESTISSEMENTS WHITLAUR LTÉE
WHITLAUR INVESTMENTS LTD.
PRENEZ AVIS que la compagnie LES INVESTISSEMENTS WHITLAUR LTÉE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, Québec
Le 2è jour de janvier 1981.
LES PROCUREURS DE LA COMPAGNIE,
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
Tribunal de la Jeunesse
NO: 500-43-000709-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A JOSEPH SÉVÈRE
Considérant la demande formulée par requête en date du 28 février 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Michelet Sévère né le 15 mai 1972 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le greffier adjoint
Lucille Dourdeau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-02-030497-817
COUR PROVINCIALE
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, ayant son siège social à Toronto et une place d'affaires au 1155 ouest boul. Dorchester, en les cité et district de Montréal.
Demanderesse
-vs-
MAURICE & THÉRÈSE LAVOIE, autrefois résidant et domicilié au 3125 chemin de la Rivière Cazaville, cité de Huntingdon, district de Beauharnois, présentement d'adresse inconnue.
Défendeurs
-et-
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE HUNTINGDON.
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs Maurice & Thérèse Lavoie sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration, de l'avis du défendeur (art. 119a c.p.c.), une copie du bref de saisie avant jugement immobilier, affidavit, procès-verbal de saisie et avis a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal, à l'intention des défendeurs.
MONTRÉAL, 11 septembre 1981
RONALD CHASSÉ, G.A.C.P.M.
Me Jean-Claude Cherrier
a/s Pouliot Mercure & Ass.,
1155 ouest boul. Dorchester
31e Étage,
Montréal, P.Q. H3B 3S6
Procureur de la demanderesse

Corporation municipale de Westmount
Avis de dépôt du rôle d'évaluation — 1981
Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la corporation municipale de Westmount, que le rôle annuel d'évaluation de ladite corporation municipale pour l'exercice financier 1982 a été déposé le lundi 14 septembre 1981, au Bureau du greffier de ladite corporation municipale, 4333 rue Sherbrooke, Westmount, Québec, H3Z 1E2, et que toute personne intéressée peut y en prendre connaissance pendant les haures régulières de bureau, soit de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement.
Toute plainte concernant les inscriptions portées audit rôle doit être formulée par écrit et remise ou expédiée par courrier recommandé ou certifié, avant le 1er mai 1982, avec une copie ou un fac-similé du compte des taxes foncières municipales, à l'adresse suivante:
Le secrétaire
Bureau de révision
de l'évaluation foncière
du Québec
3, Complexe Desjardins
C.P. 185
Montréal, Québec
H5B 1E3
Donné à Westmount, ce 14ième jour de septembre 1981.
Le greffier adjoint
Robert C. Wilkins

Corporation municipale de Westmount
Avis de dépôt du rôle de la valeur locative — 1982
Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la corporation municipale de Westmount, que le rôle annuel de la valeur locative de ladite corporation municipale pour l'exercice financier 1982 a été déposé le lundi 14 septembre 1981, au Bureau du greffier de ladite corporation municipale, 4333 rue Sherbrooke, Westmount, Québec, H3Z 1E2, et que toute personne intéressée peut y prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi inclusivement.
Toute plainte concernant les inscriptions portées audit rôle doit être formulée par écrit et remise ou expédiée par courrier recommandé ou certifié, avant le 1er mai 1982, avec une copie ou un fac-similé du compte de la taxe d'affaires, à l'adresse suivante:
Le secrétaire
Bureau de révision
de l'évaluation foncière
du Québec
3, Complexe Desjardins
C.P. 185
Montréal, Québec
H5B 1E3
Donné à Westmount, ce 14ième jour de septembre 1981.
Le greffier adjoint
Robert C. Wilkins

Province de Québec
District de Montréal
Dans l'affaire de la succession de feu HELEN SUDOL, épouse de TADEUSZ CHMIELEWSKI, de son vivant demeurant au 3071 rue Lyall, Montréal.
AVIS
Aux héritiers de feu HELEN SUDOL, décédée.
Avis est par les présentes donné que ladite Helen Sudol, décédée le 31 mai 1981, et qu'une demande a été faite à la Cour Supérieure, District de Montréal, 1 rue Notre-Dame est, Montréal pour lettres de vérification.
Montréal, 11 septembre 1981
ROSENHEK & MACHLOVITCH
Procureurs pour la succession
Suite 1700
1 Carré Westmount
Westmount, Qué.
H3Z 2S3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No: 500-02-035932-818
CITICORP LEASING CANADA LIMITÉE, (Nabel Leasing).
Demanderesse-requérante,
—vs—
LES HERITIERS DE FEU (J.A. Desfosses) et ESTELLE L. DESFOSSE,
Défendeurs-Intimés,
AVIS ET ORDONNANCE
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:
Les défendeurs-intimés sont priés de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de cet avis, une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au bureau du greffe de la Cour Provinciale, District de Montréal.
De plus, soyez avisé qu'à défaut de comparaître dans le délai imparti, la demanderesse-requérante procédera par défaut contre vous et un jugement pourra être rendu contre vous sans autre avis.
Montréal, le 11ième jour de septembre 1981
Me Robert M. Mailhot
Garber & Reinblatt
Procureurs de la Demanderesse-Requérante
1010 Ste-Catherine Ouest
Suite 1004
Montréal, Québec
H3B 3R8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-12-108611-819
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
DIANE CYR,
Requérante
c.
HASSAN SOROORI,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé HASSAN SOROORI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 10 septembre 1981
ARMAND BEAULIEU, P.A.
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION
Section de Montréal
HYDRO-QUÉBEC,
expropriante
—vs—
A: LAS VEGAS ACRES, FERNAND BOILY, ROGER ET RENÉ OUELLET, JACQUES DUGUAY, JOSEPH LAVOIE, ALEXANDRE BRIÈRE, L. L'HEUREUX, JEAN-NOËL McDUFF, DAME IRÈNE DIONNE, J. DUPUIS, CAMILLE MALENFANT, PAUL-EUGÈNE PLANTE, YVETTE CROTEAU, MARGUERITE THERRIEN, VICTOR MARQUIS, PERCY RAINVILLE, CLAUDE ROUSSIN, CLAUDE LÉVESQUE, JEAN DION, PIERRE-PAUL ROBY, PIETRO DI TOMASSO, JEAN-MARIE CÔTÉ, MARC LÉVESQUE, ERNEST PILOTE, JEAN-GUY ARCHAMBAULT, PIERRE BRABANT, ÉMILE MAGNAN, GILLES PAQUETTE, HÉLÈNE LECAVALIER, ROGER CLOUTIER, MARCELLE JUTRAS, BLANCHE V. RINGUETTE, SIMONNE F. GAUTHIER, LORENZO MARTEL, ANTONIO VILLA, JEAN-MARC PARENT, JEAN POULAMET, MATHIAS BOUDET, ROBERT HENRY, CHARLES RENAUD, ROGER GAGNÉ, OLIVIER TREMBLAY, ALBEA LAUZON, HENRI DEWANCKER, J.-ÉTIENNE PAQUET, ALPHONSINE TRUDEAU, GASTON FERRON, GÉRARD DANEAU, GILLES MINEAU, WILFRID LABRECQUE, WILBROD DION, ANDRÉ LEMAY, PHILIPPE LEHOUX, JEAN AUBERTIN, ADELARD TRUDEL, JEAN-LEON HAMELIN, P.-E. ARCHAMBAULT, A. LEGAULT, HÉLÈNE CAUCHON, ISIDORE CAUCHON, GILLES BÉLANGER, P.-É. FORTIN, ÉDOUARD SIMARD, DONALDA COUTURE, P.E. FORGET, JULES BERNARD, P. LAMBERT, ROSA GROS-LOUIS HAMEL, RÉAL TURCOT, SUZANNE BORDUAS, PAUL ST-ARNAUD, CAMILLE MOREAU, RAYMOND PHANEUF, ROBERT PONSOT, CLAUDE MASSON, GASTON VOYER, DANIEL BONNEVILLE, ALBERT GENDREAU, ROLAND DUFOUR, YVES MARSAN, RAYMOND MARCOTTE «in trust», CHARLES E. BEAUDIN, BERTRAND HENRI, C. BEAUCHAMP, ÉMILIEN BEAUDOIN, LÉO BEAULIEU, HERMELINE RASBY-DALLAIRE, FRANÇOISE MONDOR-ROBERTE, DAME A. ROCHEFORT, M. MAYER, DAME ALICE GAUTHIER-HÉBERT, ARTHUR CHABOT, JEAN-PIERRE VANDAL, F. HUOT, GUY LAPLANTE, BERTHOLET CHARRON, DAME CÉCILE CAUX-ALARIE, YVON TALBOT, JEANNETTE BROUILLARD-DEMEULEE, GÉRARD GUAY, GAETAN VÉZINA ET GISÈLE BERTRAND, MONIQUE ET ALBINI BERTRAND, LUCIE DUBEAU, IRENÉE BÉRUBÉ-SIMARD, ROLAND PINSONNAULT, PAUL-ÉMILE BELISLE, FRANK HUMAR, GEORGES BROSSARD, LAURENZA POMERLEAU-SOUMIS, ANDRÉ GRENIER, M. GINNIS, MARCEL BEAUCAGE, ROBERT HARVEY, GEORGES DUBÉ, DAME PAULINE MATHIEU, GERTRUDE LAVIGNAN-BÉLAIR, JEAN TURCOTTE, ALICE PARADIS, ROSE ANNA BUREA-GERVAIS, LAURA PEARSON-TREMBLAY, LAURENT BÉLANGER ET GEORGES MATTE.
Avis est donné qu'Hydro-Québec entend acquérir des droits de servitudes réels et perpétuels sur un ou des terrains vous appartenant dans la paroisse de St-Alphonse de Rodriguez, du district de Joliette et que copie d'un avis d'expropriation a été déposée à votre intention au Greffe du Tribunal de l'expropriation, Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal.
Le terrain exproprié est connu et désigné comme:
soit: partie 1A, rang III, paroisse de St-Alphonse de Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette;
soit: partie 1B, rang III, paroisse de St-Alphonse de Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette;
selon chaque avis d'expropriation.
GADBOIS, LEGAULT ET HEURTEL
Procureurs de l'expropriante.

Hydro-Québec

AVIS D'APPELS D'OFFRES

AMR.12008.F
Le 6 octobre, 1981
UNE CARROSSERIE PLATEFORME AVEC GRUE TÉLÉSCOPIQUE (CAP. à 6 pi.: 17 000 LB)
Garantie de soumission: 10 000 $

PCL.10131.F
Le 13 octobre, 1981
41 ASSEMBLAGES D'ARRÊT ET 24 ASSEMBLAGES DE SUSPENSION
Garantie de soumission: 10 000 $

PCL.10128.F
Le 13 octobre, 1981
17 340 ENTRETOISES-AMORTISSEURS
Garantie de soumission: 100 000 $

PCL.10130.F
Le 13 octobre, 1981
277 440 TIGES PRÉFAÇONNÉES EN ALUMINIUM
Garantie de soumission: 30 000 $

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
7e ÉTAGE
75, BOUL. DORCHESTER OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.
Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.
Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.
Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec la direction Achats à (514) 289-2525.
Le Directeur général Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

Transports Canada Transport Canada

APPEL D'OFFRES

PROJET: G-0510-UL

ARTS ET SPECTACLES

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 Tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Tape-Tambour
10.30 Magazine-express
"Mécanique auto", avec Lucie Forest et Réjean Morency. "Groupes identifiés" Rencontre avec deux jeunes qui ont abandonné les études. — Chronique trouvailles.
11.00 Le Son des Français d'Amérique
Inv.: l'octogénaire Antonio Bazinet, de Ste-Lucie.
11.30 Les Travaux d'Hercule
Jonsson.
Aventures réalisées et interprétées par Tage Danielson, avec James Dickson et Gun Homqvist.
11.55 La Vie secrète des animaux
12.25 Le téléjournal
12.30 Allo Bou Bou
Inv.: Diane Tell et Manuel Brault
13.30 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma:
"L'homme à la jaguar rouge" (Allemand 1968) Drame Policier réalisé par Harald Reinl, avec George Nader, Heinz Weiss et Gerbert Stass
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
Chanson, mini-comédies
17.00 Frédéric
Téléroman écrit par Michel Faure et Claude Fournier
17.30 Daniel Bertolino, l'exploration et vous
Série documentaire animée et réalisée par Daniel Bertolino. "L'Éthiopie"
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télex arts.
19.00 Jamais deux sans toi
Téléroman écrit par Guy Fournier, avec Jean Besré et Angèle Coutu.
20.00 Boogie Woogie 48
20.30 Les Grands Films:
"L'associé" (Français 1979) Comédie satirique réalisée par René Gainville, avec Michel Serrault, Claudine Auger, Catherine Alric et Mathieu Carrière.
22.00 Je m'appelle Léo
Variétés.
22.30 Le Téléjournal
23.05 Les Nouvelles du sport
23.15 Angoisses:
"Les aveugles ont des yeux" (Britannique) Drame réalisé par S. O'Riardan, avec Peter Vaughan.
00.35 Le Téléjournal

10 CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure:
"La météo"; "La ronde de nuit"; "Évolution de l'actualité"; "Le monde des affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditoriaux".
9.00 Votre amie Suzanne:
"Un amour de livre"; "Un décor à vivre"; "Ambiance"; "Comment vivre avec..."
10.30 Jinny
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"L'enquête de Jenny Dolan" (Américain 1975) Drame policier avec Stephen Boyd, Lynn Carlin et James Darren.
14.30 Janette veut savoir:
"Le stress des policiers"
15.30 Services à la communauté
16.00 Gronigo & Cie
16.30 Les joyeux naufragés
17.00 L'artishow
Avec Fernand Giganc, Pierre Lalonde et Daniel Hétu
18.00 Le dix vous informe
18.30 Drôles de dames
19.30 Ciné-jeudi:
"La dernière balle à pile ou face" (Italien 1969) Western écrit et réalisé par Piero Pierotti, avec John Ericson, Sheyla Rosin, Franco Lantieri et Damiela Surina.
21.30 Michel Jasmin
22.29 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 S.W.A.T.
00.30 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

15.30 Droit de parole
Avec la participation du public, les animateurs Matthias Rioux et Jean Cournoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois.
16.30 Planète créole
17.00 Lettres d'un bout du monde
voyage au Japon
18.00 Silence on rit.
Quelques classiques du cinéma muet.
18.30 Téléservice.
Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.
19.00 National Geographic
"Les grands félins".
20.00 L'empire nazi:
"La solution finale". L'évolution des doctrines raciales nazies, depuis leur origine jusqu'à 1939.
21.00 C'est arrivé à Hollywood
21.30 Les francophonissime
Jeu questionnaire
22.00 Gens et ressources
Série qui traite de l'ensemble des ressources physique de la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie. Ce soir, un tour d'horizon sur l'agriculture en compagnie de M. Georges Tremblay, agronome et Gilles Michaud, producteur de pommes de terre.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes
— Hebdo jeunes. — Mixmo match. — Cuisine sans cuisson. — Croque-vacances. Variétés: Stone, Neel Govern.
10.30 Avis de recherche
Cette semaine: Sacha Distel. Inv.: Les Sporks, Nazare Pereira.
11.00 Des chiffres et des lettres
11.20 Génération une
"Ça y est, je quitte les parents"
11.30 Aujourd'hui madame:
"Carte blanche pour l'été: "être ou se croire laide" Quels sont les critères de la laideur et de la beauté.
12.30 Les jeux de vingt heures.
13.00 Comiques associés
Émission qui fait revivre des classiques du rire d'hier et d'aujourd'hui.
13.30 L'été en plus
Nicholas le jardinier. — Suivez-nous en France — L'invité de la semaine.: Robert Arnaut.
14.30 L'invité du jeudi:
"Docteur Michel Klein" 60 ans est dans doute le vétérinaire le plus occupé de France.
16.00 Les actualités régionales.
17.00 Pour les jeunes:
— Hebdo jeunes. — Mixmo match. — Croque-vacances. Variétés: The Street Boys et Patrick Loiseau. — Jeune pratique.
18.00 Avis de recherche
Daniel Gélin lance un avis de recherche à ses camarades de l'institution Saint-Malo (1932-33) de la classe de 5e A. Inv.: Jean-Louis Majou et Mireille Mathieu.
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Génération une
"Célibat ou mariage".
19.00 Aujourd'hui madame:
"Carte blanche pour l'été: La Provence de Mistral". Sur les traces de Frédéric Mistral, Michèle Gil nous entraîne à la découverte de son pays, la Provence.
20.00 Les jeux de vingt heures.
20.30 Comiques associés
Émission qui fait revivre des classiques du rire d'hier et d'aujourd'hui. Avec Avron et Avreard, Zouc, Jean Carmet, Henri Virlojeux, Rufus, Maurice Biraud.
21.00 L'été en plus
Nicholas le jardinier. — L'invité de la semaine.: Robert Arnaut. Variétés: Solzic Corne, Al Jarreau et Jean-Michel Jarre. — Les loisirs de l'esprit.
22.00 L'invité du jeudi:
"Pierre Delanoe". Pierre Delanoe, ancien fonctionnaire du fisc, est l'auteur d'au moins trois mille chansons françaises. Il a fait le point sur 30 ans de métier dans son livre de souvenirs "La vie en chantant".
23.30 Les actualités régionales.

6 CBMT

9.55 A Thought for Today
10.00 CBC Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 The Bob Newhart show
12.28 Community Announcements
12.30 McLean Show
13.30 James Mitchener's world
14.27 Program highlight
14.30 Coronation street
15.00 The edge of night
15.30 Take 30
16.00 Wok with Yan
16.29 News watch 6
16.30 The beachcombers
17.00 Happy days
17.30 The muppet show
18.00 The City at Six
19.00 The achievers
19.30 Mork and Mindy
20.00 A town like Alice
21.00 Drama-Talk show
22.00 National scream
22.30 Archie Bunker's place
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Barney Miller
0.15 Scarlet Letter
1.15 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The community
11.00 Definition
11.30 Looking good, feeling fine
12.00 The flintstones
12.30 Super pay cards
13.00 The Alan Thickle show
14.00 Another world
15.00 Texas
16.00 Let's make a deal
16.30 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The littles hobo
20.00 Magnum PI
21.00 CTV special:
"Timeless land". The epic saga of the birth of a nation... Australia, the first 25 years — 1788-1813.
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Jeremiah Johnson" (Aventures 1972). Avec Robert Redford, Will Greer et Stefan Gierasch.
2.10 Sign off.

L'OSM inaugure sa saison avec l'éclat de Mendelssohn

par Gilles Potvin

Orchestre symphonique de Montréal. Premier de la série des Concerts gala sous la direction de Charles Dutoit avec le concours des choeurs de l'OSM préparés par Wayne Riddell. Solistes: Colette Boky, soprano; Jennifer Jones, mezzo-soprano; Barry Busse, ténor. Programme: «Le Songe d'une nuit d'été», quatre extraits (Ouverture, Nocturne, Scherzo, Marche nuptiale); Symphonie no 2, en si bémol majeur, «Lobgesang», op. 52 (Mendelssohn). À la salle Wilfrid-Pelletier, mardi soir.

La saison symphonique, en réalité la saison musicale tout court, a été inaugurée avec un réel éclat par la première présentation complète ici de la grande *Symphonie no 2* «Chant de louanges» que Mendelssohn fit entendre en 1840 lors d'un festival tenu à Leipzig pour marquer le quatrième centenaire de l'invention de l'imprimerie par Gutenberg. Cette oeuvre monumentale regroupe trois mouvements confiés à l'orchestre seul couronnés par un imposant finale dans lequel s'ajoutent le choeur et trois voix solistes. Les textes bibliques soigneusement choisis par le compositeur évoquent le passage des ténèbres à la lumière, une allégorie qui convient à merveille pour célébrer la vocation de l'imprimé au cours des siècles.

Par sa structure, l'oeuvre rappelle la *Neuvième Symphonie* de Beethoven et on comprend que Mendelssohn, pour décourager toute comparaison, n'ait pas voulu la désigner comme «symphonie chorale» ou «symphonie avec choeurs». Il a plutôt opté pour «symphonie-cantate» à la suggestion de son ami Karl Klingemann. Comme chez Beethoven, l'unité de l'oeuvre est assurée par des rappels thématiques, en particulier le thème majestueux qui ouvre la symphonie et que le choeur reprend dans la péroraison.

Certes, l'oeuvre de Mendelssohn n'est pas un exhortation ardente comme celle de Beethoven et ne véhicule pas un message aussi essentiel pour l'humanité. On ne saurait donc la mettre sur le même plan. Pour plusieurs raisons, l'oeuvre suscite néanmoins l'admiration par son admirable construction, son orchestration somptueuse et le traitement judicieux des voix solistes et des choeurs. Dans le long finale, qui occupe la moitié de l'oeuvre en durée, l'élément dramatique est consistant et la majesté des choeurs, comme ce grand choral chanté d'abord a cappella puis repris avec une ornementation instrumentale, illustrent admirablement le talent supérieur, sinon le génie, d'un compositeur pas toujours inspiré mais qui réussissait toujours très bien ce qu'il entreprenait.

Avec cette présentation magnifiquement réussie sur tous les plans, Charles Dutoit et l'OSM ont inauguré la 48e saison de l'orchestre avec l'éclat et le panache qui convenaient. Solistes, choeurs et instrumentistes ont donné le meilleur d'eux-mêmes à tous les instants, visiblement inspirés par la direction d'un chef qui a signé là une autre réussite parmi tant d'autres. Colette Boky s'est particulièrement distinguée dans ses solos et son «Die Nacht ist vergangen» («La nuit s'est dissipée»), un passage-clé de l'oeuvre, était réellement envoûtant. Ses notes aiguës flottaient avec une pureté et une beauté incomparables. Jennifer Jones s'est bien acquittée du peu qu'elle avait à faire mais on se demande bien pourquoi il faut faire venir d'ailleurs une soliste pour un si bref passage alors qu'il se trouve ici trois ou quatre mezzo-sopranos qui auraient tout aussi bien fait l'affaire. Barry Busse possède un timbre qui n'est pas sans rappeler celui de son illustre collègue Jon Vickers mais il n'a pas la vaillance ni la présence de ce dernier. Son apport a cependant été satisfaisant dans l'ensemble.

Les choeurs de l'OSM se sont littéralement couverts de gloire et la spectaculaire ovation qui leur fut adressée était amplement justifiée. Quant à l'orchestre, dont la réputation est maintenant consacrée, surtout depuis l'accueil enthousiaste réservé à son premier disque en Europe, il s'est montré constamment à la hauteur. Des cordes chaleureuses et d'une belle cohésion, des bois veloutés et précis et des cuivres incisifs et toujours justes ont ravi les abonnés anciens et nouveaux, tant dans la symphonie que dans les extraits familiers du *Songe d'une nuit d'été* en première moitié du programme. Dans le *Nocturne*, John Zirbel a offert un solo de cor d'une rare qualité.

Donc, il s'agissait d'un autre merveilleux grand soir à l'OSM, un début de saison qui nous a révélé un orchestre et un chef en pleine forme malgré un calendrier estival des plus chargés.

L'OSQ en tournée

L'Orchestre symphonique de Québec (OSQ) entreprend le 17 septembre à Edmundston, au Nouveau-Brunswick; sous la direction de James de Priest, une tournée commanditée par les Concerts Noranda Héritage. Les 70 musiciens interprèteront la ***7e Symphonie*** de Beethoven; la ***Syphonie No 4 de Tchaikovsky. Ils ont inclus au programme Rossini, Angelillo, Mercure (Kaléidoscope)*** ainsi que deux oeuvres de Chotem.

À Edmundston, le concert a lieu à la Salle Léopoulin, de la Cité des Jeunes; la tournée se poursuit le 19, à la Cathédrale de Gaspé; le 20, au Centre récréatif de Murdochville; le 21, à l'église de Sainte-Anne-des-Monts, pour se terminer le 22, à l'auditorium de la polyvalente de Mont-Joli.

Inaugurés l'an dernier dans le Nord-Ouest québécois, ces concerts Noranda, dans des localités qui ont peu d'occasions d'accueillir un orchestre de cette importance, doivent faire l'objet d'une révision en 1982, suivant l'intérêt manifesté par les publics visés. La société Noranda en assure tout le support logistique et financier.

Élargissement du prix littéraire Béraud-Molson

Une dizaine d'éditeurs doivent soumettre cette année la candidature d'un romancier au prix Béraud-Molson, qui devrait être attribué à la mi-novembre. À ce jour, ce prix littéraire ne valait que pour des auteurs que publiait ensuite le Cercle du Livre de France mais les commanditaires ont récemment décidé d'étendre la portée du prix auquel est joint une bourse de $5,000. Ont confirmé leur participation au prix Béraud-Molson: les éditions La Presse, le Cercle du Livre de France, Leméac, Québec/Amérique, Victor-Lévy Beaulieu, Mortagne, Fides et Éditions de la Pleine Lune. Reste possible la participation de Libre Expression et de Sogides mais l'on a su hier que les éditions Alain Stanké et les éditions Héritage s'étaient retirées, du moins pour 1981.

Sont membres du jury: Mme Francine Montpetit et MM. Gilles Vigneault, Jacques Languirand, Roger Fournier, Pierre de Bellefeuille, Georges-Hébert Germain et Raymond Charette.

Pour être en lice, il faut avoir produit un roman inédit — les autres genres littéraires ne sont pas inclus dans les oeuvres que doit examiner le jury — et l'avoir proposé en 1981 à une maison d'édition. Une autobiographie romancée pouvait toujours être considérée dans les mises en candidature.

Le règlement du prix Béraud-Molson prévoit que le manuscrit doit être fourni en sept exemplaires et que, dans une enveloppe scellée sont inscrits les noms des candidats, avec titres des manuscrits et nom de la maison d'édition. Les membres du jury ont ainsi à se prononcer sur des oeuvres dont les auteurs leur sont théoriquement inconnus.

Autre initiative des responsables du prix Béraud-Molson: le gagnant recevra un trophée conçu par l'artiste Jean Vallières, souffleur de verre.

Ballet national et non pas Grands Ballets

C'est bien le Ballet national du Canada et non les Grands Ballets Canadiens qui a présenté *Les Arrivants* samedi dernier à la Place des Arts. Nous prions nos lecteurs d'excuser l'erreur qui s'est glissée dans l'article de notre collaboratrice Suzanne Asselin dans notre édition de mardi.



«LE QUATUOR ORFORD, Ensemble de renommée internationale, sera invité au premier concert de la saison de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, lundi soir, le 21 septembre, à 20 h 30, au Théâtre Maisonneuve. Ce sera un Concert Seagram d'Artistes invités». (publicité)

CINÉMA

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "Fais gaffe à la gaffe" 18 h 30. "Un vrai schnock" 20 h 00.
ASTRE II, — "Le choc des Titans" 21 h 00. "Suicidé moi docteur" 19 h 15.
ASTRE III, — "Le champion" 19 h 10. "Rocky II" 21 h 20.
ASTRE IV, — "Tendre souvenir d'une bouche gourmande" 18 h 45, 21 h 30. "Filles brûlantes" 20 h 10.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "First Monday in October" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du parc (844-1932) — "One page of love" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "He & she" 13 h 35, 16 h 25, 19 h 15, 22 h 00.
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "New York 1997" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 30.
BERRI II, — "Cheech et Chong, la suite" 13 h 40, 15 h 35, 17 h 30, 19 h 25, 21 h 20.
BERRI III, — "Scanners" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
BERRI IV, — "Excalibur" 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 10.
BERRI V, — "Le dernier métro" 13 h 45, 16 h 15, 18 h 45, 21 h 20.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Visions érotiques de Marianne" 12 h 25, 15 h 30, 18 h 35, 21 h 40. "Secrétaires très particulières" 13 h 58, 17 h 03, 20 h 08.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Stripes" 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
BONAVENTURE II, — "The four seasons" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "New York 1997" 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.
BROSSARD II, — "Scanners" 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
BROSSARD III, — "L'enfer en 4e vitesse" 19 h 50. "T'inquiète pas ça se soigne" 18 h 10, 21 h 30.
CARRÉ ST-LOUIS, 3900 St-Denis (842-2361) — "La grande culbute érotique" 11 h 30, 15 h 20, 19 h 15. "Étreintes déchaînées" 12 h 50, 16 h 45, 20 h 40. "Adolescentes devant le plaisir" 14 h 05, 18 h 00, 21 h 55.
CHAMPLAIN I, 1815 est, St-Catherine (524-1685) — "L'équipée du cannonball" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN II, — "Superman II" 17 h 10, 19 h 10, 21 h 40.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Soeur meurtrière" 13 h 00, 16 h 00, 19 h 00, 22 h 00. "Mes nuits avec Alice" 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30.
CHÂTEAU II, — "Le droit de cuissage" 12 h 10, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 20. "Lingeries intimes" 13 h 15, 15 h 35, 17 h 50, 20 h 10, 22 h 30.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Une étoile est née" 12 h 25, 16 h 55, 21 h 25. "Tendre combat" 14 h 25, 19 h 25.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, — "Le commando des tigres noirs" 12 h 40, 16 h 20, 20 h 00. "Un drôle de flic" 14 h 25, 18 h 05, 21 h 45.
CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "Caligula" 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Apocalypse now" 18 h 05, 20 h 45.
COMMODORE, 5780 ouest, Boul. Gouin (334-8560) — "Mondo érotica" 18 h 45. "Apprends-moi l'amour" 20 h 10. "Excitation au soleil" 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Les années lumière" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS II, — "Possession" 13 h 30, 16 h 00, 18 h 40, 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III, — "Visions érotiques de Marianne" 12 h 30, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30. "Secrétaires très particulières" 14 h 00, 17 h 00, 20 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS IV, — "Des gens comme les autres" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Thieves highway" (de Jules Dassin, U.S.A., 1949) 19 h 00. "Man hunt" (de Fritz Lang, U.S.A., 1941) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "An american werewolf in London" 19 h 20, 21 h 20.
CÔTE-DES-NEIGES II, — "The blue lagoon" 19 h 10, 21 h 10.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "L'équipée du cannonball" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Garde à vue" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, — "Tess" 20 h 15.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Christian F." 18 h 45, 21 h 05.
DORVAL II, — "Under the rainbow" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, — "Arthur" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "Heavy metal" 19 h 30, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE II, — "Stripes" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "La femme de l'aviateur" 19 h 05, 21 h 10.
ÉLYSÉE II, — "Enquête sur une passion" 18 h 40, 21 h 10.
FAIRVIEW I, 7555 Transcanadienne, Pointe-Claire (679-8095) — "For your eyes only" 19 h 00, 21 h 20.
FAIRVIEW II, — "Burning" 18 h 25, 20 h 05, 21 h 45.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Moi Christiane F." 18 h 45, 21 h 05.
GREENFIELD II, — "Soeur meurtrière" 18 h 45, 21 h 30. "Caresses inavouables" 20 h 20.
GREENFIELD III, — "Eye of the needle" 19 h 00, 21 h 00.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "One page of love" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15. "Jenny gets on top" 13 h 45, 16 h 30, 19 h 20, 21 h 30.
IMPERIAL, 1430 Bleury (288-7102) — "Raiders of the lost ark" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — Relâche.
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Christian F." 18 h 45, 21 h 05.
KENT II, — "The eye of the needle" 19 h 25, 21 h 30.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Arthur" 19 h 15, 21 h 15.
LA CITÉ II, — "Eye of the needle" 19 h 00, 21 h 10.
LA CITÉ III, — "Wolfen" 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Moi, Christiane F." 18 h 45, 21 h 05.
LAVAL II, — "C'est dans la poche Mathilda" 19 h 35, Pulsions" 21 h 25.
LAVAL III, — "La dame aux camelias" 19 h 00, 21 h 15.
LAVAL IV, — "Les déportées de la section spéciale", 18 h 15, 21 h 40. "Prostitution internationale" 19 h 50.
LAVAL V, — "Lingeries intimes" 19 h 35, 21 h 55. "Check up à la suédoise" 18 h 25, 20 h 45.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, Boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "L'enver en 4e vitesse" 20 h 00. "T'inquiète pas ça se soigne" 18 h 10, 21 h 45.
LAVAL -ODÉON II, — "New York 1997" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 40.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Christiane F." 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.
LOEW'S II, — "Blow out" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S III, — "Under the rainbow" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00 21 h 00.
LOEW'S IV, — "Student bodies" 13 h 30, 15 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S V, — "Lunch wagon" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-5116) — "Les Plouffe" 19 h 30.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Superman II" 21 h 00. "El pistoleros" 19 h 00.
MASCOUCHE II, — "Nimitz retour vers l'enfer" 19 h 15, "Le choc des titans" 21 h 00.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "New York 1997" 20 h 00. "L'héritage des Vargas" 18 h 20, 21 h 50.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfird Laurier, Beloeil (464-1541) — "Les naufragés de l'île perdue" 19 h 00. "Superman II" 20 h 55.
MONTENACH II, — "Les passionnées" 19 h 20, "Polyester" 21 h 10.
OMÉGA I, 2665 Ch. Chambly, Longueuil (463-3330) — "Zombie, le crépuscule des morts vivants" Ven. à lun.: 14 h 30, 18 h 15, 22 h 00. Mar. à jeu.: 21 h 15. "L'enfer des zombies" Ven. à lun.: 12 h 50, 16 h 35, 20 h 20. Mar. à jeu.: 19 h 30.
OMÉGA II, — "Les petites chattes bien chaleureuses" ven. à lun.: 15 h 23, 18 h 53, 22 h 23. mar. à jeu.: 21 h 50. "Le retour des veuves" ven. à lun.: 14 h 20, 17 h 50, 21 h 20, mar. à jeu.: 20 h 45. "L'amour à travers les portières de voitures" Ven. à lun.: 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00. mar. à jeu.: 19 h 30.
OUIMETOSCOPE I, 1204 est Ste-Catherine (525-8600) — "L'aventure c'est l'aventure" (de Claude Lelouch, France, Italie, 1972) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, — "Carrie au bal du diable" (de Brian de Palma, USA, 1976) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Chauffeur de taxi" 19 h 00. "Quoi?" 21 h 30.
PALACE I, 689 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Tarzan the apeman" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PALACE II, — "Burning" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
PALACE III, — "This is Elvis" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
PALACE IV, — "For your eyes only" 12 h 30, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 50.
PALACE V, — "Deadly blessing" 12 h 05, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40.
PALACE VI, — "Knight riders" 13 h 00, 15 h 40, 18 h 20, 21 h 00.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Coccinelle à Mexico" 18 h 30, 20 h 35, "L'incroyable randonnée" 20 h 10.
PARADIS II, "L'étranger le 8e passager": 21 h 35. "Brubaker": 19 h 20.
PARADIS III, — "Tendre souvenir d'une bouche gourmande" 18 h 45, 21 h 30, "Filles brûlantes" 20 h 10.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Bar salon" (d'André Forcier, Québec, 1974) 19 h 30, "L'eau chaude, l'eau frette" (d'André Forcier, Québec, 1976) 21 h 30.
PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "Les uns les autres", 13 h 00, 16 h 45, 20 h 30.
PARISIEN II, — "Pulsions": 12 h 25, 14 h 15, 16 h 05, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 45.
PARISIEN III, "L'homme éléphant": 12 h 10, 14 h 25, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 25.
PARISIEN IV, — "Moi, Christiane F." 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 25.
PARISIEN V, — "La dame aux camélias"; 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Endless love": 17 h 05, 19 h 20, 21 h 35.
PLACE LONGUEUIL I, Centre Commercial Place Longueuil (679-7451) — "L'équipée du cannonball": 18 h 00, 21 h 45. "Les quatre malfrats": 19 h 50.
PLACE LONGUEUIL II, — "Superman 2": 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Victory"; 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 20.
PLACE VILLE-MARIE II, — "Mel Brooks history of the World I": 13 h 20, 15 h 15, 17 h 10, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON I, Niveau du métro, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Heavy metal": 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON II, — "An american werewolf in London": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III, "The blue lagoon" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PUSSYCAT, 5380 St-Laurent (845-5215) — Fermé pour rénovations.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Les Plouffe" 20 h 00.
RIVOLI II, "L'homme caverne" 18 h 10, 21 h 35. "Le gang des frères James" 19 h 50.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Fais gaffe à la gaffe": 18 h 00, 21 h 25. "Le dernier souffle": 19 h 35.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Comment se débarrasser de son patron" 17 h 25, 21 h 00 "Veux-tu être mon garde du corps?" 19 h 18.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Blow out": 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Christiane F." 18 h 45, 21 h 05.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Scanners" 19 h 25, "Les mercenaires de l'espace" 21 h 20.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Moi Christiane F." 18 h 50, 21 h 10.
VERSAILLES II, — "Pulsions" 21 h 10, "C'est dans la poche Mathilda": 19 h 30.
VERSAILLES III, — "Soeur meurtrière" 18 h 30, 21 h 30, "La ronde du plaisir" 20 h 05.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Superman 2": 19 h 25, 21 h 35.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Head over heels" 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10, 19 h 05, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Arthur"; 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25.

SUR SCÈNE

AU VIEUX FORT, 120 Chemin St-Jean, Laprairie (659-0010) — "Cancun P.Q.", texte de François Beaulieu. Mise en scène de Christian Bordeleau. Ven. sam.: 21 h 00. Du 18 sept au 31 oct.
BAR EMERY, Chez Dumas, 331 rue Emery (849-9007) — Spectacles tous les soirs 21 h 30. Roger Walls quintet.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Des paradis artificiels" d'après Charles Beaudelaire avec Monique Leyrac et Yvan Ouellet. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 00, 22 h 00. Jusqu'au 17 oct.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Mosus de mosus de mosus" avec Jacqueline Payette. Mar. à dim.: 20 h 30. Jusqu'au 30 sept.
CAFÉ-THÉÂTRE LA LICORNE, 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — "Môman" de Louisette Dussault les 17, 18, 19 sept 20 h 30.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Nelligan Blanc", une pièce d'Armand Laroche avec Denys Paris et les voix de Carole Séguin, Sophie Faucher, Denise Tessier, Armand Laroche, Robert Lavoie, Marcel Girard. Tous les soirs 20 h 00. Relâche lun. jusqu'au 10 oct.
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER-LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — Variétés: Denis Losier, auteur compositeur et interprète, du 16 au 28 sept. 22 h 30.
LA COMÉDIE NATIONALE, 1450 est, Ste-Catherine (523-1131) — "Mousse" avec Véronique LeFlaguais, Linda Sorgini, Daniel Fichaud. Sem.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 30. Jusqu'au 27 sept.
L'EXTASSE, 816 est, Ontario (526-9396) — "Le journal d'un fou" de Gogol avec Michel Chapdeleine. Mar. à sam.: 20 h 00.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 454 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — François Guy, jusqu'au 27 sept. Dim. à jeu.: 22 h 00 et 24 h 00. Ven. sam., 22 h 30, 24 h 00, 1 h 30.
LA POUDRIÈRE, Île Ste-Hélène (526-0821) — "Le lion et l'alouette" adaptation de Jeanine Beaubien. Mise en scène: Jean Faucher. En alternance avec "The lion and the lark" 19 h 00 et 21 h 00. Jusqu'au 3 oct.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Serge Lama, 20 h 00.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts — Monique Vermont et Jean Faber, "Jamais deux sans vous",.20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Edith Butler, jusqu'au 26 sept, à 20 h 00. Sam.: 19 h 00, 22 h 00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux Quat'Saoûls Bar — "Salut Prévert" ou l'Empereur s'appelle Dromadaire avec Lorraine Auger, Pierre Péloquin, Bertrand Roy

L'ONF dévoile une nouvelle politique

Le secteur privé fera presque tous les films du fédéral

par Clément Trudel

D'ici cinq ans, il est à prévoir que la presque totalité des films commandités par les ministères et agences fédéraux seront produits par le secteur privé. Cette nouvelle politique a été annoncée hier par le président de l'Office national du film (ONF), M. James de B. Domville, lors d'une conférence de presse où fut aussi dévoilée l'existence d'un comité consultatif chargé de coordonner la réalisation de cette politique nouvelle. Siégeront à ce comité: M. Robert Monteith, directeur du bureau d'Ottawa de l'ONF, qui sera président du comité; M. Walford Hewitson, chef du programme des commandites à l'ONF (Ottawa); M. François Champagne, de l'AFPQ (Association des producteurs de films du Québec) ainsi qu'un porte-parole du CFTA (Canadian Film Television Association) dont le président, M. Pat Ferns, était retenu à Londres et n'a pas pu assister à la conférence de presse.

Pour 1980-81, le volume total de production audiovisuelle régulière (ce qui n'inclut pas les flashes publicitaires) commandités par les ministères et agences fédéraux s'élevait à $5.6 millions, dont 65% furent produits par le secteur privé. S'il n'en tient qu'à M. Domville, ce chiffre de commandite pourrait atteindre $12 millions par an, à moyen terme, le secteur privé se chargeant de présenter des «projets d'auteurs» et de persuader les différents ministères de recourir davantage à l'audiovisuel et d'en confier la sous-traitance au secteur privé, qui plaide compétence, créativité dynamisme.

Faut-il rappeler que les 42 documents filmés destinés aux gens de l'air (école de Cornwall), réalisés dans les deux langues officielles, sont le fait du secteur privé?

Les négociations entre l'ONF, l'AFPQ et la CFTA ont duré environ 18 mois. Les représentants du secteur privé, tel M. Michael Spencer, estiment qu'il s'agit d'un pas «dans la bonne direction». M. François Champagne a même laissé entendre qu'une entente similaire, pour ce qui est du ministère québécois des Communications, sera annoncée au cours du mois d'octobre (depuis trois ans, les commandites du ministère de l'Éducation stagnent à $1.5 million et celles des autres ministères québécois ont chuté, passant de $2 millions à $500,000 mais M. Champagne laisse entrevoir un redressement de situation).

M. Domville a remis aux journalistes copie du document révisant la politique de l'ONF, approuvé par le conseil d'administration en juin et rajustant les normes établies en 1978 par le secrétaire d'État, M. John Roberts.

Au communiqué de l'ONF s'ajoutaient les communiqués de l'APFQ et de la CFTA, tous rédigés sur un ton optimiste et s'inscrivant dans ce que M. Domville qualifie de «complémentarité» entre divers agents de l'audiovisuel, dans le but de mieux servir les ministères et le public. «Il n'y a pas que les agents d'information du gouvernement qui ont de bonnes idées», a notamment lancé le commissaire canadien à la cinématographie.

Quant aux producteurs indépendants québécois, si la nouvelle politique était immédiatement appliquée, ce n'est pas $1.2 million qui leur reviendrait (pour 1980-81) mais bien $1.85 million. Augmentation phénoménale en pourcentage, se plaît-on à noter à l'APFQ, mais modeste, il est vrai, quant au volume de dollars. L'esprit de l'entente intervenue stimule toutefois les responsables du secteur privé qui avaient confié à la firme Charette, Fortier Hawley et Associés le soin de dégager les voies menant au rapatriement de plus amples fonds en provenance de corps publics, dont on soupçonne qu'ils ne sont pas toujours éveillés à l'impact véritable de l'audiovisuel.

«Jusqu'à maintenant, souligne le communiqué, l'ONF confiait au secteur privé 50% des premiers $4 millions de films que commanditent annuellement les ministères et agences du gouvernement fédéral, plus 75% de la valeur des commandites qui dépassent $4 millions». Éventuellement, la production commanditée devrait être totalement réalisée par le secteur privé «à l'exception de certains champs particuliers de programmation», dont aura à débattre le comité consultatif.

Ne se présentera-t-il pas des cas où l'impasse est à craindre, a demandé un journaliste à M. Domville. Par exemple, si Energies et Ressources passe commande d'un film sur «l'autosuffisance énergétique» et que des données conflictuelles proviennent de compagnies pétrolières, de l'Office national de l'énergie et du cabinet du ministre? Le président de l'ONF concède que certaines commandes pourront être refusées, ce qui fait partie du rôle de «conseiller» confié à l'ONF, dont le travail doit se fonder sur une «information honnête» à véhiculer à l'intention du public. M. Domville insiste: tout ce qui est mentionné aujourd'hui ne touche pas à la «propagande» gouvernementale et si la formule d'un documentaire commandé par un ministère, ou une agence, n'a pas notre accord, notre rôle est de souligner immédiatement aux instances politiques.

Le nouveau directeur de l'Office du film du Québec, M. Claude Godbout, était présent à cette conférence de presse, de même que MM. Monteith, Macerola et d'autres cadres de l'ONF. Quant à M. Michael Spencer, il affirme que les producteurs indépendants ne se feront pas prier pour multiplier les contacts et pour «suggérer des films à faire» aux instances visées par la politique récemment révisée.

Un film «empathique» sur les Hare Krishna

par Richard Gay

Un long métrage documentaire du cinéaste québécois Gilles Blais sur les membres du mouvement «Hare Krishna» a été sélectionné par le festival de Toronto et est présenté aujourd'hui dans le cadre de la section «Reel to Reel» du Festival of festivals. Son titre: *Les Adeptes*.

En fait Gilles Blais a choisi de suivre pendant six mois trois jeunes Québécois, Michel, Robert et Johnanne, décidés à se joindre à la Communauté de base de Montréal de l'Association internationale pour la Conscience de Krishna, trois jeunes qu'il a suivis donc depuis leurs premiers pas dans le mouvement jusqu'à leur initiation formelle.

Le résultat nous permet de découvrir les «Hare Krishna» de l'intérieur: leurs rites, leurs chants, leurs musiques, leurs temples, leurs écoles, leur manufacture de chandelles et de vitraux, leur travail quotidien dans la rue et ailleurs où, déguisés avec perruques, ils vendent entre autres livres, pamphlets et peintures. Le document a été principalement tourné à Montréal mais on y trouve aussi des images de Québec, où une cellule missionnaire est fondée, et des scènes tournées en Virginie au temple d'or et de marbre de New Brindavan.

On y apprend que «la conscience de Krishna c'est simplement de répéter, c'est tout» et que «chaque jour le dévot doit réciter 1,728 fois son mantra». On y découvre aussi le principe des quatre prohibitions: «pas de relations sexuelles illicites, pas d'intoxication d'aucune sorte, pas de jeux de hasard, pas de viande». Aussi pour eux «la femme est neuf ou dix fois plus concupiscente que l'homme; elle a vraiment de la difficulté à se détacher de la matière». De quoi faire sursauter même les anti-féministes!

Quant aux trois jeunes Québécois, Gilles Blais les interroge et cherche à comprendre leur démarche, leur besoin de spiritualité, de sécurité, leur volonté de mettre de l'ordre dans leur vie et de lui donner un sens. Le réalisateur cherchera aussi à enregistrer la réaction des parents, en particulier celle du père de Michel qui se dit bouleversé, inquiet et qui n'hésite pas à parler de «lessivage de cerveau» à propos des «Hare Krishna». Dénonciation qui sera reprise de façon encore plus forte par deux touristes américains qui traiteront les adeptes de «malades».

En fait la réalisation reflète une certaine empathie à l'égard de tous et chacun. Gilles Blais écoute respectueusement ce que les deux parties ont à dire, autant ceux qui sont pour que ceux qui sont contre.

Mais on est en droit de penser que le sujet méritait plus qu'un regard respectueux et qu'à l'empathie aurait dû s'ajouter un intense questionnement. Gilles Blais affirme que ce questionnement aurait été difficile à réaliser puisqu'il a constaté que les responsables du mouvement répondent plus souvent qu'autrement par des phrases toutes faites, habitués qu'ils sont à réagir à une certaine hostilité.



Image tirée du film «Les Adeptes», de Gilles Blais, produit par l'ONF.

Mais il n'en demeure pas moins que le film aurait gagné à approfondir des aspects tels que ceux de la frénésie collective, du lavage de cerveau et des fortunes accumulées. Où va l'argent? Peut-être que les réponses apportées par les dévots auraient été ridicules mais au moins le ridicule tue. Il est regrettable aussi qu'on n'ait pas interrogé la jeune Johanne qui, apprend-on à la fin du film, a quitté le mouvement. Pourquoi a-t-elle quitté, que pense-t-elle de tout cela maintenant, on ne le saura malheureusement jamais.

Ainsi plus qu'une véritable remise en question du phénomène, *Les Adeptes* apparaît comme un document sur les motifs des convertis, leur façon de vivre et leur confrontation avec ceux qui s'opposent au mouvement. Produit par l'ONF, le film sera présenté à Montréal à la fin du mois, plus précisément au cinéma Outremont les 27, 28, 29 et 30 septembre. Hare Krishna!

Saint-Henri des Tanneries

par Clément Trudel

A l'automne 1962, un film d'Hubert Aquin sur Saint-Henri jette la commotion chez les notables du quartier. En 1972, les «éditions québécoises» publient un *Saint-Henri* dans sa série «gens du Québec»: parti-pris délibéré pour les petites gens et les travailleurs en lutte puisque, estime-t-on, «une famille sur dix réussit à joindre les deux bouts».

Tout autre est le dessein de l'exposition qui s'ouvre cette semaine au Château Dufresne (angle Pie-IX et Sherbrooke) sur Saint-Henri des Tanneries. Il s'agit de faire connaître Montréal par l'évolution de l'un de ses quartiers. L'exposition, de même que la monographie éditée pour l'occasion, présentent une coupe rassurante, dans l'ensemble, de l'évolution urbaine et sociale de Saint-Henri jusqu'en 1925 (l'annexion à Montréal intervient en 1905).

Gravures et plans deviennent, au Musée des Arts décoratifs, l'ossature d'une histoire empruntant aux métiers, aux loisirs, aux entrepreneurs, au tissu paroissial et scolaire. L'exposition mise au point par une équipe d'animateurs du YMCA bénéficie également de prêts en provenance de citoyens de Saint-Henri ayant conservé des souvenirs d'hommes forts (Louis Cyr, Hector Décarie) ou des récits de hauts faits sportifs (la crosse, notamment).

Nul doute qu'un Montréalais de Saint-Henri s'identifiera à ce dynamisme auquel fait écho cette panoplie de témoins d'antan. Quand la main-d'oeuvre de l'Imperial Tobacco est à 80% fénimine, pardi, les garderies ne font aucunement défaut! Au temps des diligences, on recense même une trentaine d'auberges dans le secteur qui sait profiter d'une manne en transit. Le dernier maire de Saint-Henri, Eugène Guay, n'est-il pas lui-même inventeur et ne milite-t-il pas (déjà) pour l'école du soir ou, si l'on veut, la formation permanente?

Simple et abondante, l'iconographie rassemblée sur Saint-Henri — l'exposition est ouverte jusqu'au 1er novembre, les jeudis vendredis, samedis et dimanches de midi à 17 h 00 — rend compte du dynamisme de ce coin de Montréal qui bénéficia, en son temps, de l'essor dû au réseau ferroviaire grandissant. Ce quartier sut cultiver une certaine coquetterie, avant que ne triomphent les démolisseurs et les promoteurs allergiques aux espaces verts.

Une femme libre... indépendante...
DES DEMAIN
Tout le charme et le mystère de
POUR TOUS
CATHERINE DENEUVE

"J'aime l'amour, je lui dois tout: mes bonheurs, mes malheurs..."
Je vous aime
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT | GÉRARD DEPARDIEU | SERGE GAINSBOURG | ALAIN SOUCHON
un film de
CLAUDE BERRI
distribué par LES FILMS MUTUELS
7.20 - 9.20
CREMAZIE
ST-DENIS · CREMAZIE 388-4210
DERNIER JOUR: "L'ÉQUIPÉE DU CANNONBALL"

René Malo présente
POUR TOUS
LE SUCCÈS DE 1981!
3,000,000 de SPECTATEURS
ont adoré cette comédie.
Une réussite totale. Une vraie comédie comme on aimerait en voir plus souvent. PREMIÈRE
Une nouvelle tranche de rigolade . . . On peut aussi s'amuser au cinéma. CINÉ REVUE
Filmé vite, joué drôle . . . Acide et frais. L'EXPRESS
Michel Blanc est désarmant de drôlerie et de vulnérabilité tendre. LE QUOTIDIEN DE PARIS
L'observation juste et drôle d'un milieu jeune, à l'écart de la compétition sociale. TÉLÉ 7 JOURS
Un divertissement magistralement réussi par le réalisateur Patrice Leconte. LE FIGARO
VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE
DÈS DEMAIN!

Un film de PATRICE LECONTE
MICHEL BLANC • BERNARD GIRAUDEAU • THÉRÈSE LIOTARD
Adaptation PATRICE LECONTE et MICHEL BLANC Dialogue MICHEL BLANC d'après la pièce de LUIS REGO et DIDIER KAMINKA
avec la collaboration de JEAN LUC VOULFOW JEAN PAUL SEVRES
avec ANÉMONE CHRISTINE DEJOUX GAELLE LEGRAND MARIE ANNE CHAZEL BÉATRICE COSTANTINI
Musique de RENAUD Une production FILMS CHRISTIAN FECHNER
PARISIEN: 12.35, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20. SAM. DERNIER SPECTACLE 11.35. GREENFIELD: SAM. DIM. 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.20, SEM. 7.10, 9.20. LAVAL: SAM. DIM. 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.00, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.15, SEM. 6.45, 9.00. VERSAILLES: SAM. DIM. 12.15, 2.25, 4.35, 6.45, 9.00, SEM. 6.45, 9.00.
Le PARISIEN 2 480 STE-CATHERINE O 866-3856
GREENFIELD PARK 3 PL GREENFIELD PARK 671-6129
LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 2 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson

Didier FARRÉ présente
POUR TOUS
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10,000 figurants — 200 danseurs
Laissez-passer non valables
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1 480 STE-CATHERINE O 866-3856
TOUS LES JOURS 1.00, 4.45, 8.30

COMÉDIES ET PROVERBES
POUR TOUS
ERIC ROHMER
la femme de l'aviateur
ou on ne saurait penser à rien

PHILIPPE MARLAUD MARIE RIVIERE
ANNE-LAURE MEURY MATHIEU CARRIÈRE
ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053
SEMAINE 7.05 & 9.10

Les Plouffe
POUR TOUS
un film de GILLES CARLE
d'après le roman de ROGER LEMELIN
RIVOLI 1 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
SEMAINE DÈS 8.00 P.M.

YOGA
à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal
(métro Peel)
avec Hélène Beauchamp
les lundi et jeudi
17h 30 - 19h 00
(débutants, intermédiaires, avancés)
Inscription: à LA MEZZANINE
vendredi, 18 septembre de 12h à 18h
Renseignements: 351-2656

Solcil d'automne ce soir

le triterium
255 est Ontario, Montréal
PRIX $6.00
HEURE 20h30
Manuel Brault
Auteur-compositeur-interprète

l'uqam Salle Marie Gérin-Lajoie
455 Saint-Denis, Montréal
PRIX $6.00
HEURE 20h30
Arthabaska
Folk-Rock

le salon des cent
1647 Saint-Denis, Montréal
gratuit
HEURE 21h00
Robert Laira
Blues

chez dumas Bar Emery
331 Emery, Montréal
gratuit
HEURE 22h00
Roger Walls
Jazz

CINÉMA ART
Du 17 au 20 septembre
Excalibur
version anglaise
●
L'enfant Lumière
version française de Shinning
●●
$2.50 pour les 2 films
3180 est Bélanger 721-5310

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL
CONCOURS D'ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1981
Des places sont encore disponibles dans les disciplines suivantes:
Violon, Violoncelle, Contrebasse, Clarinette, Basson, Cor, Trompette, Percussion, Guitare, Analyse, Composition, Histoire de la musique
DATE LIMITE D'INSCRIPTION: Le vendredi 25 septembre 1981 à 16h30.
DATE DES AUDITIONS: À compter du lundi 28 septembre 1981.
Prière de s'inscrire en personne au: Secrétariat du Conservatoire de musique de Montréal
100 est, rue Notre-Dame
MONTRÉAL
Source: Ministère des Affaires culturelles
Direction du Conservatoire de musique et d'art Dramatique

Divisant in extremis le double avec les Cards

Les Expos évitent la catastrophe...

par Richard Milo

Les Expos ont évité la catastrophe in extrémis, hier soir, surmontant un déficit de 3-0 pour l'emporter 4-3 en 11 manches lors du deuxième match, et ils ont divisé les honneurs du double, comme la veille, pour demeurer à deux parties et demie des Cards de St-Louis.

C'est un coup sûr de Larry Parrish contre Doug Bair, qui a poussé Warren Cromartie au marbre pour procurer la victoire aux Expos, battus 7-1 lors du premier match tout à l'avantage des Cards, en début de soirée. Cromartie a obtenu un simple contre Jim Kaat, il s'est rendu au deuxième but grâce à l'amorti sacrifice de Gary Carter, et au troisième but à la suite d'un simple au champ intérieur de Rowland Office, aux applaudissements d'une foule survoltée et dont la patience aura finalement été récompensée.

Les Expos tiraient de l'arrière 3-0 lorsque Mike Phillips a produit le premier point, en septième, pour amorcer le raliement. Terry Francona a ensuite réussi sonpremier circuit dans les majeures, et Gary Carter a produit le point égalisateur grâce à un simple contre Bruce Sutter, en huitième, pour porter le match en prolongation. Un jeu important: Carter a poussé Andre Dawson au marbre, après que Garry Templeton eût permis à Dawson de se rendre au deuxième but en lançant dans l'abri des Expos le roulant frappé en sa direction.

Au total, les Expos n'avaient réussi que quatre coups sûrs, avant la septième, et six coups sûrs lors du premier match avant l'explosion générée, disait-on dans le vestiaire, par le circuit de Francona contre Sutter.

Avant la poussée de deux points des Expos, en huitième, la foule n'avait eu qu'une seule occasion véritable d'applaudir depuis le début du double, et ce n'est pas à la suite d'un jeu, mais plutôt lorsque l'opérateur du tableau électronique a choisi de souhaiter bonne fête à Tim Raines, 22 ans, en cinquième manche. Raines a quitté l'abri pour saluer la foule, qui l'a chaleureusement applaudi...

Il faut dire qu'alors, les Cards dominaient royalement les Expos comme au cours du premier match, grâce à une avance de 3-0 dès la première contre Charlie Lea, qui n'aura lancé que deux tiers de manche. Il a été remplacé par Bryn Smith, l'un des deux partants probables pour le deuxième match, car Lea a mal au bras depuis son dernier départ à Cincinnati le 1er septembre.

Ken Oberkfell a couronné la poussée de trois points des Cards en claquant un double de deux points, après un simple d'un point de Dane Iorg, toujours redoutable contre les Expos. Il frappe plus de .400 contre Montréal. Un silence solennel s'est aussitôt abattu sur le Stade olympique, surtout que les Cards venaient de battre les Expos 7-1 à l'issue d'un match à sens unique.

Dans le premier match, les Cards ont marqué trois points en troisième et quatre points en huitième, grâce à un circuit en solo de Darrell Porter et un double de deux points de George Hendrick, en troisième, et un but sur balles à Steve Braun et un triple de trois points de Ken Oberkfell contre Stan Bahnsen, en huitième.

Appelé au secours de Ray Burris avec les buts remplis, et aucun retrait, Bahnsen a d'abord retiré Hendrick sur trois prises. Mais il a lancé quatre balles à Braun, avant de concéder un triple au champ centre droit à Oberkfell.

«Bahnsen a lancé des balles de feu à Hendrick, a dit Fanning. Il a commis l'erreur de lancer une balle glissante un peu haute à Oberkfell...

«Peu importe, cependant, l'équipe ne frappe pas, a-t-il ajouté. Ce qui explique pourquoi vous verrez six gauchers et deux seuls droitiers dans le rôle, Dawson (André) et Carter (Gary).»

Carter a produit l'unique point des Expos, en sixième, grâce à un ballon sacrifice avec les buts remplis, après des simples de Brad Mills, Terry Francona et André Dawson contre Bob Forsch (9-5). Fanning a fait confiance à Francona, hier, et «celui-ci a bien répondu à l'appel lors du premier match,» a-t-il dit.

Chris Speier, sept coups sûrs à ses 50 dernières présences, a quant à lui cédé sa place à Mike Phillips, «égal à Speier en défensive», a expliqué Fanning avant le double.

ÉCHOS... Le gouverneur général du Canada, M. Ed Schreyer, a assisté au double d'hier... En plus du match de ce soir, les Expos auront encore deux matchs à disputer aux Cards, à St. Louis, les 28 et 29 septembre, lors du voyage de sept matchs à l'étranger que les Expos devront effectuer après leur séjour de 15 matchs en 13 jours à domicile... À son dernier départ, Steve Rogers n'a donné que deux coups sûrs en six manches contre les Cubs de Chicago, samedi.

1ère partie

St-Louis (7)	ab	p	cs	pp
Herr 2b	5	1	3	0
thpotn, ac	5	2	3	0
Ramseyc ac	0	0	0	0
KHredz, 1b	4	2	1	0
Hndack, cc	4	0	1	2
Iore, cd	3	0	0	0
Landan, cd	0	0	0	0
Braun, fs	0	1	0	1
Bair, l	1	0	0	0
Oberrfl, eb	4	0	1	3
Roof, cb	4	0	2	0
Porter, r	3	1	1	1
Forsch, l	3	0	0	0
Greek, cc	1	0	0	0
Total	37	7	12	7

Expos (1)	ab	p	cs	pp
RScott, 2b	3	0	0	0
White, fs	1	0	0	0
Manuel, 2b	0	0	0	0
Francon, cb	4	0	1	0
Dawson, cc	4	0	2	0
Carter, r	3	0	0	1
Cromrt, 1b	4	0	0	0
Parrish, 3b	3	0	1	0
Wallach, cb	3	0	1	0
Phillips, ac	3	0	0	0
Burris, l	1	0	0	0
Mills, fs	1	1	1	0
Gorhan, l	0	0	0	0
Bahnsen, l	0	0	0	0
Jackson, l	0	0	0	0
Office, fs	1	0	0	0
Sosa, l	0	0	0	0
Total	31	1	6	

ST. LOUIS .003 000 040—7
MONTRÉAL .000 001 000—1

BJ-St. Louis 1, Montréal 1. LSD-St. Louis 7, Montréal 4. 2B-Parrish, Hendrick, Roof. 3BG-berkfell. C-Porter (3). BS-Carter.

St-Louis	mi	ca	p	pm	bb	rb
Forsch G, 9-5	7	6	1	1	0	1
Bair	2	0	0	0	0	3
Montréal						
Burris P, 7-7	6	5	3	3	2	3
Gorman	1	4	3	3	0	2
Bannsen	1-3	1	1	1	1	1
Jackson	2-3	0	0	0	0	0
Sosa	1	2	0	0	1	1

Gormen a affronté trois frappeurs dans la 8e.
T—2:24.

Sugar Ray Leonard bat Hearns par KOT

LAS VEGAS (AFP) — L'Américain «Sugar» Ray Leonard, magnifique d'aisance, de brio et surtout supérieur en puissance de frappe, est devenu l'incontesté champion du monde des mi-moyens (titres WBC et WBA confondus) en triomphant de son compatriote Thomas Hearns par arrêt de l'arbitre au 14eme round, hier soir à Las Vegas.

Le match, extrêmement animé, spectaculaire et fertile en rebondissements, a tenu toutes ses promesses. Au moment où l'arbitre Davey Pearl s'est très sagement interposé pour mettre fin au supplice D'Hearns (1:45 après le début de la 14eme reprise), celui-ci, groggy, ne tenait plus debout que par miracle.

Hearns avait en effet subi deux knock-downs de 9 secondes chacun dans la reprise précédente, à chaque fois sur des combinaisons en crochets et uppercuts des deux mains de son rival. Lorsque le combat fut arrêté, Leonard possédait un avantage de 8 reprises contre 5 à son adversaire.

Dans les deux premières reprises, remportées de peu par Hearns grâce à son style très agressif, Leonard se retrancha prudemment dans la défensive. Le boxeur de Palmer Park (Maryland), 25 ans, changeait toutefois de tactique dès le 4e round et commençait à prendre la direction du combat. Enchaînant superbement ses coups, Leonard se lançait alors à l'attaque et débordait Hearns qui semblait accuser les premiers signes de fatigue.

Dès les premières secondes du 6ème round, Hearns «s'empalait» sur un fulgurant direct du droit au visage, doublé d'un uppercut du gauche au menton décochés par Leonard. Le boxeur de Detroit, 22 ans, sérieusement ébranlé, ne parvenait que très difficilement à terminer cette reprise.

Leonard enlevait ensuite aisément les trois rounds suivants, pendant lesquels Hearns, touché constamment, ne boxait que par instinct. Mais soudainement, Hearns qui semblait avoir trouvé son second souffle, repartait courageusement à l'assaut et enlevait les 11eme et 12eme rounds. Mais ce n'était qu'un feu de paille, car Leonard se relançait à l'attaque, martelant férocement Hearns au corps et à la face, réussissant même le tour de force de l'expédier par deux fois au tapis. Il était compté jusqu'à 9.

Dans l'ensemble, Leonard a fait la preuve qu'il était bel et bien le meilleur boxeur du monde «poids pour poids». Hearns n'a pas déçu. Il démontra même des qualités techniques insoupçonnées. En revanche, ses coups manquèrent trop souvent de précision, voire de puissance, au contraire de ceux de Leonard.

«Sugar» Ray Leonard a signé sa 31ème victoire contre une seule défaite. Quant à Hearns, il a subi le premier revers de sa carrière qui comporte 32 victoires.

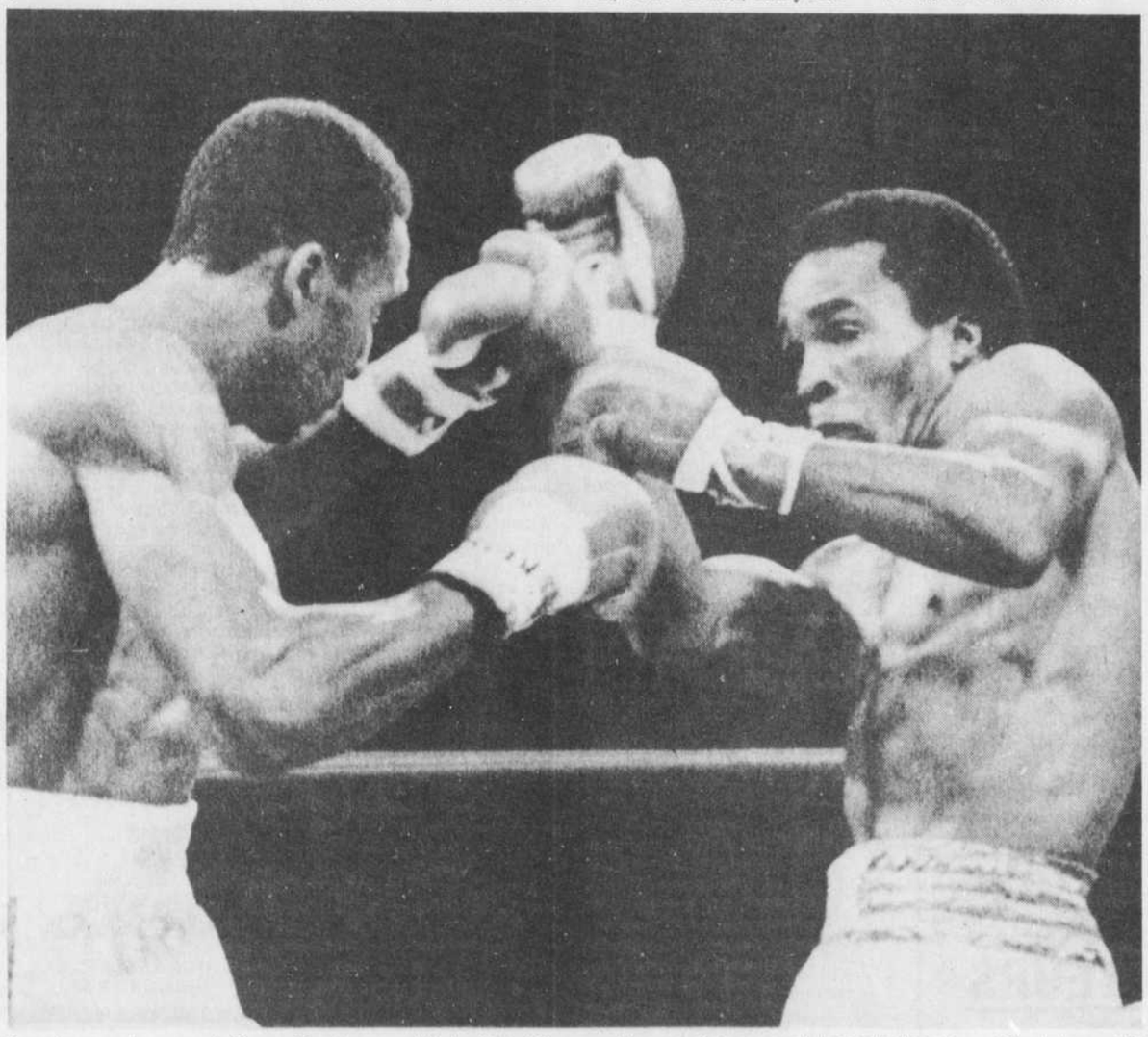
Après celui des moyens, propriété de l'Américain Marvin Hagler, le titre «unifié» des welters dont s'enorgueillit désormais Leonard — en plus de celui des super-welters de la WBA — est le second à être reconnu à la fois par les deux organisations qui président aux destinées de la boxe dans le monde.

Pour ce combat, auxquels assistaient sur place 25,000 spectateurs qui avaient payé leur place de 50 à 500 dollars, on aura battu tous les records de recettes. Les organisateurs ont avancé le chiffre fabuleux de $40 millions.

Une demi-heure avant le premier coup de gong du championnat du monde des mi-moyens, les 25,000 places du stade en plein air de Las Vegas où a eu lieu le match étaient toutes occupées.

À 19 h 15 locales, la température était encore extrêmement chaude, lourde et humide, de l'ordre de 39.9 degrés centigrade. Cela n'a pas empêché de nombreuses personnalités de la scène, de l'écran, de la vie politique et sportive d'être déjà aux bords du ring et de s'enthousiasmer pour les deux matches de lever de rideau, qui se sont terminés par les victoires du poids lourd Marvis Frazier sur son compatriote Guy Casale et du super welter Tony Ayala sur le Mexicain Jose Baquedano.

Parmi les personnalités, on reconnaît notamment le metteur en scène John Huston, les acteurs Dean Martin, Paul Anka, Jack Nicholson, du révérend noir Jesse Jackson, du gouverneur du Nevada Bob List, des joueurs de tennis John McEnroe, Vitas Gerulaitis et des boxeurs Mohammad Ali, John Frazier, Larry Holmes, Gerry Cooney, Mike Weaver et Ken Norton.



Dans le premier round, Sugar Ray Leonard (à droite) et Tommy Hearns s'observent, la garde haute. (Photolaser AP)

en bref...

■ *Foxx avec les Alouettes*

Les Alouettes de Montréal ont fait l'acquisition du secondeur Ron Foxx des Rough Riders d'Ottawa contre des considérations futures. Les Riders ont pu libérer Foxx à la suite de l'arrivée à Ottawa de Bill Mitchell, un ancien joueur des Falcons d'Atlanta, de la LNF.

■ *La LNAS perd trois équipes*

NEW YORK (AP) — Cinq équipes de la Ligue nord-américaine de soccer n'ont pu déposer les $150,000 requis par la ligue avant minuit mardi soir. Ces équipes sont les Chiefs d'Atlanta, le Surf de la Californie, les Boomers de Calgary, le Toronado de Dallas et les Diplomats de Washington. Le commissaire Phil Woosman a indiqué que les clubs Atlanta, Californie et Calgary ont fait faillite, cependant que Dallas cherche à se fusionner avec une autre formation, et que les propriétaires du Washington espèrent vendre l'équipe.

■ *Le Cepsum ouvert au public*

Le Service des sports de l'Université de Montréal invite toute la communauté montréalaise (18 ans et plus) à profiter des installations et équipements sportifs du Cepsum. Ce complexe sportif offre à sa clientèle la possibilité de pratiquer une quarantaine d'activités — squash, badminton, ballet jazz, volley-ball...) sous forme d'écoles de sport, de rencontres, de clubs ou d'activités libres. Les abonnés peuvent également emprunter sans frais tout équipement nécessaire à leur pratique sportive. L'on peut s'abonner du 21 au 25 septembre, entre 12 h 00 et 20 h 00, au 2,100 Édouard Montpetit. Pour renseignements complémentaires: 343-6150.

■ *En deux mots*

Brian Kelly des Eskimos d'Edmonton a été choisi le joueur offensif par excellence de la semaine dans la Ligue canadienne de football. **Billy McBride** des Roughriders de la Saskatchewan a été désigné le meilleur joueur défensif, et son coéquipier **Neil McQuilter,** le meilleur joueur de ligne... Le voltigeur de centre **Jerry Mumphrey** des Yankees de New York sera absent du jeu durant au moins deux semaines, souffrant d'une blessure à la cheville droite... Le lanceur **Tug McGraw** des Phillies de Philadelphie souffre d'un malaise au coude et il ne sera pas employé au cours de la série contre les Mets de New York... **Niki Lauda,** l'ancien champion du monde des conducteurs, s'est déclaré satisfait après sa première expérience au volant d'une McLaren à effet de sol.

La LNH décernera un nouveau trophée aux gardiens de but

TORONTO (CP) — La Ligue nationale de hockey va créer un nouveau trophée destiné aux gardiens de buts afin de mettre un terme à la confusion qui règne actuellement dans l'attribution du trophée Vézina depuis que les équipes emploient plus d'un gardien. Le président de la LNH, John Ziegler, a indiqué hier que le nouveau trophée — qui n'a pas encore de nom — sera remis aux gardiens ayant joué un minimum de 25 parties et dont l'équipe a accusé le moins de buts au cours de la saison. Le trophée Vézina sera désormais attribué au gardien de but par excellence du circuit ou encore à celui jugé le plus utile à son équipe.

Le trophée Vézina était antérieurement remis à un seul gardien parce que les clubs n'utilisaient qu'un gardien. Mais depuis quelques années, deux et mêmes trois gardiens sont utilisés de façon régulière. Pour cette raison, Ziegler croit qu'un autre trophée doit être attribué.

Ziegler a rappelé que le trophée Vézina était avant tout une récompense individuelle et que la nouvelle formule, qui n'est pas encore arrêtée, permettra d'honorer à nouveau un seul gardien. Terry Sawchuk et Johnny Bower des Maple Leafs de Toronto ont été les premiers gardiens à se partager le trophée Vézina en 1964-65. Et la saison dernière, trois gardiens du Canadien de Montréal, Michel Larocque, Denis Herron et Richard Sévigny ont mérité conjointement le trophée. Larocque a même terminé la saison avec les Maple Leafs, cependant que Herron a participé au minimum de 25 parties en jouant parfois les dernières minutes de plusieurs rencontres.

D'autre part, Ziegler a annoncé que les champions de la division Prince de Galles auront l'avantage de la patinoire contre les vainqueurs de la division Clarence Campbell en finale de la coupe Stanley à la suite d'un tirage au sort. De plus, les champions de la section Patrick auront l'avantage de la glace contre les vainqueurs de la section Adams advenant la présentation d'une septième partie. Les champions de la section Norris auront le même avantage contre ceux de la section Smythe.

Les demi-finales de section opposeront l'équipe de première place à celle de quatrième, et la formation de deuxième place à celle de troisième. Les vainqueurs de ces séries trois de cinq s'affronteront dans une finale de division quatre de sept, l'avantage de la glace allant à l'équipe ayant eu le plus de points en saison régulière.

Les champions de section s'affronteront ensuite pour le titre de division, puis les vainqueurs feront les frais de la finale pour la coupe Stanley.

Le président de la LNH a enfin commenté la défaite d'Équipe-Canada face à l'Union soviétique en disant que la crédibilité du hockey professionnel n'avait pas été touchée. Il a rappelé que la défaite n'a pas été ressentie aussi tragiquement que celle subie contre l'URSS dans la Coupe du Défi en 1979.

«Malgré cette défaite en 1979, la LNH avait enregistré une hausse d'affluence sans précédent, d'indiquer Ziegler. Une augmentation a également été enregistrée en 1980-81. Aussi je ne crois pas que les amateurs verront du hockey moins compétitif que durant la Coupe Canada. La création de nouvelles divisions feront renaître d'anciennes rivalités et le hockey n'en sera que meilleur,» de conclure le président de la LNH.

SOCCER

Ligue Nord-Américaine

Demi-finales
Samedi
New York 4, F. Lauderdale 3
(New York mène la série 1-0)
San Diego 2, Chicago 1
(San Diego mène la série 1-0)
Hier
Chicago 2, San Diego 1
(La série est égale 1-1)
New York 4, F. Lauderdale 1
(New York gagne la série 2-0)
Samedi, 19 septembre
F. Lauderdale à New York
(si nécessaire)
Lundi, 21 septembre
San Diego à Chicago
(si nécessaire)
Samedi 26 septembre
Soccer Bowl à Toronto

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi
Toronto en C.-Britannique
Edmonton à Calgary
Dimanche
Ottawa en Saskatchewan
Winnipeg à Hamilton

Ligue Nationale

Lundi
Oakland 36, Minnesota 10
Aujourd'hui
Philadelphie à Buffalo
Dimanche
Cleveland à Cincinnati
Detroit au Minnesota
Miami à Houston
Jets NY à Pittsburgh
San Francisco à Atlanta
Washington à St-Louis
San Diego à Kansas City
Tampa Bay à Chicago
Baltimore à Denver
Green Bay à Los Angeles
N.-Orléans à Giants NY
Seattle à Oakland
Lundi
Dallas en N.-Angleterre

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
HAMILTON	10	7	2	1	289	207	15
OTTAWA	10	4	6	0	201	273	8
MONTRÉAL	10	1	9	0	165	343	2
TORONTO	10	0	10	0	148	296	0

Section Ouest

EDMONTON	10	8	1	1	345	202	17
C.-BRITANNIQUE	10	7	3	0	302	234	14
SASKATCHEWAN	10	6	4	0	293	241	12
WINNIPEG	9	5	4	0	245	187	10
CALGARY	9	5	4	0	198	203	10

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi
St-Louis 3-3, Montréal 2-4
Pittsburgh 8, Chicago 2
Cincinnati 4, Houston 0
San Francisco 6, Atlanta 5
San Diego 8, Los Angeles 2
Philadelphie à New York, remis
Hier
St-Louis 7-3, Montréal 1-4
Philadelphie 3-4, New York 1-5
Houston à San Diego
Atlanta à Los Angeles
Cincinnati à San Francisco
Pittsburgh à Chicago
Aujourd'hui
Lanceurs prévus
St-Louis, Andujar (4-4) à Montréal, Rogers (7-6), 19 h 35
Philadelphie, Noles (0-2) à New York, Scott (4-8), 20 h 05
Houston, Niekro (8-7) à San Diego, Mura (5-12), 22 h 05
Atlanta, Majler (5-5) à Los Angeles, Valenzuela (12-4), 22 h 35
Cincinnati, Seaver (11-2) à San Francisco, Whitson (5-8), 22 h 35

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)

	pb	ca	cc	pp	bv	moy.
Briggs	6	1	0	0	0	.167
Carter	300	72	15	57	1	.240
Cromartie	295	85	3	34	1	.288
Dawson	320	102	22	56	26	.319
Francona	27	9	0	4	1	.333
Hostetler	1	0	0	0	0	.000
Johnson	2	1	0	1	1	.500
Manuel	29	6	2	7	0	.207
Mills	12	3	0	0	0	.154
Milner	66	16	3	8	0	.242
Office	21	4	0	0	0	.190
Parrish	282	64	7	27	0	.227
Phillips	39	8	0	2	0	.205
Raines	312	95	5	37	69	.304
Ramos	38	8	1	3	0	.211
Scott	282	57	0	23	27	.202
Speier	259	57	2	22	1	.220
Wallach	155	36	4	10	0	.232
White	90	21	2	10	4	.223

Les lanceurs

	g-p	vs	mi	rab	mpm
Bahnsen	2-1	1	43.0	22	5.44
Burrish	7-6	0	103.2	42	3.38
Engle	0-0	0	2.0	2	18.00
Fryman	5-3	5	34.1	20	2.36
Gorman	0-0	0	8.1	5	2.17
Gullickson	4-8	0	133.0	89	2.97
Jackson	0-0	0	4.0	1	11.25
Lea	5-4	0	63.2	31	4.25
Lee	3-4	6	69.2	27	2.58
Reardon	1-0	5	25.0	13	1.80
Rogers	10-8	0	115.0	64	2.81
Sanderson	8-6	0	115.0	64	2.81
Sosa	1-2	3	29.1	12	4.91
Smith	0-0	0	6.0	5	6.00

Assistance: 1,171,637

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Madlock, Pit	254	87	.343
Rose, Phi	336	119	.334
Concepcion, Cin	347	112	.323
Dawson, Mon	320	102	.319
Puckner, Chi	352	112	.318
Durham, Chi	272	86	.316
Baker, LA	346	109	.315
Schmidt, Phi	302	95	.315
Griffey, Cin	326	102	.313
Kennedy, SD	327	102	.312

Circuits: Schmidt, Phi., 25; Dawson, Mon., 22.

Points produits: Foster, Cin., 75; Schmidt, Phi., 71.

Buts volés: Raines, Mon., 69; Mereno, Pit., 34.

Lanceurs (8 décisions): Seaver, Cin., 11-2. 2.75; Carlton, Phi., 12-3. 2.31.

Ligue Américaine

Mardi
Toronto 4, Minnesota 2
Baltimore 7, Cleveland 6
Milwaukee 2, New York 1
Texas 12, Oakland 2
Kansas City 3, Californie 2
Seattle 8, Chicago 4
Detroit à Boston, remis
Hier
Boston 2-5, Detroit 1-4
Minnesota 5, Toronto 2
Oakland 2, Texas 1
Milwaukee 3, New York 2
Baltimore à Cleveland, remis
Kansas City en Californie
Chicago à Seattle
Aujourd'hui
Lanceurs prévus
Detroit, Wilcox (10-7) à Boston, Ojeda (5-2), 19 h 30

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Zisk, Sea	300	100	.333
Lansford, Bos	337	112	.332
Paciorek, Sea	343	114	.332
Henderson, Oak	363	120	.331
Hargrove, Cle	269	88	.327
Remy, Bos	292	95	.325
Oliver, Tex	370	116	.314
Cooper, Mil	355	111	.313
Mumphrey, NY	310	96	.310
Almon, Chi	297	91	.306

Circuits: Armas, Oak., 21; Thomas, Mil., Grich, Cal., 18.

Points produits: Armas, Oak., 65; Oglivie, Mil., 62.

Buts volés: Henderson, Oak., 46; Cruz, Sea., 42.

Lanceurs (8 décisions): Clear, Bos., 8-1, 3.15; Torrez, Bos., 8-2, 3.83.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	20	14	.588	—
MONTRÉAL	18	17	.514	2½
CHICAGO	16	18	.471	4
NEW YORK	16	19	.457	4½
PITTSBURGH	15	21	.417	6
x—PHILADELPHIE	14	20	.412	6

Section Ouest

HOUSTON	22	13	.629	—
x-LOS ANGELES	20	15	.571	2
CINCINNATI	19	15	.559	2½
SAN FRANCISCO	19	15	.559	2½
ATLANTA	18	16	.529	3½
SAN DIEGO	11	25	.306	11½

x-Champions de la mi-saison

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
DETROIT	22	14	.611	—
MILWAUKEE	22	16	.579	1
BOSTON	20	15	.571	1½
BALTIMORE	19	15	.559	2
x-NEW YORK	20	16	.556	2
TORONTO	16	18	.471	5
CLEVELAND	17	19	.472	5

Section Ouest

KANSAS CITY	20	15	.571	—
x-OAKLAND	17	17	.500	2½
MINNESOTA	18	19	.486	3
TEXAS	15	19	.441	4½
CHICAGO	14	21	.400	6
SEATTLE	14	21	.400	6
CALIFORNIE	12	21	.364	7

x-Champions de la mi-saison

cartes d'affaires

866-2421 866-2421
Notaire
Me Robert Couillard
1 Place Ville Marie
Bureau 2403 Montréal

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

ENFIN!
MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE
Praxis 35 d'Olivetti
Trois espacements
Dispositif de correction
Élément d'écriture (marguerite) et cartouche-ruban interchangeables
SILENCIEUSE - COMPACTE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

samson, bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ÎLES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

Donnez généreusement
Pour redonner la joie de vivre à quelqu'un
LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE